[choix d'articles parus dans le Journal des Débats de 1827 à 1848 – et reliés par des Commentaires]

SOUVENIRS

ET

RÉFLEXIONS POLITIQUES

D'UN

JOURNALISTE

Chap. X sur Lamennais
Chap. XI attentats contre Louis-Philippe

MICHEL LÉVY FRÈRES, ÉDITEURS

OUVRAGES

DE

M. SAINT-MARC GIRARDIN

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Format in-8°

LA FONTAINE ET LES FABULISTES. . . . . 2 vol.
SOUVENIRS ET RÉFLEXIONS POLITIQUES D'UN JOURNALISTE. . . . . 1 —
DU DÉCRET DU 24 NOVEMBRE, ou de la Réforme de la Constitution de 1852. . . . . . Brochure.

Poissy. — Typ. S. Lejay et Cie.

SOUVENIRS

ET

RÉFLEXIONS POLITIQUES

D'UN

JOURNALISTE

PAR

M. SAINT-MARC GIRARDIN

MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE
PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

DEUXIÈME ÉDITION



PARIS
MICHEL LÉVY FRÈRES, ÉDITEURS
RUE AUBER, 3, PLACE DE L'OPÉRA

LIBRAIRIE NOUVELLE
BOULEVARD DES ITALIENS, 15, AU COIN DE LA RUE DE GRAMMONT

1873

PRÉFACE

—

Dans le titre de ce recueil, *Souvenirs et réflexions politiques d'un Journaliste*, il n'y a que le mot de *réflexions* qui soit juste et qui s'accorde avec les pages qu'on va lire. De souvenirs historiques ou biographiques, il n'en est guère question. Je n'ai pas eu l'ambition d'écrire l'histoire, et j'ai eu encore bien moins la prétention de parler de moi et de ma vie. Il n'y a de souvenirs dans ce recueil que la citation de quelques articles politiques. En

reprenant ces articles, je me suis naturellement laissé aller à comparer ce que je pensais autrefois à ce que je pense aujourd'hui, et à faire une sorte d'examen de conscience politique. J'ai vu avec plaisir que je n'avais pas changé de convictions : j'espère donc que je mourrai dans les opinions de ma jeunesse, triomphantes ou battues, peu m'importe. Cela, en effet, regarde la fortune et non pas la conscience.

J'ai peut-être écrit vingt volumes de polémique dans le *Journal des Débats*, pendant que j'y défendais en commun avec mes amis la cause de la monarchie constitutionnelle. Ce sont quelques pages seulement de ces vingt volumes que j'ai pris la liberté de réunir. Je ne l'ai fait qu'avec une grande défiance, car personne ne comprend mieux que moi combien est fugitif l'effet d'un article politique. C'est grand honneur pour un article politique de défrayer la causerie du

matin; si l'on en parle encore le soir, c'est presque de la gloire. Il y a, dans la première partie de ce recueil, deux ou trois articles dont on m'a loué même au bout de plusieurs jours. J'étais tenté de les croire immortels; en les relisant, je me suis aperçu que je ne m'en souvenais même plus moi-même.

Qu'est-ce donc que la polémique politique pour frapper si fort et pour laisser si peu d'empreinte? Est-elle inutile et vaine, et devons-nous nous repentir, mes amis et moi, d'y avoir consacré une partie de notre vie? Je ne le crois pas. Refroidi aujourd'hui, comme je le suis, par les années et par l'expérience des événements, je suis plus disposé à faire des livres que des articles, à m'adresser plutôt au petit nombre qu'au grand nombre, aux lecteurs qu'amène le temps qu'aux lecteurs du jour et de l'heure. Cependant, malgré l'âge et malgré le peu d'encouragement que nos institutions donnent

à la controverse politique, je sens bien, toutes les fois qu'éclate un événement important, que la main me démange et que je voudrais en dire mon mot : tant est grande l'habitude que nous avons prise de la liberté de penser et d'écrire ! tant il nous est difficile de ne plus croire à l'opinion publique !

Si l'espérance de la résurrection de l'opinion publique me rend encore de temps en temps aux goûts de controverse de ma jeunesse, qu'était-ce donc quand l'opinion publique, vivante et animée, était l'âme du gouvernement ; quand, par la presse et par la tribune, cette opinion appelait tout le monde à dire sa pensée et son mot sous le contrôle des lois ? Écrire et parler alors, c'était agir, et c'était cette activité qui nous charmait. Comme, dans chaque question et dans chaque circonstance, il y a le bien et le mal, la raison et le tort, il nous semblait beau d'employer la discussion à chercher, à trouver ce qui était la

raison, et à la défendre quand nous croyions l'avoir trouvée.

A ce compte, diront les railleurs du jour, dans votre gouvernement libéral on jouait à colin-maillard. — Hélas! que faisons-nous tous, ici-bas, sinon de chercher à tâtons le droit et la raison? Dans les gouvernements despotiques, nous déclarons que nous avons trouvé la raison, et nous la mettons dans un homme : grande fiction, qui dure tant qu'elle ne paraît pas trop invraisemblable. Dans les gouvernements libres, nous cherchons la raison par la liberté, et nous la cherchons pour chaque question et pour chaque circonstance : laborieuse enquête assurément, mais qui, malgré ses embarras et ses fatigues, fait la force et l'honneur des peuples qui savent comprendre que le gouvernement de soi-même, le *self-government*, ne consiste pas à n'être gouverné par personne, mais à se gouverner et à se régler soi-même.

C'est cette sagesse, c'est ce don du gouver-

nement de soi-même qui a fini par manquer aux générations qui ont vécu pendant trente ans sous la monarchie constitutionnelle. Elles ont à la fin oublié que le droit d'être libre impose le devoir d'être prudent et modéré. Elles ont cru, de plus, qu'elles étaient la société tout entière, parce qu'elles en étaient la tête; elles ont cru qu'elles n'avaient pas d'inférieurs envieux et ignorants, incapables par ignorance de comprendre le mouvement régulier qui fait monter sans cesse les inférieurs vers les supérieurs, qui agrandit chaque jour la société par l'égalité; incapables par envie de supporter la salutaire lenteur de ce mouvement, et aimant mieux rompre brutalement les rangs d'en haut que de les recruter et de les élargir. Un peuple qui a des voisins ennemis ne doit pas se livrer aux dissensions, sous peine de périr : voyez la Pologne. Une société qui a des inférieurs envieux ne doit pas se diviser, sous peine aussi de périr : voyez la

société française sous la monarchie de 1830.

Parmi les articles que j'ai cités, il y en a quelques-uns qui se ressentent de la violence des passions du temps. Je n'ai pas voulu en corriger l'injustice; je me suis contenté de l'avouer dans les réflexions qui les précèdent ou qui les suivent. Si j'avais joué un rôle dans la politique, si j'avais été autre chose qu'un des soldats de la monarchie constitutionnelle, j'aurais peut-être la prétention de prouver que j'ai toujours eu raison et que je n'ai jamais changé. C'est une prétention qui sied aux généraux : ils défendent volontiers toutes leurs manœuvres, celles qui leur ont fait gagner la bataille et celles même qui la leur ont fait perdre. Les soldats sont tenus d'être plus modestes : ils peuvent avouer qu'ils se sont égarés ou qu'ils ont été mal conduits, tout en tâchant de montrer qu'ils se sont bien battus.

J'espère ne pas m'abuser sur ce que valent

des articles de journaux : ils ont souvent plus d'effet que de mérite. Je dois dire cependant que, pendant que j'imprimais ce recueil, repassant dans mon esprit la part que j'ai prise à la profession de journaliste, j'y trouvais une certaine satisfaction que je puis avouer, parce qu'elle m'est commune avec tout ce qu'il y a eu et tout ce qu'il y a d'honnêtes écrivains dans la presse périodique. Je me figurais, ou plutôt, parlant avec tout le monde, nous nous figurons qu'il y a des jours où nous ne sommes pas inutiles à notre pays; où nous trouvons le mot dont a besoin le sentiment ou l'idée publique; où, en disant ce que pense tout le monde, nous donnons à cette pensée même plus de précision et plus d'efficacité. C'est ce souvenir de quelques bonnes heures qui nous console des mauvaises.

Je dois à ma profession de journaliste une autre joie, celle d'avoir eu, au *Journal des Débats*, de bons et fidèles amis avec lesquels

j'avais plaisir à combattre et à vaincre, avec lesquels je me tiens pour consolé et honoré d'avoir été battu, un surtout, mon compagnon de travail et d'étude depuis plus de trente ans, M. de Sacy, à qui je dédie ce recueil, parce qu'il y a presque autant de part que moi. Si nous avons valu quelque chose, lui et moi, dans la polémique, c'est parce que nous avons toujours senti, écrit et pensé à l'unisson l'un de l'autre. Nous aurions parfois peut-être été tentés de perdre courage à travers les vicissitudes politiques que nous avons traversées, si nous ne nous étions pas appuyés l'un sur l'autre, fortifiés l'un par l'autre. Cette longue confraternité, précédée par notre amitié, et qui l'a confirmée et multipliée, si je puis ainsi parler, par les occasions qu'elle nous a sans cesse données de nous unir dans les mêmes joies et les mêmes chagrins, cette confraternité a fait ma force dans nos jours de milice active ; elle fait encore ma joie et mon

honneur aujourd'hui, et j'aurais cru porter malheur à mon livre si, en le publiant, je n'y avais pas, mon cher de Sacy, placé votre nom dès les premières pages, comme une invocation favorable et surtout comme un témoignage de notre vieille et constante union.

PREMIÈRE PARTIE

DE 1827 A 1830

I

MON PREMIER ARTICLE POLITIQUE. — ÉMEUTES DE LA RUE SAINT-DENIS — NOVEMBRE 1827.

J'éprouve presque autant d'embarras à publier cet article, que j'en ai eu il y a trente ans à l'écrire. Il y a trente ans, fort occupé de politique comme tous les jeunes gens de mon temps, je n'avais pourtant encore rien écrit sur la politique. J'allais, en écrivant cet article, franchir le pas; et, qu'on ne se trompe point sur mon sentiment, qu'on n'aille pas me savoir gré d'une réserve ou d'une timidité que je n'avais pas : je

n'hésitais pas, au moment, à jeter ma pensée et mon nom dans l'abîme de la discussion politique; l'ardeur de l'esprit de parti me cachait le danger. J'hésitais à écrire comme un homme qui ne sait pas s'il réussira. J'étais entré au *Journal des Débats* comme littérateur : pouvais-je m'y faire une place dans la politique, c'est-à-dire au premier rang? car la politique alors dans le journal primait la littérature sans l'étouffer. Pouvais-je prétendre à l'honneur de tenir quelquefois la plume à côté des écrivains éminents de ce journal? Voilà les inquiétudes qui m'agitaient en envoyant mon article à M. Bertin aîné. Si l'article était imprimé et s'il réussissait, je faisais un pas dans la carrière qui me tentait le plus; s'il ne réussissait pas, j'étais ramené vers la littérature avec le discrédit de quelqu'un qui a voulu l'abandonner et qui ne l'a pas pu.

Ce petit récit de mes hésitations pleines de vanité a son ridicule, je l'avoue. Mais quoi! la politique était pour moi comme une chère et première maîtresse, et voilà pourquoi je me souviens de mes tremblements de cœur quand je voulus lui faire une première déclaration d'amour. Je la

fis cependant, c'est-à-dire j'envoyai mon article.

Si petit et si obscur que soit un homme, il y a presque toujours dans sa vie un événement qui l'a fait ce qu'il est. Me pardonnera-t-on de dire que cet article a été mon événement, fort petit événement et propre à ma taille, mais qui m'a fait le peu que je suis ou que j'étais dans le monde? Comme cet article répondait aux passions du moment, comme il les exprimait d'une manière vive et qui sembla particulière, il fit grand bruit. Dès ce moment, j'eus le pied marin au *Journal des Débats*, et j'en devins un des rédacteurs habituels. Cet article m'introduisit aussi dans le monde libéral, fort brillant alors. Tout m'arriva à la fois. Il ne faut pas être trop orgueilleux à Paris d'avoir son jour de vogue et de crédit, parce que Paris a tant de mondes divers et tant de changements de goûts, qu'il y a place et temps pour la vogue et pour le crédit de chacun. Mais enfin j'eus mon jour, et je m'en souviens avec plaisir, avec vanité même, si l'on veut. Ce que je fis de mieux, c'est qu'après la chute de M. de Villèle, plusieurs emplois fort honorables m'étant offerts, je fus assez avisé pour rester professeur, ce que j'étais déjà.

et journaliste, ce que je devenais alors. C'est à ce trait de bon sens que je dois d'être encore professeur et journaliste, et toujours avec plaisir, heureux de n'avoir pas quitté ma niche universitaire, que j'ai seulement transportée, par le progrès des ans, du collége Louis-le-Grand à la Faculté des lettres de Paris; heureux aussi de n'avoir pas quitté mon écritoire du *Journal des Débats*, quoique j'y écrive moins sur la politique que je ne faisais autrefois; mais ce n'est pas ma faute ni celle du journal. J'y puis toujours écrire, c'est là ma satisfaction. Je me souviens bien, il est vrai, d'avoir été conseiller d'État et député. Ces titres, qui ont honoré ma qualité de professeur et de journaliste, ne me l'ont point fait oublier et n'en ont même pas, je m'en fais gloire, suspendu l'exercice.

J'ai dit pourquoi je tremblais autrefois en écrivant mon premier article politique. Dirai-je pourquoi je tremble aujourd'hui en le publiant? Ce n'est pas seulement parce que les temps et les idées ont changé : cette crainte ne m'arrête pas; je risque seulement de passer pour un homme du régime d'hier. Or il y a bien longtemps que j'ai pris mon parti de n'être

pas plus jeune que mon âge, et cela en politique comme ailleurs. Ma crainte est d'un autre genre : elle tient à la nature même de la littérature politique. La littérature politique est violente et passionnée ; mais elle est extrêmement fugitive. Quand la passion publique que le journaliste exprime est dans toute sa fougue, c'est à peine si les paroles les plus vives de l'écrivain peuvent satisfaire à l'emportement des partis. Quand la passion est passée ou amortie, le public ne se reconnaît plus dans les violences qu'il inspirait, et il s'en prend volontiers à l'écrivain : « Non, dit-il, je n'étais pas si en colère que vous le disiez ; vous m'avez prêté des passions que je n'ai jamais eues et que je n'aurai jamais. » Voilà l'ordinaire désappointement de la littérature politique. Ce qui enchantait hier déplaît et répugne aujourd'hui. La conséquence à tirer de ces réflexions, c'est qu'il ne faut pas publier en 1857 ce qu'on a écrit en 1827, et qu'un recueil d'anciens articles politiques est, à coup sûr, un anachronisme. Cela est vrai. De quoi pourtant se compose l'histoire, sinon du tableau des passions que nous n'avons plus? Il faut voir dans mon article un trait de ces passions oubliées, un souvenir

des ardeurs d'autrefois, qui seront jugées sévèrement par le sang-froid d'aujourd'hui.

Après cette préface plus longue que mon article, j'y arrive.

Les élections venaient d'avoir lieu; Paris avait nommé les candidats de l'Opposition : c'était une grande joie dans le parti constitutionnel, qui voyait commencer son triomphe; c'était une grande émotion dans la population parisienne. Il arriva alors ce que nous avons vu arriver toutes les fois qu'il y a eu à Paris quelque émotion populaire : une bande de gamins se mit à parcourir les rues Saint-Denis et Saint-Martin en criant d'illuminer et en jetant des pierres dans les carreaux des croisées qui n'illuminaient pas. L'Opposition, qui s'irritait de voir gâter sa victoire par des troubles populaires, dit que c'était la police qui avait provoqué l'émeute. Le Ministère, mécontent de sa défaite, imputa les troubles à l'Opposition et les réprima durement : il y eut des fusillades dans la rue Saint-Denis. C'était la première fois que le sang coulait dans Paris depuis les journées de la Révolution. L'agitation fut vive dans tous les esprits. Comme beaucoup de jeunes gens de mon âge et de mon

parti, j'avais été voir l'émeute : c'est une sorte de plaisir et de danger dont les Parisiens ne se privent guère, quoiqu'il leur en coûte souvent. J'étais indigné que le Ministère voulût confondre ensemble l'émeute et l'Opposition, et j'écrivis ce qui suit :

« Huit jours sont écoulés depuis la réunion des colléges d'arrondissements ; leurs élections sont finies, et les colléges de départements vont s'assembler : c'est à eux que la France et Paris doivent s'adresser.

« La loi, en mettant un intervalle entre la convocation des deux espèces de colléges, a voulu sans doute que les électeurs de départements, éclairés par l'expérience des élections d'arrondissements, approuvassent en quelque sorte les choix des petits colléges par des choix faits dans le même esprit, ou les corrigeassent par des choix opposés.

« C'est, pour ainsi dire, deux degrés de juridiction.

« Aujourd'hui, les petits colléges, qui forment comme le jury d'accusation, ont commencé à condamner le Ministère. C'est aux grands colléges à confirmer ou à casser l'arrêt. Les ministres se sont

pourvus devant les électeurs de départements : ils espèrent.

« Qu'ont-ils donc fait, pendant ces huit jours-ci, pour mériter la faveur des grands colléges? Que s'est-il passé qui les excuse?

« Paris a été troublé! Ici deux mots pour l'histoire. Dimanche, Paris avait nommé ses députés. La soirée fut calme; pas de bruit, pas de tumulte : Tartufe s'était caché. Lundi, il y eut des illuminations. Peut-être était-ce une niaiserie, peut-être une imprudence; car enfin il n'est guère besoin de triompher par des lampions quand on a vaincu par les élections. Ce qu'il y a de beau, c'est la victoire; quant aux illuminations, ce n'est qu'un plaisir de vanité. Après tout, cependant, il y avait jusqu'ici impunité pour pareilles peccadilles ; car il n'y a qu'en guerre déclarée que l'ennemi profite, jusqu'au sang et jusqu'au meurtre, des niaiseries et des imprudences de son ennemi. Désormais Paris est averti : à force de leçons, il apprendra à être prudent et contenu, comme à force d'insultes il a appris à vaincre aux élections. Il veillera pour ne pas donner prise, puisqu'on veille pour le prendre en défaut. Et voilà ce que c'est que le gouverne-

ment de la France sous l'administration de M. de Villèle : deux camps ennemis où personne ne dort, d'un côté pour surprendre, de l'autre pour n'être pas surpris.

« Tartufe s'était mortifié dimanche soir. Lundi et mardi il se vengea. La canaille se mit à courir Paris. Le peuple accourt pour voir; la bourgeoisie s'assemble. Alors gendarmerie à cheval et à pied, troupes de ligne s'élancent sur le tout, sabrant, fusillant, renversant...

O qualis facies et quanta digna tabella!

« Qu'il faisait beau voir nos soldats prendre la rue aux Ours, s'emparer de la rue Grenéta, marcher au pas de charge dans la rue Saint-Denis, tourner la rue Mauconseil, s'élancer sur le passage du Grand-Cerf, tirer sur les fenêtres gabionnées de pots de fleurs, tout cela à la lueur des réverbères, à défaut du soleil d'Austerlitz! Voyez cette cavalerie victorieuse qui court à plein galop! Gare! laissez passer la victoire! Gare aussi pour ces civières chargées de blessés qu'on porte à l'Hôtel-Dieu! Ce sont aussi des trophées, et le bulletin de la grande bataille est affiché à la Morgue!

« Et nous, qui disions avec joie et confiance, en voyant la tranquille unanimité des élections, que le gouvernement représentatif était une chose douce et calme! Car enfin nos pères prenaient des mousquets pour chasser Mazarin; le canon retentissait dans Paris pour abattre Robespierre; chaque changement de système était une révolution, une sédition, une journée. Ici rien de pareil. Nous avons été dimanche matin voter à notre collége, comme si nous allions à la messe: pas plus de bruit ni de tracas; la journée s'est passée comme à l'ordinaire: il y avait du monde aux Tuileries, du monde aux tableaux, du monde aux spectacles; et, pendant ce calme, la monarchie, hasardée par l'inexpérience du Ministère, revenait de mal à bien; la liberté, jetée à terre et qui ne se serait relevée qu'avec des convulsions révolutionnaires, se redressait doucement; nos destins étaient changés du soir au matin: voilà les bienfaits du gouvernement représentatif. Mais Tartufe ne connaît pas le jeu de notre gouvernement. Des élections, des votes, des députés indépendants, c'est pour le pauvre homme lettre close que tout cela. Comment! on ne pourra pas dire que la Révolution est à nos portes! Il n'y

aura pas même une petite sédition! Tout le monde, depuis le roi jusqu'au dernier de ses sujets, s'éveillera le lendemain matin en se disant : Ce n'était que cela ! Il faut une émeute au moins, et, si M. de Villèle tombe, il faut qu'il soit dit qu'un si grand homme n'a pu disparaître que dans une tempête. Soufflons donc!

« Aussi, moitié ignorance, moitié perfidie, quand ont couru dans les rues quelques déguenillés ameutés peut-être par quelques misérables, la police a crié à la révolution. C'était une révolution, car la veille il y avait eu des élections. En même temps qu'on enflait le mannequin de la révolution afin d'effrayer les bonnes gens, d'un autre côté le Ministère, pour amorcer la pitié des colléges de départements, se faisait faible et petit. La *Gazette* criait grâce et merci; elle appelait les royalistes à son secours : Venez sauver M. de Villèle et les Bourbons, le ministère de cinq ans et la monarchie de quatorze siècles! En vérité, croyez-moi, c'est la même chose. — C'est grandement compter sur la bonne foi des royalistes! Sont-ils donc gens à recevoir tour à tour des soufflets et des poignées de mains, selon que l'on en fait fi ou que l'on

en a besoin? Non. Ils relèveront, sans M. de Villèle, la monarchie que M. de Villèle a compromise sans eux. »

II

LES DERNIERS TEMPS DU MINISTÈRE DE M. DE VILLÈLE.
DÉCEMBRE 1827.

Le triage que je fais en ce moment parmi les nombreux articles que j'ai publiés est presque un examen de conscience, et je découvre en moi je ne sais combien de passions dont je ne me souvenais plus. Malgré la modération de caractère dont on m'a souvent loué, je suis forcé de reconnaître que j'ai eu mes emportements et mes préjugés de parti. J'ai haï et aimé plus qu'il ne fallait, haï et aimé, il est vrai, comme on hait et comme on aime en politique, c'est-à-dire pour le moment. Je vois, par exemple, en relisant ma polémique sous la Restauration, depuis la fin de 1827 jusqu'à la Révolution de juillet, je vois que j'ai beaucoup haï

M. de Villèle. Si je jugeais aujourd'hui M. de Villèle, je dirais qu'il n'a pas été seulement *un bon intendant*, comme nous le répétions alors avec une impartialité dénigrante, mais que ça été l'homme qui, sous une royauté dont le tort était de vouloir rester ancienne, a eu le plus l'esprit de la société nouvelle. Ce n'était pas un ministre libéral, c'était un ministre moderne. Il aimait le gouvernement représentatif qui l'avait fait ministre, et il tâchait d'apprendre à son parti à l'aimer. Il y réussissait peu. Tous les hommes supérieurs ou distingués du parti royaliste ont aimé le gouvernement représentatif: M. de Chateaubriand, M. de Villèle, M. Laîné, M. de Richelieu, M. de Martignac, M. de Fitz-James; je ne parle pas des plus récents; mais le gros du parti ne l'aimait pas, et le roi Charles X n'acceptait ce gouvernement qu'avec les réserves d'opinion qui ont amené le malheureux coup d'État du 25 juillet 1830. Cette disposition des esprits, au-dessous et au-dessus de M. de Villèle, faisait sa faiblesse. Il avait à lutter contre son parti, qui se méfiait secrètement de sa conduite, sinon de ses opinions; il avait à lutter contre le parti libéral, qui se défiait de ses opinions et de son origine.

Le ministère de M. de Villèle est peut-être la tentative la plus efficace qui ait été faite sous la Restauration, de libéraliser la royauté de 1814 sans les libéraux ; et c'est là ce que le parti libéral et ses chefs pouvaient le moins pardonner.

Tel que je juge aujourd'hui M. de Villèle, il aurait donc pu être ministre avec la Chambre libérale que les élections venaient de donner à la France ; il aurait même été plus à son aise avec une Chambre animée de l'esprit de la société moderne qu'avec une Chambre pleine du regret de l'ancienne société. Mais personne alors, ni le roi ni la Chambre, ne pouvait et ne voulait comprendre cette disponibilité de M. de Villèle. Son genre d'esprit se serait prêté à ce nouveau rôle ; son passé y répugnait. Le roi Charles X l'avait pris et l'avait gardé comme un royaliste, tolérant à peine en lui ce qu'il y avait de moderne. M. de Villèle, pour Charles X, était déjà une transaction. Il n'aurait pas souffert que la transaction allât plus loin et que ce ministre se fît l'interprète et le défenseur d'une politique libérale. M. de Villèle était donc forcé de rester royaliste, parce que c'était là son mérite aux yeux du roi ; il était en-

core bien plus forcé de le rester aux yeux de la Chambre libérale, qui ne voulait voir en lui qu'un adversaire vaincu, et qui n'aurait jamais consenti à le prendre pour allié. Le rôle de médiateur entre la royauté et la Chambre, entre l'ancienne et la nouvelle société, ce rôle qui échut bientôt à M. de Martignac, n'était point au-dessus de l'habileté de M. de Villèle ; mais sa vie politique fixait d'avance sa destinée.

La difficulté de trouver un ministère qui servît de médiateur entre la royauté et la Chambre nouvelle, prolongeait la durée de M. de Villèle sans lui rendre aucune force. Pendant ce temps, la polémique, jouissant de la liberté qu'elle venait de recouvrer et en jouissant parfois avec excès, s'employait à attaquer la politique que M. de Villèle avait suivie, bon gré mal gré, pendant sept ans. Elle trouvait à cela plusieurs avantages. D'abord elle satisfaisait les passions et les rancunes du parti libéral; ensuite elle discréditait d'autant plus M. de Villèle et achevait de l'abattre; enfin, et c'était là sa meilleure prétention, elle préparait l'œuvre de la Chambre nouvelle. Cette Chambre semblait appelée à une grande œuvre de réparation. C'était à elle qu'il était

réservé, disait-on, d'établir l'accord de l'ordre et de la liberté; et, tant que cette œuvre se montrait en perspective, tant qu'on ne s'occupait pas encore des détails, elle était belle et magnifique. Que d'espérances, et comme ces espérances étaient surtout chères aux jeunes gens! quelle ardeur d'esprit! quel zèle pour les institutions libérales! quelle intention de rester toujours fermes et modérés! quelle haine de l'anarchie, parce qu'elle est la plus cruelle ennemie de la liberté! Je sais bien que je suis suspect de complaisance ou même d'amour-propre en parlant ainsi. Nous étions jeunes alors, mes amis et moi, et tout cet avenir libéral, qui semblait s'ouvrir avec la Chambre de 1828, devait être notre avenir. Comment ne l'eussions-nous pas aimé? comment n'en garderions-nous pas même encore aujourd'hui un souvenir charmant? Nous vivons dans des jours et en face d'esprits bien différents. On me dit que la jeunesse aujourd'hui fait fi des idées libérales qui passionnaient ses pères : « A quoi bon la discussion? à quoi bon la tribune? à quoi bon la liberté de la presse? Tout cela n'a rien produit. Cette liberté qui vous était si chère, vous l'avez perdue, et par votre faute! » Je ne veux

pas discuter contre les sages et les désabusés de vingt ans. J'avoue seulement que, si les générations qui vivent sur la terre de France doivent se partager désormais entre le scepticisme et le regret, j'aime mieux être dans la génération qui regrette que dans celle qui doute ou qui dédaigne. Je crois que le regret, encore mêlé d'espoir, est pour l'âme une meilleure nourriture que le dédain et l'insouciance.

Nous avons perdu la liberté, il est vrai; mais c'est quelque chose de l'avoir eue et de l'avoir pratiquée pendant trente ans; c'est quelque chose d'être arrivé dans le monde avec elle, dût-on avoir le chagrin de lui survivre. Trouvez-moi donc, dans l'histoire des générations qui nous ont précédés, trouvez-moi des hommes qui aient eu pendant trente ans le plaisir d'avoir des institutions conformes à leurs convictions et à leurs espérances! On me dirait, à l'heure qu'il est, de reprendre mes vingt-cinq ans, que, ma foi, quoique l'offre soit belle, je ne l'accepterais pas, à moins qu'on ne me rendît en même temps le régime que j'aimais. Quel fanatisme! dira-t-on. — Non! je n'ai jamais passé pour un fanatique; seulement je suis sûr de ce que j'ai eu, et

je ne suis pas sûr de ce que j'aurais. Tout compte fait, j'aime mieux avoir été que d'avoir à être. Cet orgueil-là est fort innocent et ne gêne personne. Je ne défends pas à ceux qui ont vingt-cinq ans aujourd'hui le droit de beaucoup espérer; mais il y a espoirs et espoirs. J'ai eu les miens, et qui se sont un peu accomplis. Je m'en contente.

Dans ma polémique de 1827 et 1828, je trouve beaucoup d'articles qui expriment cet espoir et cette confiance de la jeunesse d'alors. Je n'en prends qu'un comme tableau de mœurs du temps. Il est possible que, si aujourd'hui, avec l'âge et l'expérience que j'ai, je me peignais dans un coin de ce tableau, je me misse parfois à sourire de la confiance que j'avais alors en la sagesse des jeunes gens de 1827. Les événements m'ont ôté la confiance; mais ils m'ont laissé la conviction. Je n'ai donc pas trop à m'en plaindre.

31 décembre 1827.

« Entre tant d'oublis du Ministère, ce n'a pas été le moindre que de croire que, pendant six ans, personne n'avait grandi en France; que de ne pas

voir comment chaque année les nouvelles générations entraient, flot à flot, dans les comices; comment chaque année l'urne électorale s'emplissait de jeunes suffrages : aussi, quand il l'a ouverte, il a chancelé tout interdit. Juste ébahissement, en effet! Il n'avait rien oublié, sinon que le gland devient chêne!

« Quand il s'est agi d'élections, la jeunesse de la Restauration, que la chute de Bonaparte avait sauvée d'une mort prématurée et que la Charte avait destinée à la liberté et à la tribune, toute cette jeunesse a senti qu'il s'agissait de son avenir. De là l'accord et l'unanimité des suffrages, presque d'un bout de la France à l'autre; de là ces élections faites d'enthousiasme et quasi prises d'assaut comme la Bastille. Mais c'est là la grande différence de nos jours et des jours de nos pères. Ils ont eu besoin du tocsin et du canon ; nous n'avons eu besoin que de la loi. Pour être libres, ils ont été violents; pour rester libres, nous sommes restés calmes. En 89, la basoche s'armait et traînait le canon dans les rues; en 1827, nos jeunes stagiaires donnaient des consultations sur les lois électorales. Enfin, avec quelque joie qu'ait été arboré l'étendard

de la Révolution, avec quelque enthousiasme qu'il ait été salué, il n'en fut pas moins taché de sang dès le premier jour. Aujourd'hui, il n'y a pas une goutte de sang sur les mains de nos électeurs.

« C'est la nature de la jeunesse d'avoir, plus vivement que le reste des contemporains, l'esprit et le caractère de son siècle. Dans un siècle libertin, c'est la partie la plus libertine; dans un temps de révolution, c'est la partie la plus inquiète et la plus hardie. Ainsi, en 89, c'était la jeunesse qui courait au Palais-Royal avec Camille Desmoulins. Aujourd'hui, comme le fond de l'esprit du siècle est l'amour de l'ordre et des lois, la jeunesse ne veut aller à la liberté que par les voies légales. Peut-être même, si elle décidait seule de nos destinées, serait-elle tentée, par scrupule et par raffinement, de refuser, non sans regrets, ses suffrages à des hommes qui n'ont d'autre tort que d'avoir paru rêver un autre genre de liberté que le nôtre.

« Comment a-t-elle pris cette passion de la légalité? L'expérience la lui a donnée. La jeunesse a eu ses mécomptes et ses désappointements; elle a eu dans ses rangs des hommes à qui le courage certes ne manquait pas, mais qui ne voyaient point que

le gouvernement représentatif n'a pas besoin de conjurations, et qu'un jour d'élections vaut mieux pour lui que vingt *journées* et que vingt coups d'État populaires. Il eût été triste de perdre le fruit de cette expérience. Aussi la jeunesse s'est bientôt recueillie et n'a plus cherché à combattre que la loi à la main. En même temps le royalisme, sans cesse rajeuni et ravivé par M. de Chateaubriand, se corrigeait de ses défiances contre la liberté. Il avait deux devoirs à remplir : soutenir la monarchie et la Charte. Quitte du premier, il commençait à s'acquitter du second, sans s'inquiéter des traînards du parti, sans s'intimider d'avoir à lutter contre le Ministère. Ainsi, tandis que la jeunesse s'éprenait d'amour pour la liberté légale, cette liberté trouvait de nouveaux défenseurs. De là l'amitié facile entre les royalistes, selon M. de Chateaubriand, et la jeunesse de la Restauration. Il n'y a eu ni longs débats, ni difficile transaction. La jeunesse admirait la Vendée, et les royalistes aimaient la Charte.

« Si, selon la pensée de M. de Chateaubriand, la loi fixe quelque jour l'éligibilité à trente ans, on pourra sans doute combattre cette mesure par des

considérations politiques ; mais il faudra renoncer à effrayer les gens de l'esprit d'inquiétude et d'innovation, naturel à la jeunesse. A voir son intervention calme et pacifique dans les élections de 1827, jamais génération ne fut plus digne d'être investie d'une part du pouvoir; jamais non plus, s'il faut l'attendre, génération n'attendra avec plus de calme et de confiance.

« En 1814, l'éligibilité trentenaire eût été un grand mal : la Chambre des députés se fût peuplée, plus que jamais, des nourrissons du despotisme impérial. Il fallait remonter plus haut. Grâce à l'éligibilité de quarante ans, la liberté se rattacha à la Révolution de 89, et la royauté à l'émigration et à la Vendée. De là sans doute des haines et des débats violents; mais de là aussi des opinions de conscience, des traditions de patriotisme ou de loyauté. Puisqu'à défaut de l'esprit de la Charte, qui ne pouvait pas se développer tout d'un coup, l'Opposition n'avait à choisir qu'entre l'esprit de la Révolution et l'esprit du Bonapartisme, rendons-lui grâce d'avoir pu puiser la liberté aux sources de 89. Et, d'un autre côté, puisque, faute aussi de comprendre tout entière le première pensée de la

Restauration, le Royalisme n'avait à choisir qu'entre l'esprit de l'émigration et la servilité impériale, rendons-lui grâce d'avoir parfois rêvé la monarchie de Louis XIV. Ainsi, au moins, l'éducation de la jeune France s'est faite avec des doctrines généreuses et loyales. De Napoléon, il n'est resté que sa gloire, qui est le patrimoine de tous. »

III

SOUS LE MINISTÈRE MARTIGNAC. — 1828-1829.

Je viens de relire la polémique du *Journal des Débats* en 1828 et 1829, et je suis heureux de voir que j'ai toujours défendu le ministère Martignac. Une chose pourtant m'étonne quand je relis la polémique du temps : il me semble que nous n'étions pas bien convaincus en 1828 que le ministère de M. Martignac était la dernière chance de la Restauration libérale, et qu'après ce ministère il n'y avait qu'une contre-révolution ou une révolution, c'est-à-dire deux abîmes.

Nous défendions le ministère de transaction; mais, pour dire toute ma pensée d'aujourd'hui, nous ne savions pas assez de gré au ministère d'être une

transaction; nous ne lui tenions pas assez de compte des difficultés qu'il avait à vaincre. Le ministère de M. de Martignac a beaucoup grandi dans l'histoire. Sa chute, en 1829, devant le ministère de la contre-révolution, et la chute de la Restauration, en 1830, nous ont fait comprendre ce qu'il était : nous ne l'avons connu qu'après l'avoir perdu, et nous l'avons regretté plus que nous ne l'avons aimé.

Les qualités de M. de Martignac, plus aimables que brillantes et plutôt gracieuses que grandes, ne se prêtaient pas au rôle de médiateur tel que nous nous le figurons : nous concevons plutôt le médiateur impérieux et dominant que le médiateur habile et conciliant. Nous aimons les grands airs, et, pour nous plaire, il faut payer de force ou d'effronterie. M. de Martignac était adroit; mais il n'était pas charlatan. C'était un excellent négociateur; ce n'était pas et ce ne pouvait pas être un arbitre imposant. Il n'avait rempli jusque-là, dans le Gouvernement, que des fonctions secondaires où il n'avait pas donné toute sa mesure. Il aimait la réputation, l'honneur, la gloire même; mais il n'avait pas d'ambition. De plus, il avait le goût du plaisir et du loisir, ce qui le rendait encore moins capable

d'être ambitieux. Il y a dans notre caractère national ce défaut ou cette qualité, qu'en général nous comprenons mieux le grand que le bon. La générosité de M. de Martignac défendant M. de Polignac nous a fait comprendre la sagesse de M. de Martignac voulant, pendant son ministère, empêcher la contre-révolution de provoquer la révolution.

Le *Journal des Débats*, pendant le ministère de M. de Martignac, attaquait les adversaires de ce ministère plutôt qu'il ne le défendait lui-même, et c'était peut-être le meilleur secours qu'il pouvait prêter aux ministres. C'était aussi, avouons-le, le plus commode pour la polémique qui aime mieux l'offensive que la défensive. Je rencontre donc çà et là beaucoup d'articles contre ce qu'on appelait alors la Congrégation et le Jésuitisme, et ce qui m'a plu en relisant ces articles, c'est que j'ai vu que j'y attaquais, non pas la communauté religieuse des jésuites, mais un parti politique : « Qu'est-ce à dire? — écrivais-je le 2 janvier 1828, deux jours avant la chute de M. de Villèle, au moment où l'Opposition était sûre de son triomphe; — ferez-vous des lois d'exception contre les jésuites et contre leurs doctrines?

Non, pas de lois d'exception ! Allons plutôt au fond des choses. Qu'est-ce que le Jésuitisme ? c'est la dernière tentative du pouvoir absolu. Eh bien, assurez la liberté de la presse, organisez les communes, suivez enfin l'esprit de la Charte, et vous aurez vaincu le Jésuitisme. N'oublions pas une chose : c'est que tout ce qui se fera pour la liberté sera fait contre le Jésuitisme. Il n'est pas aussi sûr que tout ce qui se ferait contre le Jésuitisme se fît pour la liberté. »

Comme les jésuites ou plutôt le parti jésuitique tenait une grande place dans la polémique du temps, l'Université devait aussi par contre-coup y avoir part. Fort maltraitée sous le gouvernement de M. de Villèle, tant que M. de Corbière fut chargé de la direction de l'instruction publique, l'Université fut consolée, sans être relevée, par la modération de M. Frayssinous. Le tableau que je faisais en 1828 de l'état de l'instruction publique, et que je crois fidèle, était fort douloureux, et il a presque retrouvé malheureusement son à-propos de nos jours. « Dans les provinces, disais-je (1[er] août 1828) : les colléges communaux devenant d'abord des colléges mixtes, puis bientôt se changeant en petits séminaires; quant à l'enseigne-

ment, une notable aversion des idées hautes et sérieuses; dans nos facultés, point d'histoire moderne ni d'histoire de la philosophie; dans nos colléges royaux, la chimie et ses vérités inoffensives substituées aux leçons d'histoire pour les classes où l'esprit des jeunes gens commence à s'ouvrir; l'histoire renvoyée aux classes inférieures et servant ainsi à développer la mémoire et non plus à exercer la raison; la philosophie ramenée, non pas à la grande scolastique du moyen âge, mais à la banalité pédantesque de la philosophie de Lyon; partout enfin des études minces et une superficialité routinière. »

C'est dans cet état que M. de Vatimesnil reçut l'Université et qu'il travailla courageusement à la relever. Cette restauration de l'Université ne se fit pas sans irriter le parti déchu, qui ne cessait, dans ses journaux, de crier que la Révolution recommençait; et l'Université avait une grande part à ces malédictions, comme étant profondément imbue de l'esprit révolutionnaire. Le parti avait raison, sauf le mot. L'Université, en 1828, était profondément imbue de l'esprit libéral; elle le sera toujours, car toutes ses études y portent. Toute la question est de

savoir si l'esprit libéral est toujours nécessairement un esprit révolutionnaire, et s'il est incapable de fonder un gouvernement régulier. Sur ce point, les dix-huit ans de la monarchie constitutionnelle, de 1830 à 1848, répondent suffisamment au reproche.

Personne ne sera étonné que, l'Université étant attaquée par les adversaires du Ministère, comme faisant partie du gouvernement libéral qui s'essayait à vivre, je la défendisse par esprit de corps en même temps que par esprit de parti. Ce qui me plaît dans cette apologie que je faisais de l'Université, et ce qui me console des vivacités de parole qui s'y mêlaient, c'est qu'en défendant l'Université je me gardais bien de défendre le monopole universitaire, et que je réclamais déjà la liberté de l'enseignement. Cette liberté de l'enseignement était chose nouvelle, et les adversaires du parti libéral l'avaient introduite dans la polémique comme un bon argument. Loin de m'effrayer de cette liberté qu'on réclamait contre nous, je m'en emparais comme d'une arme qui devait nous mieux servir qu'à nos adversaires, et je n'ai point changé d'avis à ce sujet. Toujours et partout, dans les Chambres et dans les divers conseils de l'instruction publique, j'ai défendu la liberté

de l'enseignement. « Pendant leur domination universitaire, disais-je en 1828 [1], nos adversaires ont-ils songé à abolir le monopole de l'enseignement? Non, ils en jouissaient. Il leur était doux de pouvoir, à l'aide de la centralisation administrative, répandre leur influence sur toute la France. Ce n'est qu'au jour de la disgrâce qu'ils ont commencé à se souvenir de la liberté. Ils se sont mis à épeler la Charte, article par article, et ils la lisent déjà assez couramment; il ne leur manque qu'un peu d'habitude. De là parfois encore des contradictions remarquables. Ainsi, dans le même jour, ils s'écrieront que la monarchie est perdue, si elle ne garde pas le monopole de la presse périodique, et qu'elle est perdue également, si elle garde le monopole de l'enseignement. Quant à moi, je bénis ces contradictions, non parce qu'elles nuisent à la cause de nos adversaires, mais parce qu'elles montrent qu'ils commencent à avancer d'autant vers la vérité. En effet, on ne se contredit que parce qu'il est entré dans l'esprit une vérité nouvelle qui lutte contre de vieilles erreurs. L'idée de la liberté prenant le nom

[1] 1er août

d'indépendance des petits séminaires, est entrée dans leur esprit : elle y combat toutes leurs autres doctrines d'autorité. »

Ce portrait, fait en 1828, de certains partisans de la liberté d'enseignement, a conservé une partie de sa vérité ; car, même aujourd'hui, parmi ceux qui ont profité de cette liberté reconnue et proclamée, beaucoup en jouissent sans l'aimer ou ne l'aiment que comme un acheminement à la domination. Les reproches qu'on faisait en 1828 à l'Université ressemblent fort aussi à ceux qu'on lui fait encore de nos jours. On l'accusait d'être irréligieuse ; au fond, elle n'avait alors, comme aujourd'hui, qu'un seul tort : elle était laïque. C'est ce tort dont j'essayais de la faire absoudre dans l'article qu'on va lire, en montrant qu'elle n'était laïque que parce que toutes les institutions et tous les établissements de la société moderne étaient laïques.

« DE L'UNIVERSITÉ [1].

« Il paraît, dit-on, une brochure avec ce titre : l'*Université, fille aînée de la Révolution*. Voilà un

[1] 15 août 1828.

titre menaçant. Que veut-il dire pourtant? rien autre chose, sinon que l'Université a été fondée de notre temps et depuis la Révolution. C'est un tort qu'elle partage avec beaucoup de choses. Notre Code civil, notre ordre judiciaire, nos Chambres, que dis-je? notre Royauté elle-même, toutes ces choses-là sont nouvelles, et, à ce titre, elles risquent d'être filles ou cousines de la Révolution. Dites quelle est l'institution où la Révolution et ses idées nouvelles n'ont pas leur part?

« En 1815, on accusait les professeurs d'avoir été les complices de la Révolution : c'étaient, disait-on, des prêtres mariés ; mais le temps, la mort et l'esprit de réaction s'étant chargés de concert de purifier l'Université, il a fallu bientôt changer de langage. De quel air, en effet, reprocher les crimes de 92 à des gens qui auraient pu répondre, comme l'agneau de la Fontaine :

Comment l'aurais-je fait, si je n'étais pas né?

Les accusateurs ont abandonné ces grands chefs d'accusation capitale : ils en sont venus aux péchés véniels du professorat, savoir, que les professeurs

sont trop gens du monde, qu'ils vont au bal, qu'ils dansent même; on en rencontre au théâtre. A cela que répondent les professeurs? Le bal, c'est en famille, et, s'ils ont dansé, c'est avec leurs femmes : car nos professeurs se marient, et ce n'est pas, j'imagine, le moindre de leurs torts. Le théâtre, c'est pour aller voir jouer *Polyeucte* ou *Athalie*, et ils promettent de n'aller jamais voir *Tartufe*. Excellente apologie sans doute; mais il n'en reste pas moins que les professeurs vont dans le monde, et, quant à nous, il nous semble qu'il vaut mieux avouer l'accusation que d'essayer de la réfuter. On accuse les professeurs d'être gens du monde : eh bien, oui, les professeurs sont laïques; ils n'ont fait vœu ni de chasteté, ni de pauvreté : il leur est donc permis de se marier, s'il leur plaît. Enfin, ce ne sont pas des ecclésiastiques, voilà tout ce que prouvent vos accusations. — Mais il vaudrait mieux que les professeurs fussent ecclésiastiques! — Que ne le disiez-vous dès le commencement, au lieu d'accuser les gens?

« A Dieu ne plaise que j'aie des préjugés contre qui que ce soit! J'ai visité Saint-Acheul, il y a deux ans : c'est un vaste établissement fort bien tenu. Des

dortoirs aérés, une lingerie très-propre, de belles classes, une jolie chapelle, trop jolie peut-être, des élèves qui avaient fort bonne mine, beaucoup d'ordre et de régularité, voilà ce que j'ai vu. Les études n'étaient pas très-fortes : M. Loriquet en convenait de bonne grâce ; mais cette faiblesse-là, c'était, après tout, la faiblesse ordinaire des études de province. Du reste, on y enseignait, comme dans nos colléges, les mathématiques, les langues vivantes, la danse, la musique, l'escrime, toutes les sciences du siècle. Enfin, Saint-Acheul avait un aspect fort mondain, et c'était, sauf la robe des professeurs, un établissement tout laïque. Est-ce un reproche? non, car c'est une loi de la civilisation, que l'éducation soit de plus en plus laïque. Depuis deux cents ans, tout en France tend à la sécularisation, l'éducation comme le reste, et les écoles des jésuites n'ont fait en cela que subir la loi commune.

« C'est un fait important dans l'histoire moderne, que cette sécularisation progressive de toutes choses

« Il y a eu un temps où l'Église aspirait à gouverner les royaumes. Elle y a même parfois réussi, mais cet ordre de choses n'a pas pu durer. Il y a eu séparation du pouvoir temporel et du pouvoir spi-

rituel : ç'a été la sécularisation de la politique.

« Autrefois la morale était une science du ressort du clergé : c'était ce qu'on appelait le casuistisme. La théologie définissait seule nos devoirs et nos obligations ; elle nous disait seule où étaient le bien et le mal. Pétrarque, Montaigne, Charron ont émancipé la morale : elle est devenue une science laïque. Le monde s'est fait des principes d'honnêteté indépendants des canons de l'Église. Il y a eu d'autres vertus que celles du cloître, d'autres règles de conduite que celle du casuistisme : ç'a été la sécularisation de la morale.

« Avant Descartes, la philosophie était confondue avec la théologie : c'était le temps de la scolastique. Descartes est venu : ç'a été la sécularisation de la philosophie.

« Jusqu'à Louis XIV, les cardinaux entrent au conseil et gouvernent souvent l'État. Depuis Louis XIV, qui avait l'expérience de ce qu'avait été Mazarin, on ne voit plus guère que le cardinal de Fleury à la tête des affaires : ç'a été la sécularisation du ministère.

« Autrefois, dans l'université de Paris, la plupart des professeurs étaient prêtres. Les universités

étaient un des quatre ordres de l'Église : l'épiscopat, les prêtres séculiers, les ordres monastiques, les universités. A mesure que le temps a marché, l'Université est devenue plus séculière.

« Jadis les lettres et les sciences étaient renfermées dans les cloîtres ; c'était leur berceau et leur asile. Bientôt il y a eu des académies, des instituts, des sociétés littéraires. Qu'annonçaient toutes ces fondations? la sécularisation des lettres et des sciences : elles sortaient du couvent pour se répandre dans le monde.

« Et vous-mêmes, mes pères, qu'est-ce qui a fait votre puissance et votre succès? c'est que vous avez eu un génie plus séculier que les autres ordres monastiques. Car, enfin, ce goût des affaires du monde, cette habileté tant vantée, cette souplesse merveilleuse, ce pouvoir politique, tout cela, avouez-le, sent un peu le siècle. Vous avez admirablement compris que, dans nos temps modernes, ce n'est plus du fond d'un cloître qu'on peut diriger le monde. Aussi vous vous êtes mêlés de bonne grâce aux affaires du siècle ; vous vous êtes faits hommes du monde. Que cela vous ait bien ou mal réussi, peu m'importe : toujours est-il que vous avez subi,

comme tout le reste de la société, cette loi de sécularisation progressive.

« Et même, chose remarquable! plus le temps a marché, plus vous avez été forcés de vous séculariser. Dans le dernier siècle, vous étiez encore une secte religieuse ; aujourd'hui, vous n'êtes plus qu'un parti. Vous aviez encore des doctrines théologiques à faire prévaloir; aujourd'hui, vous n'avez plus que des maximes et des intérêts politiques. Comparez vos deux chutes, celle d'autrefois et celle d'aujourd'hui. Autrefois, vous êtes tombés par le soulèvement de l'esprit janséniste et de l'esprit irréligieux, tombés comme faisant partie de la religion. Aujourd'hui, vous êtes tombés, comme une faction, par le soulèvement de l'esprit de liberté. Votre première défaite, je le veux bien, a été une victoire de l'hérésie et de l'impiété, c'est-à-dire une affaire toute de religion. Votre seconde défaite, je parle encore à votre goût, a été une victoire de la Révolution, c'est-à-dire une affaire toute politique. Tant il est vrai, mes pères, que vous n'êtes plus qu'un parti! Et qu'est-ce qu'un parti, sinon la chose la plus mondaine, la plus séculière qui se puisse trouver ?

« Dans votre enseignement, même caractère séculier. Là, comme ailleurs, vous n'avez réussi qu'en vous accommodant à la marche du temps. Comme vous étiez hommes d'esprit, vous avez senti que le monde ne voulait pas pour ses enfants d'une éducation de cloître et d'église. Aussi vos colléges n'étaient ni austères ni pédants, et vous aviez la réputation d'être des maîtres d'école sachant le monde. Vos élèves semblaient plus polis, plus brillants que les écoliers de notre Université, et en même temps ce n'étaient pas des fanatiques ni des dévots atrabilaires : c'étaient comme vous, mes pères, des chrétiens de bonne compagnie.

« Ainsi, politique, morale, philosophie, gouvernement, science, littérature, et vous-mêmes, mes pères, tout, en Europe, s'est sécularisé progressivement. L'Université n'a fait que suivre le cours des choses. Et, après tout, qu'est-ce que cette sécularisation? ce n'est rien autre chose que la marche de la civilisation ; car le caractère le plus marqué de la civilisation, c'est de partager tout entre tous, pouvoir, science, industrie, richesse. Quand la morale, les lois, la philosophie, sont encore un art et un secret entre quelques-uns, c'est l'époque d'enfance

des peuples; leur époque de virilité, c'est quand les sciences et le pouvoir sont mis en commun. La civilisation grandit moins qu'elle ne s'étend. Elle augmente peu; mais elle se répand de plus en plus : c'est là son genre de croissance. Dieu a donné à tous les siècles à peu près le même patrimoine d'intelligence et d'esprit. Seulement, il y a plus ou moins de parties prenantes. C'est de cette manière qu'il faut entendre la perfectibilité du genre humain : car jamais, certes, nous n'arriverons à être des anges; jamais nous ne pourrons plus que notre nature ne comporte; mais il y aura plus d'hommes qui vaudront ce que l'homme peut valoir, plus d'hommes dignes de ce nom. C'est un but assez noble encore pour nous encourager à faire effort.

« Or, avec cette destinée assignée à l'humanité, il fallait que tout se sécularisât, il fallait que le pouvoir passât du clergé aux rois, et des rois aux assemblées législatives ; que la morale cessât d'être un Code de procédure dont l'Église se réservait seule l'intelligence ; que la philosophie ne fût plus emprisonnée dans le cercle de la théologie; que les sciences et les lettres passassent des cloîtres dans les académies, et, plus tard, des académies dans le

public; il fallait enfin que tout se répandît, tout se partageât, tout se répartît entre tous.

« Pourquoi donc se plaindre que l'Université soit séculière, quand toutes les sciences et la morale elle-même le sont devenues? Il n'est pas plus possible de refaire une Université ecclésiastique, qu'il n'est possible de refaire de la politique un appendice de la théologie, de la morale le casuistisme, et de nos académies des cloîtres et des couvents. Songez-y : vous aurez beau chasser de l'Université les professeurs laïques, vous ne chasserez pas l'esprit séculier. Qu'y aurait-il donc de changé? rien, sinon qu'il y aurait dans les chaires des gens en soutane, au lieu de gens en frac ou en redingote. Sera-ce là régénérer la société? Non : ce sera jouer au *boute-hors*, comme dit Montluc; ce sera appauvrir ceux-ci pour enrichir ceux-là : voilà tout. »

Ce triomphe de la société laïque est vrai, et je n'en veux rien ôter; mais j'avoue que la description m'en semble un peu orgueilleuse, et, comme je

ne recueille pas ces souvenirs de polémique avec la sotte idée de montrer que j'ai toujours eu raison et que je ne me suis jamais contredit ou corrigé, je mets volontiers, à côté de cet éloge de la société laïque, quelques réflexions que je faisais en 1841, treize ans après, sur le discours de M. Molé à l'Académie. M. Molé succédait à l'archevêque de Paris, M. de Quélen, et il indiquait, avec beaucoup de force et de justesse, quel était le rang que le clergé devait et pouvait avoir dans la société moderne. « Beaucoup assurément, écrivais-je le 1er janvier 1841, ont déjà dit que le clergé doit avoir sa part dans la société ; beaucoup ont dit ou disent que notre société moderne s'est peut-être trop complétement sécularisée dans ses mœurs et dans ses idées, et que c'est là une de ses faiblesses, quoiqu'elle ait cru pendant longtemps que c'était une de ses victoires. M. Molé l'a dit aujourd'hui avec plus d'autorité que personne, et en cela l'autorité est tout. Oui, la société demande au clergé de reprendre sa part d'influence, non dans le gouvernement et dans l'administration, mais dans la direction des mœurs et des caractères. Nous nous réservons la politique, et ce n'est peut-être pas la meilleure portion de la

vie sociale. Mais dans tout le reste le clergé a une grande mission à remplir. En lui assignant sa place, M. Molé contribuera à la lui rendre : car la parole d'un homme d'État, quand elle s'appuie sur la pensée publique, devient toute-puissante, et, dans notre gouvernement surtout, les choses qui sont dites d'une certaine manière et par certains hommes sont bien près d'être faites. »

Ces réflexions de 1841 ne contredisent pas, je l'avoue, ma pensée de 1828, puisque je n'accorde au clergé aucune part dans le gouvernement et dans la politique. Mais, si la pensée n'est pas contradictoire, combien le sentiment est différent! Je sentais à quarante ans ce que je ne sentais pas à vingt-sept : que plus une société est laïque dans ses institutions, plus elle doit être religieuse dans ses idées et dans ses mœurs. Un gouvernement qui vit de la discussion, comme le gouvernement représentatif, ne peut pas sans danger mettre hors de la discussion les idées religieuses, et ces idées, qui ont nécessairement leur part dans l'âme humaine, doivent l'avoir aussi dans la société; sans quoi la société tombe dans je ne sais quel matérialisme affairé et étroit.

La société anglaise est une société très-commerciale et très-industrielle; elle le devient même chaque jour davantage. Ce qui la soutient et ce qui l'empêche de s'énerver dans ses prospérités mondaines, c'est que la pensée religieuse y est partout ardente et vive. L'Angleterre semble se préoccuper de l'autre vie autant que de celle-ci. Les Anglais, qui sont les premiers commerçants du monde, sont en même temps les plus ardents et les plus actifs controversistes; et c'est par là, c'est par cette double activité, celle de la foi religieuse et celle des affaires, qu'ils maintiennent l'équilibre dans leur vie morale, et, par suite, dans leur société. Il y a longtemps que l'Angleterre ne serait plus qu'un comptoir, si elle n'était en même temps une église et même plusieurs églises. La rivalité des sectes entretient la ferveur de la foi.

IV

LE MINISTÈRE DE M. DE POLIGNAC. — 1829-1830.

Je quitte à regret les souvenirs de la polémique sous le ministère Martignac. Elle était régulière et modérée ; c'était, pour un journaliste qui se croyait destiné à vivre sous une monarchie constitutionnelle, une excellente école de controverse politique. Non que je veuille faire une idylle des temps du ministère Martignac et changer les journalistes de cet âge d'or en bergers paisibles et doucereux : si j'avais eu un instant cette fantaisie, la lecture que je viens de faire de la polémique du *Journal des Débats* en 1828 et en 1829 m'en aurait guéri. Il y a encore bien de l'amertume dans cette controverse, et le seul signe d'un temps paisible qui puisse s'y

remarquer, c'est que l'ironie y remplace la violence.

Cependant le plus grand reproche que ma vieillesse fasse à ma jeunesse en revisant cette polémique, ce n'est pas qu'elle ait parfois été amère contre le parti de M. de Villèle, devenu l'adversaire du ministère Martignac : ce sont là les défauts naturels du métier; je me reproche plutôt de n'avoir pas défendu ce ministère avec assez de foi et d'ardeur. Ç'a été le tort du parti libéral, en 1828 et en 1829, de ne donner à M. de Martignac qu'un appui défiant et réservé. J'ai plus tard défendu divers ministères de la monarchie constitutionnelle de 1830; et, quand je compare l'ardeur sincère que je mettais à les défendre, avec la réserve et parfois avec l'indifférence que je témoignais pour le ministère Martignac, je me trouve après coup ingrat et imprévoyant : ingrat, parce que les efforts de ce ministère en faveur de la liberté méritaient plus d'empressement; imprévoyant, parce que ce ministère nous épargnait une révolution à faire. Et notez que j'avais, dans le ministère Martignac, des personnes dont la bienveillante estime m'était chère et précieuse. Qu'est-ce donc qui m'em-

pêchait d'être le défenseur ardent et sincère de ce ministère? une sorte de respect humain envers le parti libéral. Le parti libéral se défiait des origines et des amitiés de M. de Martignac; peut-être aussi avait-il l'espérance d'arriver au pouvoir, et il croyait que, pour remplacer M. de Martignac, il fallait s'en distinguer; idée égoïste qui trompa le parti libéral. M. de Martignac était la dernière concession libérale du roi Charles X, qui était décidé, si cette concession ne réussissait pas, à reculer vers le parti ultra-monarchique, plutôt qu'à faire un pas de plus vers le parti libéral. Les avertissements ne manquèrent pas au parti libéral : sans cesse on annonçait que M. de Polignac allait revenir d'Angleterre pour prendre le gouvernement; sans cesse les ministres disaient aux chefs du parti libéral que, s'ils aidaient à renverser le ministère, ce ne seraient pas eux qui seraient ministres, mais leurs adversaires et ceux du gouvernement représentatif. On ne voulait pas les croire. Il y avait, d'ailleurs, déjà dans les esprits cette impatience qui fait qu'on aime souvent mieux le mal que le danger. Du côté de la cour, mêmes dispositions : nous aimons mieux, y disait-

on, un coup d'État qu'une royauté précaire et marchandée. La transaction prudente et habile, qui était le principe du ministère de M. de Martignac, ne représentait donc plus aux uns et aux autres que l'incertitude avec tout ce qu'elle apporte d'ennuis et de dépits. Il fallait en finir, et le roi Charles X commença à en finir en nommant, le 8 août 1829, M. de Polignac ministre des affaires étrangères. Ce jour-là l'abîme s'ouvrit ; il ne fit plus que s'élargir jusqu'au coup d'État du 25 juillet 1830, qui y fit tomber la monarchie de 1814, et il ne se referma qu'à moitié avec la monarchie de 1830.

Je retrouve encore dans ma mémoire les mouvements de dépit et de désappointement que causa dans le monde politique l'avénement du ministère Polignac. Cet avénement semblait devenu invraisemblable à force d'avoir été longtemps redouté inutilement. C'est à ce moment qu'on sentit ce que valait le ministère Martignac, c'est-à-dire ce qu'il empêchait. Parmi les moins troublés étaient les ministres révoqués. Ils avaient vu de plus près le danger, et ils y avaient toujours cru. Ils n'étaient donc pas surpris ; de plus, ils sortaient par une belle porte. En remettant son portefeuille au roi, un

des plus considérables d'entre eux par sa capacité et par sa grande fortune, M. le comte Roy, avait pris la liberté de prédire respectueusement à Charles X la marche inévitable des choses et comment son ministère serait peu à peu acculé aux coups d'État. Cette extrémité, que le roi ne voulait pas hâter, ne l'effrayait cependant pas, s'il fallait y arriver, et cette disposition était un péril de plus. Ces résolutions qu'on garde comme un en-cas pour la dernière heure sont dangereuses, parce qu'elles donnent aux princes une fermeté ou une obstination qui précipite les événements. Il y en a dans notre histoire un autre exemple et qui n'a pas été moins fatal en sens contraire que celui de Charles X : je veux parler de la résolution que le roi Louis-Philippe, dans ses dernières années, gardait au fond de l'âme, d'abdiquer la couronne plutôt que de se prêter à la nécessité des circonstances. Le roi Louis-Philippe avait laissé percer dans ses conversations quelque chose de ce projet d'abdication ; on n'y croyait pas. Cette idée n'était pas seulement pour le roi un moyen de résistance et de dignité personnelle : il croyait aussi, trompé en cela, comme nous tous, par la confiance

qu'il avait dans le gouvernement représentatif, il croyait que ce serait un expédient de gouvernement, et que, dans un moment d'agitation, le roi pourrait abdiquer sans que la royauté abdiquât avec lui.

Les paroles de M. Roy, quoique fort bien écoutées par Charles X, ne le persuadèrent pas. Je me souviens que je vis M. Roy, le jour de son départ du ministère, et qu'il me raconta son dernier entretien avec Charles X. M. le comte Roy était un excellent ministre des finances et un homme d'affaires consommé, plutôt qu'un orateur et un homme de lettres, quoiqu'il fût lettré et qu'il aimât les lettres comme tous les hommes du dix-huitième siècle. Ce jour-là, en me racontant cette conversation, il fut vraiment éloquent et touchant. Le pressentiment de la chute inévitable de la monarchie, qu'il aimait sans fanatisme, mais qu'il aimait sincèrement comme le régime qui avait ajouté à sa capacité et à sa fortune les honneurs mérités du pouvoir, seule chose qu'il eût à souhaiter, ce pressentiment donnait à ses paroles une émotion et une gravité singulières. Il croyait qu'il avait un instant ému Charles X, et il avait raison. Il l'émut assez pour le

persuader de la sincérité de ses appréhensions, pas assez pour le convaincre de la vérité du danger ou pour le faire douter de la nécessité de le braver. Ce qui faisait que Charles X croyait aisément à la sincérité de M. Roy, c'est que M. Roy, en perdant le ministère, ne perdait rien : il avait treize cent mille livres de rente, et, n'étant plus ministre, il se retrouvait après ce qu'il était avant. La fermeté de son âme et le bon sens de son intelligence étaient pour beaucoup dans le calme et dans la simplicité qu'il avait en quittant le ministère ; sa grande fortune y était aussi pour quelque chose. Je vis dans la même journée un des collègues de M. Roy, et je ne le trouvai pas si calme. Il était, il est vrai, moins riche; il était aussi plus ambitieux, et il reçut mes compliments de condoléance avec une émotion qui s'appliquait plus à la crise privée qu'à la crise publique.

A voir la polémique du temps, l'avénement du nouveau ministère excita plus de colère que de crainte ou de douleur. Le parti libéral, quoique menacé d'un coup d'État, se croyait invincible, et il avait raison. Le seul danger à craindre étaient les effets mêmes de la victoire. Le cri que jeta le *Jour-*

nal des Débats en annonçant le nouveau ministère : *Malheureux roi! malheureuse France!* ce cri, qui lui valut un procès, était un signe de douleur et un adieu fait à ses vieux sentiments royalistes. Ce n'est pas moi qui ai jeté ce cri de douleur : j'étais absent, et, eussé-je été présent, je n'aurais pas si bien dit le mot de la rupture qui se faisait entre la monarchie de 1814 et le journal qui l'avait le plus souhaitée et le plus servie. Ce fut un de mes amis et de mes collaborateurs, une des intelligences les plus nettes et les plus sensées que j'aie rencontrées dans ma vie, M. Becquet, qui écrivit cet article plein de l'esprit de révolution défensive, qui fut l'esprit de la révolution de juillet 1830.

A Dieu ne plaise que je veuille faire le portrait de tous ceux de mes amis et de mes collaborateurs que j'ai vus mourir en route! Le nombre en serait grand. Je ne puis pourtant pas nommer M. Becquet sans me rappeler cet homme d'esprit, qui savait si bien avertir et diriger les autres, et qui ne sut jamais se conduire lui-même. Il avait un jugement exquis pour juger de tout ; seulement il ne l'appliquait pas à sa conduite. Que de bons avis il m'a donnés! quelle lumière jetée sur cette vie de jour-

naliste où j'entrais! Nous étions fort décidés par instinct, mon ami de Sacy et moi (car pourquoi ne mettrais-je pas ici son nom dans des souvenirs qui nous sont si communs?), nous étions fort décidés à ne prendre de la vie de journaliste que ce que nous en aimions et ce que nous en voulions, c'est-à-dire le droit de dire notre avis fort modestement sur les affaires de notre pays. C'était là le sentiment qui nous attirait vers le journalisme, ayant peu de goût pour les autres plaisirs que peut donner ce genre de vie. Mais combien les avertissements de Becquet fortifiaient en nous cette résolution! comme il nous y aidait par ses avis, sinon par ses exemples! « Et vous, mon cher ami, lui disais-je souvent, pourquoi ne faites-vous pas ce que vous nous exhortez si bien à faire? — Ah! moi, c'est différent, disait-il en riant par souvenir de la scène de Bonnard et de Danville dans l'*École des vieillards* de son ami Casimir Delavigne; ah! moi, c'est différent : j'ai renoncé à gouverner ma vie. » Que lui a-t-il donc manqué à cet esprit vif et sensé, honnête et gracieux, sage et piquant, qui avait tout pour réussir dans la vie, que lui a-t-il manqué? le goût de l'activité régulière. Il prenait la vie pour une partie

de jeu seulement, et voilà pourquoi il l'a mal jouée. La vie est une action sérieuse et qui doit être traitée sérieusement. Il y entre bien un peu de comédie; mais il ne faut pas en mettre plus qu'il n'y en a, même pour s'amuser.

Quoique jeune encore en 1829, M. Becquet était déjà un ancien collaborateur du *Journal des Débats*. Il avait été fort royaliste, et cela faisait que, malgré l'espèce d'insouciance qu'il avait fini par prendre après l'avoir d'abord affectée, il était plus propre que personne à exprimer les sentiments du *Journal des Débats* dans cette circonstance que la suite des événements a rendue décisive et solennelle. Une fois la rupture faite, une fois l'adieu des royalistes prononcé, il fallait que le *Journal des Débats* exprimât l'invincible résolution que la France moderne avait de résister aux tentatives insensées de la contre-révolution. C'est à cela que nous étions surtout propres, M. de Sacy et moi, par nos sentiments et nos opinions. Non que nous eussions le moins du monde l'esprit révolutionnaire : nous sentions seulement que la lutte était engagée entre l'esprit ancien et l'esprit nouveau ; nous sentions que les coups d'État s'approchaient et que le con-

tre-coup serait inévitablement une révolution. Nous n'hésitions pas : nous préférions le triomphe de la révolution au triomphe du coup d'État ; mais nous préférions surtout éviter cette douloureuse alternative. Ce sentiment anime toute la polémique du *Journal des Débats* depuis le 8 août 1829 jusqu'aux ordonnances du 25 juillet 1830.

Cette polémique est souvent violente, emportée, et je ne veux point aujourd'hui en excuser la dureté; je serais plutôt disposé à me la reprocher. Mais qu'on songe au moment : c'était à la veille d'une contre-révolution que nous repoussions avec colère, et à la veille aussi d'une révolution que nous sentions la France capable de faire et peut-être même de désirer.

Voyons d'abord les articles de colère. Ce sont naturellement ceux qui sont le plus près du défi jeté à la France le 8 août par l'avénement de M. de Polignac. Voici ce que j'écrivais le 14 août 1829 :

Extremum superest opus.
LUCAIN.

« Ordinairement les ministères ne tombent ou ne s'élèvent que par les Chambres ou par les élections.

Ainsi le ministère de M. de Richelieu tomba devant le vote de la Chambre des députés, et ce vote éleva au pouvoir M. de Villèle. Ainsi, plus tard, M. de Villèle tomba devant le vote des élections de 1827, et ce vote éleva au pouvoir M. de Martignac.

« Le nouveau ministère a déjà, de ce côté, une destinée à part : ce n'est ni le vote des Chambres, ni le vote des élections qui a renversé ses devanciers et qui l'a élevé au pouvoir. Il est, dès sa naissance, hors des règles et des usages des gouvernements représentatifs. Sa manière de naître présage sa manière de vivre.

« D'où vient-il? d'où prend-il sa force?

« Ici, je marche sur des charbons ardents; car je veux épargner l'injure, et je ne veux point pourtant épargner la vérité.

« La France a reçu avec enthousiasme la Restauration. Cela est si vrai, que l'orateur qui crut pouvoir dire que la France avait reçu la royauté avec répugnance perdit presque pour cette parole ses droits à la reconnaissance publique, et mourut en croyant ingrats ses concitoyens, qui n'étaient que justes.

« Mais ce qui est vrai aussi, c'est qu'en recevant

la Restauration, la France n'a pas abjuré tous les souvenirs qui lui étaient chers, toutes les douleurs qui lui étaient sacrées, toutes les antipathies naturelles qui se rattachaient à ces souvenirs et à ces douleurs.

« Ainsi, il n'est pas, en France, de famille de bourgeois où il n'y ait quelques récits des beaux jours de 89. Nos pères aiment à nous redire la joie qu'excita la prise de la Bastille, et la joie, plus pure encore, qu'excita la fédération. Quiconque a vu d'un œil de colère cette première aurore de la Révolution, quiconque a maudit les heures, si belles, si rapides de son matin; quiconque ne s'est pas d'abord laissé séduire comme le duc de Montmorency, dût-il, comme lui aussi, s'en repentir plus tard, la France peut l'estimer, mais elle ne peut pas l'aimer. S'il y a donc, parmi nos grands seigneurs, quelque famille de la sorte, qu'elle rentre sur le sol de la patrie qu'elle abandonna trop vite autrefois; qu'elle recouvre ses biens, qu'elle ait des titres et des honneurs, qu'elle jouisse du souvenir des bontés d'une reine que son courage a rendue sainte et sacrée à la France : à tout cela il n'y a rien à dire. Mais, si le chef de cette famille est

nommé pour représenter la France dans les pays étrangers, nous avons droit de commencer à nous plaindre; si, à plusieurs reprises, il passe le détroit pour prendre le ministère, et cela au temps même de M. de Villèle, comme si M. de Villèle n'était pas assez ardent, nos plaintes se changent en inquiétudes; si enfin, après plusieurs apparitions qui semblaient vouloir, par la peur, nous accoutumer au mal, le chef de cette famille est appelé au pouvoir, que de sujets alors de douleur! Que n'y a-t-il pas lieu de craindre, quand nous voyons notre destinée, la destinée que la France s'est faite en 89, livrée aux mains de la contre-révolution de la plus vieille date? Qui n'a droit de penser que nous reculons jusqu'au delà de 89, quand c'est aux mains des héritiers et des disciples des hommes de 88 qu'est remis le pouvoir, et que la mort seule de M. de Calonne nous prive, j'imagine, de l'avoir pour ministre des finances?

« M. de Polignac, dans le ministère, représente les idées de la première émigration, les idées de Coblentz. Ses collègues représentent-ils quelque chose qui soit moins antipathique au sentiment de la France? Hélas! nous le voudrions; mais

que dire quand on a trouvé le secret de gâter en quelque sorte jusqu'aux souvenirs de la Vendée?

« Il y a en effet dans le ministère quelqu'un qui rappelle les souvenirs de la Vendée; mais c'est M. de Bourmont.

« Waterloo! Je ne demande pas à la Restauration de pleurer cette journée; mais elle ne peut pas non plus demander à la France de la bénir : trop de notre sang y a coulé, trop de notre gloire y a été tuée. Il n'y a pas de capitaine français qui n'ait les larmes aux yeux au souvenir de Waterloo; mais il y a un homme, disent-ils, qui doit, à ce souvenir, avoir le repentir dans le cœur. — Vous vous trompez, messieurs, M. de Bourmont n'a failli que par fidélité. A travers le souvenir des serments qu'il venait de prêter à Bonaparte, il s'est ressouvenu des autres serments qu'il avait prêtés à Louis XVIII. — La veille d'une bataille, un militaire ne se souvient que du serment de combattre!

« Après tout, il y a huit jours encore, l'histoire seule avait à demander compte à M. de Bourmont de sa défection. Aujourd'hui que le voilà exposé sur l'échafaud du ministère, si la France fait foule autour de lui, à qui la faute? Si les enfants deman-

dent ce qu'il a fait, si les pères leur répondent que le malheur de Waterloo est sur lui, à qui la faute? Si de tous les champs de bataille de l'Europe où notre grande armée a laissé quelques-uns de ses membres, si de la Belgique où elle a laissé les derniers tronçons de son corps, si de la place où tomba fusillé le maréchal Ney, il s'élève des cris de colère qui retentissent dans nos cœurs; si la colonne de la grande armée semble tressaillir elle-même avec tous ses bataillons d'airain, comme si elle venait de recevoir un affront, à qui la faute? Non, non, rien ne manque au ministère de la contre-révolution : Waterloo y est représenté!

« Et que M. de Bourmont n'accuse point la violence de nos paroles : nous ne jugeons point sa conscience. Il a aidé au désastre de Waterloo; ce qu'il a fait, il a cru sans doute devoir le faire. Mais comment ne sent-il pas qu'il est, depuis ce jour, marqué d'une espèce de fatalité? comment ne sent-il pas qu'il y a entre lui et la France tout le sang de Waterloo! Si un homme, par justice, par vertu peut-être, avait aidé à la mort de ma famille, si c'était à lui que je pouvais imputer la perte des miens, n'est-il pas vrai qu'aucune puissance hu-

maine ne pourrait me forcer à donner la main à cet homme? Eh bien, peuple ou armée, nous sommes tous, en France, frères et fils des morts glorieux de Waterloo : nous ne pouvons pas donner la main à M. de Bourmont[1]!

« Que dirai-je de M. de la Bourdonnaye? C'est, de toutes les impopularités du Ministère, celle qui est de plus jeune date : car il n'y a contre M. de la Bourdonnaye que quatorze ans de défaveur publique; mais jamais défaveur ne fut mêlée de plus d'effroi. Il a suffi à M. de la Bourdonnaye de quelques mots pour signaler son nom. Ses paroles, aux yeux inquiets du public, ont valu des actions. L'argumentation de ses discours, toujours roide et inflexible, a persuadé la France que, ministre, il pousserait tout à bout. M. de la Bourdonnaye est homme de parti et logicien : il y a doublement de quoi trembler. Il est, quelque horreur qu'il professe

[1] Quand j'écrivais ces paroles que je trouve cruelles aujourd'hui et pleines de l'emportement de l'esprit de parti, M. de Bourmont n'avait pas encore donné Alger à la France, et, en nous donnant Alger, perdu un fils qui se fit tuer héroïquement. Ce jour de gloire et de douleur a tout racheté et n'a laissé subsister que la mémoire d'un grand service rendu à la patrie.

pour la Convention, il est de l'école de ces terribles logiciens qui ont développé hardiment la Révolution. M. de la Bourdonnaye représente dans le Ministère la faction de 1815.

« Coblentz, Waterloo, 1815! voilà les trois principes, voilà les trois personnages du ministère. Tournez-le de quelque côté que vous voudrez ; prenez nos haines d'il y a trente ans, nos douleurs et nos inquiétudes d'il y a quinze ans : tout est là, tout s'y est donné rendez-vous pour affliger et irriter la France. Pressez, tordez ce ministère, il ne dégoutte que chagrins, malheurs et dangers. — Et pourtant il s'étonne de l'effroi et de la douleur publique ! Il dit qu'on est injuste à son égard, qu'on ne sait pas encore ce qu'il sera! — Ce qu'il sera ! Et que voulez-vous donc qu'il soit, sinon ce qu'il a été? Que peut-il être autre chose ? Ne voyez-vous pas qu'il est enchaîné à son passé ? C'est en vain qu'ils demanderaient au Temps d'effacer d'un coup de son aile leurs jours, leurs actions et leurs pensées d'hier : elles vivent pour eux comme pour nous. L'ombre de leur vie passée marche devant eux et leur trace leur chemin. Ils ne peuvent pas se détourner ; il faut qu'ils marchent, il faut qu'ils aillent. — Mais

je voudrais retourner en arrière. — Vous ne le pouvez pas! — Mais je supporterai la liberté, la Charte, l'opposition. — Vous ne le pouvez pas! Marchez donc, marchez, sous l'aiguillon de la nécessité, aux abîmes des coups d'Etat. Marchez! votre vie vous a jugés et condamnés : vos destins sont accomplis! »

Cet article exprimait la pensée publique; il était un écho; il eut donc son retentissement, et pendant quelques jours Coblentz, Waterloo et 1815 servirent de symboles à la colère publique. Je ne suis pas fier d'avoir prêté des mots aux passions du temps. Je le suis davantage du sentiment de douleur qu'après ce premier élan de colère je retrouve dans les articles que nous faisions, M. de Sacy et moi, sur l'imminence et sur le danger des coups d'État. Car cet abîme des coups d'État, où je croyais avec raison que la monarchie de 1814 viendrait tomber, nous l'avons, pour ainsi dire, côtoyé pendant une année entière; nous avons vécu sur le penchant du gouffre. Tantôt je le regardais avec terreur et douleur : ces jours-là, j'étais bien inspiré. En effet, il est tombé dans l'abîme, le 25 juillet 1830, plus de monarchie qu'il n'en est

sorti le 9 août 1870; de même qu'il est tombé dans l'abîme du 24 février 1848 plus de liberté qu'il n'en sortira au jour du rétablissement de la liberté. On n'arrache jamais aux gouffres toute la proie qu'ils ont prise : ils engloutissent des vivants, ils rendent des cadavres ou des blessés. Il y avait aussi des jours où, la colère étouffant la douleur, je disais à nos adversaires : C'est vous qui tomberez, et non pas nous! Aveugle que j'étais ces jours-là : je croyais qu'on peut gagner des victoires sans perdre du monde.

Je ne veux mêler aucun souvenir personnel à ces souvenirs de controverse politique. Ce fut une pénible année que cette longue attente d'un coup d'État et d'une révolution, depuis le 9 août 1829 jusqu'au 25 juillet 1830. Les semaines et les mois se passaient dans je ne sais quelle incertitude énervante. J'abrégeai cette année par un séjour de quatre mois à Berlin. Je ne revins à Paris que vers les premiers jours de juillet. La situation s'était empirée : la Chambre avait refusé son concours au ministère Polignac; le ministère avait dissous la Chambre; le pays avait réélu la Chambre en l'augmentant de nouveaux libéraux. Les journaux du

ministère prêchaient plus haut que jamais la nécessité des coups d'État, et alors, voyant chaque jour plus clairement l'avenir, j'écrivais le 24 juillet, c'est-à-dire la veille même des ordonnances : « Un coup d'État est nécessaire, disent nos adversaires, parce que la Révolution est aujourd'hui face à face avec la Royauté. Il est faux, à l'heure encore où nous parlons, que la Royauté soit face à face avec la Révolution. Mais demain, s'il y a un coup d'État, cela sera vrai! C'est la Charte qui les sépare; ôtez-la, les deux ennemis sont en présence. Oui, ôtez la Charte, il n'y a plus de Restauration, il n'y a plus que la Révolution et la contre-révolution ; nous reculons de plus de trente ans : la contre-révolution se retrouve en Vendée et dans le camp de Condé; la Révolution, à Jemmapes et à Fleurus, chacune avec sa gloire, avec sa force, et Dieu et les batailles pour arbitres. » Le lendemain, en effet, c'est-à-dire le 25 juillet, cette barrière, qui séparait les deux vieux ennemis et qui suspendait les événements, était brisée par les ordonnances, et *il n'y avait plus de Restauration!*

DEUXIÈME PARTIE

DE 1830 A 1848

I

DE LA POLÉMIQUE DANS LES COMMENCEMENTS DE LA RÉVOLUTION DE JUILLET.

J'ai partagé les émotions et les joies de la révolution de juillet; j'ai ressenti les passions du temps. Je ne veux même pas cacher ici une des petites anecdotes de ma vie de journaliste : elle a sa moralité. Le 29 juillet, réunis dans le bureau du *Journal des Debats*, nous écrivions en courant quelques lignes sur les événements de cette révolution qui se faisait pendant que nous la racontions. Je fis quelques lignes sur les mesures qu'il fallait prendre

pour rétablir l'ordre après la victoire, et, parmi ces mesures, je demandais la punition des ministres de Charles X; mais, dans la préoccupation d'un pareil moment, au lieu du mot de *punition* j'écrivis, et j'en frémis encore, le mot de *supplice*. Je sortis, ne pensant plus à la fatale expression échappée de ma plume, et le lendemain seulement je relus dans le journal mes lignes de la veille : quand j'arrivai à l'affreux mot que j'avais écrit, il n'y était plus, il avait été remplacé par le mot juste, par le mot de punition. C'était M. Bertin, notre excellent directeur, qui avait fait ce changement. Le mot substitué m'avertit alors seulement du mot qui m'était échappé, et j'en eus les larmes aux yeux. Je courus aussitôt chez M. Bertin, je le remerciai du fond de l'âme du remords qu'il m'avait épargné; et, notez que, trois mois après, je me serais fait tuer dans les rangs de la garde nationale pour sauver la tête des ministres de Charles X. Le supplice! Comment avais-je pu écrire un pareil mot? Voilà le vrai danger du métier de journaliste. Les mots s'envolent de la plume, comme dans l'orateur ils s'envolent des lèvres. On les jette sans réfléchir sur le papier, et quand, le lendemain, le papier vous les représente,

vous êtes épouvanté de leur aspect : comme ils ont grossi ! comme ils sont devenus menaçants et douloureux ! De tous les motifs de reconnaissance que j'ai envers la mémoire de M. Bertin aîné, il n y en a aucun qui me soit resté plus profondément gravé dans le cœur : car la reconnaissance que j'ai est proportionnée au remords que j'aurais eu. « Mon cher ami, me dit M. Bertin, que je remerciais vivement, je n'ai fait qu'écrire ce que vous aviez voulu dire. » C'était vrai; mais s'il ne l'avait pas écrit !

Je viens de confesser le seul chagrin qui se serait mêlé par ma faute à la joie que me causa la Révolution de juillet.

Cette révolution, aussi bien, changea ma vocation de journaliste : d'un écrivain d'opposition, elle fit de moi, presque dès le lendemain, un défenseur du pouvoir, et je l'en remercie : car c'est là, j'en suis convaincu, qu'est l'honneur et le mérite des gouvernements libres. Attaqué tous les matins par la tribune et par la presse, il faut que tous les matins aussi le pouvoir se défende, et je ne connais rien de si beau que cette défense du pouvoir par la discussion, que cette nécessité d'avoir raison et de le prouver, que le gouvernement s'impose à

lui-même. On peut dire que cette nécessité est périlleuse, et qu'un gouvernement obligé de ne point faire de fautes est un gouvernement perdu. Je reconnais cette difficulté ; mais comparez à la difficulté d'avoir toujours raison la facilité de n'avoir jamais tort ou de n'avoir jamais personne qui vous le dise, ce qui est le propre des gouvernements despotiques, et dites de quel côté sont les plus grands périls. J'ai vu des gouvernements périr parce qu'ils avaient laissé trop parler contre eux, et que la parole avait fini par rencontrer la passion et l'action ; j'ai vu d'autres gouvernements périr par le silence et parce qu'ils n'avaient laissé debout aucune institution ou aucun homme chargé de les avertir.

La conclusion raisonnable à tirer de cette double expérience, c'est que, d'une part, les gouvernements libres ne peuvent pas se dispenser d'être puissants et d'ajouter la force de l'action à la force de la parole, parce qu'il y a des moments où la force seule est de mise; c'est que, d'autre part, les gouvernements puissants ne peuvent pas se dispenser de respecter la liberté, et qu'il est bon pour eux que la discussion les avertisse et les contienne,

parce qu'il y a des pays et des temps où tout est soumis et où tout manque. La chute alors se fait par l'affaissement général.

Si ces réflexions sont justes, on comprend pourquoi j'estime si haut la mission du journaliste qui, dans les gouvernements libres, défend le pouvoir, c'est-à-dire le principe de l'ordre dans la société. Si nous supposions, par impossible, un journal ou un journaliste qui défendrait toujours l'ordre et le droit, et qui, par la supériorité de sa discussion, les ferait prévaloir dans tous les esprits, ce journal rendrait à la société le plus grand service; car il la dispenserait de recourir jamais au despotisme, qui n'est que la tentation ou la nécessité de faire, pour quelque temps, l'ordre par la force, ne pouvant pas le faire par la discussion.

Cette mission de défendre l'ordre dans la société doit, pour avoir toute sa dignité, être désintéressée: elle doit être un devoir et un besoin de la conscience, non le prix d'un salaire. Le journaliste peut assurément être un homme de parti, et je n'ai pas la prétention de l'ériger en juge et en censeur impartial de la société; mais il doit être

attaché à son parti par goût et par conviction, non par intérêt. C'est dans ces sentiments que nous avons, mes amis et moi, défendu le gouvernement fondé par la Révolution de 1830. Nous aimions son origine libérale, sa nécessité, qui fut celle de la défense, sa ferme résolution de protéger l'ordre social et de préserver la liberté de ses propres excès. Aussi, dès le lendemain de la Révolution de juillet, nous étions sur la brèche et nous combattions ceux qui voulaient pousser la révolution jusqu'à la république. Nous demandions énergiquement le maintien du gouvernement monarchique, et, quoique le mot de conservateur eût juque-là appartenu au parti royaliste de la Restauration, je n'hésitais pas à le prendre pour définir le nouveau régime politique que je souhaitais.

« Maintenons, disais-je le 4 août, le gouvernement représentatif, qui est à la fois conservateur et progressif : conservateur, puisque, par ses formes de discussion et de délibération, il s'oppose à ces décisions d'entraînement, bonnes pour faire une insurrection contre la tyrannie, mauvaises pour faire des lois qui protégent également tout le monde; progressif, puisque, grâce à la liberté de la presse

et de la tribune, aucune idée n'est étouffée à sa naissance, et que toutes peuvent vivre et grandir, si elles ont de la force, c'est-à-dire de la vérité. »

Dès ses premiers jours, la monarchie de 1830 eut à lutter contre la république, et quiconque rapprocherait dans sa pensée 1830 et 1848, quiconque surtout connaîtrait mal l'esprit et le caractère de la France, serait tenté de croire que, la république étant l'instinct et le penchant secret de la Révolution de 1830, cet instinct républicain, après dix-huit ans de luttes et de retards, a fini par prévaloir. Le petit nombre des enthousiastes de 1848 a pu croire et dire cela dans les premiers jours de la Révolution de février. J'ai alors entendu parler de la tradition de 1830, que la royauté avait interrompue et que reprenait la république; vaines paroles, bientôt démenties par l'expérience. La France est si peu républicaine, qu'elle a, dès les premiers moments de 1848, employé la liberté qui lui était laissée à détruire le plus vite possible la république. Elle y a grandement réussi. Il y a eu en France, sous tous les gouvernements, des factieux et des utopistes; il n'y a pas de républi-

cains. Ce sont ces factieux et ces utopistes qui, en 1848, aidés par les divisions du parti constitutionnel et par le hasard, ont eu leur jour; c'étaient ces factieux et ces utopistes qui, dès les premiers jours de 1830, voulaient imposer au pays un gouvernement républicain. Ils n'étaient pas plus en état de faire cela en 1830 qu'ils n'ont été en état de le soutenir en 1848.

7 août 1830.

« Quelques esprits ardents et généreux veulent la république. Ils se font illusion, en cela, sur la France et sur eux-mêmes.

« Sur la France : car elle se souvient de la République, elle se souvient de l'interruption d'affaires et de commerce qui a signalé la durée de la République. La république est une véritable confiscation de la société civile, commerciale et industrielle, au profit de la société politique. On est citoyen : on n'est plus ni marchand, ni avoué, ni manufacturier, ni juge. Or nous voulons être citoyens, cela est sûr, et nous avons montré que nous savions le vouloir; mais nous voulons aussi être autre chose : il nous

faut un gouvernement qui permette le développement de la société civile, aussi bien que le développement de la société politique, et qui les concilie.

« Pour établir la république en France, où tant d'intérêts y sont opposés, il faudrait ou la dictature ou la terreur, c'est-à-dire l'abolition de la liberté, et en même temps l'abolition du crédit, du commerce, des affaires, toutes choses qui ont besoin de repos. Je défie les républicains de nous conduire à la république en maintenant la liberté égale de toutes les opinions.

« Ces esprits ardents et généreux se trompent aussi sur eux-mêmes quand ils croient qu'ils pourraient mettre la France en république sans l'opprimer; qu'ils pourraient en rester à la Gironde, et ne point passer à la Montagne. Grande erreur : ce ne sont pas les Girondins qui ont pu établir la république, ce sont les Montagnards; et comment l'ont-ils établie? pour mettre la France en république, ils ont commencé par l'opprimer et l'ensanglanter.

« Or ce que nous devons avoir gagné à l'expérience de quarante années de traverses, c'est de savoir

préférer la liberté à toutes les formes de gouvernement; c'est d'estimer les gouvernements, non par le nom qu'ils portent, mais par la liberté qu'ils donnent.

« Que si, dédaignant les arguments et la discussion, comme on prétend que font quelques personnes, on dit qu'il faut la république, ou que, sinon, il y aura une insurrection, nous répondrons que nous ne connaissons à personne le droit de dire qu'il fera une insurrection. Le peuple de Paris ne se laisse pas insurrectionner. L'insurrection du 28 juillet n'a été faite par personne : c'est le peuple de Paris qui l'a faite. Toute insurrection qu'on ferait à la main ne serait qu'une intrigue de place publique, qui ne vaudrait pas mieux qu'une intrigue de palais.

« Qu'on fasse une insurrection aujourd'hui pour la république, on verra le succès qu'elle aura, on verra la différence qu'il y aura entre elle et l'insurrection du 28 juillet.

« Il a fallu à la royauté l'expérience de son coup d'État pour savoir toute sa faiblesse. Que les républicains fassent le leur, ils verront aussi en quelle minorité ils sont. Ils manqueront leur coup comme

M. de Polignac, ayant voulu, comme lui, pousser toutes choses à l'extrême. »

En relisant cet article, je suis frappé d'une réflexion que je ne veux pas dissimuler, quelque triste qu'elle soit. Tout ce que je disais en 1830 contre la république est resté vrai : l'expérience de 1848 a justifié mon opinion, au lieu de la condamner. Tout ce que je disais de l'esprit libéral de notre pays semble devenu faux. Contre la république, je disais qu'elle a l'inconvénient de sacrifier la société civile à la société politique. C'est par là en effet qu'a péri la république; mais c'est aussi par là que la monarchie parlementaire a péri : nous avons trouvé que nous étions encore trop citoyens, même en ne l'étant que comme le comporte la monarchie constitutionnelle; et la société civile, industrielle et commerciale, a sacrifié sans hésiter la société politique. Nous avons voulu avoir tout notre temps pour nos affaires privées, sans être distraits par aucun soin à donner aux affaires publiques. Nous y avons réussi. En vérité, quand je conseillais, en 1830, à la société politique de ne pas demander trop de sacrifices à la société civile, je

jugeais bien l'esprit de mon pays : les événements de 1852 l'ont prouvé. Où je me trompais, hélas! c'était à croire que *le peuple de Paris ne se laissait pas insurrectionner*. Il a, en 1848, laissé se faire l'insurrection et l'a laissée réussir; mais il ne l'a pas laissée vivre longtemps, c'est une justice à lui rendre.

II

LES SOLLICITEURS EN 1830.

Les révolutions ne sont pas seulement des occasions de vertus et de vices politiques : elles sont aussi des occasions de vertus et de vices privés. Les ridicules et les défauts en profitent pour se montrer ; et, quand ces ridicules et ces défauts procèdent de la condition même de la société, ils méritent d'être signalés à l'attention publique, ils ne sont pas indignes de figurer dans un coin de ce tableau mouvant des mœurs et des idées d'un peuple, que peint la presse politique. C'est à ce titre que je place ici un petit tableau des solliciteurs en 1830. Mon esquisse n'a d'autre mérite que d'avoir été faite en face des modèles qui posaient, sans le savoir, au

lendemain même de la victoire de juillet, gâtée par cette curée d'emplois publics.

16 août 1830.

« Il y a quinze jours, c'étaient les heures de l'insurrection populaire, heures de courage et d'enthousiasme, heures de vertus et de dévouements. Aujourd'hui, c'est une tout autre insurrection : c'est l'insurrection des solliciteurs, c'est la levée en masse de tous les chercheurs de places; ils courent aux antichambres avec la même ardeur que le peuple courait au feu.

« Dès sept heures du matin, des bataillons d'habits noirs s'élancent de tous les quartiers de la capitale; le rassemblement grossit de rue en rue. A pied, en fiacre, en cabriolet, suant, haletant, la cocarde au chapeau et le ruban tricolore à la boutonnière, vous voyez toute cette foule se pousser vers les hôtels des ministres, pénétrer dans les antichambres, assiéger la porte du cabinet. C'est un siége, ou plutôt c'est un blocus. Tacticiens profonds, nos héros de l'insurrection intrigante ont toutes les qualités de la guerre. Tout à l'heure ni les pieds n'étaient

assez agiles ni les roues des cabriolets assez rapides pour s'élancer vers l'hôtel du ministre. Une fois arrivés dans l'antichambre, une fois sous les murs de la place, ils changent de courage, ils sont fermes et patients. Immobiles à leur rang, la pétition au bras, ils ont décidé de prendre la place par famine; ils la prendront. C'est en vain que le ministre ou son secrétaire essayent de s'échapper par quelque porte secrète : toutes les portes sont bloquées. A moins d'un souterrain qui donne sur la campagne, comme dans les anciennes forteresses, il n'y a pas moyen de sortir.

« Et ne croyez pas que la foule diminue de jour en jour : tout au contraire, elle augmente. Le mouvement de l'insurrection se répand, de proche en proche, d'un bout de la France à l'autre. Chaque département envoie ses recrues, qui accourent successivement, impatientes, avides, jalouses et craignant toujours d'arriver trop tard. Les diligences, les pataches, les coches, sont remplis; les solliciteurs s'entassent dans les voitures, surchargent l'impériale; les six chevaux des diligences soufflent et halètent, attelés à tant d'intrigues. C'est un soulèvement général des prétentions provinciales. Paris! Paris!

tel est le cri de toutes ces ambitions, qui fatiguent les routes et les postillons. Il en vient de tous les régimes, depuis celui de 89 jusqu'à celui de 1830; de toutes les générations, de toutes les provinces. Tout se remue, s'ébranle, se hâte, le nord, l'orient, l'occident; et, pour comble de maux, la Gascogne, dit-on, n'a pas encore donné.

« Il y a quinze ans, en 1814, les martyrs de la fidélité inondaient les antichambres, la Vendée assiégeait les bureaux. C'était l'insurrection des Gérontes; l'ambition alors avait des cheveux blancs, et l'intrigue portait de la poudre. Aujourd'hui l'insurrection est plus jeune. Géronte est hors de cause, il ne sollicite plus. Valère le remplace dans les antichambres, et, à le voir, il n'a pas dégénéré de son devancier. Le costume et le langage diffèrent; mais c'est le même homme au fond. On fredonne la *Marseillaise* au lieu de *Vive Henri IV* ou *Charmante Gabrielle*. On contait les persécutions souffertes sous Marat et Robespierre; on conte ses disgrâces sous MM. de Corbière et de Peyronnet. Du reste, même genre de forfanterie, même manière de se faire valoir. Les victimes abondent ; il y en a de toutes les époques. Les héros aussi pullulent; les uns se sont

battus en personne : lisez le journal où leur nom est cité; mais ne lisez pas l'*erratum* du lendemain, car les belles actions rapportant quelque chose, tout le monde veut les avoir faites, et il y a des exploits qui ont cinq ou six maîtres. Il faudra bientôt que les tribunaux jugent cette nouvelle question de propriété. Ceux qui ne se sont pas battus ont aussi leurs titres : l'un a un parent mort à l'attaque du Louvre, l'autre est cousin d'un élève de l'École polytechnique. L'Intimé aujourd'hui ne dirait plus :

Monsieur, je suis bâtard de votre apothicaire ;

il serait bâtard d'un des vainqueurs de la Bastille et oncle d'un des braves du pont de la Grève. A ce titre, l'Intimé demanderait une place de procureur général.

« Cette pullulation de victimes après la persécution et de héros après la victoire rappelle le retour de Gand et ce que disait un de nos meilleurs maîtres en fait d'esprit : « Je ne sais pas comment cela se « fait : nous étions quinze cents à Gand, et nous en « sommes revenus quinze mille. »

« Au milieu d'un tel chaos, il est difficile que le hasard et les caprices n'aient pas une grande part dans

ce qui se fait. Les ministres nomment; mais ils ne choisissent pas toujours. Aussi rien n'est si bizarre et si imprévu que les changements d'état qui se voient.

« Hippias est administrateur général. — Comment cela, bon Dieu? — Hippias, le 24 juillet, s'est foulé le bras en tombant de cheval ; il est resté six jours dans sa chambre; le septième, il est sorti le bras en écharpe, et, le huitième, il a été nommé administrateur général. Voilà l'histoire d'Hippias. Ajoutons qu'il a renvoyé le valet qui l'accompagnait le jour de sa chute. —Mais Hippias n'entend rien à l'administration ; c'est un homme aimable. Vous savez..... — Tête sans cervelle ! je vous dis qu'Hippias est sorti le bras en écharpe.

« L'arme ordinaire de l'insurrection intrigante, c'est la délation. Personne n'est bon citoyen, s'il a une place; personne n'aime la patrie que les solliciteurs. Voici un receveur général qui gagne cent mille francs par an, c'est un jésuite ! un préfet qui en gagne vingt-cinq mille, c'est un homme dévoué à l'ancien ordre de choses ! Avec tout cela, l'inquiétude se répand dans les provinces en même temps que l'esprit d'intrigue et de cupidité. L'un craint de

perdre sa place, l'autre veut en obtenir une. Il n'y a pas de Parisien qui ne reçoive par jour huit ou dix lettres des départements : celle-ci, pour prier d'être conservé; celle-là, pour avoir quelque chose. « J'aimais la Restauration et j'ai porté la croix du lis, dit l'un ; serai-je destitué? — J'étais employé dans les bureaux de la préfecture de la Roër avant 1814, dit l'autre ; serai-je rétabli ? » Placez-moi ! maintenez-moi! tel est le mot de toutes les correspondances à cette heure. J'ai reçu ce matin une lettre qui me priait de venir passer, dans une ville du Nord, le temps de la *kermesse* (la fête patronale). Cette lettre m'a touché comme si c'était une belle action. En effet, c'était la première que je recevais depuis huit jours, où il ne fût pas question de destituer ou d'être destitué.

« Il y a certes dans tout cela matière au ridicule, mais il y a aussi matière à la pitié et à la douleur. Qui ne serait profondément affligé de voir cette manie des places qui possède la société, cette avidité de salaires publics qui ferait presque penser que nous sommes une nation d'indigents? Quinze ans de liberté n'ont pu nous guérir de cette maladie du régime impérial; il semble que la plaie soit dans

nos entrailles et ne puisse se cicatriser. Vous avez un état honorable, indépendant, lucratif; pourquoi diable solliciter? Il n'y a point de place qui puisse vous rapporter ce que vous gagnez, et qui vous donne le loisir que vous avez. — Que voulez-vous? si je n'attrape rien dans tout ceci, ma femme m'en estimera moins : elle croira que je n'ai point de considération et de crédit.

« Le mot est vrai. La manie des places est entrée si profondément dans nos mœurs, qu'il faut être nommé à quelque emploi, sous peine d'être discrédité. Il semble que ce soit une humiliation de ne pas avoir part au budget de l'État. Rien ne plaît à la vanité comme un titre; rien non plus ne convient si bien à l'esprit routinier de famille que ces appointements qu'on est sûr de toucher à la fin de chaque mois; c'est une sorte de rente; c'est un fixe, comme disent les ménagères ; avec cela on est sûr de ce qu'on gagne. Malheur aux solliciteurs de province qui reviendront de Paris sans avoir obtenu quelque chose! les mères de famille les montreront à leurs filles comme des espèces de parias qu'il faut bien se garder d'accueillir. Danser avec un homme qui n'a pas su être procureur du roi ! cela ne se peut.

Ainsi tous nos préjugés contribuent à allumer cette soif inextinguible de fonctions qui semble nous consumer. Ainsi la société est sans cesse tenue en suspens, inquiète, agitée entre ceux qui obtiennent et ceux qui n'obtiennent pas, entre la joie des uns et la colère rancuneuse des autres ; car quiconque est refusé, quand tant d'autres réussissent qui ne valent pas mieux que lui, s'éloigne la rage dans le cœur, jurant de bouleverser l'État, puisqu'il n'est pas sous-préfet. »

III

DE L'ANARCHIE DANS LES DERNIERS MOIS DE 1830. — PROCÈS DES MINISTRES DE CHARLES X.

Quand je relis les réflexions de douleur et de colère que m'inspiraient, au mois d'octobre 1830, les émeutes qui se renouvelaient chaque soir dans Paris, et quand je me reporte en pensée à ces tristes soirées pendant lesquelles les bons citoyens purent souvent désespérer de l'établissement de la monarchie libérale qu'ils avaient voulu fonder, il y a une chose qui est pour moi une sorte de merveille, c'est que cette monarchie ait pu durer dix-huit ans; c'est que, pendant dix-huit ans, elle ait pu résister aux partis coalisés contre elle, et qu'elle ait, pendant si longtemps, tenu en échec l'anarchie. La difficulté même de ses commencements ne fait que mieux res-

sortir le miracle de sa durée. J'ai tort de parler de miracle : la monarchie de 1830 avait en soi une cause de durée qui fit longtemps sa force : elle avait pour elle l'esprit libéral du pays ; et, quoiqu'il soit de mode aujourd'hui de se moquer de l'esprit libéral et de nier qu'il ait jamais existé ; quoique même, à voir sa résignation présente, il semble vouloir donner raison à ses détracteurs, cependant il est impossible de contester que, pendant toute la durée de la monarchie représentative, la France a eu le goût de la liberté. C'est ce goût de liberté que la monarchie de 1830 satisfaisait sans nuire à l'ordre. Elle essayait de concilier ces deux grands intérêts moraux de toute société, et, quoique l'œuvre fût pénible, parce que le pays voulait l'ordre et n'en voulait pas les conditions, l'honneur de la monarchie de 1830 est d'avoir, pendant dix-huit ans, accompli cette œuvre qui semblait impossible.

Le péril éclata dès les premiers jours. Toutes les fois qu'un peuple fait une révolution pour être libre, la première difficulté qu'il éprouve est de créer un gouvernement, c'est-à-dire quelque chose qui contienne et qui réprime cette liberté même

qu'il a conquise. Après qu'il a créé un gouvernement, la seconde difficulté, et la plus grande, parce que c'est en lui-même qu'il l'éprouve, est d'obéir à ce gouvernement. Les révolutions qui, au lieu de se faire du despotisme à la liberté, se font de la liberté au despotisme, sont plus à leur aise : elles n'ont rien à céder du côté de l'ordre; mais aussi elles sont portées à exagérer l'ordre, et c'est de là que leur viennent les périls. Notez en effet que les peuples qui vont de la liberté au despotisme, soit parce qu'ils sont lassés de l'anarchie, soit parce qu'ils sont tombés dans je ne sais quelle mollesse d'esprit et de caractère, notez que ces peuples-là abusent de l'ordre par la servitude, même sous un chef modéré. Les Antonins étaient des princes modérés; les Romains, même sous les Antonins, n'en étaient pas moins des esclaves empressés : le vice de la servitude ne tenait pas au prince, mais au peuple.

De même qu'il est difficile aux révolutions despotiques de concéder quelque chose à la liberté, de même aussi il est difficile aux révolutions libérales de concéder quelque chose au pouvoir. Ceux surtout qui se prétendaient les auteurs de la Révolution

de 1830 et qui voulaient s'en faire une sorte de propriété, tous ces hommes ardents ou inquiets chicanaient, tant qu'ils le pouvaient, l'exercice de l'autorité même qu'ils avaient créée. Il s'était formé autour de M. de la Fayette une sorte de camarilla démocratique qui, cherchant à changer sa vanité en ambition, ne voulait point que le grand rôle qu'il avait joué dans la révolution finît avec cette révolution, et le poussait à le prolonger au delà, dût-il détruire lui-même son ouvrage en voulant chaque jour y toucher. Je suis d'autant plus à mon aise pour parler ainsi de M. de la Fayette, que j'ai beaucoup admiré et beaucoup loué sa conduite pendant le procès des ministres de Charles X[1]. Il aimait la popularité. Ce jour-là, il la risqua généreusement et y renonça sans hésiter, plutôt que de livrer les quatre victimes que demandait, disait-on, la colère du peuple. Mais, quelque admirable qu'ait été la conduite de M. de la Fayette aux jours du péril, les encouragements qu'il donnait aux agitateurs qui l'entouraient avaient créé une partie des périls mêmes que plus tard il brava hardiment.

[1] Voyez *Essais de littérature et de morale*, Ier vol.

Le *Journal des Débats* attaquait cette camarilla démocratique qui entretenait l'agitation publique, soit qu'elle crût que l'agitation devait enfanter la république, soit qu'elle eût seulement cette ardeur et cette inquiétude d'esprit qui font qu'une fois qu'on a goûté les émotions ambitieuses ou vaniteuses qui sont propres à la vie politique, on ne peut plus s'en passer jusqu'à ce qu'on s'en lasse ; car la sagesse, en pareille matière, ne vient presque jamais que par lassitude. Je n'avais aucune mauvaise humeur personnelle contre les personnes qui composaient cette camarilla, et je n'en savais pas même les noms. Je ne l'attaquais que parce qu'elle était un des embarras et des dangers du gouvernement nouveau, et surtout parce que les doctrines qu'elle soutenait et l'idée qu'elle se faisait *des droits du peuple* (c'était le mot qui lui était cher) étaient contraires à toute idée de loi et d'autorité publique. Quels étaient, en effet, ces droits du peuple ? Quel était le pouvoir chargé de les représenter? Où était cette Charte non écrite qu'on opposait à la Charte de 1830? Qui en était le dépositaire et l'interprète? Ces questions valaient bien la peine d'être traitées.

28 octobre 1830.

« Sous Charles X, nous avions la camarilla jésuitique, qui entravait la marche du gouvernement, qui bravait la majorité des Chambres et le vœu de la France électorale; qui, sous M. de Martignac, empêchait le ministère de gouverner, en attendant qu'elle se mît elle-même à gouverner avec ses hommes et ses idées, ce qu'elle a fait depuis le 8 août 1829 avec la sagesse et le succès que nous avons vus; une camarilla qui voulait des coups d'État, et qui, avec ses coups d'État, a perdu la Restauration. Aujourd'hui nous avons une camarilla démocratique, qui a les mêmes caractères et les mêmes traits que sa devancière, c'est-à-dire l'entêtement de ses propres idées et le défaut de lumières; une camarilla où les téméraires ne manquent pas plus que dans l'autre, ayant aussi ses faibles et ses irrésolus, qui se résigneraient en gémissant aux témérités qu'ils désapprouvent.

« Ceci n'est pas un vain parallèle; examinez. La camarilla jésuitique voulait à toute force se délivrer de la Chambre des députés : ce frein légal

la gênait. Que dit la camarilla démocratique? Elle a la même haine et la même impatience contre la Chambre des députés; c'est la même répugnance contre le frein de la loi. *Les droits du roi! L'esprit monarchique!* criait l'une; mots vagues et mystérieux, que les passions définissent à leur guise. *Les droits du peuple!* crie l'autre; *l'esprit de la Révolution!* Du reste, ne demandez aux uns ni aux autres ce que veulent dire précisément ces paroles. Elles veulent dire tout ce qu'on veut.

« Il y a six mois, un homme était monarchiste, non parce qu'il avait bien servi la monarchie, non parce qu'il avait prouvé, par sa vie tout entière, son dévouement à la royauté de 1814 : il était ou n'était pas monarchiste, selon qu'il plaisait ou déplaisait à nos rêveurs de monarchie absolue. Aujourd'hui, c'est la même chose en sens inverse. Le peuple vous a élu, il y a trois mois, comme un bon et fidèle citoyen; vous avez signé la protestation du 27 juillet; vous vous êtes uni de cœur et d'âme à la révolution et à la monarchie de 1830 : tout cela n'est pas assez. Si vous ne plaisez pas à la camarilla démocratique, vous n'êtes pas un patriote. Hors de sa grâce et de sa faveur, point de salut. Comme sa

devancière, elle excommunie quiconque lui déplaît. Il y a des gens qui, de la sorte, se sont trouvés excommuniés deux fois en l'espace de trois mois par des papes d'Églises différentes, des gens damnés naguère, faute de vouloir comprendre ce que voulaient dire ces mots, les *droits du roi!* et damnés encore aujourd'hui, faute également de vouloir comprendre ce que veulent dire ces mots, les *droits du peuple!*

« Quant à nous, qui, au risque des excommunications monarchiques, soutenions qu'il n'y avait pas de droits du roi hors du cercle de la Charte constitutionnelle; que la Charte était la règle et la limite de la royauté; que le monarque ne s'était réservé aucun droit supérieur à la loi, — nous soutenons aujourd'hui, au risque des excommunications démocratiques, que le peuple ne s'est non plus réservé aucun droit supérieur à la loi; qu'ayant créé des corps chargés de faire et d'appliquer la loi, il ne peut, ni dans l'ordre politique, ni dans l'ordre judiciaire, reprendre l'autorité, tant que les dépositaires ne violent pas les lois qui règlent l'usage et qui fixent les limites de cette autorité. Nous soutenons que le peuple ne peut pas rentrer, selon son caprice, dans

l'exercice de la toute-puissance, se faire juge et se faire législateur du jour au lendemain, ne s'asservissant en cela à aucune règle et se mettant au-dessus de toutes les lois établies. Il y a en vérité des gens qui paraissent croire que la Charte a encore un article 14. Seulement cet article 14 appartient aujourd'hui au peuple, à titre sans doute de butin. Nous avions un roi qui faisait des ordonnances pour la sûreté de l'État; nous aurons un peuple à qui on fera faire des émeutes pour le salut aussi de l'État.

« Le principe des deux camarilla est le même : point de loi ni de règle. Elles ne consultent toutes deux que le droit antérieur à la loi, que la raison, disent-elles. Mais qui ne sait que ce droit antérieur aux lois, chacun l'entend et l'interprète à sa guise? C'est pour avoir consulté un droit antérieur à la loi que Charles X s'est perdu. Otez la loi établie, la loi proposée, votée, sanctionnée par les trois pouvoirs de l'État : il n'y a plus d'ordre social, nous rentrons dans l'état de nature, où chacun trouve sa règle dans sa propre raison. »

Nous avons été, en 1848, assez près de cet état de nature pour nous en souvenir. Nous en étions fort près aussi au mois d'octobre 1830; et c'est encore là un des rapports qui existent entre les émeutes qui ont éclaté sous la monarchie de 1830, et la Révolution de 1848. L'anarchie voulait avoir son jour, dont elle espérait faire un régime durable; elle le cherchait en octobre 1830; elle l'a cherché bien souvent encore en 1832, en 1834; elle l'a trouvé enfin en 1848, et le pays, ce jour-là, a pu connaître ce que la monarchie de 1830 lui avait épargné pendant dix-huit ans.

A voir, au mois d'octobre 1830, les émeutes de chaque jour et le gouvernement qui semblait impuissant en face du mal, il y avait parfois lieu de craindre que nous ne fussions arrivés au pire état d'un peuple en révolution, c'est-à-dire à l'impuissance de supporter le gouvernement établi et d'en établir un. C'est là surtout ce qui nous affligeait, mes amis et moi.

24 octobre 1830.

« Que nous soyons une république ou une mo-

narchie représentative, que nous ayons des pairs ou des sénateurs, tout cela n'est pas la question. Soyons ce que nous voudrons, mais ayons un gouvernement! Il y a un gouvernement aux États-Unis; il y a de l'ordre, il y a de la sécurité. On ne ferme pas les boutiques à New-York au milieu de la journée; à Washington, la maison du Président n'est pas défendue par la garde nationale pour empêcher qu'on vienne, au milieu de la nuit, lui demander en sursaut la tête de tels ou tels prisonniers. Les accusés dorment tranquillement dans leurs prisons, et les citoyens dans leurs maisons. Il y a enfin un gouvernement qui est obéi et qui sait se faire obéir. Quand les corps constitués de l'État, quand la Chambre des représentants, le Sénat et le Président ont décidé quelque chose, cette décision a force de loi, sans qu'elle ait besoin d'être ratifiée dans les carrefours. Il y a, aux États-Unis, des gens pour gouverner, et ils gouvernent; des lois pour être exécutées, et elles le sont. Il ne viendrait jamais dans la tête de personne que, lorsque les Corps de l'État ont adopté une mesure, l'exécution de cette mesure pût être suspendue par des rassemblements et des

émeutes[1]. Chacun pense, en effet, dans ce pays que si les lois, après avoir été faites par les pouvoirs de l'État, ont encore besoin de la ratification de chaque citoyen, il n'y a plus ni État ni société. Chez nous, aujourd'hui, nous semblons tourner à l'indépendance individuelle qui précède l'état social. Les Germains avaient le droit de guerre privée, et de cette manière les individus de la nation n'étaient unis entre eux que selon le droit des gens : chacun était à lui seul une société et un État indépendants, traitant avec une autre société et un autre État également indépendants. Nous revenons à ce droit de guerre privée sous la forme du droit d'insurrection; nous revenons à la barbarie.

« Et je ne dis pas ce mot comme épouvantail. La barbarie est peut-être, quoi qu'on en pense, un état fort supportable. Seulement, ne soyons point à demi barbares; soyons-le tout à fait, et supprimons toutes ces formes de gouvernement central, toutes ces institutions qui ne font plus que gêner la liberté et la puissance de l'individu, sans pouvoir davantage protéger la société et la vie sociale. A quoi bon, je le

[1] On me dit que cela est en train de changer aux États-Unis. J'espère que non.

demande, un chef, des assemblées, des tribunaux, s'ils ne sont obéis qu'à condition que cela plaise à chaque citoyen?

« Encore un coup, avoir des pouvoirs chargés de faire des lois, et n'exécuter ces lois qu'autant que cela plaît à chacun; avoir un gouvernement qui ne gouverne pas, mais qui prie humblement d'obéir, demandant pardon de la liberté grande qu'il prend, c'est n'être ni dans l'état social ni dans l'état barbare : c'est être dans l'anarchie et le chaos. La société est une bonne chose; mais cette décadence de la société, ce radotage impuissant des institutions sociales, c'est une pauvre et pitoyable chose. »

Faut-il ne voir, dans ce que j'écrivais alors, que l'exagération ordinaire des passions ou des émotions du moment? ou plutôt n'étaient-ce pas là des impressions justes et vraies, que nous avons eu tort d'oublier trop vite? Nous avons, en 1830 et pendant dix-huit ans, vaincu l'anarchie; mais, au bout de dix-huit ans, il y a eu un jour où l'anarchie nous a vaincus. Ce seul jour de défaite a ruiné d'un coup

toutes les victoires que nous avions remportées. Soyons persuadés que, si nous avons été vaincus, c'est que nous avions oublié nos dangers et nos luttes. Nous avons péri parce que nous nous sommes crus sauvés pour toujours. Les trêves que l'anarchie nous accordait dans les commencements de 1830 étaient courtes, et, comme il fallait sans cesse reprendre la guerre, cela nous tenait en haleine. La dernière trêve que nous a accordée l'anarchie a été trop longue. De 1839 à 1848, il n'y a pas eu d'émeutes. Nous avons pris cette trêve pour une paix définitive, et surtout nous avons oublié les émotions de douleur et de colère que nous avions ressenties en 1830, en 1831, en 1832, en 1834. L'homme n'est pas plus mesuré dans ses craintes que dans ses espérances, je le sais bien ; tantôt il craint trop, tantôt il ne craint pas assez. Mais qui peut répondre, quand l'homme craint beaucoup, que ce ne soient pas ses craintes mêmes qui le sauvent ? car je ne parle pas ici de la crainte qui rend lâche : je parle de la crainte qui fait qu'on se défie et qu'on résiste. C'est parce que nous avons beaucoup craint en 1830, en 1831, en 1832, que nous avons beaucoup résisté. En 1848, au contraire, nous n'a-

vons pas craint assez : c'est là ce qui nous a tous perdus. Nous ne pouvions pas nous persuader que la monarchie fût en jeu; le roi Louis-Philippe non plus ne l'a pas cru, et c'est pour cela qu'il a abdiqué. Le témoignage le plus évident de la croyance qu'avait le roi Louis-Philippe que la monarchie n'avait plus rien à craindre, est son abdication même de la couronne. Il n'eût jamais abdiqué, s'il eût cru abdiquer devant la république. Le pays, en même temps, n'a pas cru que la société fût en jeu dans un changement de gouvernement. L'expérience de 1830 le rassurait ; il ne comprenait pas que ce qui avait sauvé la société en 1830, c'est que la révolution s'était pressée de faire un roi et n'avait pas laissé l'anarchie avoir son jour. Ainsi personne en 1848 ne craignait assez : les uns croyaient qu'il ne s'agissait que d'un changement de ministère, les autres d'un changement de roi, ceux-ci d'un changement seulement de gouvernement; aucun ne songeait qu'il y allait du salut de la société. Erreur fatale! il faut bien nous mettre en tête que, dans l'état de la société française, tout en France est toujours en jeu.

Non-seulement en 1830 nous avions le bon esprit

de beaucoup craindre, nous avions aussi ce bonheur que le péril avait pris une forme nette et déterminée. Le procès des ministres de Charles X était le prétexte de l'émeute; je dis le prétexte, car il s'agissait non pas seulement de faire tomber la tête des quatre ministres prisonniers, mais surtout de renverser la monarchie, et, avec la monarchie, la société. Tout était donc en jeu, comme toujours. Mais nous avions alors un avantage : en prenant le procès des ministres pour prétexte, les factieux donnaient à leurs adversaires une question claire et précise à défendre, une question de justice et d'humanité. Rien de général ni de vague. Fallait-il laisser périr des hommes qui n'étaient pas condamnés ? fallait-il laisser la révolution de juillet se souiller de sang? Elle avait imité 89, et elle s'en glorifiait ; fallait-il qu'elle imitât 93 ?

Pour sauver les ministres, la Chambre des députés avait proposé l'abolition de la peine de mort en matière politique. Elle avait raison. La guerre civile doit abolir la peine de mort. Elle en est un triste et large supplément; mais elle n'en a pas l'horreur solennelle, et surtout elle n'a pas la prétention de s'appeler la justice. Elle se contente de vaincre; elle

n'outrage pas la conscience en disant qu'elle punit. Depuis ce vote de la Chambre des députés, l'émeute, irritée de se voir arracher sa proie ou son prétexte, grondait tous les jours dans les rues de Paris. Le *Journal des Débats* défendait vivement ces quatre têtes menacées par les passions populaires, et avec elles l'honneur de la révolution de 1830.

20 octobre 1830.

« Il faut parler nettement et froidement. Les placards sanguinaires, les petites listes de délation, les attroupements et les cris, ne changent ni les choses ni les principes.

« Il s'agit de savoir si la Chambre des pairs jugera librement, ou si elle jugera sous les menaces et les cris de mort. Or, sachons-le bien, si la terreur dicte l'arrêt, si la conscience des juges cède à l'odieuse nécessité de l'effroi, l'histoire cassera l'arrêt, quel que soit le crime des accusés, ne laissant subsister, à la honte de notre pays, que l'infamie d'avoir fait peur à la justice et à la liberté.

« Quelle liberté, je le demande, y a-t-il aujourd'hui, quand les placards écrivent d'avance l'arrêt

qu'on veut faire rendre, et l'écrivent avec l'alternative laissée aux juges de tuer ou d'être tués? Est-ce là un tribunal indépendant? est-ce là une justice? Non! Je vois des criminels à punir; mais je ne vois point de juges. La violence les dépouille de ce titre; ils n'ont plus ni caractère ni droit pour juger : car juger, c'est être libre. Donnez-leur la liberté, et ils vous donneront la justice, la justice équitable et consciencieuse; sans liberté, point de justice. En matière criminelle, quiconque obéit est huissier, geôlier ou bourreau : il n'est point juge.

« Ou je me trompe, ou il y a ici quelques détestables menées. Les agitateurs veulent prendre leur revanche, et leur rancune poursuit implacablement l'ordre public. Autrement, comment expliquer ce qui se passe? La Cour des pairs n'est point encore assemblée; la peine de mort n'est pas abolie; le projet même d'abolition ne sera présenté que dans quelque temps; les accusés sont à Vincennes. Tout est donc encore dans le même état qu'il y a un mois, les juges, les accusés et la peine elle-même; cependant les émeutes sont commencées, le peuple est excité! Que veut-on? où va-t-on? Aurons-nous, pendant tout un long mois, jusqu'au jour du procès.

des placards le matin et des séditions le soir ? Non, cela est impossible : on ne tient point un peuple en désordre pendant un mois ; un mois d'émeutes est impossible.

« Si donc l'émeute commence dès aujourd'hui, un mois avant le jugement, il y a un but, et un but prochain, qu'on veut atteindre.

« Ce but, quel est-il ? Il ne faut point ici de pruderie de paroles : c'est du sang qu'on veut. Or, comme la justice régulière, voulût-elle verser ce sang, n'est point encore en état de le faire, c'est au peuple qu'on demande d'abréger l'instruction et le procès; c'est au peuple qu'on conseille de verser le sang des quatre prisonniers; c'est au peuple du 29 juillet qu'on propose de faire un 2 septembre ! Autrefois, au moins, entre la prise de la Bastille et le 2 septembre, il y eut trois ans d'intervalle, trois ans pendant lesquels on corrompit le peuple et on discrédita Bailly et M. de la Fayette. Mais un 2 septembre, trois mois après le 29 juillet, c'est en vérité trop présumer de la rapidité du mal.

« Un 2 septembre contre quatre hommes, voilà de quoi il s'agit. Oui; mais que les timides ne croient pas se tirer d'affaire en disant qu'après tout ce n'est

que quatre hommes, et quatre hommes coupables. Ces quatre hommes vivent à l'abri de la loi même qui doit les punir; ils sont sous la protection de la justice qui les réclame; ils sont sous l'inviolable égide de leur peine future; les cheveux de leur tête sont aussi sacrés que les paroles de la loi; les tuer, c'est tuer la justice et la loi. Qu'on ne crie donc point : *Le sang qui coulerait est-il si pur?* Oui, le sang qui coulerait serait pur, car ce serait, si j'ose le dire, le sang de la loi, et celui-là est toujours pur et précieux. Quiconque le verse frappe la patrie au cœur.

« Ainsi donc, tuer les ministres de Charles X ou aller, la violence à la main, prescrire leur arrêt à la Chambre des pairs, c'est tuer la justice et la loi, c'est tuer le gouvernement, c'est installer l'anarchie.

«Que gagnera le peuple à cette installation? Cela lui donnera-t-il du travail et du pain? cela fera-t-il rouvrir les ateliers? cela empêchera-t-il les faillites? Je plains le pouvoir qui naîtra d'une pareille crise. Je le plains, car il sera monté par de sanglants degrés ; je le plains, car il sera impuissant à gouverner, même par le crime et le massacre. L'exemple du Comité de salut public est impossible à suivre.

Il n'y a plus ni biens du clergé ni biens de l'émigration pour remplir le trésor public. Notre première révolution a tout pris. On peut bien encore guillotiner ; mais on ne peut plus battre monnaie avantageusement sur la place de Grève. La propriété est, d'une part, trop divisée ; de l'autre, nos richesses sont en grande partie des richesses industrielles et commerciales. Cent mille francs en terres peuvent se prendre, je l'avoue ; mais cent mille francs en manufactures, en canaux, en chemins de fer, cela se détruit, mais ne se prend pas. Que fera donc le pouvoir nouveau, face à face avec le sang répandu, avec l'émeute en permanence, le trésor public vide, les ateliers fermés et les ouvriers sans pain ?

« Il en est temps encore : arrêtons-nous avant d'avoir violé la loi. La robe de notre révolution est encore pure ; ne la salissons pas. Une fois que, selon les paroles de l'Écriture, le sang aura touché le sang, c'en sera fait de nous. — Point de vin ! criait le peuple au 29 juillet ; cela nous porterait à la tête. —Point de sang surtout ! Point de sang ! Cela enivre bien autrement. Songez au passé : pendant trois ans, de 92 à 95, la démocratie s'est repue d'émeu-

tes et de massacres ; pendant trois ans, elle a léché le sang de la guillotine, et, un jour, il ne lui a pas moins fallu plier sous la botte d'un soldat et cuver dans l'esclavage toutes les orgies de la liberté. Demandez à vos vieillards comment ont survécu et comment sont morts les septembriseurs ! »

La crise du procès des ministres fut longue et terrible; mais, grâce au courage alors intelligent de la garde nationale, grâce surtout à la fermeté de la Cour des pairs, de son président, M. Pasquier, et à la décision hardie et prompte de M. de Montalivet, le premier et le plus hideux péril qu'ait couru la monarchie de 1830 fut vaincu : les quatre têtes menacées furent sauvées. Ce fut le sacre de la monarchie de 1830.

IV

LA QUESTION SOCIALE SOUS LA MONARCHIE DE 1830.
LES BOURGEOIS.

A côté de la question politique, il y avait, sous la monarchie de 1830, la question sociale. La lutte des partis pendant le procès des ministres, l'effort que faisaient les ardents libéraux pour s'emparer du pouvoir, l'effort que faisaient de leur côté les républicains pour changer la monarchie en république, la résistance que le parti conservateur opposait à ses adversaires, voilà ce que j'appelle la question politique. Cette lutte politique a duré pendant tout le règne du roi Louis-Philippe, l'opposition essayant de faire prévaloir ce qu'elle appelait la doctrine libérale, mettant cette doctrine tantôt dans une question et tantôt dans une autre,

s'aidant bien souvent des divisions du parti conservateur et maîtrisant elle-même avec grand'peine le parti républicain qu'elle renfermait dans son sein. La question sociale est toute différente.

Il y avait, selon certains écrivains du parti démocratique, sous le gouvernement de 1830, une classe qui s'était substituée à la noblesse d'avant 89 : c'était la bourgeoisie; et cette bourgeoisie privilégiée, maîtresse du pouvoir, opprimait, disait-on, les prolétaires ou les travailleurs. La classe opprimée s'agitait sous le joug qu'elle brisa enfin en 1848. C'est là, au dire de quelques écrivains, la question sociale de 1830. Selon moi, pure fantasmagorie de polémique que tout cela. Je ne veux point abuser de l'expérience de 1848; mais enfin, s'il y avait eu, sous la monarchie de 1830, une société souffrante au-dessous de la société triomphante, comment se fait-il qu'en 1848, quand le joug de la société triomphante a été brisé, cette société souffrante ne se soit pas établie et organisée? 1789 a fait sa société; 1848 n'a pas fait la sienne. Pourquoi cela? La réponse est bien simple : il n'y a pas d'autre société possible en France que celle de 1789. L'égalité civile, établie en 1789, fait que tantôt les uns,

tantôt les autres, sont appelés à jouir des biens de la société, suivant le sort que fait à chacun sa bonne ou sa mauvaise conduite combinée avec le hasard des événements. Mais ces vicissitudes de bien et de mal, qui remplissent la vie de chaque homme, sont maintenant tout à fait naturelles. Je ne suis plus pauvre et subalterne parce que je suis roturier; je ne suis plus riche et puissant parce que je suis noble. 1789 a fait une révolution pour obtenir cette égalité civile : 1848 n'avait donc plus à la faire. Aussi, une fois la victoire obtenue, les docteurs du parti démocratique en 1848 se sont trouvés fort embarrassés. N'ayant pas de principes nouveaux à faire prévaloir, ils ont vu bien vite que les révolutions en France ne pouvaient plus avoir d'autre effet que de mettre ceux-ci à la place de ceux-là, et non de créer une société nouvelle. Les emplois changent de mains, la société ne change pas de principes : car elle n'a et ne peut avoir que ceux de 1789. N'ayant pas une société à mettre à la place de l'ancienne, comme cela était arrivé en 1789, les docteurs de 1848 ont été forcés, bon gré, mal gré, de recourir aux chimères du socialisme. Nous n'avons pas, se sont-ils dit, une société toute prête à remplacer l'an-

cienne; eh bien, nous en ferons une toute nouvelle! Alors a commencé la résistance qui a détruit la république. Comme, pour faire la société nouvelle, il fallait détruire l'ancienne société, et que cette ancienne société était la société de tout le monde et non de quelques-uns, tout le monde a résisté, tout le monde a compris que ce qu'on attaquait sous le nom des priviléges de la bourgeoisie, c'étaient les lois même de l'ordre social, la propriété et la famille.

Le seul mérite de la polémique du *Journal des Débats* pendant la monarchie de 1830 est d'avoir dit avant ce que tout le monde a dit après. Nous avons défendu la propriété et la famille, telles quelles étaient établies par les institutions de 1789, en montrant qu'il n'y avait pas d'autre ordre social possible que celui que nous avions, et que toute révolution qui voudrait mériter ce nom serait forcée d'être dorénavant une révolution contre la propriété. La défense de l'ordre social, voilà donc ce que nous appelions la question sociale sous la monarchie de 1830. Il n'y avait, selon nous, qu'une société à défendre, et non une société à créer. Je disais le 22 juin 1831 :

« Une révolution ne frappe jamais qu'où il y a prise :

où il n'y a rien, les révolutions, comme les rois, perdent leurs droits. Or où y a-t-il prise aujourd'hui ? où y a-t-il quelque chose? Le trône n'est pas encore assez fort ni assez puissant pour que sa chute serve de satisfaction suffisante à une révolution. Une révolution ne se contente pas à si peu de frais : il faut plus de proportion entre le travail et l'œuvre. La chute des Bourbons de la branche aînée a pu satisfaire à la révolution de juillet, parce que c'était une puissance, après tout, que le trône des Bourbons. Mais le trône de juillet n'est pas encore, il faut le dire, une puissance, et sa chute ne payerait pas les frais d'une révolution : il lui faudrait quelque chose de plus. C'est donc au delà du trône qu'elle irait chercher sa satisfaction. La nature de toute révolution étant de renverser un pouvoir quelconque, il lui en faudrait un à renverser; or quel pouvoir, quelle force y a-t-il maintenant dans notre pays, autres que le pouvoir et la force de la classe moyenne, c'est-à-dire de la propriété, du commerce et de l'industrie?

« De deux choses, l'une donc : ou la révolution que rêvent certaines gens ne serait, faute de gravité et de conséquence, qu'une de ces agitations qui remuent les peuples sans rien décider; ce serait une de

ces révolutions comme il y en a eu tant au moyen âge dans les villes d'Italie, révolutions nées des passions ambitieuses et inquiètes des citoyens, révolutions qui perdent les peuples, mais qui les perdent sans grandeur et lèguent à leurs descendants cet avenir de faiblesse et d'impuissance qui est le partage de la belle et malheureuse Italie.

« Ou bien la révolution serait grave, sérieuse, point fortuite ni factice; et alors que voulez-vous qu'elle mette à bas, sinon ce qui est debout, c'est-à-dire la propriété, le commerce et l'industrie? Il n'y a plus que cela en France qui soit un pouvoir et qui soit par conséquent susceptible de destruction : c'est donc contre cela que se ferait la révolution prochaine.

« Après la Constituante, la royauté n'était plus qu'une magistrature chargée de défendre le peuple, une barrière contre l'anarchie. La révolution ne fut donc plus continuée qu'en apparence contre la royauté; la chute de la royauté ne fut plus que le prétexte de la guerre. C'était peut-être ce motif qui avait mis les armes à la main; mais, pendant le combat, les intérêts avaient changé. Au fond, c'était contre la propriété, contre le commerce et l'in-

dustrie, contre les pouvoirs enfin restés debout, que la guerre continuait. Barnave avait admirablement compris cette vérité, quand il disait, le 15 juillet 1791, *que, si la révolution faisait un pas de plus, elle ne pouvait le faire sans danger; qu'il n'y avait plus de nuit du 4 août à faire que contre la propriété.* »

En défendant l'ordre social de 1789, je défendais donc les propriétaires, les commerçants et les manufacturiers, tout ce qu'on dénonçait à la colère du peuple sous le nom de *bourgeoisie.* C'était la manie et le calcul de ceux qui croyaient qu'il y avait un autre ordre social possible que celui de 1789, de dire qu'il y avait encore des classes distinctes, les bourgeois et le peuple, et ils nous accusaient de vouloir faire de la bourgeoisie une classe privilégiée. La controverse sur les bourgeois a eu une grande part dans la polémique sous la monarchie de 1830, et, en vérité, ce n'est pas notre faute : car, avant, pendant et après la monarchie de 1830, nous avons toujours dit que, depuis 1789, il n'y avait plus de bourgeoisie en France; que nous ne savions pas ce que c'était qu'un bourgeois; ce qui n'empêchait pas que, dans

les discussions de la presse quotidienne, on ne fît de nous les défenseurs acharnés de la bourgeoisie.

27 juin 1831.

« On nous accuse de vouloir séparer le peuple et la bourgeoisie. Nous ne voulons qu'une chose, c'est de séparer ceux qui font les émeutes et ceux qui les répriment. Voilà ce que nous voulons séparer; est-ce une prétention bien coupable? Il me semble pourtant qu'il n'y a rien qui soit si naturellement séparé que ceux qui s'attroupent et ceux qui dissipent les attroupements, les ameutés et la garde nationale, les attaquants et les attaqués. Ce n'est certes pas nous qui faisons cette séparation : elle est dans la nature des choses, elle frappe les yeux depuis dix mois.

« Avons-nous dit que c'était le peuple qui faisait les émeutes, et la bourgeoisie qui les réprimait? A Dieu ne plaise! nous sommes persuadés, au contraire, que, parmi ceux qui font les émeutes, il y a beaucoup de gens qui sont ce qu'on appelle des bourgeois, et, parmi ceux qui les répriment, beaucoup de gens qu'on appelle le peuple.

« Il y a une autre raison qui fait que jamais nous n'avons pensé à séparer le peuple et la bourgeoisie, c'est qu'il n'y a plus en France ni peuple ni bourgeoisie. Il y a des partis, des sectes, des coteries; il n'y a plus de classes, de tribus, de castes. Dans une nation où il n'y a pas de noblesse, il ne peut pas y avoir de bourgeoisie ni de peuple. Qu'on nous dise où commence le peuple, où finit la bourgeoisie, ce qu'il faut pour être bourgeois, ce qu'il faut pour être peuple. Quand nous montons la garde, banquiers, marchands, ouvriers, quand nous faisons faction l'un après l'autre, où est le bourgeois? où est le peuple? Si l'on disait dans un corps de garde : Que tous les bourgeois se rangent d'un côté et le peuple de l'autre! ces mots auraient-ils un sens? la séparation serait-elle possible? Non : tout le monde est peuple et tout le monde est bourgeois.

« Il n'y a donc pas le peuple d'un côté, faisant des émeutes, et la bourgeoisie de l'autre, les réprimant. Toutes ces distinctions sont fausses et surannées. Ce qu'il y a aujourd'hui, c'est une masse innombrable de manufacturiers, de marchands, de propriétaires, d'ouvriers, tous travaillant pour acquérir une fortune ou pour augmenter celle qu'ils ont, ayant tous

besoin d'ordre et de repos, fort mécontents d'aller perdre leur temps dans les rues à poursuivre deux ou trois cents ameutés. Dites à ces braves gens que c'est le peuple qu'ils poursuivent, ils vous répondront que le peuple, c'est eux-mêmes; qu'ils sont épiciers, merciers, tailleurs, cordonniers, boulangers, fruitiers, marchands de vins, tous gens du peuple, mais voulant le repos.

« Cherchez bien dans la rue, cherchez un homme du peuple, puis déclamez contre la garde nationale, cette aristocratie armée qui opprime le peuple : il vous rira au nez ou se mettra en colère; car cet homme du peuple hier montait sa garde, et il a peut-être reçu quelque pierre en dissipant les attroupements qui avaient fait fermer les boutiques. Il y a tel bourgeois émeutier, qui aura reçu un coup de crosse dans la rue, et c'est son cordonnier ou son coiffeur qui le lui aura donné sans le connaître. De ces deux hommes, quel est l'homme du peuple?

« Nous ne savons plus ce que veulent dire tous ces vieux noms opposés l'un à l'autre, de peuple et de bourgeois. Nous ne connaissons que deux classes, celle des gens qui veulent travailler et celle des gens

qui veulent remuer, ceux qui veulent faire leurs affaires et ceux qui veulent faire des révolutions. Dans quelle classe y a-t-il plus d'habits noirs? dans quelle classe y a-t-il plus de vestes? En vérité, nous n'en savons rien et nous ne nous en inquiétons guère. Il y a des habits noirs et des vestes dans les deux camps, et nous n'en sommes pas étonnés : car il n'y a plus maintenant dans notre société que des individus qui se partagent entre les divers partis, selon leurs goûts et leurs opinions, et non des hommes qui se partagent en castes selon leur naissance.

« Nous sommes, dit-on, les défenseurs de l'aristocratie bourgeoise, et c'est à cette aristocratie de nouvelle espèce que nous sacrifions le peuple, les ouvriers, les prolétaires. Nous ne comprenons pas ce mot d'aristocratie bourgeoise : c'est que c'est un de ces mots vagues et creux comme les aime l'esprit de parti, un de ces mots que personne ne comprend et que tout le monde répète, un de ces mots enfin qu'on jette volontiers à la calomnie comme un os à ronger. Quoi qu'il en soit, nous ne demandons pas mieux que de nous expliquer hautement et de dire ce que nous entendons par l'expression d'*aristocratie bourgeoise*.

« L'aristocratie bourgeoise, la seule aristocratie que nous reconnaissions à l'heure qu'il est, ce sont les hommes qui, par leurs talents, leur bonne conduite, leur intelligence, se placent à la tête de la société; c'est le fabricant, c'est le commerçant, c'est le journaliste, c'est l'avocat, c'est le médecin, qui deviennent les premiers de leur profession par leur mérite et leur probité, et qui de là arrivent naturellement aux premiers rangs dans la société, chacun en suivant le chemin que lui ouvre son état. Cette aristocratie cherche-t-elle à se séparer du reste du peuple, à faire un livre d'or et à le fermer, à élever entre les autres et elle une barrière infranchissable? Cherche-t-elle à s'organiser et à s'établir d'une manière durable, à se créer des priviléges, à faire un corps à part dans l'État? A-t-elle des majorats, des substitutions, des droits d'aînesse, des titres héréditaires? Rien de tout cela : quand un de ces aristocrates meurt, ses biens sont divisés par portions égales entre tous ses enfants, si bien qu'il leur faut travailler, comme a fait leur père, et gagner leur fortune; si bien que, par la division perpétuelle des biens et la médiocrité des fortunes qui en résultent, ces familles aristocratiques redescendent sans

cesse dans le peuple, dans le peuple qui travaille. Croyez-vous que, dans cette vicissitude des familles, ce soient toujours les mêmes qui restent au pinacle? croyez-vous qu'après avoir descendu, ce soient toujours les mêmes noms qui remontent au sommet, et qu'ils n'aient subi qu'une courte éclipse? Dans cette aristocratie bourgeoise, sans cesse paraissent de nouveaux noms et sans cesse disparaissent d'anciens noms. Le principe ordinaire des aristocraties, c'est la durée et la permanence; le principe de la bourgeoisie nouvelle, c'est la mobilité et le changement. Où donc est l'aristocratie?

« Cette aristocratie bourgeoise, à qui on veut donner un nom de haine et d'animosité, où se recrute-t-elle? parmi le peuple, parmi les ouvriers, parmi les prolétaires. Que chacun de nous consulte l'histoire de sa famille : combien ont eu pour pères ou pour grands-pères de simples ouvriers! Ces ouvriers ont été laborieux, actifs, intelligents, économes; ils ont réussi. Voilà comme on devient aristocrate. La route est-elle fermée? les fils des ouvriers de 1750 barrent-ils le chemin aux ouvriers de 1850? ont-ils creusé un fossé entre eux et ceux qui suivent la même voie? Non certes! Loin de là, la carrière

de l'industrie est plus large, le commerce plus actif, plus entreprenant, plus libre que jamais; la loi appelle tout le monde à fabriquer, à vendre, à négocier. Notre société est toute commerciale et tout industrielle. Les classes que soulève avec le plus de force et de vitesse le mouvement de la société sont précisément les classes qui tiennent de près ou de loin à la fabrication et au négoce. Elles avancent, grâce à ce mouvement, plus vite et mieux que les autres. Il se fait aujourd'hui autant de fortunes dans le commerce qu'il s'en faisait dans l'armée sous Napoléon. Voilà l'état de notre société. Est-ce une société aristocratique, immobile, exclusive, qui s'oppose à l'avancement du peuple et surtout des ouvriers? Non! Aussi chaque jour, et j'en bénis le ciel, l'ouvrier passe dans les rangs de la bourgeoisie : le garçon bijoutier s'établit; le garçon tailleur ouvre boutique. Mais ceux qui font cela, ce sont ceux qui sont intelligents, économes, actifs; ce sont ceux qui ne connaissent ni les coalitions turbulentes, ni les déclarations de principes; ce sont ceux surtout qui connaissent mieux le chemin de la caisse d'épargne que celui de la guinguette, ou qui ne vont à la guinguette qu'avec leur famille : en famille, la guinguette

ne perd point l'ouvrier. Voilà ceux qui réussissent, voilà ceux qui deviennent les premiers de leur profession; voilà ceux qui arriveront ou qui verront arriver leurs fils, si leurs fils leur ressemblent, aux premiers rangs de la société; voilà ceux qui seront l'aristocratie bourgeoisie; voilà ceux que nous nous faisons honneur de défendre.

« L'aristocratie bourgeoise, comme nous l'entendons, c'est le travail économe, intelligent, assidu, régulier, quel qu'en soit le genre, et qui, grâce à ces qualités, prospère et réussit toujours. Notre société n'a de mouvement que celui du travail, et, dans ce mouvement, si le meilleur travail passe avant le médiocre, et le médiocre avant le mauvais, quoi de plus juste? Si l'ouvrier qui est actif et habile gagne plus que l'ouvrier paresseux et maladroit; si l'ouvrier régulier et économe fait mieux ses affaires que l'ouvrier libertin et dérangé; si celui qui est à la fois habile, économe et intelligent, se fait un petit capital, s'établit, de garçon devient maître, a des ouvriers, réussit, fait fortune, augmente cette fortune par des spéculations bien conduites, et surtout la conserve par de bonnes mœurs et de bonnes habitudes; s'il obtient la confiance de ses confrères, l'es-

time publique; s'il est élu juge au tribunal de commerce, membre du conseil général de son département, puis député; si son crédit à la Chambre le fait nommer ministre et s'il gouverne la France; si ce prolétaire, qui est peut-être entré à Paris en sabots, en sort pour aller au cimetière, fin de toutes grandeurs, accompagné par tous les corps de l'État, par la garde nationale, par le peuple triste et respectueux, — quoi de plus juste que cette élévation depuis le premier degré jusqu'au dernier? Et si même, pour suffire à tous les degrés de cette fortune, il faut deux générations, quoi de plus juste et de plus naturel encore que le fils, continuant le père par ses bonnes mœurs et par son mérite, le continue aussi par son élévation?

« Défendre l'aristocratie bourgeoise, c'est, à notre avis, défendre les fruits du travail; c'est défendre la propriété qu'acquiert le travail; c'est défendre les droits que chacun a d'arriver à tout; c'est défendre tout ce qui s'élève par son mérite. Cela vaut mieux que de défendre tout ce qui s'abaisse sous le poids de ses prétentions trompées, et veut abaisser les autres à son misérable niveau. »

Voilà comment nous parlions de la bourgeoisie pendant la lutte et au moment où l'esprit de parti semblait vouloir ressusciter la bourgeoisie pour l'accuser. Après 1848, quand on avait essayé en vain de faire une révolution contre la bourgeoisie et qu'il avait été bien démontré que faire une révolution contre la bourgeoisie, c'était purement et simplement faire une révolution contre la propriété, la bourgeoisie n'étant nulle part constituée et la propriété étant partout répandue, nous étions bien plus à notre aise pour défendre la bourgeoisie de toute idée de résurrection, et pour nous moquer de tous les retardataires qui criaient encore haine aux bourgeois, de tous les gens qui ne savent pas que les mots durent plus longtemps que les choses.

17 mai 1855.

« Nous lisions dernièrement une brochure de 1852 intitulée : *Coup d'œil philosophique et politique sur les hommes et les choses de ce temps-ci*. Nous ne voulons pas traiter tous les sujets que traite l'auteur en courant : ce serait faire une encyclopédie. Nous ferons seulement quelques observations sur le chapitre second, qui a pour titre : *Comme quoi les*

classes moyennes, *dites* classes bourgeoises, *convoitent les priviléges des grands feudataires et des hauts barons, et des motifs qu'il y aurait de s'opposer à cette fantaisie.*

« Nous n'avons jamais aimé les bourgeois gentilshommes. S'il y a des Jourdains qui soient en train de devenir comtes ou barons, et si l'auteur de la brochure dont nous parlons veut demander au gouvernement de s'opposer à cette fantaisie, nous y consentons de grand cœur, de même que, si le gouvernement ne veut pas céder aux vœux de l'auteur, nous n'en concevrons aucun chagrin. Nous sommes fort indifférent dans la question des titres de noblesse; mais nous ne pouvons pas être aussi indifférent sur la conspiration que font les classes dites *bourgeoises* pour ressusciter, à leur profit, les priviléges des grands feudataires et des hauts barons.

« M. Bernard Rey, l'auteur de la brochure dont nous parlons, est un homme de bonne foi; souvent même il ne manque pas de sagacité; mais il y a quelque chose qui nuit singulièrement à sa sagacité : il prend trop facilement au pied de la lettre les mots de la polémique quotidienne, et, quand il les a pris, il n'observe plus les choses et les hommes

que dans la perspective menteuse que lui font ces mots. C'est ainsi qu'il a pris le mot de *bourgeois*, comme si ce mot avait encore un sens précis et déterminé, comme s'il s'appliquait à une classe quelconque de la société, comme si ce mot enfin n'était pas, depuis longtemps déjà, une espèce de mannequin contre lequel on tire à la cible, tantôt d'en bas et tantôt d'en haut, tantôt même du milieu, comme fait M. Bernard Rey lui-même, sans qu'il y ait ni dans le mot ni dans la chose qui s'appelle la bourgeoisie rien qui soit vivant encore, rien qui puisse faire une classe, un ordre, rien surtout qui puisse faire une conspiration.

« En 1848, il y avait un cri général de haro contre les bourgeois; aussi personne ne voulait être bourgeois, et tout le monde se renommait à qui mieux mieux du titre de *travailleur*. Ce titre-là valait alors celui de comte ou de marquis sous l'ancien régime, de citoyen sous la république, etc.; car il y a toujours, dans notre pays, un mot de passe que chacun prend à l'envi. Nous nous souvenons même que, nous autres pauvres hommes de lettres qui ne savions manier ni la pioche, ni la truelle, ni la navette, on nous appelait, pour nous sauver ou nous faire

bien venir, les *travailleurs de la pensée*. Nous sommes redevenus aujourd'hui des *idéologues*.

« J'en avertis M. Bernard Rey, la bourgeoisie appartient désormais à la paléontologie; c'est une race antédiluvienne. Il n'est pas plus facile aujourd'hui de trouver un bourgeois que de trouver un mégathérium. Le mot se conserve dans l'histoire, comme le squelette pétrifié des mammouths se conserve dans les musées d'histoire naturelle. Qu'est-ce, en effet, que la bourgeoisie, et que désigne ce mot, à prendre son histoire en France depuis le milieu du seizième siècle jusqu'en 1789? Il désigne une classe de personnes qui, s'enrichissant par le commerce et par l'industrie, s'éclairant par l'étude, entrant peu à peu dans les emplois de la magistrature, de l'administration et des finances, entrant même aussi dans le clergé, sinon toujours dans l'épiscopat, ayant des habitudes régulières et paisibles, des traditions d'économie et de bonne conduite, ne faisant pas leur fortune en un jour et ne la perdant pas non plus en un jour, tâchant de pratiquer les mêmes professions ou d'exercer les mêmes emplois de père en fils, craignant fort de s'abaisser, mais ne voulant non plus s'élever que

par degrés afin de trouver la stabilité à chaque degré, — faisaient, par la persévérance de leurs habitudes et par la conservation de leur fortune, un véritable ordre dans la société. Chaque ville avait sa bourgeoisie ; Paris même avait la sienne, et la mobilité de la vie parisienne n'emportait pas encore, dans son essor désordonné, les vieilles familles. Il y avait, en ce temps-là, des Parisiens de père en fils, chose aussi étrange, aussi rare aujourd'hui à Paris qu'une vieille maison ou une vieille rue. Cette bourgeoisie de chaque ville avait ses généalogies; les descendants savaient le nom et l'état de leurs quadrisaïeux plus aisément que, de nos jours, le petit-fils ne sait ce que faisait son grand-père. Voilà ce qui s'appelait la bourgeoisie, et le mot avait alors un sens juste et précis. En est-il de même aujourd'hui? M. Bernard Rey reconnaît lui-même, — et c'est ici qu'il montre cette sagacité que j'aime à remarquer en lui, en dépit de l'illusion qu'il se laisse faire par les mots, — M. Bernard Rey reconnaît lui-même qu'il est très-difficile de définir la bourgeoisie. « Où commence « et où finit la bourgeoisie? dit-il; sur ce point, les « avis seront partagés suivant l'appréciation de ce-

« lui qu'on interroge. Par en bas, dans les villes, « et surtout à Paris, l'artisan qui a fait ses affaires « et dont la fortune s'est arrondie suffisamment « pour lui permettre de *vivre de ses rentes*, quelles « que soient d'ailleurs l'origine et la source de son « revenu, commence à trancher du bourgeois. Par « en haut, le spéculateur opulent dont les entre- « prises ont été couronnées de succès consent en- « core à s'appeler bourgeois, mais à la condition « de faire souche à une aristocratie bourgeoise, « près de laquelle pâlirait la physionomie bour- « souflée du bourgeois gentilhomme. »

« S'il est si difficile, selon M. Rey, de définir la bourgeoisie, même pour l'accuser, à quoi cela tient-il? A ce que la bourgeoisie, selon nous, n'existe plus, à ce que c'est un vieux mot qui ne répond plus à rien.

« Avec le va-et-vient rapide des fortunes de nos jours, avec les révolutions domestiques qui éclatent dans les familles et qui les font aussi rapidement monter que descendre, avec la mobilité même des institutions politiques, qui a son effet et son contre-coup sur les individus; avec les progrès du luxe et de la vanité, qui dévorent la richesse plus rapidement que ne la forme l'économie ou même la

spéculation avec la division perpétuelle des héritages, avec toutes ces causes il n'y a plus de bourgeoisie possible. Il y a, ce qui est bien différent, des riches, des plus riches et des très-riches; il y a des *situations* aisées. Mais, comme tout cela n'a rien de stable et de persévérant, comme l'hérédité n'a pas le temps de s'y mettre, cela ne fait pas des bourgeois. Nous nous trompons même grandement, je le crois, quand, renonçant parfois au vieux mot de bourgeoisie, nous parlons des classes moyennes. Il y a des *situations* moyennes, des degrés intermédiaires de fortune et d'influence dans notre société; cela est incontestable. Mais ces situations et ces degrés intermédiaires sont occupés, tantôt par les uns, tantôt par les autres. Ce sont les étages d'une maison qui change sans cesse de locataires. Les locataires d'une maison ne font pas une communauté ni une classe. Les riches et les aisés de notre société ne font pas non plus une classe ni un ordre, parce qu'il n'y a là aucune stabilité, parce que les riches d'aujourd'hui ne sont pas ceux d'hier et ne seront pas ceux de demain, parce que la figure du monde passe de nos jours plus rapidement que jamais. La société française n'a plus de

domicile; ce qui ne veut pas dire qu'elle loge à la belle étoile et dans la rue : non, elle loge en hôtel garni. La richesse, l'influence, le pouvoir, y passent successivement de l'un à l'autre, comme les meubles de l'hôtel garni. Personne ne demeure, personne ne s'attache; tout le monde va et vient. Avec ce régime, ayez donc une bourgeoisie! ayez donc même des classes moyennes! ayez quelque chose que vous puissiez désigner par une expression quelconque de stabilité et de permanence!

«Mais quoi, dira-t-on, la ressemblance des habitudes et la conformité des intérêts entre les gens aisés ne font-elles pas une communauté d'idées et de sentiments qui crée une classe? — Oui, il y a des ressemblances d'habitudes et des conformités d'intérêts entre les gens aisés, mais seulement tant qu'ils sont aisés. Otez l'aisance, le lien disparaît, le bourgeois ruiné devient un pauvre envieux. Nous sommes arrivés aux temps qui sont tôt ou tard ceux de toutes les sociétés anciennes et puissantes, les temps où il n'y a plus d'ordres ni de classes, où il n'y a plus que deux partis : les pauvres et les riches. La société romaine en arriva là d'assez bonne heure. Il y avait autrefois à Rome des patriciens, des che-

valiers, des plébéiens; il n'y eut plus bientôt que des pauvres et des riches. Quiconque était riche, fût-il patricien, fût-il plébéien, était du parti des riches; quiconque était pauvre, fût-il patricien, fût-il plébéien, était du parti des pauvres. En France, de nos jours aussi, il n'y a plus ni noblesse d'épée ou de robe, ni tiers état, ni bourgeoisie, ni peuple dans le sens des plébéiens de Rome : il n'y a plus que des riches et des pauvres. Or des riches ne sont pas la bourgeoisie, pas plus que des pauvres ne sont le peuple. L'ouvrier enrichi a beau me dire, selon M. Bernard Rey, qu'il est bourgeois, et le spéculateur opulent a beau me dire qu'il est noble, non ! l'un et l'autre se servent de mots qui ne sont plus de mise. Je sais bien que, de nos jours, prendre voiture, c'est prendre blason. Ce sont les carrossiers qui sont les d'Hozier du temps. Mais il y aura toujours cette différence entre l'ancien et le nouveau blason, que le nouveau blason, tenant à la voiture, passe et s'en va avec elle, tandis que l'ancien restait avec les gens à pied. On pouvait être noble et pauvre. On voit encore çà et là, dans les provinces reculées, des familles qui en sont là; mais ce sont, pour ainsi dire, des médailles du

temps passé; elles ne sont plus la monnaie courante. Plus de nobles, plus de bourgeois; des riches seulement, et qui sont du parti des riches tant qu'ils sont riches : voilà l'état vrai de la société.

« Que M. Bernard Rey se rassure donc : nous ne sommes plus assez heureux selon moi, assez malheureux selon lui, pour avoir une bourgeoisie et une classe moyenne. Nous n'avons plus que les deux éternels partis de toute société, les deux éternels accidents de la condition humaine, les pauvres et les riches. Les sociétés qui sont arrivées, comme le dit le philosophe Hegel, à l'état atomistique, c'est-à-dire où il n'y a plus que des individus ou des atomes humains qui s'accrochent ensemble en divers groupes, ou se décrochent selon les coups et les rencontres du sort, ces sociétés-là n'ont plus ni noblesse, ni bourgeoisie, ni patriciat, ni plèbe : elles n'ont plus que des riches et des pauvres pour toute catégorie sociale, et, de plus, une hiérarchie administrative et tout artificielle, qui s'efforce de faire aller ensemble les riches et les pauvres, et d'adoucir le choc des deux partis.

« M. Bernard Rey finit son chapitre en disant

qu'il faut plus tôt que plus tard remettre à sa place la bourgeoisie aristocratique ou non, c'est-à-dire lui démontrer, jusqu'à l'évidence, qu'elle fait corps avec la nation tout entière, et ne peut, à aucun titre, constituer une caste privilégiée. M. Bernard Rey propose là au gouvernement d'enfoncer une porte ouverte. Il y a plus : le gouvernement voudrait, par impossible, *reconstituer une caste privilégiée;* il voudrait avoir une bourgeoisie aristocratique ou même une aristocratie militaire, il ne le pourrait pas : l'état de la société y résiste. M. Bernard Rey a cru, parce qu'on le disait, qu'il y avait encore des bourgeois et une classe moyenne : il n'y a plus que tout le monde, et, dans tout le monde, des riches et des pauvres, des insolents qui ont tort de l'être, et des envieux qui ont tort aussi de l'être. Ce sont ces deux vices de l'âme qu'il faut combattre, et non pas les prétendus complots d'une classe qui n'existe plus, qui ne peut plus exister, non plus que la noblesse d'autrefois, non plus que le clergé d'autrefois. Bourgeoisie, noblesse, clergé, vieux mots, épitaphes des sépulcres antiques. A quoi bon attaquer les morts ? Attaquez les vivants, c'est-à-dire les deux vices de notre temps, l'orgueil

et l'envie, les riches et les pauvres. En les attaquant, vous n'attaquez pas telle ou telle classe sociale; car ces deux vices vont et viennent de l'un à l'autre, selon les accidents de la fortune. Hier Crésus était riche : quelle insolence! quel orgueil! quel faste dans ses bienfaits! quel luxe dans sa maison! quel oubli des autres et quel gonflement de soi! Aujourd'hui Crésus est pauvre : quelle colère contre la société! quelle amertume contre les riches! quel plaisir à censurer les vices dont il ne peut plus jouir, à dénoncer les orgies qu'il ne peut plus faire! Crésus est, dites-vous, un méchant homme, mauvais riche et mauvais pauvre. Oui, mais voici Lazare, le pauvre et le martyr d'hier, celui que tous les sermons nous faisaient plaindre et nous ordonnaient de soulager. Il n'est pas encore dans le sein de notre père Abraham, d'où il verra brûler en enfer le mauvais riche; mais il a fait fortune, et je ne sais même point si sa fortune ne lui ôtera pas sa part du paradis; car, en prenant la fortune de Crésus, il en a pris aussi tous les vices. Est-ce qu'il est devenu un bourgeois? Non : il est devenu riche. Et Crésus, est-ce qu'il est devenu du peuple? Non : il est devenu pauvre. »

V

LES BARBARES.

Voilà un mot qui, à côté du mot de *bourgeois*, a eu sa part dans la controverse quotidienne sous la monarchie de 1830, et je ne sais si je dois me repentir ou me féliciter que ce soit moi qui l'y aie introduit. Mais je dois d'abord l'expliquer : car c'est le malheur de ces mots de parti, qu'en commençant ils retentissent comme des cris de colère, et qu'ils finissent par devenir des énigmes.

C'était en 1831 : je revenais d'Italie et je rencontrai à Lyon l'émeute des ouvriers lyonnais. Je restai pendant trois jours à Lyon ; je vis quelques-uns de mes amis, je causai aussi avec les ouvriers, et je compris bien vite que l'émeute lyonnaise ne ressem-

blait pas du tout aux émeutes parisiennes. Les émeutes parisiennes étaient politiques; l'émeute de Lyon était une émeute sociale, une émeute des pauvres contre les riches, des ouvriers contre les fabricants, non pour obtenir des droits politiques, mais pour tâcher d'obtenir un accroissement de salaire. Ce n'était qu'une grève sous la forme d'une émeute. Mais, comme en France il y a toujours une pensée générale mêlée aux réclamations particulières, et que l'intérêt privé se change vite en théorie, d'une question de salaire les ouvriers firent une question sociale, et le prétendu droit au travail, tant discuté en 1848, fit sa première apparition en 1831 à Lyon. *Vivre en travaillant ou mourir en combattant*, telle était la devise que les ouvriers de Lyon avaient inscrite sur leur drapeau.

Je fus très-frappé du caractère nouveau de cette insurrection, et, en cherchant à la définir, je comparai ces ouvriers qui cherchaient à se faire place dans notre société aux barbares qui avaient autrefois envahi l'empire romain et qui sont devenus la souche des peuples modernes. Il n'y avait, dans cette comparaison, ni haine ni injure. Mais ce mot de *barbares* fut pris comme une expression de dédain;

de là, dans la plupart des journaux, une explosion d'indignation contre l'insolence du *Journal des Débats*. Pendant dix-huit ans, ce mot a servi de grief contre nous, jusqu'à ce que, en 1848, pendant les terribles journées de juin, la situation ramena tout à coup le mot : « Sous les coups de ces nouveaux barbares, la civilisation du dix-neuvième siècle était menacée de périr. » Ainsi s'exprimait la proclamation de l'Assemblée nationale, le 29 juin 1848. Je n'avais pas dit et je ne pensais pas des ouvriers de Lyon ce que la proclamation disait des insurgés de juin; on le verra en lisant l'article suivant :

8 décembre 1831.

« Il ne faut rien dissimuler; car à quoi bon les feintes et les réticences? la sédition de Lyon a révélé un grave secret, celui de la lutte intestine qui a lieu dans la société entre la classe qui possède et celle qui ne possède pas. Notre société commerciale et industrielle a sa plaie comme toutes les autres sociétés : cette plaie, ce sont ses ouvriers. Point de fabriques sans ouvriers, et, avec une population d'ouvriers toujours croissante et toujours nécessiteuse, point de repos pour la société. Otez le commerce, notre

société languit, s'arrête et meurt. Avivez, développez, multipliez le commerce, vous multipliez en même temps une population prolétaire, qui vit au jour le jour et à qui le moindre accident peut ôter ses moyens de subsistance. Cherchez dans chaque ville industrielle quel est le nombre relatif des manufacturiers et des ouvriers, vous serez effrayé de la disproportion : chaque fabricant vit dans sa fabrique comme les planteurs des colonies au milieu de leurs esclaves, un contre cent; et la sédition de Lyon est une espèce d'insurrection de Saint-Domingue.

« Et, ce qu'il y a de triste, c'est qu'on ne peut pas se mettre à l'abri du danger avec de bons sentiments et de bons procédés. Vous êtes compatissant, désintéressé, vous vous contentez de faire vos frais, et, quoique les temps soient mauvais, vous payez toujours à vos ouvriers la journée au même prix : comment donc seraient-ils tentés de se révolter? Vos bons procédés les défendent contre la misère; hélas! non : le pain est cher, parce qu'il y a eu trop de pluie dans l'année, ou qu'il n'y en a pas eu assez. La cherté du pain fait que la même somme d'argent ne suffit plus à vos ouvriers. Ou bien, l'année a été

bonne, le pain est à un prix raisonnable; mais il se trouve qu'à cinq cents lieues de vous, en Russie, en Autriche, quelque part enfin où la main-d'œuvre est bon marché, une fabrique de votre genre vient de s'établir, qui livre ses marchandises à plus bas prix que vous. Comment soutenir la concurrence? en diminuant le prix de la journée? voilà les ouvriers livrés à toutes les tentations de la misère. Fermez-vous votre fabrique, c'est pis encore pour le repos public. Singulière société, il faut l'avouer, où, parce que Zurich a fabriqué plus de soie que de coutume, il y a une sédition à Lyon! Ainsi ce sont les vicissitudes du commerce qui règlent les destinées du monde moderne.

« Les concurrences commerciales font aujourd'hui l'effet que faisaient autrefois les émigrations des peuples. La société antique a péri parce que les peuples se sont remués dans les déserts du Nord, et qu'ils se sont heurtés les uns contre les autres, jusqu'à ce que, de proche en proche, ils vinssent tomber sur l'empire romain. Aujourd'hui, si le blé se récolte à meilleur marché en Crimée qu'en Angleterre, si le coton se file à plus bas prix à Vienne qu'à Manchester, voilà la société anglaise réduite

aux expédients : il faut une taxe des pauvres, il faut réprimer les séditions d'ouvriers, il faut surveiller avec crainte toute cette population aux abois, qu'accable le contre-coup de quelque événement commercial qui vient de se passer à mille lieues de son pays. Les Barbares qui menacent la société ne sont point au Caucase ni dans les steppes de la Tartarie : ils sont dans les faubourgs de nos villes manufacturières. Ces Barbares, il ne faut point les injurier: ils sont, hélas! plus à plaindre qu'à blâmer. Ils souffrent, la misère les écrase : comment ne chercheraient-ils pas une meilleure condition? comment ne se pousseraient-ils pas tumultueusement, non plus vers de meilleurs climats, comme leurs devanciers, mais vers une meilleure fortune? comment ne seraient-ils pas tentés d'envahir? ils sont les plus forts, les plus nombreux et les plus malheureux. Quel courage, quelle vertu il faudrait pour ne pas céder à la tentation! Et ces hommes à qui il faudrait tant de modération, la société les a laissés pendant longtemps sans instruction : elle ne leur a pas donné la lecture qui pouvait les éclairer, les civiliser, et elle leur donne des armes! elle les enrôle dans la garde nationale!

« Nos expressions de Barbares et d'invasions paraîtront exagérées : c'est à dessein que nous les employons. Elles disent plus qu'il n'y a, c'est vrai, mais non pas plus qu'il ne peut y avoir. Il faut que la classe moyenne sache bien quel est l'état des choses; il faut qu'elle connaisse bien sa condition. Elle a au-dessous d'elle une population de prolétaires qui s'agite et frémit sans savoir ce qu'elle veut, sans savoir où elle ira. Que lui importe? elle est mal : elle veut changer. Là est le danger de la société moderne; de là peuvent sortir les Barbares qui la détruiraient. Dans cet état de choses, il est nécessaire que la classe moyenne comprenne bien ses intérêts et le devoir qu'elle a à remplir; il faut qu'elle évite avec un égal soin d'être dupe ou d'être cruelle et tyrannique.

« D'être dupe, disons-nous; et elle le serait si, éprise de je ne sais quels principes démagogiques, elle donnait follement des armes et des droits à ses ennemis, si elle laissait entrer le flot des prolétaires dans la garde nationale, dans les institutions municipales, dans les lois électorales, dans tout ce qui est l'État. Il serait bien temps vraiment de vouloir repousser l'ennemi après l'avoir reçu dans la place. Il

ne s'agit ici ni de république ni de monarchie : il s'agit du salut de la société. On peut fort bien aimer mieux un président électif qu'un roi, mais ne pas vouloir cependant que la société soit mise sens dessus dessous, et que la queue prenne la place de la tête. La démocratie prolétaire et la république sont deux choses fort différentes. Républicains, monarchistes de la classe moyenne, quelle que soit la diversité d'opinions entre vous sur la meilleure forme de gouvernement, vous n'avez qu'une voix pourtant, j'imagine, sur le maintien de la société. Or c'est aller contre le maintien de la société que de donner des droits politiques et des armes nationales à qui n'a rien à défendre et tout à prendre. Voilà ce que la classe moyenne doit comprendre mieux que jamais depuis les événements de Lyon. Sinon, elle est dupe et conspire elle-même à sa ruine; elle fait avec ses Barbares ce que l'Empire romain faisait avec les siens : il les recevait dans son sein, disant, et c'était une profonde politique, qu'ils défendraient l'Empire, une fois qu'ils y seraient incorporés. On sait ce qui en est résulté.

« Point de duperie donc, mais point de tyrannie non plus; et ce serait tyrannie que de vouloir éle-

ver une barrière insurmontable entre la classe moyenne et les prolétaires, que de nous renfermer dans notre aisance et de les parquer dans leur misère. Les grandes murailles de la Chine réussissent fort mal en politique. Point de barrières donc: point de lois aristocratiques; point de lois qui n'aient d'autre but que de nous défendre, qui soient exclusives et égoïstes. Ne donnons point de droits politiques ni d'armes nationales à qui ne possède rien; mais que nos lois donnent de plus en plus à chacun le moyen de posséder, et que, de cette façon, elles diminuent le nombre des prolétaires, pour augmenter le nombre des propriétaires et des industriels. Point de droits politiques hors de la propriété et de l'industrie; mais que tout le monde puisse aisément arriver à l'industrie et à la propriété. Sans cela, il y aurait cruauté et tyrannie. Ajoutons qu'il y aurait mauvais succès : car la cruauté et la tyrannie ont peu de chances de réussir aujourd'hui.

« Tout ce qui augmentera le nombre des propriétaires et des industriels, tout ce qui facilitera la division de la propriété et de l'industrie, sera salutaire à la société moderne. C'est donc dans cet esprit que

la société moderne doit faire des lois. Elle périra par ses prolétaires, si elle ne cherche pas, par tous les moyens possibles, à leur faire une part dans la propriété, ou si elle en fait des citoyens actifs et armés avant d'en avoir fait des propriétaires. »

En 1831, cet article fut accusé d'être inhumain; en 1848, après les journées de Juin, quand le socialisme faisait peur et horreur à tout le monde avec raison, je suis sûr qu'on aurait accusé mon article d'être trop favorable aux idées socialistes. Voyons d'abord comment je me défendais d'être dur et inhumain; nous verrons plus tard comment j'aurais pu me défendre d'être socialiste.

18 avril 1832.

« On cite ce que nous avons dit sur les ouvriers après la révolte de Lyon; on se récrie sur la morgue et le dédain aristocratique de nos réflexions. Revenons donc sur ces réflexions.

« De quoi s'agissait-il alors? d'une insurrection des ouvriers contre les fabricants de Lyon, d'une scission entre deux classes de la société. Quelles en

étaient les causes, les conséquences? quelles leçons y avait-il à tirer de ces événements?

« Notre pensée dominante, notre idée fondamentale? est celle-ci : la population ouvrière s'est singulièrement accrue; cet accroissement est le résultat de l'accroissement du commerce; mais cette population, dépendant des chances du commerce et flottant au gré de ses vicissitudes, doit nécessairement être un danger et une cause de trouble dans la société. Que faut-il donc faire? chercher à consolider, en quelque sorte, cette population flottante. Comment la consolider? en s'efforçant de la rendre propriétaire, en aidant, autant que possible, à la division de la propriété. C'est de cette manière que nous attacherons la population ouvrière au maintien de la société actuelle; c'est de cette manière que nous l'y incorporerons d'une façon salutaire.

« Quant à ceux qui veulent l'y incorporer d'une autre façon, qui veulent faire les ouvriers électeurs, jurés, gardes nationaux, membres de l'état politique, avant d'en faire des propriétaires; qui leur donnent des droits politiques avant de leur donner la propriété territoriale ou industrielle, nous avons dit que ces hommes travaillaient soit en dupes, soit en

factieux, à la ruine de la société actuelle, et nous avons posé, comme un axiome de notre état social, cette maxime : *Point de droits politiques hors de la propriété et de l'industrie; mais que tout le monde puisse aisément arriver à la propriété et à l'industrie.*

« Là, en effet, est la grande différence entre nous et nos adversaires : ils veulent faire arriver à la propriété par les droits politiques; nous voulons, nous, qu'on arrive aux droits politiques par la propriété. En un mot, nous voulons des garanties, ils n'en veulent pas. Nous ne voulons pas donner des droits politiques, c'est-à-dire du pouvoir, de la force, à qui, n'ayant rien, sera infailliblement tenté de se servir de la force pour avoir quelque chose. Nous ne donnons des droits politiques qu'à celui qui a quelque chose à défendre. Les droits politiques, tels que nous les concevons, sont tous pour la défensive, aucun pour l'offensive.

« Telle est notre doctrine : on peut en prendre note. Il s'agit ici de deux choses fort importantes à notre sens, c'est-à-dire qu'il ne s'agit ni de monarchie ni de république, mais du maintien de la société actuelle et de l'amélioration du sort des classes ouvrières. Il faut, par tous les moyens légitimes,

faciliter à l'ouvrier l'accès de la propriété : de là il passera dans la cité. Diminuer le nombre des prolétaires en augmentant le nombre des propriétaires, et n'augmenter le nombre des membres de l'État qu'à mesure de l'augmentation du nombre des propriétaires : telle est notre maxime.

« Nous ne serions pas fâché de voir quelles sont à ce sujet les réflexions de nos adversaires, quelle est la philosophie politique de la démagogie, si elle en a une ; nous ne serions pas fâché de savoir si elle a jamais pris la peine de considérer quelle mauvaise plaisanterie c'est que de dire à des gens qui se plaignent de ne pas gagner assez par jour : Nous vous ferons électeurs. — Le commerce va mal : Vous serez jurés. — Le pain est cher : Vous serez gardes nationaux. — Tel est cependant le dialogue de la démagogie avec le peuple.

« Deux mots de notre article du 8 décembre ont fait surtout pousser les hauts cris. Nous avons dit que notre société industrielle avait sa plaie comme toutes les sociétés : cette plaie, ce sont les ouvriers. Premier chef d'accusation.

« Nous avons dit : Les Barbares qui menacent la société ne sont point au Caucase ni dans les steppes

de la Tartarie ; ils sont dans les faubourgs de nos villes manufacturières. Deuxième chef d'accusation.

« Voyons d'abord le mot *plaie*. Notre société industrielle souffre-t-elle, oui ou non, de la superfétation des ouvriers ? Une population innombrable, exposée au contre-coup de tous les événements commerciaux du globe, n'est-elle point un danger pour la société ? Eh quoi ! on nous parle tous les jours, et avec raison, de la misère des ouvriers ; on nous dit qu'ils sont malheureux jusqu'à ne plus pouvoir supporter leur malheur, et ce n'est point là un danger pour la société ! ce n'est point là une plaie ! Le mot, dites-vous, est hostile. Hostile ! en quoi ? Nous disons qu'il faut guérir cette plaie : est-ce là une injure ? Quand nous avons une plaie, nous ne nous mettons pas en colère contre elle, nous ne l'injurions pas, nous cherchons à la faire guérir. Eh bien, nous disons des ouvriers que leur état est déplorable ; vous le dites vous-mêmes ; déplorable, ajoutons-nous, pour la société, car la société ne peut être bien, s'ils sont mal. La misère des ouvriers est donc une plaie sociale, qu'il faut guérir, et guérir par la plus grande division possible de la propriété. Où y a-t-il là injure, dédain, hostilité ? Quand un

homme souffre, se plaint, et que vous lui dites : Vous avez une plaie, il faut la guérir; — que penseriez vous, s'il vous répondait : Monsieur, apprenez que je n'ai pas de plaie, et vous êtes un insolent de me parler ainsi ? Cet homme serait un fou. Voilà pourtant le rôle qu'on fait jouer aux ouvriers!

« Venons au mot de *Barbares*. Dans nos idées, est-il besoin de le dire? ce mot n'est pas du tout une injure. Le *National* parle quelque part de ses vieilles études classiques. Ce sont ces vieilles études qui l'ont trompé : il s'est souvenu que, chez les Grecs et les Romains, le mot de *Barbare* était une injure, et il a cru que c'était encore de même. Il faut déposer ces souvenirs de collége. Il y a déjà longtemps que toutes les idées sur les Barbares ont changé. Les Barbares du quatrième et du cinquième siècle ne sont plus des espèces de monstres déchaînés un beau jour sur la terre. L'invasion des Barbares est la rénovation du monde, et elle concourt, avec l'établissement du christianisme, pour fonder une nouvelle civilisation dont nous sommes les héritiers et les dépositaires. Depuis longtemps déjà es Goths, les Hérules, les Francs, sont réhabilités dans l'histoire, et ce n'est faire injure à aucune

portion de l'espèce humaine que de la comparer aux Barbares : c'est dire seulement que cette portion est hors de la société actuelle. Comment l'y faire entrer ? telle est la question. Nous ne voulons pas que ce soit par une invasion violente, par la guerre civile : nous voulons que ce soit par une admission régulière et graduée.

« Les ouvriers, tels qu'ils sont aujourd'hui, sans droits politiques, parce qu'ils sont sans propriété et, par conséquent, sans caution valable ; sans propriété, parce qu'ils sont en butte à deux concurrences ruineuses, les machines d'une part, et de l'autre l'accroissement indéfini de leur classe par l'émigration perpétuelle des hommes de la campagne dans les manufactures ; les ouvriers, souffrant, malheureux, vivant d'une vie précaire, sont une douleur, une plaie pour notre société. Il faut guérir cette plaie.

« Les ouvriers étant ainsi hors de la société politique, hors de la cité sont les Barbares des sociétés modernes ; Barbares pleins de courage, d'énergie, comme leurs devanciers ; qui doivent apporter à notre société, pour la retremper, ce qu'ils ont de force et de vie ; qui doivent donc entrer dans cette

société, mais qu'il ne faut y admettre qu'après qu'ils auront passé par le noviciat de la propriété : car alors seulement ils seront intéressés au maintien de notre société politique.

« Nous concluons et nous résumons en deux mots nos réflexions :

« Il faut maintenir la société actuelle par l'amélioration du sort des classes inférieures. »

Je ne dis pas que cet article, écrit en 1832, soit irréprochable au tribunal de l'économie politique. Il y a bien des erreurs sur lesquelles je passe volontiers condamnation. Je crois seulement qu'il n'y a dans ces réflexions aucune dureté aristocratique, et qu'on peut même y trouver un sentiment juste des dangers de la monarchie de 1830 et des remèdes qu'on pouvait appliquer à ces dangers. Chez les peuples modernes, avec les rapides progrès du commerce et de l'industrie, la société voit sans cesse lui arriver de nouvelles recrues, qui ne sont pas toutes dociles et disciplinées. Ces recrues sont une force pour la société, qu'elles vivifient ; mais elles sont aussi un embarras, car elles veulent avoir leur place dans le monde, et souvent même,

elles veulent l'avoir plus grande qu'il ne leur appartient. Il y a dans leurs rangs, comme dans toutes les foules, plus de prétentions que de mérites. La classe a des droits ; mais les individus veulent s'approprier les droits de la classe. L'industrie doit avoir un rang élevé dans le monde moderne ; mais tous les industriels n'ont pas droit au rang de l'industrie. La littérature doit être tenue, selon moi, en grand honneur dans l'État. Je ne vais pas, cependant, jusqu'à croire que tous les littérateurs doivent être tenus en même honneur que la littérature. Cette distinction s'oublie souvent, surtout en France, où la vanité joue un grand rôle.

Outre la vanité, il y a une autre cause de fermentation qui, en France, accélère le mouvement des classes : c'est le goût des idées générales. Les prétentions chez nous ne sont pas seulement une ambition ou une convoitise individuelle ; elles s'érigent en théorie sociale. Les gouvernements doivent tenir grand compte de cette disposition de l'esprit français. Il faut donc, à mesure que les classes inférieures s'élèvent par les lumières, par la richesse et même par les prétentions, qui précèdent souvent tout cela, il faut leur ménager une place dans la

société et dans l'État ; il faut même aider à cette élévation progressive des classes inférieures, au lieu de la contrarier.

Je cherchais, en 1832, comment on pourrait faciliter à l'ouvrier l'accès de la propriété, afin qu'une fois propriétaire il pût entrer dans la cité politique ; je voulais multiplier les censitaires, le cens étant alors le principe de l'électorat. Je ne sais pas si j'avais, en 1832, une idée nette des moyens qu'il y avait de faciliter l'accès de la propriété aux ouvriers. Je comptais évidemment sur les efforts individuels, sur l'intelligence et l'économie des ouvriers, sur leur bonne conduite. Je ne demandais aucune mesure qui ressemblât, de près ou de loin, aux lois agraires, bien persuadé alors, comme je le suis encore aujourd'hui, que la propriété ne vaut qu'à ceux qui l'ont gagnée et non à ceux à qui elle est donnée. Il faut la posséder avec les vertus qui l'ont acquise. Les lois agraires font des donataires et non des propriétaires.

Les propriétaires, en effet, ne se font pas par les lois, ni même par l'hérédité: les propriétaires se font par eux-mêmes. Quiconque a le titre sans avoir la capacité ne sera pas longtemps propriétaire. Point

de lois agraires donc, je le dis d'aussi grand cœur en 1838 qu'en 1832 ; mais, depuis 1832, le cours naturel des choses, plus habile que les publicistes, a multiplié les propriétaires en multipliant les genres de propriété. Personne, en 1832, ne prévoyait, je crois, cette solution du problème. Comme la propriété foncière est une quantité fixe dans le pays, qu'on ne peut ni augmenter, ni diminuer, qu'on peut seulement diviser plus ou moins ; mais, comme cette division même, poussée à l'excès, devient un mal selon les climats, les lieux et les temps, — le cours des choses, qui est une grande science sociale, a créé un nouveau genre de propriété, je veux parler de la propriété mobilière. Non pas assurément que la propriété mobilière fût inconnue jusque là ; mais ça été presque la créer de nouveau que d'en multiplier les objets et surtout d'y faire croire. Il nous paraît tout simple aujourd'hui de croire qu'un coupon de rente ou une action de chemin de fer, c'est-à-dire un morceau de papier, est une propriété. Il y a cependant des jours de discrédit où le chiffon de papier reprend sa nature et ne semble plus être une propriété. La difficulté est de faire croire aux objets de la propriété mo-

bilière, quand ils sont nouveaux. Le cours des choses a résolu cette difficulté. La rente et les actions industrielles étaient connues en 1832 ; mais elles étaient surtout connues à Paris et dans les classes supérieures. Le peuple des campagnes et des faubourgs les ignorait, par pauvreté sans doute, mais surtout par incrédulité ; le paysan ne croyait qu'à la terre : c'était pour lui la seule propriété valable. Les caisses d'épargne, les chemins de fer, les emprunts, ont, en moins de vingt ans, répandu dans les campagnes et dans les faubourgs l'idée et le goût de la propriété mobilière, et ils l'ont, pour ainsi dire, créée en la multipliant. De là cette diminution du nombre des prolétaires, que nous voulions en 1832 ; de là cet accès de la propriété ménagé aux classes inférieures.

Est-ce à dire que, depuis cette création ou cette multiplication de la propriété mobilière, la société n'a plus rien à craindre de la fermentation des classes inférieures ; que désormais tous les prolétaires sont classés et incorporés dans les rangs des propriétaires, et que le problème que je posais en 1832 est résolu pour toujours? Non, certes : car, à ce compte, la pauvreté et l'envie seraient suppri-

mées, et nous n'aurions plus qu'à dormir sur nos deux oreilles. Il y aura toujours, dans la société et dans les classes inférieures, qui ne sont pas tenues d'être meilleures que la société, il y aura toujours plus de prétentions que de droits; il y aura toujours aussi cette part de misère qui est le propre des sociétés humaines, et qui se trouve surtout dans les classes inférieures. Il suit de là, dussent quelques trembleurs de 1848 voir dans ma conclusion des marques de socialisme, il suit de là que, quel que soit le gouvernement et quelle que soit la dynastie que nous ayons, l'amélioration du sort des classes inférieures et la surveillance bienveillante de leurs progrès devront toujours être un des soins principaux du gouvernement en France.

Je n'ai aucun goût pour la philanthropie niaise et dupe; mais quiconque ne s'occupe pas du sort des classes inférieures, quiconque ne conçoit pas que le soulagement de la misère n'est pas seulement une œuvre de charité, mais un intérêt social; qu'une société a besoin que le grand nombre ne souffre pas trop en présence du petit nombre qui jouit trop; qu'un peu d'équilibre, sinon d'égalité, est nécessaire; quiconque est étranger, par igno-

rance ou par système, à ces idées de bienveillance mutuelle, n'est, à mon avis, ni un bon chrétien ni un bon citoyen. Mais comment pratiquer cette bienveillance mutuelle? comment assister les classes inférieures? Ayez-en toujours l'intention et le goût, et vous en trouverez, soyez-en sûr, le moyen.

VI

HISTOIRE DE L'IDÉE DU TRAVAIL.

Je crois devoir placer, après les réflexions que je faisais en 1832 sur la condition des classes inférieures, un article fait en 1848 sur le droit au travail. Toutes ces pensées se tiennent. L'article de 1832 est la prévoyance du danger et la recherche inexpérimentée des moyens à prendre pour le prévenir. L'article de 1848 est la description du mal advenu sous sa forme la plus mauvaise et la plus désastreuse. Voilà pourquoi j'ai réuni ces deux articles de dates si différentes.

Août 1848.

« L'obligation *du* travail, le droit *du* travail, le droit *au* travail : voilà trois mots, ou plutôt trois

doctrines opposées, qui luttent depuis longtemps dans le monde, et dont la querelle semble se ranimer de nos jours, plus vive et plus ardente que jamais.

« L'obligation du travail est la doctrine chrétienne; le droit du travail est la doctrine des économistes du dix-huitième siècle; le droit au travail est la doctrine des organisateurs chimériques et désastreux que notre siècle a enfantés.

« Comparons rapidement l'histoire de ces trois doctrines; car elles ont eu leur histoire, elles ont eu leurs effets et leurs conséquences sociales. Ce ne sont pas seulement des pensées, ce sont des causes. L'homme qui se croit obligé au travail par la loi divine; l'homme qui croit que personne ne doit le gêner dans l'exercice de son travail et de son industrie, et que personne surtout ne doit lui en ravir ni même lui en disputer les œuvres; l'homme enfin qui croit que l'État lui doit du travail, c'est-à-dire le moyen de vivre lui-même et de faire vivre sa famille, ces trois hommes pensent et agissent différemment. Or l'état de la société dépend des pensées et des actions des hommes : tant valent les individus, tant vaut la société. Nous cherchons, de nos jours,

un secret introuvable, celui d'une société qui vaudrait mieux que les individus qui la composent, d'un tout qui vaudrait mieux que ses parties. Mettre la vertu dans les mœurs publiques et la licence dans les mœurs privées, c'est une chose commode qui flatte à la fois les vices du cœur et les prétentions de l'esprit; mais c'est une chose impossible. Jusqu'ici personne n'a pu réussir à faire la cité de Dieu avec les sept péchés capitaux.

« Indiquons les traits principaux de la doctrine chrétienne, celle de l'obligation du travail.

« Le jour où l'homme a commencé la vie de ce monde, le jour où il a quitté le paradis pour la terre, c'est-à-dire la perfection pour la réalité et l'infini pour le fini, ce jour-là il lui fut dit qu'il mangerait son pain à la sueur de son front. Le travail est donc une des conditions de la vie de l'homme ici-bas. Quiconque cherche à changer le travail en jeu, en cérémonie, en prétexte; quiconque ne laisse point au travail sa nature pénible et rude, veut s'affranchir des conditions de l'humanité. Le travail, selon la doctrine chrétienne, fait partie des effets du péché originel et de la déchéance primitive de l'homme; il est un des signes de cet assu-

jettissement à l'imperfection qui est le caractère de notre humanité. Je ne veux pas soutenir que la question sociale qui nous tourmente en ce moment n'est qu'une question théologique; je ne veux pas montrer que nous tentons de relever l'humanité de son imperfection originelle, et d'établir dès ce monde le royaume de Dieu, c'est-à-dire le royaume où une intarissable abondance suffit à une insatiable jouissance : je laisse de côté ces questions, qui touchent à la fois à la théologie et à la politique, et je m'arrête à l'obligation du travail telle que la définissent les Pères de l'Eglise.

« Le travail n'est pas seulement une peine et un châtiment, dit saint Chrysostome; il est, comme tous les châtiments, un avertissement et un remède. Les peines inutiles, qui ne servent qu'à la vengeance et à la colère, appartiennent à la législation humaine; les peines de la législation divine servent au repentir et à la régénération de ceux qu'elles frappent. Tel est le travail, quand il est vrai et sincère, quand il n'est ni artificiel ni illusoire. Le travail, tel que Dieu l'a institué, est rude, mais productif; c'est là son caractère le plus certain. Rien n'était si facile à Dieu que de dire à la terre de tout produire sponta-

nément ; rien n'était si facile à Dieu, qui est le producteur inépuisable, que de suffire aux besoins du consommateur insatiable qu'il avait créé. Il ne l'a pas voulu; il a contenu nos appétits par nos peines et par nos labeurs; il nous a dit : « Vous n'aurez que ce que vous produirez. » Mais, du même coup, il a donné au travail de l'homme le don d'être productif.

« Le travail n'est pas seulement le moyen que l'homme a de vivre ; il vaut mieux que cela. Si le travail, en effet, ne servait qu'à faire tourner éternellement cette grande roue de la vie humaine, l'homme se demanderait bien vite à quoi bon. Les machines qui dépensent leur force à produire du mouvement sans produire d'effet sont des machines ridicules. Travailler pour vivre et vivre pour travailler, telle n'est pas, telle ne peut pas être ici-bas la vocation de l'homme; j'aimerais autant, à ce compte, la vocation de l'écureuil qui tourne sa roue. Il faut considérer le travail de l'homme par ses grands côtés, par les côtés qui touchent à la nature matérielle et à la nature morale, que le travail change et améliore toutes deux.

« La nature matérielle : voyez comme saint Chry-

sostome[1] peint la terre couverte de ronces et d'épines, tant que la main de l'homme ne s'y applique pas. Le travail seul la fertilise et l'embellit. Saint Chrysostome écrivait avant les prodiges de l'industrie et de la science modernes; mais il admirait déjà les changements merveilleux que l'homme faisait sur la terre. L'*Ecclésiastique*, plus ancien que saint Chrysostome, admire aussi les œuvres de l'homme; il décrit les divers métiers: « Le laboureur, qui mène la charrue et prend plaisir à tenir à la main l'aiguillon dont il pique ses bœufs; le charpentier et le maçon, qui songent nuit et jour à leur travail; le graveur, qui grave les cachets, qui s'occupe à diversifier les figures et s'applique à imiter la peinture, veillant pour achever son ouvrage; le forgeron, qui s'assied près de l'enclume et considère le fer qu'il met en œuvre : la vapeur du feu sèche son corps, mais il résiste à l'ardeur du fourneau ; le son du marteau et de l'enclume lui fait perdre l'ouïe, mais son œil est attentif à la forme qu'il veut donner à son ouvrage. Tous ces hommes sont heureux de l'industrie de leurs mains, et ils s'étudient à être habiles dans leur métier; sans eux et sans leur tra-

[1] Homélie sur l'épître aux Romains.

vail, les villes ne seraient ni bâties, ni habitées, ni fréquentées... Ils maintiennent l'état du monde, quoique leurs souhaits ne concernent que leur art[1]. »

Voilà le tableau d'une industrie bien timide encore et bien faible. C'est l'enfance du travail humain, et cependant que l'effet de ce travail est déjà grand! Il est loin des merveilles de l'industrie et de la science modernes; mais c'est ce travail qui bâtit les villes, qui y appelle les habitants et les voyageurs. Aux champs, il change la face de la terre et la taille des animaux, qu'il fait plus grands et plus beaux; dans les villes, il pétrit le fer comme l'argile, il taille le bois et la pierre; il maintient enfin l'état du monde, qui tomberait bientôt dans la stérilité et la solitude, s'il n'était sans cesse assisté et comme régénéré par la main de l'homme. Non-seulement le travail donne une face nouvelle au monde matériel; il donne aussi la joie au cœur de

[1] *Ecclésiastique*, ch. XXXVIII. — Je passe les versets suivants : « Et toutefois on ne leur demandera point leur avis dans le conseil « du peuple, et ils ne prendront pas la parole dans l'assemblée, et « ils ne seront pas assis sur les siéges des juges, et ils n'interpréteront pas les lois qui font les jugements; ils ne publieront point « les instructions sur les règles de la vie; ils ne trouveront pas « l'éclaircissement des paraboles... »

l'homme. Le forgeron aime à forger, le maçon à bâtir, le potier à façonner, le graveur à graver; tous se réjouissent ou se consolent en l'œuvre de leurs mains. Le travail enfin, même dans ces siècles de timidité et de faiblesse industrielles, avait déjà sa qualité la plus caractéristique : il ne faisait pas seulement vivre, il produisait une œuvre ; il faisait du monde matériel le digne domicile de l'homme, et, de plus, il produisait un sentiment, c'est-à-dire qu'il réjouissait le cœur de l'homme. Il changeait et améliorait du même coup la nature matérielle et la nature morale.

« Les docteurs chrétiens montrent encore bien mieux l'heureuse influence du travail sur la nature morale que les grands changements qu'il apporte dans la nature matérielle. Ils vont même jusqu'à croire que, si Dieu a voulu que la terre ne produise de moissons que celles que procure le travail, c'est surtout pour que l'homme ne tombe pas dans l'oisiveté, mère de tous les vices. « Le travail est à l'homme, dit saint Chrysostome, ce que le frein est au cheval : il le contient et le dirige. » L'homme qui travaille purifie et fortifie son âme, et les Pères de l'Église ne parlent pas seulement ici du travail en

général, ils parlent du travail des mains. C'est au travail, sous sa forme même la plus rude et la plus grossière, qu'ils attribuent une salutaire influence sur l'âme. Ils tiennent à ce que l'homme, condamné au travail par la parole divine, acquitte sa dette, et l'acquitte par la sueur du corps, selon la lettre même de l'arrêt; mais ils croient en même temps que l'acquittement de cette dette procure à l'âme une satisfaction qui l'épure et l'affermit. Saint Augustin [1] veut que les moines travaillent de leurs mains, et il fait de ce genre de travail une des obligations de la vie monastique. En vain les moines cherchent à équivoquer ; en vain disent-ils qu'ils travaillent quand ils vaquent à la prière, au chant des psaumes, à la lecture de l'Écriture sainte : saint Augustin n'admet pas ces capitulations de conscience; il veut que les moines travaillent de leurs mains, il veut que l'obligation chrétienne soit rigoureusement accomplie.

« Les idées du christianisme sur la nécessité et l'utilité morale du travail ont dû singulièrement influer sur la réhabilitation de l'industrie. Exercée autrefois par des esclaves, l'industrie se ressentait de

[1] *De opere monachorum.*

l'abaissement de ceux qui l'exerçaient. Grâce au christianisme, elle devient la condition générale de l'humanité; elle est autorisée par l'exemple de saint Paul, défendue énergiquement par les Pères de l'Église, imposée comme une règle de perfection à l'élite de la société chrétienne, c'est-à-dire aux moines. Personne ne peut plus la mépriser. Mais je laisse volontiers de côté le secours que le christianisme a prêté aux professions industrielles, pour m'attacher uniquement à l'influence morale qu'exerce le travail manuel.

« Jean-Jacques Rousseau, dans l'*Émile*, recommande aussi le travail des mains: il veut qu'Émile apprenne à être menuisier. Cette idée a fait beaucoup rire; quant à moi, je l'ai toujours approuvée, et je me permettais de la défendre dès 1837. Je la défendais par les raisons que donne Rousseau, et qui sont curieuses à lire, aujourd'hui surtout; je la défendais aussi à l'aide des raisons que j'empruntais à saint Augustin dans son *Traité du travail des moines*. Un mot d'abord des raisons de J. J. Rousseau pour faire apprendre un métier aux enfants. « Vous vous fiez, dit-il, à l'ordre actuel de la société, sans songer que cet ordre est sujet à des révolutions

inévitables, et qu'il nous est impossible de prévoir ou de prévenir celle qui peut regarder nos enfants. Le grand devient petit, le riche devient pauvre, le monarque devient sujet. Les coups du sort sont-ils si rares que vous puissiez compter d'en être exempts? Nous approchons de l'état de crise et du siècle des révolutions. Je tiens pour impossible que les grandes monarchies de l'Europe aient encore longtemps à durer... Qui peut vous répondre de ce que vous deviendrez alors[1]? » Prophétie curieuse, déjà accomplie sur une génération, celle des émigrés de 92, et qui a semblé près de s'accomplir sur une autre génération, sur la nôtre, laquelle a pu croire et peut croire encore que le seul patrimoine solide que le père ait à laisser à ses enfants, c'est le métier qu'il leur aura fait apprendre[2].

« Ce n'est pas seulement à cause de l'instabilité des fortunes d'ici-bas que J. J. Rousseau prêche l'apprentissage du travail manuel; il montre aussi quels sont les avantages de cet exercice pour l'âme et pour le corps, et de ce côté il se rapproche de saint Augustin d'une manière imprévue. Ce que le

[1] *Émile*, liv. III.
[2] Écrit en 1848.

grand docteur trouve de bon dans le travail des mains, c'est qu'il repose la pensée. L'âme ne peut pas toujours penser ou prier : il faut donc passer d'un exercice à l'autre, et se délasser de l'activité de l'esprit par l'activité du corps. « Le grand secret de l'éducation, dit aussi J. J. Rousseau, est de faire que les exercices du corps et ceux de l'esprit servent toujours de délassement les uns aux autres. » De cette manière, l'équilibre s'entretient : vous n'avez pas des intelligences d'élite et des mains inhabiles et gauches. Il semble, en effet, que le monde soit partagé en deux classes différentes : celle des hommes qui sont forcés de mettre toujours les bras des autres au bout des leurs, et ceux qui sont forcés de mettre l'esprit des autres au bout du leur. Impuissance du cerveau ou impuissance du bras, même défaut, quoique fort différent, mais qu'il faut corriger, comme le veulent saint Augustin et J. J. Rousseau, en mêlant les uns aux autres les exercices de l'esprit et du corps, le travail de l'intelligence et le travail des mains.

« Mais le plus grand avantage du travail manuel, aux yeux des docteurs chrétiens, c'est qu'il règle et contient l'esprit de l'homme. Le travail de la pen-

sée a quelque chose de vague et de capricieux; l'esprit qui médite n'est pas sûr de sa marche : tantôt il va bien et tantôt il va mal, tantôt il est appliqué et tantôt il est distrait. Le travail manuel n'a pas ces secousses et ces incertitudes : il a quelque chose de fixe et de régulier qui influe sur l'esprit. Quelque petite que soit l'attention que le travail des mains demande à l'intelligence, cependant cette attention suffit pour contenir l'esprit et l'empêcher de rêver. C'est un grand bien. Je parle ici de la régularité intérieure et toute morale du travail manuel; que dirai-je de sa régularité extérieure? Aussitôt que le travail manuel entre dans la vie d'un homme, il la règle; le désordre et la fantaisie ne sont plus de mise pour lui; il a ses heures de repos et ses heures de peine; son lever, ses repas, son coucher, tout est marqué et fixé nettement. Les métiers ne relèvent pas tous du travail manuel; mais ils ont tous quelque chose de mécanique. C'est là ce qui en fait le mérite, parce qu'ils règlent par là la vie de ceux qui les adoptent. Il faut à l'homme une occupation fixe et certaine; il lui faut une règle en dehors de lui-même, qu'il ne puisse pas changer à sa guise. Le métier littéraire n'est si chanceux et

si précaire que parce que le travail intellectuel ne comporte pas une régularité assidue. L'artiste et l'écrivain ne peuvent pas travailler avec la régularité de l'ouvrier, et c'est leur malheur; leur genre de labeur a besoin d'inspiration, et j'allais presque dire de fantaisie; il ne se fait pas bien à toutes les heures; il suit l'allure du cerveau plutôt que celle des bras, c'est-à-dire une allure un peu vagabonde et un peu fantasque, même dans les esprits les mieux réglés.

« Résumons les traits principaux de l'idée du travail, telle que l'entend le christianisme.

« Le travail est une loi imposée à l'homme déchu; mais cette loi porte avec elle sa consolation, puisque le travail est salutaire à l'homme. Le caractère essentiel du travail est d'être une œuvre morale et matérielle, de produire de grands effets dans le monde et de bons sentiments dans l'âme humaine. Tout travail qui n'est point une peine, et toute peine qui n'est pas utile, utile au monde matériel qu'elle transforme et qu'elle améliore, utile au monde moral qu'elle corrige et qu'elle épure, ne répondent pas à l'idée chrétienne.

« La doctrine chrétienne contient une obligation;

elle ne contient l'idée d'aucun droit. L'homme est tenu de travailler : par conséquent, la recherche du travail est à sa charge. C'est lui qui doit trouver le travail; ce n'est pas le travail qui doit venir le trouver. Comme le christianisme ne s'occupe de l'homme qu'en regard de Dieu, il n'accorde à l'homme aucun droit. Quel droit, en effet, l'homme pourrait-il avoir contre Dieu? L'idée du droit ne commence qu'au moment où l'homme, cessant de se mesurer à Dieu, se mesure à ses semblables. Alors il compare et il réclame; alors il prétend qu'il a des droits et non plus seulement des obligations; alors il passe de l'idée du travail à l'idée des droits que lui donne le travail. C'est une nouvelle phase dans l'histoire de l'humanité.

« Le droit du travail, tel que l'entend le dix-huitième siècle, a un côté de parenté avec l'obligation du travail tel que l'entend le christianisme : l'individu seul y est en cause, la société n'y est pas encore prise à partie. Le christianisme ne demandait pas à la société d'assurer l'obligation du travail; il s'en remettait, pour l'accomplissement de cette obligation, à la parole divine et à la nécessité humaine. Le dix-huitième siècle ne demande pas non plus à

la société de procurer du travail à l'individu. Le travail, qui était un devoir selon la doctrine chrétienne, est devenu un droit selon la doctrine des économistes et des philosophes du dix-huitième siècle; mais, qu'il soit un droit ou qu'il soit un devoir, il est toujours resté individuel.

« L'esprit du dix-huitième siècle respire tout entier dans ce changement de l'idée du travail. Dans ce siècle, en effet, l'homme cherche à se racheter de sa déchéance, non plus par la grâce d'un rédempteur divin, mais par ses efforts et par ses mérites personnels. La rédemption de l'humanité, au dix-huitième siècle, s'appelle la civilisation, et la béatitude céleste s'appelle la perfectibilité humaine. L'homme se croit en train de devenir Dieu. Le travail est un des instruments de la puissance qu'il veut conquérir, et, pour que ce travail soit puissant, il faut qu'il soit libre. Du reste, l'homme ne pense pas qu'avec le travail rien puisse lui manquer, ni que le travail même lui manque; il est plein de confiance, il est fier de cette arme nouvelle qu'il s'est donnée et qu'il a forgée dans son ancienne chaîne; il est fier de ce devoir qu'il a changé en droit. Loin de lui, à ce moment, l'idée de demander à la société aucune

garantie et aucune aide : il ne lui demande que de ne pas le gêner dans son droit. Au dix-huitième siècle, l'homme prend hardiment, à ses risques et périls, l'exercice des droits qu'il réclame; il ne veut pas que personne fasse sa besogne pour lui; il a droit de travailler comme il a droit de vivre, c'est-à-dire que personne ne doit l'entraver dans son travail comme personne ne doit menacer sa vie; mais personne non plus ne doit lui apporter son travail à moitié fait, et personne non plus ne doit le faire vivre. Le droit de travailler n'est pas le droit de travailler aux dépens du public. L'idée du droit, au dix-huitième siècle, comporte une idée de fierté et d'indépendance personnelle qui fait honneur à l'humanité.

« L'état de la société industrielle explique comment le droit du travail était si vivement revendiqué à ce moment. Ce droit était opprimé de la manière du monde la plus fâcheuse. Nulle part l'industrie n'était libre; personne n'était ouvrier ou fabricant à sa guise et selon son génie; on n'était ouvrier et fabricant qu'à la condition d'être membre d'une corporation; hors des jurandes et des maîtrises, point de travail autorisé. Dans l'industrie, comme ailleurs, l'homme avait des priviléges; il n'avait pas de li-

berté. « Dans presque toutes les villes du royaume, dit Turgot[1], l'exercice des différents arts et métiers est concentré dans les mains d'un petit nombre de maîtres réunis en communauté, qui peuvent seuls, à l'exclusion de tous les autres citoyens, fabriquer ou vendre les objets du commerce particulier dont ils ont le privilége exclusif; en sorte que ceux qui, par goût ou par nécessité, se destinent à l'exercice des arts et des métiers, ne peuvent y parvenir qu'en acquérant la maîtrise, à laquelle ils ne sont reçus qu'après des épreuves aussi longues et aussi pénibles que superflues, et après avoir satisfait à des droits ou à des exactions multipliées... Ceux dont la fortune ne peut suffire à ces dépenses sont réduits à n'avoir qu'une subsistance précaire sous l'empire des maîtres, à languir dans l'indigence ou à porter hors de leur patrie une industrie qu'ils auraient pu rendre utile à l'État... La base des statuts des communautés est d'abord d'exclure du droit d'exercer le métier quiconque n'est pas membre de la communauté; leur esprit général est de restreindre le plus qu'il est possible le nombre des maîtres, et de

[1] Préambule de l'édit sur la suppression des jurandes, février 1776.

rendre l'acquisition de la maîtrise presque insurmontable pour d'autres que pour les enfants des maîtres actuels... Parmi les dispositions déraisonnables et diversifiées à l'infini de ces statuts, il en est qui excluent entièrement tous autres que les fils de maîtres ou ceux qui épousent des veuves de maîtres. D'autres rejettent tous ceux qu'ils appellent étrangers, c'est-à-dire qui sont nés dans une autre ville. Dans un grand nombre de communautés, il suffit d'être marié pour être exclu de l'apprentissage, et, par conséquent, de la maîtrise. L'esprit de monopole qui a présidé à la confection de ces statuts a été poussé jusqu'à exclure les femmes des métiers les plus convenables à leur sexe, tels que la broderie, qu'elles ne peuvent exercer pour leur propre compte... Quelques personnes en sont venues à dire que le droit de travailler était un *droit royal*, que le prince pouvait vendre et que les sujets devaient acheter.

« Nous nous hâtons, dit Louis XVI parlant par la bouche de Turgot, de rejeter une pareille maxime. Dieu, en donnant à l'homme des besoins, en lui rendant nécessaire la ressource du travail, a fait du droit de travailler la propriété de tout homme, et

cette propriété est la première, la plus sacrée et la plus imprescriptible de toutes[1]. »

« Voilà les véritables doctrines du dix-huitième siècle. Le travail est la plus noble des propriétés, ou plutôt il est le principe et l'origine même de la propriété. Le droit du travail est donc un droit sacré, et la société elle-même ne peut pas le régler, sinon dans quelques cas très-rares; car, si elle le règle, elle le gêne et le paralyse, témoin les maîtrises et les jurandes : elles ont commencé par vouloir organiser le travail, elles ont fini par l'asservir et le détruire.

« Émancipée au dix-huitième siècle, l'industrie a eu de nos jours ses grandeurs et ses misères : les deux choses vont ensemble. Jamais elle n'a fait plus de prodiges; jamais, aidée de la science, elle n'a plus hardiment renouvelé le monde matériel; mais que

[1] Je trouve dans les excellentes *Lettres sur l'organisation du travail*, de M. Michel Chevalier : « Qu'il en coûtait 200 fr. à une fille pour être reçue maîtresse-bouquetière à Paris. » La réception de la maîtrise coûtait de même 200 fr. dans la communauté des maîtres jardiniers, 12 à 1,500 fr. pour des métiers plus importants, tels que ceux de serrurier, charron, menuisier, pâtissier, etc. Dans les arts plus distingués, il en coûtait souvent plus de 3 à 4,000 francs.

de fois, dans l'histoire des dieux de l'industrie moderne, Saturne n'a-t-il pas dévoré ses enfants et Jupiter n'a-t-il pas détrôné ses frères! Sous l'impitoyable aiguillon de la concurrence, l'industrie a marché à pas de géant, sans s'inquiéter de ceux qui tombaient et mouraient sur la route. C'était un beau et curieux spectacle que celui de l'industrie telle qu'elle était encore hier ou avant-hier[1]. Je ne puis mieux la comparer qu'à quelqu'une de ces vastes machines qu'elle emploie. Il n'y a rien qui ait un mouvement plus régulier et plus magnifique que ces grands appareils. Quel ordre! quel concert! quelle merveilleuse harmonie entre tous ces ressorts! quelle puissance en même temps et quels effets! Et cependant il suffit du plus petit dérangement, de la plus faible secousse, d'un oubli ou d'une négligence momentanée du cornac d'un de ces admirables animaux, il suffit d'un rien pour tout gâter et pour tout détruire. Il en est ainsi de l'industrie elle-même. Vienne une émeute, vienne un

[1] Écrit en 1848. Il est à propos de rappeler sans cesse cette date désastreuse pour expliquer certains mots. Qu'on se souvienne, par exemple, de l'état de l'industrie au mois d'août 1848.

tribun ambitieux et heureux qui s'empare du gouvernement, voilà qu'à l'instant même ce grand et merveilleux appareil de l'industrie s'arrête : plus de mouvement, plus d'action, plus de vie. A la tour de Babel, la veille de la confusion des langues, tout allait à merveille, tout le monde travaillait le cœur content et le bras dispos, parce que tout le monde s'entendait, parce qu'on apportait de la brique à celui qui demandait de la brique, du mortier à celui qui demandait du mortier. Aussi les murailles de la tour s'élevaient, et l'homme montait peu à peu vers le ciel; mais voilà que, du soir au matin, tout à coup les travailleurs perdent le don de s'entendre, chacun parle un langage différent : l'un dit *résistance*, l'autre répond *réforme*, le troisième dit *république*. Alors arrive la confusion et, avec la confusion, la ruine. Cette grande et belle industrie française se déconcerte, le mouvement s'arrête, plus de travail. A ce moment sont venus les esprits chimériques qui ont promis de rendre à la machine le mouvement qu'elle avait perdu ; à ce moment a été inventé le droit au travail. C'est la troisième phase de l'histoire de l'idée du travail.

« Le droit au travail est quelque chose de tout

nouveau dans le monde, sous ce nom du moins, car, au fond, rien n'est plus ancien.

« Le chrétien, qui est obligé au travail, cherche le travail afin d'accomplir la loi de Dieu; il obéit à la foi et à la nécessité. L'homme du dix-huitième siècle, qui invoque la liberté du travail, l'invoque dans un esprit de fierté et d'indépendance personnelle. Le travailleur du dix-neuvième siècle, tel que le conçoivent nos utopistes, n'est ni le chrétien qui se résigne, ni l'homme du dix-huitième siècle qui s'enorgueillit. Il croit, comme tous les deux, qu'il doit travailler; mais il ne croit pas que ce doive être à ses risques et périls. Il a sur le travail une sorte de droit absolu, indépendant de toutes les vicissitudes de l'industrie et de la société. Il n'est pas, comme le chrétien, obligé au travail : le travail est obligé envers lui, obligé à le nourrir. C'est ce dernier mot qui dit tout et qui indique dans quel esprit raisonne le travailleur élevé à l'école des utopistes modernes. Il a droit de vivre, non pas dans le sens que personne n'a le droit de lui ôter la vie, mais dans le sens que la société est tenue de le nourrir. Le travail que l'ouvrier des utopistes consent à faire n'est que la forme sous laquelle la société

s'acquitte envers lui de sa dette. C'est par le travail qu'il donne quittance à la société, dont il est le créancier. Avec cette doctrine, ne cherchez plus dans le travail ce qu'il produit, soit d'heureux changements dans la matière, soit de bons sentiments dans l'âme humaine ; ne cherchez qu'un moyen de faire vivre les gens : le travail n'est qu'une aumône sociale. On ne bâtit plus les Pyramides ou le Louvre pour créer de grands monuments, pour laisser une mémoire visible sur la terre : on bâtit pour nourrir les ouvriers. On ne fait plus des tableaux et des statues à cause de l'art : on en fait à cause des artistes. Avec cette idée, peu importe que le travail soit une destruction ou une construction : si c'est une construction, c'est pur respect humain; la destruction servirait de même. Aussi, quand, en pareille matière, les gouvernements n'ont pas le temps d'avoir des idées, ils se bornent à faire quelque chose d'inutile, par exemple, à remuer la terre, à hausser ce qui est plat, à aplatir ce qui est haut, jusqu'au jour où ils s'aperçoivent qu'il serait absolument aussi utile de payer les gens pour ne rien faire du tout que de les payer pour ne rien faire qui vaille. Alors, au lieu de payer le travail inutile,

on paye le repos indigent : cela revient au même.

« Du droit au travail au droit à l'aumône, la pente est facile. Les gens que l'on fait vivre à l'aide d'un travail factice comprennent vite le mensonge de tout cela : ils voient bien que le salaire est une aumône. Les honnêtes et les fiers s'en indignent; les paresseux s'en accommodent, et, prenant ce travail pour ce qu'il est, c'est-à-dire pour un pur prétexte, ils travaillent en conséquence.

« Un des premiers actes du gouvernement provisoire fut, comme on le sait, de décréter le droit au travail : « Le gouvernement de la république française s'engage, dit la proclamation du 25 février, à garantir l'existence de l'ouvrier par le travail; il s'engage à garantir du travail à tous les citoyens. Le gouvernement provisoire rend aux ouvriers, auxquels il appartient, le million qui va échoir de la liste civile[1]. »

« Cette proclamation était grosse de malheurs : aucun n'a avorté. Mais ce que je veux surtout remarquer, c'est qu'elle disait plus naïvement qu'elle ne le croyait le secret de la société qu'elle voulait

[1] *Recueil complet des actes du gouvernement provisoire*, par M. Carrey, p. 12.

fonder, quand elle rendait, disait-elle, aux ouvriers auxquels il appartenait, le million de la liste civile. Elle substituait, en effet, une liste civile à une autre, la liste civile des ouvriers à la liste civile du roi; elle substituait deux ou trois cent mille dynasties à la place d'une seule, et elle investissait ces dynasties de toutes les prérogatives des dynasties royales. Le privilége, en effet, des dynasties, ou du moins leur prétention, c'est d'être par le droit de la naissance et non par le droit de la capacité. Les dynasties ne conquièrent pas leur existence par leurs œuvres : leur existence est garantie par la loi, à la condition, il est vrai, de remplir certaines fonctions, que les uns trouvent importantes et grandes, que les autres traitent de futiles et de cérémonieuses. Cependant, que ces cérémonies ou ces fonctions soient bien ou mal accomplies par les dynasties, leur existence, encore un coup, n'en est pas moins garantie par la loi. Telle est aussi l'existence de l'ouvrier selon la proclamation du 25 février. Qu'il fasse bien ou mal ses fonctions, que son travail soit une œuvre ou une cérémonie, il n'en est pas moins sûr de vivre. Et qu'on ne croie pas que ce soit la logique qui tire de pareilles conséquences de la proclamation du

25 février : l'expérience les a tirées. Les ateliers nationaux sont l'histoire de ces dynasties fainéantes et rétribuées, sorties en foule des flancs féconds de la proclamation du 25 février.

« Rendons justice, cependant, aux utopistes. D'une part, ils ne savaient pas tout le mal qu'ils allaient faire, et, d'autre part, s'ils croyaient faire quelque chose de nouveau, ils se trompaient fort. Un peuple souverain et oisif, ayant sa liste civile, entretenu par l'État, amusé par l'État, n'est pas, dans l'histoire, une chose nouvelle : tel était le peuple à Rome dans les derniers temps de la république. « Il vivait, dit un savant historien des lois agraires, un défenseur éclairé du système des Gracques [1], il vivait des aumônes de l'État, des distributions gratuites que lui faisait la république, et de la vente de ses votes. » Ce souverain fainéant, nourri et amusé par l'État, qu'avaient créé les corrupteurs et les destructeurs de la République, se corrige-t-il sous l'Empire? non. Il ne vend plus ses suffrages, parce qu'il n'y a plus d'élections; mais l'État le dédommage de cette perte : on augmente les distributions

[1] M. Antonin Macé, professeur d'histoire. *Des lois agraires chez les Romains*, in-8°, 1846.

de vivres et on multiplie les spectacles. C'est à ce prix que les empereurs sont des dieux pour le peuple[1]. Ils savent que le pain et les spectacles sont les deux grands intérêts du peuple[2]. L'annone est la vraie liste civile du peuple; c'est le salaire des ateliers nationaux, moins l'hypocrisie du travail. A l'annone ajoutez la sportule, qui est aussi une distribution de vivres que font les grands de Rome à leurs clients. Le patronage antique subsistait encore, en effet; mais, comme toutes les institutions en décadence, il servait à l'abâtardissement du peuple et à la perversion de la société romaine.

« Tel était l'idéal vers lequel nous marchions à grands pas avant le 24 juin 1848[3]; société étrange, en vérité, qui se disait nouvelle, et qui n'avait pour modèle, dans le monde, que la société romaine aux jours de sa décrépitude; société qui ne pouvait vivre un instant qu'à la condition que la France entière s'épuisât à entretenir les deux cent mille dynasties

[1] Nocte pluit totâ ; redeunt spectacula manè ;
Divisum imperium cum Jove Cæsar habet.

[2] *Annonâ et spectaculis plebem teneri*, dit Fronton à Marc Aurèle.

[3] Insurrection des ateliers nationaux ; victoire du général Cavaignac.

du peuple parisien, comme l'univers, autrefois, servait à l'entretien du peuple romain.

« A l'histoire récente et significative du droit au travail, ajouterons-nous quelques réflexions et essayerons-nous de comparer les effets moraux des trois théories opposées : l'obligation du travail, le droit du travail, le droit au travail? La doctrine chrétienne affermit l'âme par la résignation; la doctrine du dix-huitième siècle rend l'homme actif et indépendant; l'utopie du dix-neuvième siècle l'amollit et l'irrite à la fois : elle lui apprend à ne point compter sur lui-même et à toujours compter sur la société, et, si la société ne prend pas à ses frais l'entretien chaque jour plus coûteux de son oisiveté, alors l'élève des utopistes doit trouver la société injuste. Il ne sort de sa mollesse de souverain oisif que pour prendre le courroux d'un souverain méconnu et insulté; il doit chercher à détruire la société, ne pouvant l'asservir. Mécontent de lui-même et des autres, plein de mécomptes, trop flatté pour n'être pas souvent désappointé, trop orgueilleux pour rien apprendre de l'expérience, il passe sa vie à changer de charlatans qui lui promettent la félicité de ses vices.

« En morale, le droit au travail procède de l'égoïsme et de la paresse; en histoire, de la mendicité du peuple romain; en économie politique, des ateliers nationaux. Auquel de ces trois titres veut-on le mettre au nombre des principes primordiaux de la Constitution [1]? »

[1] La Constitution faite en 1848 et morte en 1851.

VII

LA LOI SUR LES GRANDS HOMMES ET SUR LE PANTHÉON.

Nous avons en France, dans nos fréquentes révolutions, deux dispositions fort contraires, que nous accordons tant bien que mal et plutôt mal que bien : l'essor vers l'avenir et le retour vers le passé. D'une part, nous nous faisons dans nos chimères un avenir magnifique, et, d'autre part, nous reprenons dans le passé quelque sentiment ou quelque manie décrépite que nous tâchons de rajeunir. La révolution de 1830 n'a pas échappé à ce ridicule. Comme elle se rattachait, par la pensée et les sentiments, au mouvement libéral de 89, elle reprenait de temps en temps quelques-uns des ridicules qui se mêlaient en 89 au plus généreux enthousiasme ; elle se lais-

sait aller à la déclamation philosophique et sentimentale qui était le jargon de 89 et qui se perpétua de rhéteurs en rhéteurs, les uns odieux et coupables, les autres niais et ennuyeux, pendant tout le cours de la Révolution. La proposition qui fut faite en 1832 de décréter l'immortalité de quelques-uns des hommes célèbres par leur amour de la liberté, et de mettre leur tombeau ou leur statue funéraire au Panthéon, les singulières délibérations qui eurent lieu sur cette proposition, sont un des plus curieux exemples de cette manie du passé qui est propre à toutes nos révolutions. 1830 imitait 91 ; 1848 a voulu imiter 93. L'Empire de 1852 a imité l'Empire de 1810, et la prochaine restauration, s'il y en a une, imitera 1814. Chaque régime, ayant chez nous son devancier, grâce à la multiplicité de nos révolutions, le parodie et croit lui emprunter quelque chose de sa force en lui empruntant son costume.

Cette proposition sur l'apothéose des grands hommes, en 1832, fut une comédie qui dura plus d'un mois. J'en faisais ce que j'appellerais le feuilleton dans le *Journal des Débats*, et ce sont quelques passages de ce feuilleton que je place ici

comme un trait des mœurs ou plutôt des ridicules politiques du temps.

Paris, 11 février 1832.

« La Chambre a commencé par entendre un rapport sur la loi qui règle ce qui concerne la mise au Panthéon des grands hommes que nous avons ou que nous aurons, et, vu l'urgence sans doute, elle a décidé que ce serait samedi prochain que s'ouvrirait la discussion. La commission a amendé la proposition originelle faite par M. Salverte[1]. Voici comment on sera désormais déclaré grand homme. Ce titre se décernera de la même manière que se font les lois : présentation du

[1] Projet amendé par la commission de concert avec M. Salverte :

« Art. 1er. En exécution de la loi du 10 avril 1791, le Panthéon sera de nouveau consacré à la mémoire des citoyens illustres qui ont bien mérité de la patrie. Sur le fronton de l'édifice sera rétablie l'inscription : *Aux grands hommes la patrie reconnaissante*.

« Art. 2. Les honneurs du Panthéon ne seront décernés à un citoyen que cinq années au moins après son décès et en vertu d'une loi particulière.

« Art. 3. Les honneurs décernés seront une statue ou un cénotaphe, avec le texte de la loi pour inscription.

« Art. 4. Chacune de ces solennités aura lieu le 29 juillet qui suivra la promulgation de la loi, en présence des membres des deux chambres qui se trouveront à Paris.

« Art. 5. La présente loi sera gravée sur les murs du Panthéon. »

grand homme, rapport d'une commission, discussion publique, scrutin secret ; le président proclamera le résultat du scrutin, et le candidat à l'immortalité se trouvera grand homme ou homme tout simple à la majorité de tant de voix.

« L'année dernière, on avait proposé de ne décerner les honneurs du Panthéon que dix ans après la mort du grand homme. La commission a trouvé ce chiffre de dix trop élevé, et elle l'a réduit à cinq. On sera immortel cinq ans plus tôt : c'est une avance prise sur l'éternité.

« L'année dernière, c'était la dépouille même du grand homme qu'on voulait mettre au Panthéon. Cette année, il ne s'agit plus que d'une statue ou d'un cénotaphe; j'aime mieux cette idée. La dépouille d'un mort, un cercueil, un tombeau, tout cela a quelque chose de réel qui ne conviendrait guère au Panthéon, monument qui n'a rien de réel, qui n'est ni une église, ni un temple païen, ni un cimetière chrétien comme le Campo-Santo de Pise; qui ne rappelle aucune idée précise; qu'on ne saurait définir autrement que par ce nom de Panthéon, par lequel on désigne sa forme renouvelée du Panthéon de Rome, faute, sans doute, de pouvoir le désigner

par son caractère : il n'en a pas. Dans un édifice fictif, une sépulture fictive ; dans un monument vide de souvenirs et d'idées, un cercueil vide : l'à-propos est de bon goût. Point de morts donc ! c'est trop net, trop significatif pour ce temple des idées vagues et confuses. Point de morts ! c'est trop réel et trop sérieux pour cette fantasmagorie de pierre. Un cénotaphe est plus théâtral, et cela rentre mieux dans le caractère du monument.

« Puis, quand les membres de la Chambre des députés viendront, le 29 juillet, inaugurer quelque grand homme, voudriez-vous qu'à l'aspect de la dépouille des grands hommes et de leurs ossements gisant dans le tombeau, ils se missent à penser : Voilà cependant comme nous serons un jour ! La nouvelle proposition leur épargne cette douloureuse pensée : c'est un soin délicat. »

Paris, 18 février 1832.

« La Chambre a discuté les grands hommes et le Panthéon, et, comme elle n'était pas en nombre pour délibérer, les grands hommes ont été renvoyés à samedi prochain. De cette manière, toute la

semaine on fait de petites économies; le samedi, on fait des grands hommes, et le dimanche, tant qu'il y en aura un [1], on se repose.

« De bonne foi, s'il y avait quelqu'un encore à la Chambre qui eût besoin d'être convaincu de la frivolité d'une pareille proposition, la séance d'aujourd'hui achèverait de le convaincre. Quelle rhétorique! quel vide! quelle stérilité! Espérons, du moins, qu'à cette fois nous avons épuisé tout le pathos arriéré de la morale révolutionnaire. Quand la Chambre fait des économies, et qu'elle les fait bien ou mal, il y a là au moins une efficacité. Mais, nous le demandons, à quoi sert une loi pour réglementer l'apothéose des grands hommes? Y a-t-il quelqu'un à la Chambre qui, excepté à la tribune, croie qu'une pareille loi pourra avoir l'effet de donner à la France un grand homme de plus? Cela se dit encore, mais ne se croit plus. Nous hâtons de tous nos vœux l'instant où la Chambre cessera de se payer de phrases vides.

« Nous citerons un exemple de ces mots qui n'ont plus de sens. On a beaucoup parlé, dans la

[1] Un député avait fait une proposition pour abolir le dimanche.

discussion, de temple : le Panthéon est un temple. Quelqu'un peut-il dire ce que c'est qu'un temple en France[1]? On ne veut pas que le Panthéon soit un musée : on veut que ce soit un temple. Y a-t-il une différence? Pour nous, un musée est une collection d'antiques, et un temple est un antique. Les musées ne sont pas plus que les temples des choses d'aujourd'hui : ce sont des antiquités. Quand, en 93, on s'appelait Scévola et Aristide, on pouvait parler de temples : la mascarade antique était complète. Aujourd'hui, avoir des temples, ce serait reprendre un lambeau du déguisement révolutionnaire. Faites une révolution, si vous voulez et si vous pouvez ; mais faites-la de l'avenir et non du passé. Qu'elle ait des clubs, et non des temples.

« Nous ne demandons pas au Panthéon de devenir une église. Le Panthéon est une espèce de monument symbolique, destiné à exprimer les vicissitudes de l'opinion en France. C'est une hôtellerie ouverte à tous nos cultes d'un jour. Tantôt Voltaire y loge, et tantôt les jésuites. Laissons donc au Panthéon sa destinée d'inconstance et de mobilité. Qu'il

[1] Excepté les temples des protestants. Mais les temples des protestants, grâce à Dieu, sont des églises.

prenne le nom qu'il voudra ou qu'il pourra, peu nous importe. Seulement, qu'on ne croie pas nous expliquer ce qu'il sera en nous disant qu'il ne sera pas un musée, mais un temple. Un musée! le mot se comprend, la chose est claire. Eh bien, cette chose claire, intelligible, est précisément ce qu'il n'est pas : il est un temple. Devinez maintenant ce que c'est qu'un temple aujourd'hui.

« M. Étienne, membre de l'Académie française, a traité cette question des apothéoses avec l'esprit qu'on lui connaît. Quand il a peint les grands hommes en discussion, votés au scrutin secret après deux épreuves douteuses, la Chambre a senti tout le ridicule de ces mesures. Qu'est-ce que des immortalités décrétées par une Chambre? Notez, en effet, que chacun, en fait d'immortel, a son candidat. Les grands hommes pleuvront par voie d'amendements et de sous-amendements. Déjà aujourd'hui, il y en a eu cinq ou six, je crois, proposés séance tenante. D'ici à samedi, il en viendra d'autres. Quelques membres pensent, en effet, qu'il n'est pas honnête de réserver à notre génération le privilége exclusif de l'immortalité du Panthéon, et qu'il faut en faire part aux devanciers. Les uns ont donc

parlé de Lavoisier, de Bailly ; d'autres, de d'Aguesseau et de l'Hôpital. Quant à nous, nous ne croyons pas que l'immortalité puisse avoir d'effet rétroactif. D'Aguesseau et l'Hôpital, s'ils pouvaient être consultés, aimeraient mieux peut-être la terre de leur cimetière que les caveaux du Panthéon. Ainsi donc, nous excluons pour mille bonnes raisons les morts de l'ancien régime. Ce n'est qu'aux morts du nouveau régime que la loi peut s'appliquer. Ceux-là sont avertis ; ils sauront de quoi il s'agit : ils sauront que, s'ils sont grands hommes, on les mettra au Panthéon.

« Parlons sérieusement. Que veut faire l'Opposition? une apothéose? nous la croyons trop sérieuse pour cela : elle veut seulement faire un nouvel essai de ses forces. Elle prendra les noms du maréchal Ney ou de Benjamin Constant, comme expression et comme bannière de ses principes, et elle tâchera, à l'aide de ces noms respectés, de faire triompher ses principes dans la Chambre. C'est une tactique comme une autre. Est-il toutefois convenable de s'armer ainsi des morts, et de jeter à la tête de ses adversaires des mânes qui devraient rester sacrés ?

« Nous ne finirons pas sans dire un mot du dis-

cours de M. Pagès, député de l'Ariége. Ce ne sont pas les assemblées, dit M. Pagès, c'est le peuple qui doit décerner les honneurs du Panthéon. Voilà qui est très-juste. Une apothéose mise aux voix est ridicule; M. Pagès le sent. Point d'apothéose donc de cette manière. Mais comment maintenant le peuple fera-t-il les siennes? Sera-ce l'opinion publique qui donnera l'immortalité, comme elle l'a donnée jusqu'ici? alors point de Panthéon. Ou bien le peuple portera-t il le corps au Panthéon d'une manière tumultueuse? alors c'est une émeute. Singulier convoi qu'une émeute! En résumé, une apothéose mise aux voix est ridicule; une apothéose décernée par l'opinion publique lentement, et confirmée par le temps, c'est la manière encore aujourd'hui d'être immortel. Reste une apothéose décernée tumultuairement par le peuple, c'est-à-dire une émeute. Or, si l'on est immortel par une émeute, on cessera de l'être par une émeute contraire. »

10 mars 1832.

« La séance d'aujourd'hui a eu deux parties fort distinctes, une partie où la Chambre, malgré l'en-

thousiasme qu'elle cherchait à se donner pour les grands hommes et le Panthéon, était froide et indifférente; une autre partie, où le plus violent orage est venu tout à coup l'agiter et a forcé le président de lever la séance. Quelle est la cause de cette froideur et de cette agitation? c'est ce qu'il est curieux d'examiner.

« La Chambre s'est, pendant près de trois heures, occupée de la canonisation des grands hommes. On parlait apothéose, immortalité; on discutait pour savoir à quelle époque on pourrait être immortel, après cinq ou dix ans; si l'apothéose serait décernée par une ou par deux législatures; tout cela sérieusement, mais avec distraction, avec indifférence. Quelques orateurs l'ont remarqué et s'en sont plaints; ils ont cherché à réchauffer l'assemblée par des phrases sur les grands hommes et sur leurs ombres, etc. L'assemblée ne s'est guère émue.

« Il faut le dire à la Chambre : pour tout homme qui veut un peu réfléchir, c'est un singulier spectacle que de voir une assemblée cherchant à faire de la foi et de la religion, et n'y pouvant pas réussir. Une bonne partie de la Chambre veut faire

une religion et un culte avec des hommages rendus à d'illustres morts. Ce vœu est louable ; il témoigne même d'un certain besoin de croyance et d'enthousiasme, qui fermente au fond des cœurs. Le sentiment religieux semble aujourd'hui errer dans la société comme un exilé qui va frapper à toutes les portes. La philosophie du dix-huitième siècle l'avait chassé des églises; mais elle n'a pas pu l'anéantir, et nous le voyons qui cherche maintenant où se prendre, où s'abriter, où se repaître, demandant partout un asile. C'est l'influence de ce besoin mystérieux de croire à quelque chose au-dessus des intérêts de chaque jour, qui pousse les députés à vouloir un temple et un culte pour les grands hommes. Ils sont, comme tout le monde, effrayés du vide des âmes, du déclin des croyances, de la mort de toute foi. Ils sentent quelle menace de ruine il y a pour la société au fond de cet abîme d'incrédulité religieuse et politique, qui chaque jour s'élargit. Ils veulent donc le combler; ils veulent donner au peuple une croyance, une foi, un enthousiasme quelconque, et ils lui donnent les âmes des grands hommes à adorer.

« Hélas ! nous sympathisons avec le sentiment se-

cret qui travaille à leur insu la conscience de ces députés; mais nous ne croyons pas que le remède soit où ils le cherchent. La foi ne se décrète pas par assis et levé, et le scrutin n'a jamais fait de religion. Ne sentez-vous pas quel vide il y a au fond de toutes ces déclamations sur la gloire, sur la vertu, sur les grands hommes? Voyez comme les députés restent froids, indifférents! comme on leur dénonce à eux-mêmes leur indifférence sans pouvoir les en tirer! Et vous voulez que ce froid et cette glace allument dans les cœurs la flamme d'une religion et d'un culte! Tonnez à la tribune contre l'insouciance, contre le dédain, contre le ridicule; tonnez tant que vous voudrez: la distraction est sur les bancs, personne n'écoute, et vous-même, la main sur la conscience, vous sentez-vous enflammé d'une sainte ardeur? est-ce la foi ou la rhétorique qui anime vos phrases? Personne ne s'y trompe, ni vous ni vos auditeurs. Vous avez beau faire résonner les épithètes, rouler de grands mots vides sur des phrases vides et sonores, tout cela c'est le bruit de Salmonée et de son pont d'airain : ce n'est pas le bruit du tonnerre qui roule au ciel. Le siècle est sceptique et malin. Vous lui donnez de la rhétori-

que en lui disant : C'est de la religion ! Il vous répond par des moqueries. Contre le culte des amplifications, l'impiété du ridicule est permise. C'est avec des piqûres d'épingle qu'il faut crever les ballons ; pareille enflure ne mérite pas davantage.

« Ce n'est pas d'aujourd'hui que ce sentiment et ce besoin de croire se font jour dans nos assemblées politiques. La Convention le ressentit, toute rapprochée qu'elle était, par son époque, du règne de la philosophie du dix-huitième siècle: elle décréta et fêta l'Être suprême. Napoléon avait imaginé le Temple de la Gloire. Aujourd'hui nous faisons des grands hommes. Tout cela ne vaut pas la plus simple chapelle chrétienne. Vous pouvez bâtir un temple et appeler la foi à grand bruit de tambours et de trompettes : la foi ne viendra pas habiter votre arche de fabrique nouvelle; tout l'encens de vos déclamations ne la séduira pas. En matière de religion, vous ne pouvez rien créer ni rien détruire. Vous ne pouvez ni ajouter ni retrancher au respect des tombeaux. Faites des lois sur les choses de ce monde : c'est là votre rôle et votre pouvoir ; mais ne faites ni religion ni culte : cela ne vous regarde pas. Prenez

leçon de l'enthousiasme glacé de nos orateurs, de l'indifférence et de la distraction de l'auditoire, et sachez enfin ce que vous êtes et dans quel temps vous vivez.

« Vous vivez dans un temps où il n'y a plus que des passions politiques. Vous pouvez encore vous disputer autour des tombeaux, et c'est ce que vous avez fait aujourd'hui même ; mais vous ne pouvez plus élever des autels aux morts. Pour élever des autels, il faut croire; pour élever des autels, il faut du recueillement dans les âmes. Il faut du silence et de la paix aux morts : c'est là leur culte, et vous n'avez à leur donner que du bruit et des querelles. A voir le prospectus de votre culte, vos canonisations seront des décisions majestueuses et graves, où la voix d'un peuple reconnaissant bénira un héros. Voyez l'échantillon de majesté solennelle que vous avez donné aujourd'hui! Est-ce ainsi que vous ferez vos grands hommes? est-ce du milieu de ces clameurs confuses, de ces querelles scandaleuses, que sortira l'immortalité de vos demi-dieux? Quand, au bûcher des Césars, l'aigle, s'élançant du milieu des flammes, allait porter aux cieux l'âme de l'empereur, le

peuple était rangé en silence, les sénateurs étaient immobiles, les consuls se tenaient gravement entourés de leurs licteurs. Alors c'était une apothéose, ou c'en était, du moins, le cérémonial. Mais ces cris, ce désordre, ce scandale, est-ce là une apothéose? Quels mânes, s'ils ressentent encore les choses humaines, quels mânes, sinon de tribun et de démagogue, voudront de cette immortalité tumultueuse et violente? Arbitres de l'immortalité, ayez donc un peu de dignité et de décence! en faisant des dieux, soyez au moins des hommes!

Paris, 17 mars 1832.

« La discussion sur les grands hommes a fini d'une manière fort imprévue. Un amendement contraire à la proposition originelle de M. Salverte venait d'être rejeté ; tout faisait augurer que l'article qui décrétait l'immortalité de Foy, de Manuel, de Benjamin Constant et de la Rochefoucauld-Liancourt, allait passer ; la majorité semblait prête à voter les grands hommes que souhaitait l'Opposition. Après tout, la majorité avait raison. « Puisque Alexandre

veut être dieu, qu'il le soit, » répondirent les Lacédémoniens quand Alexandre leur fit notifier son apothéose. Puisque l'Opposition veut des immortels, qu'elle en ait ; faisons des grands hommes, et qu'on n'en parle plus.

« Au milieu de ces dispositions, M. Salverte est monté à la tribune, et, d'une voix grave et triste, lisant un discours préparé pour l'effet, il a déclaré qu'il ne trouvait pas dans la Chambre assez de sympathie, et qu'il retirait sa proposition. Là-dessus, plusieurs voix de droite et de gauche, et des plus accréditées dans le parti, ont crié : *Très-bien! très-bien!* Le reste de l'Opposition, qui n'était pas dans le secret du coup de théâtre, a paru fort étonné, ne sachant pas ce que voulait dire cette brusque péripétie ; mais, les chefs de chœur approuvant plus fort qu'auparavant, tout le monde a suivi. Un député cependant, plus franc que les autres, ne comprenant pas cette scène et ce qu'elle avait de profond, est monté à la tribune pour reprendre, en son nom, la proposition ; mais bientôt il a cédé aux instances des membres de l'Opposition, aussi ardents à ne plus vouloir de la proposition, que samedi dernier ils étaient ardents

à la vouloir. Tel est le récit de cette scène que l'inexpérience de quelques acteurs, à qui on avait dédaigné de dire un mot à l'oreille, a un instant compromise, mais qui est cependant arrivée à son dénoûment sans autre encombre. Nous espérons que dorénavant, quand l'Opposition voudra jouer encore de pareilles scènes, elle soignera un peu plus les répétitions qu'elle ne l'a fait cette fois. Dans les coups de théâtre, il ne faut pas négliger d'instruire les comparses de l'attitude qu'ils doivent avoir. Sans cela, il y a de la gaucherie. C'est ce qui est arrivé aujourd'hui.

« Venons maintenant à l'explication de la scène et à sa moralité. L'Opposition, voyant que les grands hommes avaient commencé par le ridicule et continué par le scandale, a pensé qu'il lui fallait pourtant tirer quelque profit de sa loi d'apothéose. Ne pouvant plus guère s'en servir pour honorer les morts, elle a espéré qu'elle pourrait en profiter pour discréditer les vivants, c'est-à-dire le gouvernement. Toute la séance a été calculée dans ce dessein : discours où le gouvernement est accusé de renier la révolution de Juillet et de faire alliance avec la Restauration ; puis, quand l'intelligence de l'auditoire

est préparée par ces discours qui forment comme le prologue de la pièce, vient M. Salverte, qui, d'un ton grave et profond, retire sa proposition. Cela veut dire : « Jusqu'ici nous conservions encore quelque espoir ; nous pensions que vous vous repentiriez peut-être, que vous reviendriez au giron de notre Église. Mais c'en est fait maintenant : vous êtes endurcis dans votre péché, vous voulez mourir dans l'impénitence finale. Allez donc, maudits, nous vous abandonnons! vous n'êtes pas dignes de faire avec nous des grands hommes! » Tel est à peu près le sens de ce refus de laisser la Chambre délibérer plus longtemps sur la loi d'apothéose. C'est une excommunication majeure.

« L'Opposition a voulu faire une tragédie ; elle n'a, selon nous, réussi qu'à terminer, par une scène de magnanimité maladroite et bouffonne, la longue comédie des apothéoses par assis et levé. »

VIII

UN HISTORIEN DE LA RÉVOLUTION DE JUILLET.

Il n'est pas moins curieux de voir comment les révolutions sont racontées, que de voir comment elles sont faites. L'historien, à son insu, fait souvent partie de l'histoire; il s'y ajoute malgré lui, parce qu'il met dans son récit les passions et les idées de son parti. De cette manière, il n'est plus seulement un narrateur, il devient un témoin. Il est surtout curieux de voir comment l'histoire est racontée dans les commencements d'une révolution. Qu'elle soit écrite alors par les partisans ou par les adversaires de cette révolution, non-seulement il ne faut pas attendre d'impartialité, il ne faut pas même attendre la moindre mesure dans le récit : tout

est excessif en bien et en mal. Est-ce un partisan de la révolution qui écrit, tous ceux qui ont défendu la révolution et qui l'ont faite sont des héros et des saints, tous ceux qui l'ont combattue sont des monstres; tout est vertu ou vice, génie ou stupidité; rien de médiocre, rien d'incertain, rien d'imparfait, rien d'humain enfin. Si c'est un adversaire de la révolution qui écrit, même exagération en sens contraire, tout est horrible et odieux; les vaincus sont des victimes et des martyrs; les vainqueurs des scélérats et des bourreaux. Voilà la justice et la modération de l'histoire le lendemain d'une révolution.

Outre la partialité de l'esprit de parti, l'histoire a encore alors un autre danger à craindre : c'est la vanité et l'amour-propre des acteurs. De même que l'acteur croit, si la pièce réussit, que c'est à lui qu'en est le mérite plutôt qu'à l'auteur; de même les acteurs des révolutions croient aussi que ce sont eux qui font les événements. Il n'y a de révolutions dignes de ce nom que celles où le peuple tout entier prend une part sincère; les autres ne sont que des conspirations, c'est-à-dire des insurrections d'une ou deux personnes contre tous, ou des émeutes,

c'est-à-dire encore des insurrections de quelques-uns contre tous. Mais les révolutions, même les plus sincères, même celles qui sont voulues ou faites par tout le monde, ont l'air d'avoir des chefs et des directeurs. La force qui vient de tous semble conduite et dirigée par quelques hommes. Il est rare que ces hommes ne se prennent pas pour les mécaniciens qui créent la machine, au lieu de se réduire au rôle de simples ressorts.

La révolution de Juillet n'a point échappé à ces deux inconvénients. Elle a eu des historiens qui faisaient son apothéose ; elle en a eu qui la traînaient aux gémonies ; elle en a eu enfin qui en faisaient leur épopée particulière, qui s'enorgueillissaient de l'avoir conduite et dirigée, qui surtout trouvaient qu'elle les avait mal récompensés : car c'est toujours au moment de faire la liquidation que les mécomptes arrivent et que la vanité, estimant trop haut ses services, accuse tout le monde d'ingratitude.

Ç'a été, pendant les premières années de la monarchie de Juillet, un des principaux soins de la polémique du *Journal des Débats* de défendre la révolution contre ceux qui, soit dans leurs écrits, soit dans leurs actions, voulaient la pousser au delà

de ses limites, et qui en exagéraient les causes pour en changer les effets; contre ceux qui, d'un autre côté, l'accusaient à la fois d'être une conspiration et une anarchie : une conspiration, afin de rappeler ses origines ; une anarchie, afin de calomnier ses résultats ; contre ceux enfin qui s'en disaient les auteurs et qui voulaient s'en faire les usufruitiers exclusifs. Le *Journal des Débats* tâchait de conserver à la révolution de Juillet son véritable caractère, soit en critiquant le récit des événements, c'est-à-dire l'histoire, soit en observant la conduite des affaires, c'est-à-dire la politique.

Les deux traits principaux du caractère de la révolution de Juillet étaient sa nécessité et sa popularité.

Sa nécessité d'abord. Mais entendons-nous bien : c'était une nécessité d'honneur et non d'existence. La France pouvait vivre avec les ordonnances de Juillet ; elle pouvait labourer, semer, moissonner ; elle pouvait trafiquer, négocier, spéculer ; elle pouvait faire des forges, des usines, des canaux, des chemins de fer. Elle n'a pas voulu accepter cette existence commode et douce, en sacrifiant la vie politique qu'elle aimait alors ; et, prenant le coup

d'Etat du roi Charles X comme un défi qui lui était jeté, elle releva le gant et s'arma pour la défense de ses droits et de sa liberté. C'est là ce que j'appelle la nécessité de la révolution de Juillet, nécessité d'honneur et de liberté, non d'existence et de repos public

L'autre trait de la révolution de Juillet est sa popularité; elle a été faite par le sentiment général du pays; ç'a été un mouvement national et instinctif. Les classes moyennes, qui avaient voulu 89 et que 93 avait si cruellement maltraitées, crurent en 1830 que c'était la révolution de 89 qui était attaquée, dans la liberté d'abord, dans l'égalité bientôt. Elles coururent aux armes pour la défense de la liberté politique, qui leur semblait garantir l'égalité civile et qu'elles chérissaient à ce titre. La France alors fut libérale; elle fut bien aussi un peu révolutionnaire, parce qu'elle a toujours un certain penchant d'esprit de ce côté, penchant d'esprit plutôt que de caractère, ne nous y trompons pas.

L'importance que nous mettions, mes amis et moi, à conserver à la révolution de Juillet son caractère, explique l'article qu'on va lire, où il

s'agissait seulement de défendre cette révolution contre l'essai que faisait une vanité personnelle de s'approprier les événements de 1830. Assurément la tentative était ridicule, et c'est par le ridicule aussi que nous l'attaquions ; mais le fond était sérieux. Que devenait la révolution de Juillet, si, au lieu d'être l'œuvre du pays, elle n'était plus que l'œuvre d'un député plus ou moins obscur, dont le nom aujourd'hui est si inconnu, que j'ai pu le supprimer sans que personne, j'en suis sûr, songe à l'aller rechercher, sans que personne non plus trouve que l'oubli de ce nom ôte rien à la justesse des réflexions qu'on va lire? Ces réflexions n'avaient pour but que de rendre à la révolution de Juillet son caractère général et national. J'avais à cœur de montrer qu'elle n'appartenait à personne qu'au pays tout entier, et je m'élevais contre ce premier venu, quel que fût son nom, qui s'en disait le propriétaire et voulait se faire un domaine particulier dans le domaine public.

Février 1834.

« L'auteur des *Souvenirs de la révolution de Juillet* vient de révéler à la France un grand et singulier secret. Nous pensions, nous, que c'était la France par son assentiment, le peuple de Paris par ses acclamations, la Chambre des Députés par ses actes, la nécessité par sa toute-puissance en temps de révolution, qui avaient fondé la royauté de 1830. C'était une erreur. Il y a quatre hommes qui sont, entre tous, *les créateurs de la royauté du 9 août;* quatre hommes qui ont eu la couronne de France dans leur poche, et qui l'ont bien voulu donner à la dynastie actuelle ; quatre hommes qui ont pesé dans la balance de leur sagesse les destinées de la France; qui ont pu faire de nous ce qu'ils ont voulu, une monarchie, une république, une aristocratie, une démocratie, et qui nous ont octroyé le gouvernement que nous avons.

« Quels sont donc ces quatre hommes, ces quatre arbitres suprêmes? Le premier est le général

la Fayette. Pour celui-là, passe. Je ne crois pas qu'il ait créé la royauté du 9 août, car il me semble étrange d'entendre dire que la France doit son gouvernement à quelqu'un : elle ne le doit, selon moi, qu'à elle-même. Mais enfin le général la Fayette est un nom important ; il a une place dans l'histoire de France depuis quarante ans.

« Le second arbitre des destinées de la France est Mr. Laffitte. Le nom de M. Laffitte ne pèse pas, dans la balance de l'histoire, du même poids que le nom de M. la Fayette; mais c'est un nom célèbre sous la Restauration, et il a pu avoir sa part dans la révolution de Juillet et dans l'établissement de la royauté nouvelle, quoique ni lui ni le général la Fayette n'aient rien fait ni rien créé. Il est de l'honneur de la France de protester contre ceux qui osent dire que nous nous sommes laissé faire une révolution et un roi.

« Le troisième créateur de toutes choses en 1830, c'est M. Odilon Barrot.

« Le quatrième créateur enfin, c'est l'auteur des *Souvenirs de la Révolution de Juillet*. Lui-même nous l'apprend, et en vérité il fait bien de nous l'apprendre, car personne ne s'en serait dou-

té; il risquait de mourir sans que personne eût dit de lui en le voyant passer : Voilà le quatrième créateur de la royauté de 1830! voilà l'homme qui, avec trois autres, nous a faits ce que nous sommes!

« Quoique l'auteur, dans sa liste, ait eu la modestie de se nommer le dernier, il me paraît, à lire son livre, qu'il pourrait bien revendiquer la première place. C'est lui, en effet, qui conduit la révolution; c'est autour de lui qu'elle roule : quand il s'arrête, elle s'arrête; quand il se remet en marche, elle se remet en marche. Il fait la révolution, et il fait aussi la royauté qui la termine. Dans ce grand drame, il est partout; c'est de lui que viennent les plus belles scènes, et c'est de lui aussi que vient le dénoûment.

« Le 26 juillet, les ordonnances paraissent au *Moniteur*. L'auteur court chez M. Casimir Périer, où il trouve plusieurs Députés réunis. « Chacun, dit-il, était plongé dans l'étonnement ou plutôt dans la stupéfaction; on se demandait ce qu'il y avait à faire, et à cette question on ne trouvait pas de réponse. » Vous voyez : effroi général, timidité universelle. L'auteur propose de protester : seul

il n'a pas perdu sa présence d'esprit; seul, et le premier, il parle de protestation. On se souvient que le premier acte émané de la Chambre des Députés, dans la révolution de Juillet, est une protestation. L'idée vient de l'auteur des *Souvenirs* ; sans lui personne n'y pensait, personne n'osait y penser.

« En sortant de chez M. Périer, l'auteur va au bureau du *National*. Il y avait là plusieurs journalistes qui ne savaient comment faire leur protestation. Il leur dit comment il faut agir ; ses avis sont suivis : c'est de lui qu'émane la protestation des journalistes.

« Il rentre chez lui et rédige, avant de dîner, un projet de protestation où il dit au roi Charles X : « Notre voix crie : *Oui, le peuple français aime et respecte son roi.* » Ce jour-là, l'auteur ne s'était pas encore arrangé, à ce qu'il paraît, pour être le créateur de la royauté du 9 août ; il s'arrangeait pour être seulement le sauveur de Charles X.

« Le soir, il y eut une réunion de Députés chez M. de Laborde. « On ne concluait à rien : je proposai de rédiger une protestation. Je ne présentai pas mon projet, parce que, venant de le communi-

quer à deux de mes collègues, que je regardais comme d'une opinion très-avancée, il les avait effrayés. » Ainsi l'auteur, le 26 juillet, n'ose pas montrer tout son courage, de peur d'effrayer ses collègues. La phrase sur l'amour du peuple pour Charles X était cependant rassurante.

« Non pas que cette phrase ne nous semble tout à fait innocente et naturelle le 26 juillet : nous croyons que le plus grand nombre, ce jour-là, ne demandait encore que le retrait des ordonnances. Mais, quand on a pensé et parlé comme le plus grand nombre, il ne faut pas venir plus tard se représenter comme le seul homme de cœur et de courage.

« Le mardi 27, l'auteur reçut les personnes qui venaient lui « demander conseil sur la conduite qu'elles devaient tenir dans l'occurrence présente. » Il les prépare à la résistance; jusqu'à trois heures il donne des conseils. A trois heures, il se rend chez M. Périer : « Il était aisé de voir qu'un assez grand nombre de nos collègues étaient atteints d'une frayeur qu'ils ne prenaient pas même la peine de dissimuler. » Seul, intrépide et inébranlable, l'auteur propose de protester : on hésite, on élude.

L'auteur avait dans sa poche son projet de protestation ; mais, « dans l'état de mollesse où était l'Assemblée, il ne fut pas tenté de produire sa rédaction. » Voyez ce que c'est que d'avoir trop de courage, et comme on devient par là inapplicable et inutile. Voilà deux jours que cette protestation reste sans effet et que personne ne la voit, parce qu'elle est trop énergique.

« Le mercredi 28, de très-grand matin, l'auteur rétablit la garde nationale, et, faisant d'une pierre deux coups, il fonde en même temps un pouvoir municipal : « Je l'engageai (un capitaine de grenadiers de la garde nationale) à réunir le plus d'hommes qu'il pourrait de sa compagnie, et à se rendre avec eux en uniforme à la mairie pour y prendre les instructions du maire. Le maire, lui dis-je, se refusera sans doute à vous en donner, et alors vous serez amené à établir tout naturellement un pouvoir municipal destiné à le remplacer et à maintenir l'ordre. La force des choses amènera ce résultat et fera le reste. » La garde nationale et les municipalités ayant joué un rôle important dans la révolution de Juillet, il y aurait lieu de s'étonner si elles n'émanaient pas aussi de l'au-

teur des *Souvenirs*, comme la protestation des députés et celle des journalistes.

« Nous sommes toujours au mercredi 28. « L'auteur reçut plusieurs visites : on venait lui rendre compte des renseignements recueillis, et lui demander ce que l'on devait faire. » Hélas ! il n'avait pas seulement la Chambre des Députés à amener peu à peu au degré de chaleur de sa protestation, la garde nationale et les municipalités à diriger, des renseignements à recueillir, des ordres à prescrire : il avait de plus un déjeuner recherché à donner à des Anglais invités depuis quelques jours. Pendant ce déjeuner, « à tous moments, je recevais des messagers qui venaient m'instruire de l'état des choses. Je souffrais de me sentir à table, lorsque ma présence pouvait être si nécessaire sur d'autres points. » De fait, on avait, en général, le mercredi 28 juillet, à midi, quelque chose de mieux à faire qu'un déjeuner recherché. — La conversation était peu animée : les Anglais ne comprenaient point le français, et n'entendaient que le bruit de la fusillade. L'auteur des *Souvenirs* ne comprend pas l'anglais : « Il se détermina donc à les quitter, en laissant son secrétaire pour faire les honneurs,

et il recommanda, afin de faire excuser son impolitesse, de ne pas les laisser manquer de vin, dont ils firent d'amples libations. »

« Je sais que l'auteur des *Souvenirs*, à titre de membre de l'Opposition, n'est pas pour l'alliance anglaise. Il eût pu cependant s'épargner ce trait de satire contre ses convives, d'autant plus qu'il les nomme et que les voilà dénoncés à l'Europe pour s'être enivrés le mercredi 28 juillet 1830, pendant qu'on se battait dans les rues. Je ne crois pas à cette brutale indifférence.

« Il y avait à craindre que, pendant ce déjeuner, la révolution de Juillet n'eût fait halte pour attendre son auteur. Il est libre enfin, et va à la réunion des Députés chez M. Audry de Puyraveau. Ce fut ce soir-là que les Députés, réunis en assez grand nombre, protestèrent contre les ordonnances. M. Guizot rédigea cette protestation. Quant à la protestation de l'auteur des *Souvenirs*, il n'en fut pas question : il la garda dans sa poche, toujours comme étant trop courageuse.

« Le mercredi soir aussi commença pour l'auteur son rôle d'arbitre du gouvernement qu'allait se donner la France : « Je reçus des confidences de

gens qui voulaient faire succéder le roi de Rome à Charles X, et même de gens qui désiraient la république. Chaque parti cherchait à recruter et à accroître ses rangs ; et moi, *sans en choquer aucun*, je conservai mon indépendance, me réservant d'adopter celui que je croirais le plus avantageux à mon pays. » N'est-ce pas un beau rôle que d'être ainsi l'arbitre des destinées de son pays, de recevoir les confidences des partis qui viennent vous dire : « Voyons, mon cher monsieur, nous savons bien que c'est de vous qu'il dépend de donner à la France telle ou telle sorte de gouvernement. Favorisez-nous ; établissez la république, appelez Napoléon II ; décidez ! » et, au milieu de toutes ces cajoleries, de rester ferme *sans pourtant choquer personne*, car on ne sait pas ce qui peut arriver. Voilà le rôle de l'auteur des *Souvenirs* le mercredi soir.

. . . .

« Nous avons vu comment l'auteur a fait la révolution de Juillet ; il faut voir maintenant comment il a donné le trône au duc d'Orléans.

« Il y avait à Athènes un brave homme qui s'était imaginé que tous les vaisseaux qui entraient au

Pirée lui appartenaient. C'était là son illusion. L'illusion de l'auteur des *Souvenirs* est du même genre : il croit que tous les événements de l'histoire de France, du 26 juillet au 9 août, sont sa propriété et son domaine. Par malheur, au moment même où ces événements s'accomplissaient, personne ne se doutait, autour de lui, qu'il en fût le créateur et le propriétaire. De là les contrastes les plus bizarres et qui touchent à la comédie. L'auteur s'agite, court, se démène, et personne n'y fait attention ! Tout le monde l'oublie, personne ne songe à lui, et pourtant c'est lui qui fait tout ! Il ressemble, si j'ose le dire, à la mouche du coche, et ses *Souvenirs* peuvent se résumer dans ces vers si plaisants de la fable :

> J'ai tant fait que nos gens sont enfin dans la plaine.
> Çà, messieurs les chevaux, payez-moi de ma peine?

« Je ne peux pas citer toutes les scènes où éclate le contraste de l'inattention et de l'oubli de tout le monde à l'égard de l'auteur, avec l'importance qu'il s'attribue. J'en citerai cependant quelques-unes.

« L'auteur est occupé d'abord à faire un roi, puis une charte. Voyons la peine que tout cela lui donne.

« On se souvient que, le jeudi soir, Charles X voulait négocier ; il avait chargé M. de Mortemart de composer un ministère. M. d'Argout demandait que M. de Mortemart fût reçu dans la réunion des Députés. Je ne sais pas à qui s'adressait M. d'Argout pour demander cela : à tous les Députés peut-être, ou bien au général la Fayette, ou à M. Laffitte. Quelle erreur! M. d'Argout ne savait donc pas qu'il y avait une personne avec qui il fallait traiter tout cela ? c'était l'auteur des *Souvenirs*. Comme M. d'Argout n'allait pas à lui, il alla à M. d'Argout : « Je pris d'Argout à part, et, m'ouvrant franchement à lui, je lui tins ce langage : Trois partis se disputent maintenant la France, Charles X,.... le duc d'Orléans,..... la république. Je ne veux pas de la république;.. .. je me soucie médiocrement du duc d'Orléans;..... je me soucie encore bien moins de Charles X; mais nous l'avons..... Ensuite nous venons de le vaincre, et il se rend à merci..... Vous voyez que, si ma politique est peu flatteuse pour Charles X, du moins elle ne l'exclut pas. »

« Ainsi, le jeudi soir 29, après les luttes de la veille et de la matinée, l'auteur des *Souvenirs* n'excluait pas encore Charles X, et, si M. d'Argout avait su à

qui il avait affaire, s'il avait compris que la personne qui lui parlait ainsi pouvait disposer à son gré de la couronne de France, qui sait? au lieu de la royauté populaire de Juillet, nous aurions peut-être encore aujourd'hui la royauté légitime de 1814. A quoi tient la destinée des empires! Si M. d'Argout, ce soir-là, eût pris au sérieux l'auteur des *Souvenirs*, la révolution de Juillet avortait!

« Nous l'échappâmes belle, il faut l'avouer. M. d'Argout, qui pourtant est toujours très-avisé en temps de révolution, ne vit pas qu'il avait affaire à un créateur de royautés; il prit cela pour une causerie sans importance : c'était une ouverture. Les paroles qui suivent le prouvent : « Je restai jusqu'à une heure et demie chez Laffitte, et, aucun négociateur ne se présentant, j'allai me livrer à un repos *que certainement j'avais bien gagné.* » L'auteur des *Souvenirs* alla donc se coucher de mauvaise humeur, sans doute d'avoir attendu en vain, et Charles X perdit la couronne.

« En effet, le vendredi 30, à dix heures du matin, l'auteur répondait à MM. de Mortemart, d'Argout et de Forbin-Janson, que « Charles X avait cessé de régner. » Ici, ne nous contredisons-nous pas? Voilà

trois négociateurs abouchés avec l'auteur : ils avaient donc enfin compris quelle personne c'était, puisqu'ils venaient le trouver! Hélas, non. Ils ne venaient pas le trouver : ce fut une simple rencontre. Ces messieurs allaient à la réunion. L'auteur des *Souvenirs*, les rencontrant dans la rue, les prévint que la séance était levée et qu'on devait se réunir, à midi, à la Chambre. Au surplus, en déclarant déchu Charles X, il faisait cela sans colère et avec l'impartialité qui convient à un arbitre suprême. Il avait même soin de faire constater cette impartialité : « Pour que vous ne me preniez pas pour un ennemi personnel du roi, dis-je au duc de Mortemart, je prie d'Argout de vous faire connaître quelles étaient, hier soir, mes dispositions relativement à Charles X. » M. d'Argout donna le certificat demandé.

« Le vendredi, les Députés invitent le duc d'Orléans à se rendre dans la Capitale pour y exercer les fonctions de *Lieutenant général du royaume*. L'auteur des *Souvenirs* avait préparé une proposition à cet effet ; mais, comme elle était trop énergique, elle eut le sort du projet de protestation : elle resta en poche.

« L'auteur des *Souvenirs* accompagna le duc d'Orléans à l'Hôtel de Ville. Était-ce pour lui faire cortége comme les autres Députés? Il y avait, de sa part, une intention plus bienveillante : il voulait protéger le prince de sa présence. Cela est évident d'après ses paroles : « Au retour de l'Hôtel de Ville, comme aucun danger ne me semblait plus à craindre pour lui, je crus pouvoir me dispenser de l'accompagner, et je revins chez moi, où je crus avoir acquis le droit de me reposer après ce que j'avais fait depuis six jours. » C'est juste : le septième jour est le jour du repos, et l'auteur des *Souvenirs*, ayant, comme Dieu, fait son œuvre des six jours, alla se reposer.

« Ce repos ne fut pas long : il fallait créer une dynastie et une constitution. Personne, à ce qu'il semble, n'y pensait : « Je me proposai, dit l'auteur, d'en finir avec l'ancienne dynastie, d'en créer une nouvelle et d'établir les conditions auxquelles elle devrait son existence. » C'est ici que commence l'œuvre de la création de la constitution. L'auteur des *Souvenirs*, le 3 août à minuit, rédige un projet ; le 4 août, il va le communiquer à M. Dupont (de l'Eure), qui le trouve excellent et

presse l'auteur de le présenter à la Chambre. Nous sommes ici tout à fait de l'avis de M. Dupont. Le projet était rédigé, prêt, approuvé de M. Dupont : pourquoi ne pas le présenter? Avec l'autorité et l'ascendant qu'avait acquis l'auteur des *Souvenirs* en faisant en grande partie la révolution de Juillet, le projet eût été adopté par acclamation.

« Malheureusement l'auteur pensa qu'il serait bon que le Conseil des Ministres prît l'initiative. Il se défia de sa puissance sur la Chambre : il eut tort. Cependant il causa de sa proposition, et, quand il arriva à la Chambre à midi, « il fut l'objet d'une vive curiosité, et on le loua presque universellement de ce qu'il avait l'intention de faire.... Vers une heure, les Ministres arrivèrent du Conseil; tous me félicitèrent sur ma proposition, qui avait obtenu, me dirent-ils, l'approbation la plus complète du duc d'Orléans..... Le Lieutenant général pense, d'ailleurs, que l'on peut appliquer immédiatement à la Charte les principes que vous établissez. »

« Comment l'auteur des *Souvenirs* n'a-t-il pas compris que cette phrase voulait dire : Vous vous faites

législateur, c'est très-bien ; mais pourquoi voulez-vous nous faire endosser votre constitution ? Proposez-la à la Chambre ; quant à nous, nous avons la Charte, qu'il suffit de reviser, et nous n'avons pas besoin de votre projet. Tout homme de bon sens eût entendu cela. Qu'eût-il fait alors ? de deux choses l'une : ou il eût renoncé à son projet, ou il l'eût présenté à la tribune, comme le conseillait M. Dupont (de l'Eure) ; il eût cherché à le faire adopter, sans se soucier de paraître initié aux conseils du Gouvernement, sans avoir la vanité de vouloir passer pour un des directeurs des destinées publiques.

« L'auteur des *Souvenirs* ne voulut pas tenter l'épreuve ; il voulut conférer avec les Ministres et paraître décider avec eux du sort de la France. Au lieu d'être législateur indépendant à la tribune, il aima mieux se faire l'avocat consultant du Gouvernement sans avoir été appelé. Qu'arriva-t-il de cela ? c'est que, de législateur suprême qu'il voulait être d'abord, il se rabattit à être réviseur de la Charte ; qu'il ne la revisa pas seul ; qu'il transigea sur plusieurs points, et qu'il devint enfin l'éditeur à la tribune d'une Charte qui ne le contentait

guère. L'auteur des *Souvenirs* compare son projet avec la Charte revisée, et trouve celle-ci bien imparfaite et bien mesquine. C'est possible; mais pourquoi ne proposait-il pas à la tribune son projet primitif?

« Peut-être a-t-il été séduit par les cajoleries des Ministres? Non, certes! car, pendant toute cette création de la Charte, il n'est sorte d'impolitesses que ne lui fassent les Ministres; c'est lui-même qui les raconte. Le 4 août, à la Chambre, « les Ministres lui disent qu'il sera appelé au Conseil du soir pour y discuter son ouvrage ou du moins la forme qui y aura été donnée... A huit heures, mes chevaux étaient attelés, afin de ne donner lieu à aucun retard lorsqu'on me demanderait. J'attendis, et attendis vainement jusqu'à deux heures du matin. Je fis alors dételer, et me décidai à me coucher. » Le trait était peu poli, et je suis sur ce point de l'avis de l'auteur des *Souvenirs*, qui alla, le 5 août de bonne heure, s'en plaindre à M. Dupont. Il s'informa en même temps de son projet, et M. Dupont le renvoya à M. Guizot, qui était chargé de la rédaction. M. Guizot le renvoya à M. de Broglie. M. de Broglie arrive : on discute, puis on dit à l'au-

teur des *Souvenirs* qu'il sera le soir appelé au Conseil. « Rentré chez moi, j'attends que l'on m'appelle au Conseil des Ministres... Comme hier, j'attends vainement jusqu'à une heure avancée de la nuit. » Ces oublis sont clairs : les Ministres se moquaient de lui, et voilà ce que c'est que de se vouloir mêler des choses sans avoir été appelé.

« Un mot encore en finissant. Pour les amis de la révolution de Juillet, la lecture des *Souvenirs* est singulièrement triste et pénible. Au lieu d'une grande révolution que fait le peuple au nom des lois et les armes à la main, au lieu d'une lutte de trois jours, que trouvons-nous dans ce livre? une agitation sans grandeur et sans force, des gens qui rédigent des protestations qu'ils gardent dans leur poche, qui négocient avec les uns et avec les autres, qui regardent si leurs collègues sont plus ou moins pâles, qui cherchent à devenir des personnages, qui croient tout faire et tout conduire. Voilà la révolution de Juillet telle que l'a faite l'auteur des *Souvenirs*. Est-ce là la révolution que la France connaît, que l'Europe admire ou craint? Où est le peuple et son dévouement? où est le mouvement unanime des citoyens? où est tout

ce qu'il y a de populaire et de national dans la révolution de Juillet? Rien de tout cela dans les *Souvenirs* : le peuple disparaît et s'éclipse, un homme se montre seul, faisant tout, conduisant tout. Cruel désappointement, quand on croit trouver une grande révolution, de ne trouver qu'une grosse vanité particulière! Quiconque verra la révolution de Juillet du côté où la montre l'auteur des *Souvenirs*, la verra petite et mesquine. C'est qu'il y a deux révolutions de Juillet : l'une que l'auteur a faite dans sa chambre, avec sa protestation que personne ne voit, avec son déjeuner d'Anglais, avec ses chevaux qui sont attelés pour aller au Conseil, et qui n'y vont pas, grâce à l'oubli des ministres; l'autre, qui est la révolution des rues, faite en plein midi, faite par tout le monde. Cette révolution-là est celle de l'histoire; elle n'a rien de commun avec la révolution de poche des *Souvenirs de* 1830. »

IX

LES INSURRECTIONS DE 1832 ET DE 1834.

Je n'ai assurément pas l'intention de raconter ici les insurrections de 1832 et de 1834. Elles ensanglantèrent Paris ; mais leur défaite donna à la monarchie constitutionnelle les dix-huit années qu'elle a duré. Une fois que les factions jetaient le gant à la société de 1830, il fallait que la société de 1830 acceptât le défi et qu'elle prouvât à tout le monde qu'elle avait droit de vivre, puisqu'elle savait se défendre. Unie alors, n'étant pas encore déchirée par les divisions qui plus tard l'ont perdue, elle ne recula pas devant l'insurrection ; elle ne fut ni timide ni incertaine; les gardes nationaux surent périr coura-

geusement pour leur cause, et, ce qui est mieux et plus rare, ils surent discerner où étaient leur cause et leur drapeau. En France, on trouve plus aisément des gens qui savent se battre et mourir, que des gens qui savent reconnaître leur devoir.

Je ne veux extraire des articles que m'inspirèrent ces scènes douloureuses, que quelques réflexions qui ont un caractère tout à fait général. Je laisse de côté et j'oublie volontiers ce qui tient aux haines des partis.

Deux choses me frappaient à cette époque et méritent notre attention : d'abord la manière dont se faisaient les insurrections, et comment la presse et la tribune enflammaient à qui mieux mieux les passions populaires, sans s'associer aux combats de la rue. C'est là le mauvais côté des gouvernements libres. Les institutions libérales semblent provoquer à la guerre sans pourtant la vouloir. Une fois que la guerre a éclaté, tantôt les hommes de la tribune et de la presse abandonnent l'insurrection à elle-même, surtout si l'insurrection est en train d'être vaincue : c'est ce qui arriva en 1832 et en 1834; tantôt l'insurrection entraîne ses chefs et les pousse au-delà même de leurs vœux : c'est ce qui

arriva en 1848. Assurément, en 1848, les banquets ne tendaient pas tous à la république, qu'ils ont amenée.

En second lieu, j'étais préoccupé du discrédit que les insurrections jetaient sur les institutions libérales. Beaucoup imputaient à la liberté les torts de l'anarchie, si bien que les citoyens paisibles, adonnés au soin de leurs affaires privées, se décourageaient d'un gouvernement qu'ils trouvaient plein de périls et d'agitations. La révolution de 1848 et le coup d'État de 1851 sont venus justifier toutes mes craintes. Le pays s'en est pris aux institutions libérales de cette catastrophe même de 1848 qui les avait renversées, et le découragement qu'il a eu de la liberté l'a rendu favorable à l'avénement de l'autorité illimitée.

17 juin 1832.

« Le caractère général des conspirations faites avec des harangues de tribune et des articles de journaux, c'est que les chefs n'y tiennent jamais leur parole. Rien n'est trompeur comme la tribune et la presse. L'orateur ou le journaliste, dans le feu de la discussion ou de la polémique, s'échauffe et

s'emporte ; ses paroles vont plus loin que ses intentions. Il est factieux, il est révolutionnaire ; puis, le discours fait ou l'article écrit, il se calme et redevient froid. Dans les temps ordinaires, cela n'a guère d'inconvénients : l'oubli est là qui répare tout. Dans les temps de passions et d'orages, il n'en est pas de même. Les paroles tombent sur un auditoire violent, fanatique, qui prend l'orateur au mot. Ce que l'orateur dit, l'auditoire impatient veut le faire. Bientôt s'établit, entre l'homme qui parle et l'homme qui veut agir, une complicité dont ni l'un ni l'autre ne se rendent compte : l'orateur croit qu'on n'ira pas jusqu'à l'action, et parle toujours ; le conspirateur pense qu'on ne s'en tiendra pas aux paroles, et conspire chaque jour plus ardemment. Un jour, le complot éclate ; l'homme qui parle recule : Je ne voulais pas cela ! s'écrie-t-il ; — et les dupes qui ont voulu passer des paroles aux œuvres, les esprits ardents qui se sont imaginé qu'ils auraient pour chefs leurs prédicateurs, périssent misérablement.

« Telle est l'inévitable issue des entreprises qui naissent des discours et des pamphlets. Il y a toujours dans ces tentatives un malentendu et une méprise.

La parole et la presse jouent, sans s'en rendre compte et sans le vouloir, le rôle des agents provocateurs : elles excitent des complots dont elles ne partagent pas les risques. Dans la sourde querelle qui s'engagea en 1822 entre l'Opposition qui avait agi et l'Opposition qui avait parlé, l'Opposition qui avait parlé disait avec raison qu'elle n'avait jamais voulu conspirer. C'était vrai ; seulement c'était impossible à prouver après tant de maximes qui poussaient tout droit au complot. L'Opposition qui parle va tenir aujourd'hui le même langage à l'Opposition qui a agi : elle ne se fera point faute de dire aussi qu'elle n'a jamais voulu conspirer. C'est vrai : l'Opposition qui parle n'a jamais voulu conspirer ; nous le croyons. Mais comment le faire comprendre à son parti? comment lui révéler toute la légèreté de la parole, quand c'est la parole seule qui fait le nerf de l'Opposition? comment avouer la réelle impuissance de ce pouvoir bruyant? de quel front dire : Toutes nos colères, toutes nos menaces ne sont que le jeu et l'exercice naturel de la tribune et de la presse. Pourquoi nous prendre au mot?

« Il n'y a pas de plus mauvais conspirateurs que la presse et la tribune, d'abord parce qu'elles sont

indiscrètes de leur nature; mais, de notre temps, où les conspirations se font à ciel ouvert, cette indiscrétion est le moindre inconvénient. De plus, la presse est un détestable conspirateur, parce qu'elle dit toujours plus qu'elle ne veut faire, parce qu'elle exagère et gonfle tout : c'est un ballon vide. Aussi quiconque la prendra pour chef ou pour complice sera étrangement dupé, car il comptera sur des actions et ne trouvera, au moment fatal, que des paroles. Il ne faut pas accuser pour cela la presse de lâcheté : tant pis pour qui lui demande plus que des paroles, tant pis pour qui a cru qu'elle avait promis et qu'elle s'était engagée. Il est dans la nature de la presse de faire perdre en efficacité à la parole humaine ce qu'elle lui fait gagner en étendue. »

En relisant ces lignes, je ne puis me défendre d'une réflexion que mes lecteurs feraient à ma place, si je ne la faisais pas moi-même. Je suis grand partisan de la liberté de la presse et de la tribune. Voilà pourtant ce que j'en pensais en 1832 et en 1834. Je pense encore de même, et la preuve, c'est que je n'ai pas hésité à reproduire les

réflexions qu'on vient de lire. Je pouvais les laisser dans le sépulcre d'oubli où j'en ai laissé tant d'autres. J'aime et j'admire la liberté de la tribune et de la presse ; mais j'aime surtout qu'on en fasse un bon usage. Les peuples libres sont tenus de savoir se maîtriser et se régler eux-mêmes. — Mais quoi ! si on ne fait pas bon usage de cette liberté ? Eh bien, il y a les lois pour en réprimer les abus.—Mais, si on attaque les lois elles-mêmes? Il y a la force pour défendre les lois. — Mais si la liberté amène presque inévitablement la guerre civile, pourquoi ne pas supprimer la liberté? Parce que la suppression de la liberté ne supprime ni les émeutes, ni les insurrections ; elle leur donne seulement d'autres causes. Nous avons en France une logique hâtive et impitoyable qui nous a déjà joué beaucoup de mauvais tours, et qui nous en jouera bien d'autres encore, si nous n'y prenons garde. Nous avons à nous plaindre de la liberté : supprimons la liberté ! Nous avons à nous plaindre de la royauté : supprimons la royauté ! Nous ne pouvons supporter que les institutions et les gouvernements parfaits ; voilà pourquoi nous en changeons si souvent. Nous nous en prenons aux institutions,

qui ne sont, après tout, que ce que les font les hommes en les pratiquant. Pourquoi ne pas nous en prendre à nous-mêmes? pourquoi ne pas chercher à nous contenir, au lieu de vouloir aller en politique au bout de nos passions, quitte à y trouver le désappointement? Les gouvernements libres n'imposent pas seulement des obligations aux souverains, particulièrement l'obligation d'être contredits, c'est-à-dire avertis; ils imposent aussi des obligations aux sujets, particulièrement l'obligation de ne contredire qu'à bon escient, de ne pas pousser la contradiction jusqu'à l'acharnement, de se défier de l'esprit de parti. L'art d'être le chef d'un gouvernement libre est un art extrêmement difficile; l'art d'en être le sujet a aussi ses difficultés, et une des plus grandes, c'est de rendre à la loi en obéissance ce que la loi donne en liberté. Sans cette règle cependant, les sujets ne seront pas longtemps libres. Les hommes malheureusement, et les Français sont très-hommes sur ce point, ne se rappellent et ne pratiquent que le vieux proverbe : *Quand le cheval forge lui-même son frein, il le fait le plus mince qu'il peut.*

En 1834, après l'insurrection du 13 avril, je re-

venais sur les inévitables effets des emportements de la tribune et de la presse, et je signalais aussi le tort que ce retour périodique de la guerre civile faisait aux institutions libérales. Il y a, au commencement de la citation que je veux faire, quelques phrases qui se sentent des colères de la guerre civile, et qui en même temps rendent hommage au courage des princes de la famille d'Orléans. Je rayerais volontiers les unes ; il me ferait trop de peine en ce moment d'effacer les autres.

16 avril 1834.

« Nous pensions qu'on laisserait à la garde nationale et à la troupe de ligne le temps d'enterrer leurs morts avant de les insulter. Nous nous trompions. De notre temps, l'injure va vite. Comme les tombes des martyrs de la liberté et de l'ordre ne sont point encore fermées, comme elles n'ont point encore leurs épitaphes, la calomnie se hâte d'y attacher les noms *de bouchers et d'assassins*. C'est son tribut aux morts du 13 avril ; c'est sa dernière pelletée de terre. La garde nationale mitraillée par les factieux

cachés derrière les barricades, la troupe de ligne percée de coups invisibles qui partaient des allées et des caves, le jeune Baillot frappé de trois coups de feu dans une rue où le combat n'était point engagé, les citoyens massacrés en se rendant à l'appel du tambour, le tambour lui-même tué pendant qu'il appelait les citoyens à la défense des lois, tous ces hommes, les vivants comme les morts, sont des bouchers et des assassins! Nos jeunes Princes, autour de qui les balles sifflaient sans troubler un instant leur courage, la calomnie leur demande s'ils prennent pour modèle Henri IV ou Charles IX! Charles IX, en effet, le roi de la Saint-Barthélemy, tirait sur son peuple de sa croisée du Louvre; l'émeute tire sur les ducs d'Orléans et de Nemours. Il était bourreau ; ils ont failli être victimes. L'analogie est frappante !

« Grâce à l'expérience que nous avons aujourd'hui de la guerre civile, nous savons comment les factions préparent les batailles, comment elles les livrent et comment elles les racontent. La guerre civile en France, aujourd'hui, a sa poétique toute faite. Pendant un an, pendant deux, s'il le faut, du 5 juin 1832 au 13 avril 1834, sans cesse et sans re-

lâche on attaque la royauté, on insulte les pouvoirs de l'État, on prêche la révolte et l'anarchie ; il se trouve des législateurs qui proclament qu'il faut désobéir aux lois, d'autres qui annoncent que l'émeute est prête à livrer bataille.

« Toutes ces paroles de feu, tombant sur des passions brûlantes, produisent leur effet inévitable : le volcan s'allume et gronde. Alors, à la veille de l'explosion, on s'avise enfin d'être prudent : on dit à la poudre de ne point s'enflammer, au feu de ne point brûler, à la lave de ne point descendre en torrents. Les passions n'écoutent pas ces tardifs avertissements ; elles dédaignent cette prudence qui leur vient d'où leur sont venues leurs colères. Furieuses, ardentes, implacables, elles suivent leur route ; mais, comme elles sont faibles, impuissantes, impopulaires, quoiqu'elles se parent sans cesse du nom du peuple, elles viennent expirer contre les armes citoyennes de la garde nationale et de l'armée ; elles sont vaincues. Qui relèvera leurs débris? qui reprendra leur œuvre détruite? la calomnie. Elle insulte aux vainqueurs, elle cherche à métamorphoser leur victoire en parades ridicules ou en meurtres sanguinaires. C'est ainsi

qu'elle prend sa revanche de la défaite des soldats de l'émeute ; c'est ainsi qu'elle prépare une nouvelle bataille au sein même de la déroute, et attise le feu d'un 13 avril dans les cendres des 5 et 6 juin, ménageant de loin ses journées de combats, et emprisonnant la patrie dans un cercle de guerres civiles qui s'enchaînent et se nouent l'une à l'autre comme les mailles d'un réseau fatal.

. . . .

. . . .

« Voilà donc où conduit la faiblesse des lois et des pouvoirs publics ! Voilà donc l'effet de la douceur de nos mœurs ! La guerre civile en pleine capitale ! les cadavres couchés dans les rues ! Quelle liberté avons-nous ? celle des lois ou celle des armes ? celle de la civilisation ou celle de la barbarie ? Nous n'avons que la liberté de la guerre civile. Vous voulez tirer des coups de fusil à ceux qui ne pensent pas comme vous : vous vous associez, dans ce louable dessein, avec quelques amis et frères. Une fois votre bande recrutée, vous allez vous embusquer dans les allées et dans les caves des maisons qui ne sont pas les vôtres, pour tirer de là sans péril sur vos

adversaires. Pour cela vous êtes libres et pleinement libres. Mais, si vous voulez faire en paix vos affaires, suivre votre carrière, élever vos enfants, ah ! c'est fort différent, vous n'êtes plus libres : il faut aller combattre, il faut aller de rues en rues défendre les lois qui ne vous défendent pas. Et voilà ce qu'on appelle un peuple civilisé ! C'est un peuple où chacun se tire des coups de fusil, l'un pour avoir ce qu'il n'a pas, l'autre pour garder ce qu'il a. Du reste, ce peuple a un gouvernement, il a trois pouvoirs, il a une Charte, il a des codes, des tribunaux, des administrations, tout ce qui semble prouver que ce n'est pas un peuple barbare. Il n'est barbare que sur un point : il veut pousser sa liberté à l'excès, et, dès qu'on pousse quelque chose à l'excès, dès qu'on met quelque part un droit illimité, un droit indépendant du devoir, c'est par ce point qu'on redevient barbare.

. . . .

23 avril 1834.

« Il y a des questions que nous traduirons sans cesse à la barre du pays ; il y a des vérités que nous jetterons sans relâche à la tête des partis. Eh quoi!

si, tous les deux ans ou à peu près il y avait une revue de la garde nationale, et que dans cette revue il fût dit : Qu'il sorte des rangs, tantôt cent, tantôt cinquante, tantôt même dix citoyens, ces citoyens vont être mis à mort; — quel effet pensez-vous que feraient ces paroles? Tous les deux ans, pourtant, ces paroles fatales, ces arrêts de décimation, l'émeute les prononce à la garde nationale; tous les deux ans, dans ces jours funestes, sortent de leurs maisons, de leurs familles, des embrassements de leurs femmes et de leurs enfants, pour n'y plus revenir, tantôt cent, tantôt cinquante, tantôt dix citoyens. Voilà le prix des victoires de l'ordre public! voilà le prix que nous payons la liberté, sans qu'après tant d'hosties nous soyons encore rachetés!

« Chaque année, les générations donnent à la patrie quatre-vingt mille soldats. C'est un impôt de sang; mais ce sang, grâce à Dieu, ne coule pas toujours, et aussi bien, cet impôt, chacun sait qu'il faut le payer, qu'à cette condition seulement la société se tient debout devant l'étranger. Mais ce tribut extraordinaire, ce surplus de sang que l'émeute demande aux générations qui ont payé leur quote-

part, est-ce un impôt légitime? Décimée tous les deux ans, voilà le sort de la garde nationale de Paris. D'un tyran, elle ne le souffrirait pas; de ce qu'on appelle la liberté, elle le souffre presque patiemment.

« Elle a raison. La liberté n'a pas la main dans le sang des jours néfastes que nous fait la république, pas plus que la religion n'avait la main dans le sang qui ruisselait à la Saint-Barthélemy. A qui donc imputer le sang versé?

. . . .

« Il faut le dire : dans nos malheurs, il n'y a que des passions; les passions ont tout fait. C'est en vain qu'on parle d'intérêts froissés : dans toutes les sociétés et sous tous les gouvernements, il y a des intérêts froissés. La république n'a pas une recette pour empêcher le froissement des intérêts. Ce n'est donc pas du choc des intérêts que sont nées nos dernières discordes : c'est des passions, c'est de l'esprit de parti, décidé à rejeter nos lois. En vain nous avons une Constitution qui est la loi fondamentale du pays; en vain les lois sont rendues dans les formes prescrites par cette Con-

stitution. Il y a un parti qui nie la Constitution, qui nie les lois, qui ne veut point obéir et qui en appelle des arrêts de la loi aux arrêts de la force. Quand nos Députés discutent, délibèrent et jettent leurs boules dans l'urne, ils croient faire des lois, c'est-à-dire des règles auxquelles tout le monde doit se soumettre, une fois qu'elles sont proclamées. Erreur! ces délibérations sont vaines, ces décisions inefficaces. Il y a un autre scrutin où se votent maintenant les lois de la société : c'est le scrutin des batailles. Des boules dans une urne, quelle folie! Mettez des balles dans vos fusils : voilà comment se votent les lois dans la patrie de la civilisation.

« L'idée de la loi et l'idée de l'obéissance sont aujourd'hui choses surannées. Personne ne commande plus, personne n'obéit plus au nom de la loi ; on est vainqueur ou on est vaincu : tout est là. Vainqueur, on commande; vaincu, on se soumet.

. . . .

« Je sais que jusqu'ici, grâce au courage de l'armée et de la garde nationale, la France a triomphé des factions. Mais qu'est-ce qu'une société qui est

tenue, sous peine de mort, d'être toujours victorieuse; une société où il faut, à chaque instant, de pareils dévouements et de pareils sacrifices? Un moment de découragement, une heure d'insouciance dans la garde nationale, une minute d'indiscipline dans l'armée, c'en est fait de la France. Voilà à quelles conditions nous vivons. Il faut que les bourgeois de Paris soient toujours prêts à se faire tuer; il faut que les sous-officiers et les soldats de notre armée soient toujours et tous inaccessibles aux séductions des partis; sans cela nous sommes perdus. Est-ce vivre que de vivre ainsi sur la pointe d'un miracle? car c'est un miracle, sachons-le bien, qu'un dévouement qui jamais ne se lasse et jamais ne se rebute. »

Ces dernières paroles prévoyaient 1848 : il y a eu, le 24 février, une heure d'insouciance, un moment d'hésitation dans la garde nationale, et tout a été perdu. Voici d'autres paroles qui prévoyaient le coup d'Etat de 1851, montrant comment une nation, qui semblait toute libérale, pourrait accepter un jour l'excès de l'ordre par dégoût des excès de la liberté :

« Il est temps que les gens qui ont pris notre pays pour un laboratoire d'expérimentations politiques veuillent bien enfin donner un peu de repos et de loisir au commerce et à l'industrie. Qui arrête et suspend les affaires? Ce sont ces expérimentateurs, qui ne daignent pas accorder une seule pensée à la prospérité matérielle du pays. La France est-elle destinée à devenir une académie de législation? Ne s'inquiétera-t-on jamais ni du commerce, ni des manufactures, ni des douanes, ni de tout ce qui est la vie matérielle du pays? L'homme ne vit pas seulement de pain, cela est vrai; mais il ne vit pas seulement non plus de la parole des docteurs. Le Bas-Empire discutait des questions de théologie, et pendant ce temps le peuple périssait de misère. Sommes-nous une nation de publicistes, comme les Byzantins une nation de théologiens? Une pensée au moins pour la prospérité et la richesse publiques! Depuis quinze ans il n'y a qu'un ministère qui ait songé à satisfaire les intérêts matériels du pays : c'est le ministère de M. de Villèle. Ce ministère choquait tous nos intérêts moraux, et cependant le soin qu'il avait de la prospérité matérielle a suffi pour lui donner

de la force et de la durée. Que ceci nous serve de leçon. Les intérêts moraux de la Révolution française sont satisfaits : ne serait-il pas temps de songer à ses intérêts matériels?

. . . .

« Il faut y prendre garde : la liberté se discréditera, si elle ne devient pas pour les peuples une source nouvelle de prospérité matérielle, si elle n'est jamais qu'une cause de mouvements et d'agitations funestes au commerce et au travail. Ceux qui essayent de jeter la France dans les expériences et les innovations politiques prennent sur leur tête une grande responsabilité. Un moment viendra où le peuple se demandera : Que nous valu le triomphe des théories politiques que vous vantez? Ce jour-là, les expérimentateurs politiques trouveront-ils quelque chose à répondre? Que font au peuple toutes ces parodies de l'enthousiasme révolutionnaire, qui affligent les uns, égarent les autres et troublent tout le monde? On dit que le 14 juillet on plantera, sur la place de la Bastille, un arbre de la liberté. Dieu veuille que ce projet ne soit qu'un faux bruit! car, en vérité, qu'a besoin la place de la Bastille d'un

arbre de la liberté? et surtout qu'ont besoin les marchands de la rue et du faubourg Saint-Antoine d'un pareil attroupement? L'arbre de la liberté fera-t-il vendre une aune de toile ou une livre de sucre de plus? tout au contraire. Que si vous voulez par là témoigner la vieille défaite de la Bastille et insulter à ses cendres, soyez tranquilles, il y a, à sa place, quelque chose qui atteste suffisamment sa défaite et le changement salutaire qui s'est fait dans l'état de la France : c'est le canal qui coule dans ses fossés, heureux monument de l'industrie, et qui remplace d'une manière significative le monument du despotisme. Voilà les véritables trophées de la civilisation moderne; le canal de la Bastille est le meilleur signe de la victoire de 89, et, de plus, c'est un bienfait pour le commerce.

« Nous ne voulons pas faire de la politique sous forme d'apologue; mais que ces fossés de la Bastille, devenus un canal, nous servent de conseil : travaillons à la prospérité matérielle du pays. C'est le moyen d'accréditer la liberté; car, si la liberté n'a pour but qu'elle-même, si les peuples qui sont libres ne sont pas heureux, la liberté perdra infailliblement son ascendant et sa faveur; elle passera

comme passe l'amour, qui, sur une vie de soixante ans, prend, au plus passionné, à peine dix années. Elle sera la passion des peuples, elle n'en sera pas l'état ordinaire; elle sera un épisode de leur vie, elle n'en sera pas l'histoire. »

X

M. DE LAMENNAIS. — SILVIO PELLICO.

M. de Lamennais a eu sa place dans les débats de la presse sous la monarchie de 1830, et une place à part. Il ne se mêlait point aux discussions ordinaires des partis; il n'était ni pour le Ministère contre l'Opposition, ni pour l'Opposition contre le Ministère. Il semblait s'être donné une mission particulière, celle de travailler à la destruction de l'ordre social. Il y a dans toutes les sociétés humaines, dans le cœur de tous les hommes et de tous les peuples, un indestructible levain de sédition et d'envie, qu'il est du devoir de chacun de nous de combattre au dedans de lui-même, d'avertir et de contenir chez les autres. Le salut de

la société est à ce prix. Étant prêtre, et comme prêtre étant ultramontain, c'est-à-dire le défenseur de la plus souveraine des autorités terrestres, M. de Lamennais était l'homme qui devait le plus combattre ces instincts de révolte et de destruction qui fermentent au fond du peuple. L'orgueil blessé changea en tribun factieux, en prophète de la démagogie, l'ancien apôtre du pouvoir absolu de l'Église et de la Royauté. Ne pouvant pas imposer à Rome toutes ses opinions, il abjura violemment toutes ses doctrines; ne pouvant pas être un Grégoire VII sans la tiare, il se fit le Luther de la Révolution.

Les *Paroles d'un Croyant* furent le manifeste de la double rupture de M. de Lamennais avec les pouvoirs ecclésiastiques comme avec les pouvoirs civils, ou plutôt avec l'ordre social tout entier.

Ce livre fit un grand et terrible effet : il tomba sur les mauvaises passions comme le feu sur la poudre. Y eût-il, dans le divorce que M. de Lamennais fit alors avec ses sentiments et ses anciennes croyances, autre chose que l'orgueil blessé? L'esprit fût-il tenté par la liberté, en même temps que

le cœur par la colère? Le reste de la vie de M. de Lamennais m'amène à le penser. S'il n'avait cédé qu'à l'orgueil, il n'eût pas persévéré dans sa séparation, ou il eût été plus loin encore : il se fût mêlé aux événements du temps, il eût satisfait ses passions par l'action. La retraite et l'isolement volontaire de M. de Lamennais montrent qu'il n'y avait pas en lui seulement l'orgueilleux et le factieux que nous accusions en 1834 : il y avait du penseur et du spéculatif. Voilà ce que j'ai compris plus tard et peu à peu ; mais en 1834, quand parurent les *Paroles d'un Croyant*, cette sage et tardive justice n'était pas de mise. M. de Lamennais ne nous montrait que ses colères; nous lui répondions par les nôtres. Il ne nous montrait pas encore ses doutes, ses agitations, ses incertitudes, surtout sa fuite du monde, tout ce qui a étonné d'abord et touché plus tard les observateurs attentifs et sincères. J'expliquerai ce second jugement que j'ai porté sur M. de Lamennais. Voyons d'abord comment, en 1834, je ne prenais conseil que de mon émotion et de celle de mes amis, irrités comme moi de cette prédication frénétique de la révolte.

24 mars 1834.

« Nous avons cherché en vain s'il y avait dans les *Paroles d'un Croyant* un principe d'ordre social qui ne fût pas attaqué, une des bases de la société qui ne fût pas ébranlée.

« Que les rois y soient dénoncés à la haine publique ; qu'ils soient maudits au nom de Jésus-Christ et au nom du peuple; que cette malédiction furibonde frappe les royautés tempérées comme les royautés absolues, les rois qui règnent comme ceux qui ne règnent plus, celui surtout qui devrait être sacré pour M. de Lamennais, puisque, dans l'erreur qui l'a fait tomber du trône, il y a la trace des maximes théocratiques que M. de Lamennais prêchait autrefois; que les prêtres ne soient pas plus épargnés que les rois; qu'ils soient représentés comme des hommes que les princes *gagnent avec des honneurs, des biens et de la puissance*, et le pape comme *un vieillard qui parle de justice en tenant d'une main une coupe empoisonnée et caressant de l'autre une prostituée qui l'appelle mon père*, — nous consentons à laisser de côté toutes ces violences. Il y a contre les rois, dans les dis-

cours du club des jacobins ; il y a contre les prêtres et contre le pape, dans les philosophes du dix-huitième siècle, des déclamations de ce genre ; et, quelque saveur qu'elles puissent prendre dans la bouche d'un prêtre qui autrefois maudissait la révolution de 89 et la philosophie du dix-huitième siècle, quelque éclat qu'elles puissent avoir, habillées en prophéties de l'Apocalypse et en versets de Psaumes, tout cela cependant n'a rien de nouveau pour le fond : c'est Ézéchiel déguisé en jacobin, c'est Marat affublé en prophète; deux vieux masques l'un sur l'autre; rien donc qui soit neuf, rien qui puisse étonner, sinon l'homme qu'on découvre avec douleur sous ces deux masques, l'homme que la France était habituée à admirer et à respecter, et qui semble aujourd'hui renier les respects publics.

« Mais, au-dessus des pouvoirs politiques, au-dessus du trône, n'y a-t-il pas des droits qui sont partout saints et sacrés? n'y a-t-il pas la propriété, celle de chacun de nous, celle du pauvre comme celle du riche? celle de l'ouvrier, ses outils; celle du manufacturier, sa fabrique? Écoutez ce que crie le nouveau prophète. Il décrit dans ses versets l'homme

qui met les hommes à la chaîne : c'est le roi. A côté de cet homme est celui qui paye les hommes afin qu'ils travaillent pour lui : c'est le manufacturier. « Le nom du premier est *tyran;* l'autre n'a de nom qu'en enfer. »

« En vérité, le ridicule ici ne le dispute-t-il pas à l'horreur? Quoi! celui qui paye un salaire pour un travail, celui que nous appelons simplement sur la terre un manufacturier ou un chef d'atelier, celui-là, pire que les tyrans, n'a de nom, dites-vous, qu'en enfer! Et vous jetiez ainsi l'anathème sur les manufacturiers, quand Lyon retentissait de la mitraille du combat! Vous criiez : Les manufacturiers à l'enfer! quand la révolte à Lyon criait : Les manufacturiers à la mort! Et vous êtes un prêtre! et vous avez dit que vous apprendriez au monde *ce que c'est qu'un prêtre!* Non, disons-le au nom du clergé, que nous aimons et que nous respectons; au nom des vieux prêtres de notre Église, échappés aux égorgements du jacobinisme; au nom de nos jeunes prêtres, dont l'espoir d'une régénération religieuse vient de relever le front et de rouvrir les yeux; non! ce n'est pas de vous que le monde doit apprendre ce que c'est qu'un prêtre : car où la charité n'est

pas, la prêtrise disparaît. Les prêtres qui maudissent, les prêtres qui se plaisent aux paroles de haine et de mort, détruisent leur consécration. C'est le suicide par le sacrilége.

« Où trouver le prêtre, en effet, dans ce *Croyant* révolutionnaire qui invoque la destruction et maudit la société? dans ce prophète de bouleversements, qui voit ce qu'il appelle « les « riches et les puissants sortir nus de leurs « palais de peur d'être ensevelis sous les ruines, « errer sur les chemins, demander aux passants « quelques haillons pour couvrir leurs nudités, un « peu de pain noir pour apaiser leur faim.....; « et il y aura des hommes qui seront saisis de la « soif du sang, et qui adoreront la mort, et qui « voudront la faire adorer ! » *Mortem non fecit Deus*, dit le psaume. Vous qui prêchez la mort ou qui l'autorisez sous sa forme la plus affreuse, sous la forme du meurtre, êtes vous donc un prêtre de ce Dieu qui n'a pas fait la mort ?

« Les prédictions du *Croyant* tendent toutes au bouleversement de la société actuelle; et, comme il craint sans doute que cette société n'entende point assez ses paroles, qu'elle ne se trompe sur le

sens de ses visions, le prophète met le doigt dans nos plaies les plus saignantes; il les envenime, les empoisonne, les élargit, afin qu'à la douleur qu'elle ressent la société ne puisse pas douter que ce ne soit d'elle qu'il s'agit; afin que ses riches et ses puissants sachent bien que c'est contre eux que l'anathème est prononcé; afin que ses pauvres et ses nécessiteux sachent bien aussi que c'est à eux qu'est réservé le paradis de l'insurrection; afin que l'un puisse se dire : Moi, je dois périr! et l'autre : Moi, je dois tuer! C'est le lendemain des émeutes de Lyon que M. de Lamennais dévoue à l'enfer les manufacturiers; c'est le lendemain aussi de Lyon et de Paris qu'il prêche aux soldats la révolte et l'oubli du serment militaire. Aux ouvriers, la vengeance! aux soldats, la révolte! Qui peut, à ces marques, méconnaître notre société? Ce sont bien là nos dangers; ce sont là aussi les visions chéries du *Croyant*. Il voit Satan qui fait « *deux idoles* « *qui s'appelleront honneur et fidélité*, *et une loi* « *qui s'appellera obéissance passive*. Je vous le dis « en vérité, depuis la séduction de la première « femme par le serpent, il n'y a point eu de « séduction plus effrayante que celle-là; mais elle

« touche à sa fin : encore quelques jours, et ceux « qui combattaient pour les oppresseurs combat- « tront pour les opprimés. » Suit une litanie où le *Croyant* demande au jeune soldat où il va, et, chaque fois que le jeune soldat répond qu'il va combattre pour ce que le croyant appelle le règne de Dieu : — Que tes armes soient bénies, jeune soldat, s'écrie le *Croyant*. Ce jeune soldat aux armes sept fois bénies, est-ce l'ordre et la propriété qu'il défend? non : idoles que tout cela ! Et ces hommes *saisis de la soif du sang*, ces adorateurs et ces ministres de la mort, est-ce contre eux qu'il doit combattre? est-ce leur soif de sang qu'il doit réprimer? non : ne faut-il pas que ces hommes étanchent leur soif du sang? l'apaisement de cette soif sanguinaire n'est-elle pas le prélude des beaux jours qui doivent suivre? Notre industrie est vouée à l'enfer, nos soldats à la révolte, nos propriétaires à la ruine; tout cela du ton d'un infaillible, et tout cela aussi sans une parole de pitié ni de douleur. Les prophètes pleuraient sur les maux qu'ils annonçaient; M. de Lamennais semble triompher des malheurs que l'avenir lui découvre.

« Nous ne demanderons pas à M. de Lamennais

de qui il tient son don de prophéties. Dans un de ses psaumes de malédictions, il représente sept hommes qui boivent du sang à pleines coupes, qui conspirent contre la liberté et contre le Christ. Ces sept hommes, ce sont les rois de l'Europe. Puis il ajoute, après cette description qui sent la fastasmagorie : « Et il fut dit à un juste qui, en ce moment, veil-« lait et priait devant la croix : Mon jour approche; « adore et ne crains rien ! » Ce juste, à qui le jour de Dieu est montré, est-ce le *Croyant* qui nous jette aujourd'hui *ses paroles?* est-ce là son titre et sa mission? Eh quoi! il s'est entendu dire : Maudis, condamne, appelle sur les peuples la ruine et la misère, et il a cru, lui, ministre d'une religion de charité, que c'était Dieu qui lui parlait! — Il s'est entendu dire : Sépare-toi de tes amis, de tes frères, de tes compagnons; érige-toi en prophète, immole tout à l'orgueil de tes idées; — et il a pensé, lui, ministre d'une religion qui croit qu'il y a un être qui cherche sans cesse à nous tenter et nous tente surtout par l'orgueil, il a pensé que c'était Dieu qui lui parlait !

« Nous ne dirons qu'un mot du style de ce livre. Il est ardent, énergique, sublime parfois;

pourquoi craindre de le dire? il est beau comme est beau dans Milton l'archange déchu. Quoiqu'il soit facile de produire de l'effet avec l'imitation des Psaumes, il n'est pas facile cependant d'écrire, même en imitant la Bible, avec cette énergie brûlante. Que ce livre soit donc admirablement écrit, j'y consens; qu'il soit pour M. de Lamennais un nouveau titre littéraire; mais, si l'orgueil fait reluire les paroles du *Croyant* de je ne sais quelle flamme rapide et sombre, l'orgueil aussi, disons-le, a singulièrement troublé ses pensées. Il ne faut chercher dans ce livre ni ordre ni suite; ce sont des cris jetés au hasard, des visions qui se montrent pêle-mêle; il n'y a d'unité que dans la colère et dans la haine. Vous pouvez en mêler les pages, mettre les premières à la fin et les dernières au commencement, vous trouverez partout les mêmes malédictions et les mêmes anathèmes. Livre impuissant par son désordre à l'égard des hommes réfléchis et sérieux; livre fatal aux esprits à qui la passion va mieux que le raisonnement. C'est l'évangile de la révolte, c'est l'apocalypse de la sédition. Maintenant, vienne d'en bas cette révolution qu'appelle M. de Lamennais, sa place

y est faite d'avance : il sera l'aumônier de l'insurrection; car il ne mérite plus que, comme il y avait droit jadis, la révolution lui donne place avec ses frères sur les échafauds qu'elle dressera au clergé. »

Presque en même temps que les *Paroles d'un Croyant*, paraissaient les *Devoirs* de Silvio Pellico, le bien opposé au mal, le manuel de la patience et de la charité en face de l'évangile de colère et de haine. Les *Paroles d'un Croyant* eurent un grand succès : elles s'adressaient aux passions; les *Devoirs* de Pellico ne furent goûtés que du petit nombre. C'était naturel : Pellico disait de se contraindre et de se modérer ; le *Croyant* disait de se satisfaire et de se repaître. Faites ce que vous voulez, disait l'un ; faites ce que vous devez, disait l'autre. Avec cette différence de langage, l'un devait peu réussir, l'autre devait beaucoup plaire.

Le contraste des deux ouvrages paraissant la même année appelait naturellement le parallèle entre les deux hommes, entre le martyr de la liberté devenu l'apôtre de la patience, et le déserteur de l'Église devenu, à ce moment, le tribun de la démagogie. Qu'attendre de l'un? qu'attendre de l'autre? quelle

leçon donnaient au siècle les exemples de l'un et les exemples de l'autre?

17 septembre 1834.

« M. Pellico est un libéral ardent, un patriote dévoué à la sainte cause de la liberté italienne. Pendant longtemps il a cherché, dans la réforme des institutions politiques, le remède aux maux de sa patrie; il a conspiré contre l'Autriche, il a été vaincu, il a été jeté dans les cachots du Spielberg, et dans ces cachots s'est accomplie sa conversion. Ce n'est point à la servitude que s'est converti M. Pellico : c'est à la morale, c'est à la nécessité de réformer l'homme en même temps que la société. M. Pellico n'a abjuré, au fond des cachots du Spielberg, aucune des saintes convictions de sa jeunesse : il croit encore, comme il croyait à vingt ans, que la liberté est le patrimoine impérissable de l'homme ; mais il veut que ce patrimoine soit dans des mains pures et justes ; il veut fortifier et embellir la liberté de la société par la vertu du citoyen. Il est des hommes qui ne trouvent dans la prison que le désespoir et le reniement de la Providence; il en est

d'autres qui plient lâchement sous le geôlier et se convertissent au despotisme. Ces hommes-là n'ont point la vocation du malheur : la souffrance endurcit leur cœur ou le flétrit. Mais il est des âmes d'élite que le malheur échauffe et féconde, des âmes que l'infortune semble toucher, comme le doigt de l'artiste touche la harpe pour en faire sortir les plus beaux sons. Elles ne savaient point elles-mêmes quelle musique, et combien touchante et forte, elles avaient au fond de leur cœur ; le malheur seul la leur a révélée. Tel est M. Pellico, tel est le martyr et le converti du Spielberg.

« Je ne sais si je me trompe ; mais, si quelqu'un peut avoir aujourd'hui une mission d'apôtre, si quelqu'un peut rappeler les hommes à la morale et au devoir, si quelqu'un enfin a droit de crier à notre siècle de redresser ses voies et de revenir à Dieu, c'est M. Pellico : car c'est un homme sorti du milieu de nous, c'est un homme de notre temps, qui a nos idées, nos espérances, nos illusions mêmes. Il est patriote et libéral ; il est né, comme nous tous, du mouvement terrible et sacré de 89. Qui croirai-je, si ce n'est lui ? Ce qu'il me dit, ce ne sont point seulement des paroles de croyant, ce sont des pa-

roles de martyr. Il a souffert, lui, non dans son orgueil, non dans ses vanités de sectaire et de publiciste : il a souffert dans son corps et dans son âme, dans ses tendresses de famille, dans ses espérances de liberté, dans ses rêveries de parti ; et il n'a point désespéré ! et il n'a point maudit ! et le cri qu'il a jeté en sortant des misères du Spielberg a été, non point un cri de colère et de désolation, non point un cri d'anathème et de ruine, mais un cri d'espérance et de conversion !

« Pourquoi éviterais-je la comparaison que je touche ? Oui, à peu de distance l'un de l'autre, ont paru les *Devoirs* de M. Pellico et les *Paroles d'un Croyant* de M. Lamennais. Ce sont deux apôtres qui ont adressé la parole à notre siècle. L'un est un jeune homme, né dans cette belle Italie, la première des nations de l'Europe moderne qui ait goûté et épuisé la coupe de la civilisation. Sur cette terre desséchée et vieillie, il a cru qu'il y avait encore quelque avenir pour la poésie ; il a cru surtout, — car le souffle de la Révolution française avait passé sur son enfance et mis sur son front le signe et le symbole des générations modernes, — il a cru surtout qu'il y avait encore de l'avenir pour la liberté.

Voyant sa patrie esclave, il a voulu son indépendance, et, ne la pouvant point conquérir sur les champs de bataille, il l'a cherchée dans les conspirations. Il a été carbonaro, puis dénoncé, puis condamné à mort, puis jeté par commutation de peine dans les cachots du Spielberg. Voilà sa vie ; voilà comme il a souffert pour toutes les causes qui, depuis plus de quarante ans, font battre en Europe les cœurs généreux ; voilà par quelles épreuves il a passé avant d'adresser au siècle ses évangiles de salut, avant d'enseigner comment il s'est sauvé et comment le siècle peut être sauvé.

« L'autre est un prêtre, prêtre éloquent et de génie, je le veux bien, et ce n'est point quand je déplore sa chute que je contesterai de quelle hauteur il est tombé. On sait quelle fut sa première parole au siècle. Adversaire fougueux de l'esprit nouveau et de la liberté de 89, c'est au nom du catholicisme des anciens temps, c'est au nom de la vieille monarchie appuyée sur l'autel, qu'il condamnait la société nouvelle. Que sa malédiction était terrible ! que ses peintures étaient noires et affreuses ! de quelles images de mort et de cadavre il épouvantait nos regards ! comme toutes ses pensées et toute son éloquence

respiraient l'ancien régime, qui, se sentant mourir, voulait entraîner avec lui au tombeau cette société nouvelle qui vit et qui croît sur les ruines de l'ancienne ! Voilà son premier pas dans la carrière. Depuis, M. de Lamennais a voulu se réconcilier avec la liberté ; mais quelle liberté est celle qu'il veut faire embrasser à la religion ! une liberté frénétique et sauvage, ivre de sang et de destruction ! Voilà l'horrible sœur qu'il donne à la religion, si c'est la religion, aussi bien, que cette furie d'anathèmes et de malédictions qui inspire le *Croyant*. C'est au service de ce couple, que renient chacune pour leur part l'Église et la société nouvelle, et qui n'est ni la religion du Christ ni la liberté de 89, c'est à leur service que M. de Lamennais a mis son génie et sa colère ; c'est leur évangile qu'il prêche au siècle et qu'il prétend qu'on écoute, comme si son évangile était cette bonne nouvelle de la liberté et de la religion reconciliées que le siècle attend avec impatience ! A quel titre écouterions-nous donc cet apôtre? Quand a-t-il vécu et souffert avec nous? Quand a-t-il eu avec nous mêmes idées, mêmes sentiments, mêmes espérances? Qu'y a-t-il eu, depuis quarante ans, de commun entre notre siècle

et vous? Est-ce la liberté? le siècle l'aimait, et vous la maudissiez. Est-ce l'esprit de 89? c'est l'esprit de nos lois, de nos mœurs, de nos gouvernements, et vous ne cessiez de le traiter d'impie et d'extravagant. Ce que vous aimiez, nous le haïssions; ce que nous adorions, vous l'insultiez. Qu'y a-t-il donc eu de commun entre notre siècle et vous? Comment seriez-vous un des nôtres? Je sais bien qu'aujourd'hui, quand l'esprit de la société nouvelle règne et triomphe, quand l'ancien régime, votre ancien maître, est battu et flagellé de tous côtés, vous venez dire que vous ne l'avez jamais connu, et vous le reniez avec jurements. Jurements inutiles; *tua loquela te manifestum facit*, votre parole vous trahit : vous étiez de ces hommes qui maudissaient 89 et la liberté! vous étiez de ces hommes qui disaient anathème à la société nouvelle! Ce n'est point à vous qu'est réservée la conversion de notre siècle.

« Et à quoi, grand Dieu! le convertiriez-vous? Que dit votre évangile? de haïr et de renverser. Notre siècle l'a fait; avec quelle fureur, avec quelle effusion de sang! l'histoire s'en souvient. Quel profit en a-t-il eu? détruire la propriété, chasser les rois, pousser les armées à la révolte; remèdes essayés aux

maux de notre temps et trouvés stériles, malgré leur violence. Qu'apportez-vous donc de nouveau au monde? Quel salut avez-vous à lui révéler? Oh! que j'aime bien mieux cet homme qui a souffert et qui n'a pas maudit, cet homme sorti du milieu de nos idées et de nos sentiments, qui parle notre langage, qui sait notre cœur par le sien, qui connaît nos maux et qui veut leur guérison! Que j'ai plus de foi en ses paroles: Réformez votre cœur, devenez plus justes et plus sages! C'est là la meilleure des révolutions et la moins coûteuse. »

Voilà les cris de douleur et de colère que m'arrachait la lecture des *Paroles d'un Croyant*. Je ne veux rien retirer de ce que je disais contre le livre; je suis heureux cependant de reconnaître que les événements ont trompé la prophétie que je faisais de l'avenir de M. de Lamennais. La révolution, en effet, est venue; mais elle n'a pas dressé d'échafauds au clergé. M. de Lamennais n'y a pas eu le rôle d'apostat fanatique que je lui prédisais; il n'est point sorti de la retraite où il était déjà entré, non pour se repentir, mais pour s'isoler de plus en plus dans l'obstination de son orgueil blessé,

dans la tristesse de sa foi perdue, ou dans la sincère mélancolie de ses incertitudes religieuses.

Le rôle du clergé et de M. de Lamennais dans la révolution de 1848 et depuis cette révolution appelle naturellement quelques réflexions ; je les fais d'autant plus volontiers qu'elles corrigeront l'amertume des sentiments que m'inspiraient les *Paroles d'un Croyant*, sans que j'en désavoue le fond.

Si la révolution de 1848 était arrivée dix ans plus tôt, je ne sais pas comment elle aurait traité le clergé. Peut-être se serait-elle encore souvenue des rancunes de la liberté contre l'Église sous la Restauration ; peut-être aurait-elle confondu le clergé avec le parti prêtre. Dix ans de liberté et de discussion avaient, grâce à Dieu, dissipé bien des préjugés et inspiré bien des espérances. Comme le gouvernement ne s'était pas donné au clergé, et comme le clergé ne s'était pas donné au gouvernement, parce qu'il gardait toujours un peu d'humeur contre la monarchie de 1830, il était arrivé de là deux choses fort heureuses : d'une part, le clergé n'avait pas encouru la haine qu'encourt infailliblement l'Église quand elle se met au service du gouvernement, et que le pouvoir spirituel se fait l'instru-

ment du pouvoir temporel ; d'autre part, l'Église avait revendiqué par la discussion quelques-unes des libertés dont elle croyait avoir besoin pour s'assurer dans la société la part d'influence qui lui appartient. Quelques adversaires de l'Église disaient qu'elle ne demandait la liberté que pour arriver à la domination. Ses plus éloquents défenseurs niaient sincèrement cette intention, et la suite des temps a montré que, quant à eux du moins, ils méritaient d'être crus. La révolution de 1848, arrivant après dix-huit ans d'opposition quasi libérale de la part du clergé, ne trouva pas l'Église parmi ses vaincus. Elle eut donc pour l'Église une sorte de faveur polie, que celle-ci accueillit avec un empressement mêlé de timidité. Le clergé fut en 1848 plus respecté peut-être qu'il ne se respecta lui-même, et, s'il a réfléchi sur sa condition d'alors, il a pu se convaincre qu'il avait dû les ménagements de 1848 à l'usage qu'il avait fait de la liberté, et surtout au respect que tout le monde s'était habitué, pendant dix-huit ans, à avoir pour la liberté, pour la liberté ecclésiastique comme pour les autres.

Si, en 1848, M. de Lamennais eût encore été

le serviteur obéissant de l'Église catholique, en même temps que le chef moral du clergé français, comme il l'était sous la Restauration, il aurait singulièrement profité de cette faveur ou de cette liberté d'action du clergé ; mais il avait déjà rompu avec l'Église. Il n'était, à ce moment, qu'un révolutionnaire de plus, et un révolutionnaire qui ne pouvait guère trouver sa place dans le gouvernement agité et tumultueux qu'avait créé la révolution de 1848. Le charlatanisme sceptique de M. Proudhon pouvait avoir place dans cette société, qui, après s'être donné par fantaisie les maladies qu'elle n'avait pas, était forcée d'en chercher le remède. L'incertitude mélancolique de M. de Lamennais n'avait rien à y faire. Plus capable d'émotions et de sentiments que d'utopies et de systèmes, plus éloquent qu'inventif, il avait pu maudire la monarchie de 1830 comme coupable des maux de l'humanité; mais, une fois cette monarchie tombée, M. de Lamennais vit se dresser encore devant lui tous les maux de l'humanité; et, trouvant dans la politique les incertitudes qu'il avait déjà trouvées dans la religion, étonné peut-être que la chute de la royauté n'eût pas pour la société mieux

résolu l'énigme que ne l'avait résolue pour lui-même la rupture qu'il avait faite avec l'Église; incertain et triste de tout, mais sans désespoir et comme rassuré par la force qu'il se sentait dans l'esprit; trop sincère pour pousser les autres vers un but qu'il ne voyait pas lui-même, mais décidé à chercher le but en avant et non en arrière; trop fier pour se repentir, mais surtout trop agité d'incertitude pour trouver le repos dans le repentir, M. de Lamennais alors entra dans cette retraite misanthropique où il s'est éteint de nos jours. Grand esprit, mais surtout grand écrivain; d'un orgueil immense et trompé par cet orgueil qui lui promettait la béatitude dans l'apothéose du génie : fatale illusion, qui a perdu quelques-uns de nos grands hommes. Mais, avant tout, — et là je trouve la supériorité morale de M. de Lamennais sur d'autres grands hommes de notre siècle, — avant tout, c'était une âme sincère qui, une fois livrée au doute, n'a pas voulu se faire une sécurité par les systèmes ou s'en refaire une par le repentir, qui l'eût abaissé, il le croyait du moins, sans l'apaiser. Par cette sincérité mélancolique et fière, M. de Lamennais, en dépit des colères qu'il a

excitées par les violences de son génie, méritera peut-être la pitié et la sympathie de notre siècle, en même temps que son éloquence, plus ou moins bien employée, excitera l'admiration. Quoique immensément orgueilleux, je l'ai déjà dit, il avait plus de sincérité et moins d'égoïsme que beaucoup d'autres; ses doutes le préoccupaient plus que sa gloire.

Je lisais dernièrement, dans une revue protestante, le *Disciple de Jésus-Christ*, un récit fort touchant des entretiens d'un jeune homme avec M. de Lamennais. Ce jeune homme, qui venait de se faire protestant, mais qui avait encore l'agitation qui suit une foi récente, était allé voir M. de Lamennais, comme un oracle qui l'affermirait dans sa route ou lui en ouvrirait une nouvelle. Il raconte avec émotion comment il trouva M. de Lamennais dans son sixième étage, à Paris, et comment le grand écrivain lui parla de son isolement, de sa tristesse, de ses abattements douloureux... « Je n'ai plus pour ami, me dit-il, que celui qui n'a jamais flatté que l'infortune. Béranger est heureux [1], car il

[1] Le nom de Béranger se trouve mêlé à l'histoire de M. de Lamennais et de M. de Chateaubriand. Béranger s'était fait, pour ainsi dire, l'infirmier des grands orgueils brisés de notre

a le culte de l'art, de l'humanité et de la patrie. *Il n'est pas descendu dans l'abîme;* aussi est-il naïf, populaire et bon. Moi, je suis amer à la surface, dans ma phrase. La lutte aigrit, je ne dis pas la lutte seulement avec les hommes, *mais la lutte avec la vérité.* Elle a ses joies; mais elles sont si profondes, on tombe de si haut, qu'on se sent brisé..... Vous croyez, dites-vous ; c'est bien, gardez votre foi. Nous vivons dans un siècle où la foi est rare. La foi soumise est impossible, mais non la grande foi..... Puisque vous voulez servir la vérité et l'avenir, pourquoi vous faire protestant? pourquoi vous engager dans une Église morte, impossible? Je n'aime pas le protestantisme : il a fait trop et trop peu. Il ne comprend pas l'unité : il

temps, le consolateur des grandes popularités détruites. Cela montre que Béranger, outre sa bonté naturelle, n'avait point cette féroce préoccupation de sa propre popularité qui fait qu'on ne songe qu'à soi. Il cultivait et soignait beaucoup cette popularité; mais il avait une défiance ou une connaissance modeste de lui-même, qui le disposait à croire qu'il ne méritait pas toute la gloire qu'il avait obtenue. Cela ne le rendait ni jaloux ni ombrageux. Ce qu'il croyait que la faveur publique lui avait donné de trop en gloire, il s'en acquittait par ses soins affectueux envers des gloires plus grandes et plus malheureuses que lui.

n'est donc pas une religion. Il a peur de la liberté : il n'est donc pas une philosophie, quoiqu'il conduise à l'individualisme. C'est un juste milieu impossible. Il a tous les abus de l'autorité, sans en avoir la force et la grandeur. Puis, qu'est-ce que la révélation? qu'est-ce que la Bible? Comment pouvez-vous vous y soumettre, puisque vous avez besoin d'indépendance? Vous voulez l'humanité et l'avenir, et vous allez vous enchaîner à un seul livre, admirable sans doute, mais enfin le livre du passé! Les prophètes sont grands, l'Évangile divin; mais que de difficultés, que d'erreurs, que de ténèbres! Et vous voulez être soldat du libre esprit! J'ai peut-être tort de vous parler ainsi; *mais vous êtes sincère: vous chercherez, vous marcherez, vous serez seul. Restez libre,....* » Et, à la fin de l'entretien; « Jeune homme, conservez ces idées, dévouez-leur votre vie ; *soyez évêque in partibus incertorum.* »

Cette dernière parole de M. de Lamennais m'a frappé et m'a, je dois l'avouer, réconcilié un peu avec lui. Non que j'aime l'incertitude et que je la trouve bonne pour l'âme; mais, des deux incertitudes que je connais, il y en a une que je plains et

que je respecte ; il y en a une autre que je plains et que je méprise.

Celle que je plains et que je méprise est l'incertitude insouciante qui aboutit à l'épicuréisme. Comme on n'est sûr de rien quant à Dieu et quant à l'autre monde, on tâche de jouir de tout dans ce monde-ci, la jouissance étant la seule chose qui semble certaine ici-bas. Quelquefois, et selon l'esprit qui règne dans la société, les gens qui ont du savoir-faire ou seulement du savoir-vivre ajoutent à cette incertitude épicurienne une obéissance tout extérieure aux règles de l'Église. Ils satisfont au rit et s'inquiètent peu du dogme. Leur incertitude leur sert de facilité à tout croire, et ils trouvent commode d'être à si bon marché des chrétiens réguliers. Je ne veux pas dire que notre temps ait inventé ce genre de religion où la confession sans contrition remplace le scrupule : l'invention est ancienne; mais autrefois il y avait, au fond même de ces pratiques, une certaine foi, ou du moins une certaine peur de l'enfer qui donnait à l'âme une émotion religieuse. L'art de notre siècle est de n'avoir ni plus de scrupules, ni plus de contritions, ni moins de confessions qu'autrefois, et d'avoir en

outre le doute de la règle même qu'il accomplit.

A proprement parler, cette incertitude ne peut pas s'appeler ainsi : c'est purement et simplement l'insouciance; c'est purement et simplement cette indifférence que M. de Lamennais avait combattue dans son premier et son plus éloquent ouvrage; et, quoiqu'il se soit converti à bien des choses qu'il avait condamnées, c'est son honneur pourtant de ne s'être pas converti à cette indifférence brutale. Le véritable incertain, celui que je plains et que je respecte, est celui qui cherche à croire et ne le peut pas; qui ressent en lui la lutte de la foi et de la raison; qui se fait un devoir de réfléchir et d'examiner; qui use sa vie et son intelligence à ce travail douloureux; qui ne prend pas sa volonté ou son envie de croire pour une foi; qui s'abstient des pratiques auxquelles sa raison n'acquiesce pas, mais qui s'en abstient par respect, par scrupule, et qui, quoi qu'en dise l'ancienne épigramme, offre à Dieu son incrédulité avec un sentiment plus pieux que ceux qui offrent à l'Église leur insouciance. Voilà pour moi le véritable incertain. Il veut rester libre pour aller à la recherche de la vérité. La liberté n'est pas son but, mais son chemin. Il veut même

sortir de la liberté pour entrer dans la vérité ; il veut s'attacher au but qu'il aura trouvé. Voilà quel est le sens du mot sincère et respectable de M. de Lamennais : *Soyez évêque in partibus incertorum.*

Assurément, en parlant ainsi, je fais effort et preuve d'impartialité ; car, quant à moi, je ne suis pas un incertain et je n'ai pas besoin de défendre les incertains. Mon choix est fait depuis longtemps : la difficulté de ne pas croire au christianisme m'a de bonne heure paru mille fois plus grande que la difficulté d'y croire. Mon choix est donc fait ; mais, comme je me souviens que j'ai douté et flotté, ainsi que tous les hommes de ma génération, je sens une sorte de pitié respectueuse pour les incertains sincères et agités comme était M. de Lamennais, comme il a voulu vivre et comme il a voulu mourir.

XI

LES ATTENTATS CONTRE LA VIE DU ROI LOUIS-PHILIPPE.

J'ai longtemps hésité si j'insérerais dans ce recueil quelques extraits des articles que j'ai faits sur les attentats qui ont mis si souvent en péril la vie du roi Louis-Philippe. A quoi bon, me disais-je, renouveler, même pour moi, le souvenir de ces crimes affreux? A quoi bon répéter les cris de douleur et de colère que ces détestables entreprises faisaient jeter aux amis de la famille royale? La Providence a rendu ces crimes impuissants, et le Roi a échappé aux balles des assassins par une sorte de miracle. Mais le miracle, hélas! n'a pas été un acte de clémence; car ce roi, que le sort préservait des coups des assassins, devait être renversé par la

moins réfléchie des révolutions. Il devait tomber devant une insurrection que personne ne prévoyait assez, pas même ceux qui la faisaient; il devait mourir dans l'exil, en récompense de dix-huit années de paix, d'ordre et de liberté, qu'il avait données à la France. Tout est mystère dans l'histoire. Ces attentats contre la vie du roi Louis-Philippe, qui m'avaient indigné autrefois à cause de leur audace, m'étonnent et me déconcertent aujourd'hui à cause de leur impuissance persévérante, surtout quand je les compare à la fin déplorable du roi que j'ai aimé. Pourquoi n'ont-ils pas réussi? pourquoi le Roi n'a-t-il pas péri de la main de quelques-uns de ces vulgaires Ravaillacs? Il aurait eu les pleurs du pays; il aurait eu les honneurs et les consolations d'une sépulture nationale.

Malgré ces tristes réflexions, je me suis pourtant décidé à insérer ici un fragment des articles de douleur et d'indignation qu'inspiraient à mes amis et à moi les attentats qui se renouvelaient sans cesse contre la vie du Roi; et je m'y suis décidé pour deux raisons : la première, c'est qu'il m'aurait déplu, aujourd'hui surtout, qu'il n'y eût pas dans ce recueil une seule trace de la profonde et affectueuse véné-

ration que je garde à la mémoire du roi Louis-Philippe et à sa famille; la seconde raison, c'est que je suis convaincu que les sentiments que j'exprimais il y a vingt ans, quand je voyais le Roi et la famille royale en butte aux assassins, étaient ceux de la plus grande partie du pays, qui ne les a pas tout à fait oubliés, j'en suis sûr, mais qui les a mis prudemment de côté. Si ces sentiments n'avaient appartenu qu'à moi et à quelques amis, je n'oserais pas placer ici un témoignage purement personnel : je n'ai pas assez d'autorité pour cela; mais, comme je suis sûr d'avoir été l'interprète d'un grand nombre de mes concitoyens, comme je suis sûr de n'avoir été qu'un écho et qu'en moi l'écho a un peu de mémoire, pourquoi cacher aux générations nouvelles, si elles ont quelques affections et quelques attachements politiques (et Dieu veuille, pour l'honneur de l'âme humaine, Dieu veuille qu'elles en aient !), pourquoi leur cacher que nous avons eu les nôtres, que leurs devanciers ont aimé et honoré la monarchie de 1830 et la dynastie qui la représentait ? Pourquoi ne pas dire que nous avons été émus des douleurs et des périls d'une famille qui avait tous les goûts et toutes les vertus de la vie

privée, et qui n'en avait pas la sécurité? Noble et généreuse race, qui n'a cessé d'avoir à craindre pour son chef sur le trône que pour avoir à le suivre et à le consoler dans l'exil !

Je n'ai, hélas ! que l'embarras du choix entre divers articles. Les attentats ont été nombreux. Je prends l'attentat de Meunier en 1836, parce qu'il excita dans la Chambre une des plus vives émotions que j'aie vues et ressenties pendant ma carrière de député. C'était le jour de l'ouverture des Chambres, le 27 décembre 1836. Les Pairs et les Députés étaient réunis et attendaient le Roi, quand tout à coup on apprend qu'on a tiré sur le Prince pendant qu'il se rendait à la Chambre. Mais, au lieu de faire le récit de cette séance royale, si dramatique et si touchante, prenons ce que j'écrivais le jour même sous le coup de l'émotion que je venais de ressentir.

« 27 décembre 1836.

« Nous voudrions que toute la France eût pu voir la séance royale d'aujourd'hui et l'inexprimable émotion de l'assemblée. La Reine était entrée avec sa sœur et ses filles, et toute l'assemblée

s'était levée avec respect ; puis les conversations avaient recommencé, quand la nouvelle de l'attentat se répandit tout à coup sur les bancs des Pairs et des Députés. « On a tiré sur le Roi ! » Ces mots retentissaient à voix basse. A voix basse, car il y avait là toute une famille, une femme, une sœur, des filles, qui ne savaient pas encore le coup qui avait failli les plonger dans le deuil, et qu'on voyait causer avec calme, quand déjà l'anxiété et l'incertitude couraient sur tous les bancs de la Chambre. Dans ces premiers moments, en effet, on savait à peine si le Roi avait été sauvé. On s'informait, on s'interrogeait, puis on disait : *Chut! chut!* réprimant ainsi le bruit de ses propres alarmes, pour ne point alarmer la Reine et ses enfants. Bientôt on vit la Reine toute pâle et ses filles en larmes : elles savaient tout ; elles savaient que la mort avait encore passé à un pouce de la tête du Roi ; elles savaient que le duc d'Orléans et le duc de Nemours avaient été légèrement blessés par les éclats de la glace de la voiture. — La Chambre aussi, n'osant pas encore croire au salut complet de cette famille, attendait avec une douloureuse angoisse qu'elle parût tout entière, afin de s'assurer

de leur vie; car nous en sommes à ce point, hélas! nous tous, Pairs, Députés, citoyens, que nous ne pouvons plus croire à la conservation du Roi que lorsque nous le voyons et que nous le touchons; tant le crime est assidu à le menacer! tant cette vie royale est toujours en suspens, et avec elle la sécurité de la France entière! Dans ce moment, les tribunes, la Reine, les Pairs, les Députés, tous étaient confondus dans les mêmes larmes, dans la même anxiété; jamais enceinte n'a renfermé tant d'émotions et tant d'intérêts; jamais salle n'a tant palpité tout entière, tant tressailli, tant souhaité de voir finir l'angoisse. Enfin, le Roi a paru avec ses trois fils, et toute l'assemblée alors a respiré dans un long cri de *Vive le Roi!* qui a duré plus de cinq minutes, se reprenant sans cesse comme si, à chaque coup d'œil qui l'assurait du salut du Roi et des Princes, l'émotion de l'assemblée s'exhalait dans une nouvelle effusion de joie et de reconnaissance; et à ces reprises l'assemblée se tournait vers la Reine comme pour se féliciter avec elle et lui dire : Il est sauvé! »

Et qu'on ne croie pas qu'il y ait ici aucun effet de rhétorique : je disais sincèrement ce que j'avais ressenti avec toute l'assemblée, et cela est si vrai, que, même aujourd'hui, après vingt ans, en relisant ce récit, je suis encore ému, je revois encore cette assemblée tressaillant d'inquiétude avant l'arrivée du Roi, et, à sa vue, se levant tout entière sur ses bancs, les mains agitées en l'air et tendues vers le Prince, comme pour lui renouveler les serments d'affection et de fidélité; toutes les poitrines palpitantes, toutes les bouches ouvertes dans un long cri de joie et de reconnaissance vers le Ciel, dont nous espérions alors que la clémence durerait jusqu'à la fin de la vie du Roi.

Après les émotions venaient les réflexions, et ces réflexions étaient mêlées de colère, non contre la société française, non contre l'Opposition : je me serais reproché de chercher à tourner contre l'Opposition, même contre l'Opposition la plus violente, l'indignation qu'excitaient dans toutes les âmes honnêtes de pareils attentats. Si j'avais fait cela dans le premier moment de la douleur, je me le reprocherais encore plus aujourd'hui, et je me garderais bien de ne point laisser à leur

oubli les emportements de la polémique. Mais, et c'est la raison qui m'a surtout décidé à citer quelques mots de ces articles pleins de souvenirs douloureux, jamais, grâce à Dieu, je n'ai imputé, ni à la société française ni à l'Opposition, même républicaine, ces odieuses entreprises. Il y avait des républicains et des bonapartistes dans les Chambres de la monarchie de Juillet; mais il n'y avait pas d'assassins. Le crime venait des sociétés secrètes : c'est là que le fanatisme politique touchait de près à la scélératesse, l'inspirant ou s'en servant.

« Encore un nouvel attentat contre la vie du Roi! disais-je le même jour; encore de nouvelles actions de grâces à rendre à la Providence! Le Ciel ne se lasse pas plus de sauver les jours du Roi que le crime ne se lasse de les attaquer. Mais jusques à quand, grand Dieu! durera cette lutte entre la scélératesse de quelques hommes et la protection divine? En un an, deux tentatives de meurtre, sans que personne puisse assurer que dans six mois il n'y en aura pas encore une autre, sans que personne puisse répondre de la vie du Roi. Voilà dans quel état de choses nous vivons! Les assassins nous

accordent des trêves de six mois, et nous n'avons de repos que les intervalles de leur fureur.

« Chose douloureuse à dire : le pays est calme, riche, plein d'avenir; plus d'émeutes, plus de partis; tout au plus des querelles de coteries; partout l'industrie et le commerce, partout la vie et l'abondance. Mais il y a, au sein de cette société, une bande de fanatiques et de scélérats qui la tiennent en échec, qui l'attaquent chaque jour dans son plus noble et son plus digne représentant. Ces hommes sont hors de nos idées, hors de nos sentiments, hors de notre civilisation, hors de tout ce qui est Français, puisqu'ils font du crime l'œuvre et le but de leur vie; et cependant ils vivent au milieu de nous, à l'abri de nos lois, sans que nous puissions les arracher de cet asile qu'ils profanent. Oui, la France est calme, la France est heureuse, les passions s'amortissent; oui, l'attentat d'un scélérat n'a rien changé à l'état du pays. Il faut le dire hautement à l'Europe; seulement, ce qu'il faut dire aussi, c'est que des fanatiques sont cachés au sein d'un peuple doux et éclairé, sans tenir à lui par aucun lien; inaccessibles à la raison, au repentir; que les bienfaits ne désarment pas; incapa-

bles, après tout, de bouleverser l'État, quand même leur attentat réussirait; insensés qui s'imaginent qu'il y a une révolution au bout de leurs poignards ou de leurs pistolets, et qui ne sont que des assassins dont la fureur peut bien plonger la France dans une profonde et immense douleur, mais non la plonger dans l'abîme.

« Non, la Providence, qui a tant de fois sauvé le Roi; qui l'a tiré sain et sauf des périls de notre première révolution; qui le réservait pour la France au milieu des plus cruelles vicissitudes; qui détournait de sa tête les balles de l'émeute au mois de juin 1832; qui, quatre fois depuis 1830, l'a protégé contre l'assassinat, — non, la Providence ne permettra pas que le crime s'accomplisse; elle se laissera toucher par les vœux de toute la France, qui, les mains pleines de lois impuissantes, n'a que des prières à lui offrir pour conserver son roi. Tant de services rendus à la patrie, tant de dévouements de toutes sortes dans la même famille; des fils associés à tous les périls de nos armées, et qui n'échappent aux balles des Arabes que pour venir dans leur patrie couvrir leur père de leur corps contre les balles des assassins; une femme, une sœur, des filles toujours à la veille

de perdre ce qu'elles ont de plus cher, et à qui leur tendresse ne fait jamais oublier qu'elles sont une famille royale, faite pour donner l'exemple du sacrifice et de la magnanimité; tout cela, qui n'attendrit pas le cœur des assassins, touchera la justice divine. »

Triste et fatale pensée, qui revient sans cesse ! Oui, contre les assassins la justice divine s'est laissé toucher, mais contre les assassins seulement, et non contre l'anarchie, qui a eu son heure; et cette heure terrible a tout perdu !

Pendant que j'imprimais ce livre, l'attentat du 14 janvier 1858 contre l'empereur Napoléon III est venu justifier d'une manière affreuse ce que je disais des sociétés secrètes. Non que je croie que les sociétés secrètes aient préparé l'attentat du 14 janvier; elles n'ont pas comploté non plus tous les assassinats contre le roi Louis-Philippe; mais elles attendent les crimes même qu'elles ne font pas. Comme elles sont toujours prêtes, le succès d'aucun attentat ne les prend au dépourvu. Leur détestable fanatisme politique, toujours éveillé, toujours ardent, fait deux choses : d'une part, il in-

spire le meurtre par contagion et sans avoir l'embarras ni le péril de chercher ou de désigner le meurtrier ; de l'autre, il est toujours debout pour recueillir l'héritage d'un crime heureux. Il est à la fois l'inspirateur et le légataire de l'assassinat.

Le roi Louis-Philippe disait un jour, avec une gaieté pleine en même temps de courage et de mélancolie, qu'il n'y avait que lui en France contre qui la chasse fût toujours ouverte, et qui eût toujours un fusil à l'affût braqué sur sa tête. Il croyait, en parlant ainsi, exprimer sa condition particulière et les périls qu'il courait pour préserver la France des horreurs de la révolution. Il exprimait la condition commune des rois de notre temps. Tant que le fanatisme révolutionnaire ne sera pas amorti, tant que les sociétés secrètes croiront qu'elles peuvent, par un coup de main, s'emparer de l'État, le Souverain sera toujours en butte aux attentats. Je ne juge pas les institutions actuelles; mais ce qui est évident pour moi, c'est que, quel que soit le gouvernement que nous ayons, parlementaire ou administratif, il faudra toujours que ce gouvernement soit double, pour ainsi dire. Je m'explique : il faudra toujours qu'à côté du gouvernement qui s'applique

à la société générale, à ses affaires du dedans et du dehors, il y ait un gouvernement actif et vigilant qui s'applique aux sociétés secrètes, à leurs manœuvres, à leurs complots, et surtout à leurs prises sur le pays. J'appelle les prises des sociétés secrètes sur le pays ces mouvements d'opinion qui font que le pays, mécontent, inquiet ou indifférent, se laisse aller plus volontiers aux promesses insensées des sociétés secrètes, ou se défend moins contre leurs attaques. La monarchie de 1830 a manqué à cette règle en 1848. Trop occupée du mouvement des Chambres, elle n'a pas assez surveillé l'action des sociétés secrètes. Le gouvernement impérial, en 1858, a manqué aussi de prévoyance et d'attention ; et les deux gouvernements, quelle que soit la différence fondamentale de leurs institutions, ont également péché, faute d'avoir regardé en bas ou au dehors. L'habileté des gouvernements est de savoir où sont les dangers et d'y veiller. Il ne suffit pas de faire les affaires du jour : il faut aussi, la nuit, faire bonne garde. Pendant longtemps encore, il faudra en France deux gouvernements, celui du jour et celui de la nuit, l'administration de la société générale et la surveillance des sociétés secrètes; ou, pour

exprimer ma pensée d'une manière plus noble et aussi exacte, pendant longtemps encore le trône en France sera une guérite sur une brèche.

XII

LA NAISSANCE DU COMTE DE PARIS.

Puisque je n'ai pas craint de renouveler le souvenir des douleurs de la monarchie de 1830 et des attentats auxquels, pendant dix-huit ans, la vie du Roi a été exposée, pourquoi craindrais-je davantage de renouveler le souvenir des rares joies qui furent accordées à cette monarchie? pourquoi hésiterais-je à parler de la naissance du comte de Paris en 1838, pauvre enfant destiné à perdre son père au bout de quatre ans et son trône à dix ans à peine? Je sais que la joie que causa la naissance du comte de Paris aux amis de la monarchie de 1830 est pour eux aujourd'hui un sujet de tristes réflexions; mais quelque chose me décide à reprendre ce que j'é-

crivais en 1838 sur la naissance du comte de Paris. Un enfant est né naguère aux Tuileries, destiné, comme le roi de Rome, comme le duc de Bordeaux, comme le comte de Paris, comme tous ces enfants qui naissent sur le trône, destiné à régner sur la France, et auquel l'avenir a été promis par les harangues officielles, comme il était promis à ses devanciers. Son père seul, l'empereur Napoléon III, a eu le bon esprit d'exprimer le doute de l'avenir, et cet aveu habile et sage a répondu à la pensée de tout le monde, pensée que tout le monde cachait par flatterie, et que personne en même temps ne pouvait s'empêcher d'avoir en présence de ce berceau placé aux mêmes lieux où fut celui du roi de Rome, où fut celui du duc de Bordeaux, où fut celui du comte de Paris. L'empereur Napoléon III a eu d'autant plus de mérite à exprimer l'idée de la fragilité, plus grande que jamais de nos jours, des destinées impériales et royales, qu'il pouvait seul l'exprimer, puisqu'il a seul le droit de dire ce qu'il pense ou ce qu'on pense. Autrefois ces idées de l'incertitude du sort des enfants qui naissent sur le trône étaient, grâce à la liberté de la presse, dans la bouche de tout le monde, des ennemis comme des amis. Elles ne peu-

vent plus être aujourd'hui que dans une seule bouche, celle du maître, et je félicite l'empereur Napoléon III de la sagesse et de la modération qui les lui ont mises sur les lèvres pour la leçon des courtisans et le reproche des flatteurs.

J'ai donc voulu me rappeler quelles réflexions la naissance du comte de Paris avait inspirées aux amis de la maison d'Orléans, et je suis heureux de voir que, pour ma faible part, je ne m'étais laissé aller ni à l'illusion ni à la flatterie; que je n'avais pas promis un avenir infaillible à cet enfant des rois. Je fais honneur de cette discrétion à la liberté de la presse, qui avertit tout le monde, durement peut-être, mais justement; qui ne permet guère aux amis de se faire trop d'illusion, et qui met, bon gré, mal gré, la sagesse sur les lèvres de tout le monde.

« Paris, 25 août 1838.

« Nous savions bien qu'à propos de la naissance du comte de Paris et des félicitations qui entourent son berceau quelques feuilles de l'Opposition ne manqueraient pas de rappeler les félicitations adressées,

il y a vingt-sept ans, au roi de Rome, qui les a emportées au tombeau; il y a dix-huit ans, au duc de Bordeaux, qui les a emportées dans l'exil. Si les moralistes de l'Opposition, qui se plaisent au contraste des naissances pleines d'avenir et des destinées pleines de regrets et d'amertume, ne veulent que rappeler la fragilité des choses humaines et avertir de l'instabilité des grandeurs, nous n'avons rien à dire à ces méditations : la morale est toujours bonne, quel que soit le moraliste. Si même ils veulent dire que les félicitations ne font pas vivre les dynasties, et que les compliments n'empêchèrent jamais un trône de tomber, nous sommes tout à fait de leur avis. Oui, il faut à l'avenir des dynasties d'autres gages de durée que les harangues officielles ; mais cela n'empêche point que, comme les harangues officielles, nous ne remerciions la Providence de la bénédiction nouvelle qu'elle a accordée à la famille royale.

« Voyez, disent les moralistes, voyez le roi de Rome, que la Providence aussi avait donné à la France impériale! Où est-il? aux caveaux de l'église des Augustins de Vienne! Et le duc de Bordeaux, cet autre don de la Providence! qu'est-il devenu?

Laissons donc, une fois pour toutes, reposer la Providence, qui donne aux rois des fils ou des filles, tout cela au hasard, et qui confie au temps et aux révolutions le soin de décider de leur sort.

« Nous n'avons point, quant à nous, tant de force et tant de fierté d'esprit, et nous croyons humblement que, lorsque la Providence donne aux races royales des fils pour perpétuer leur dynastie, ces gages de durée et de force sont des assistances de sa miséricorde, tout en avouant que ce ne sont pas d'invincibles talismans contre les fautes du pouvoir et contre les passions du peuple. Oui, dans notre pensée, c'était un don de la Providence que la naissance du roi de Rome, c'était un signe d'avenir pour la dynastie impériale; mais c'était en même temps un conseil de prudence et de sagesse pour Napoléon. La Providence semblait vouloir le soutenir et l'avertir par ce dernier bonheur de son règne. Elle montrait à cette grandeur aventureuse un but, c'est-à-dire une borne. Est-ce la faute du Ciel, est-ce la faute de la France, si le conseil n'a pas été entendu, si le don a été négligé et perverti? Disons-le avec l'histoire, la dynastie impériale avait tout pour vivre : l'état de la société, qui, renouvelée de

fond en comble, concevait et adoptait la nouveauté dans le pouvoir même; la faveur de la Providence, qui, par la naissance d'un fils, semblait vouloir vieillir la race de Napoléon. Que lui a-t-il donc manqué? la sagesse de son fondateur. Il avait été donné beaucoup à Napoléon ; il n'a pu lui être donné assez pour l'emporter sur ses fautes : ses passions ont été plus fortes que les bienfaits du Ciel et le dévouement de la France.

« Et la Restauration! quelle assistance merveilleuse, quel secours du ciel que la naissance du duc de Bordeaux, prédit et révélé par le dernier soupir de son père, envoyé comme par miracle pour rajeunir et prolonger une race vieillissante! Eh bien, là aussi les erreurs du chef de la dynastie ont été plus fortes que les bienfaits, et je dirais presque les merveilles de la Providence. Jamais elle n'a paru tant aider, tant assister, tant secourir; et tout cela a été inefficace contre les vertiges du pouvoir absolu. Ah! que les journaux de la légitimité parlent tant qu'ils voudront de l'enfant du miracle! ils ne diront jamais assez combien le Ciel a prêté en pure perte à la dynastie déchue.

« Qu'on ne prétende donc point que nous nous

aveuglons dans nos espérances, et que, les yeux dévotement attachés sur le berceau du comte de Paris, nous ne voulons pas regarder tant d'autres berceaux augustes brisés par les révolutions. Oui, nous savons bien que la Providence ne nous donne en ce moment qu'un gage et qu'un espoir, mais non l'avenir, cet avenir qu'elle garde toujours dans ses mains pour le distribuer aux rois et aux peuples, tantôt en châtiments, tantôt en récompenses, selon leurs fautes ou leurs mérites. »

XIII

DE LA DÉFENSE DU GOUVERNEMENT REPRÉSENTATIF SOUS LA MONARCHIE DE 1830.

La première apologie en forme que je rencontre du gouvernement représentatif dans la controverse du *Journal des Débats* est en 1839, après le succès de la coalition formée contre le ministère de M. Molé par les principaux orateurs de la Chambre des Députés. J'ai soigneusement écarté tous les articles qui touchent à cette malheureuse querelle ; je n'ai pas écarté celui qu'on va lire et qui est seulement une défense du gouvernement représentatif. Voici pourquoi. La coalition a été un grand coup porté au gouvernement représentatif en France, parce qu'elle montrait les abus et les inconvénients de ce gouvernement, dans un pays qui

n'en avait pas encore une assez longue pratique pour le prendre à la fois en bien et en mal, comme il faut prendre toutes les institutions humaines. Elle en faisait voir l'excès avant d'en avoir accrédité l'usage. Je ne suis donc pas étonné qu'il y ait eu dans le pays, après la coalition, beaucoup de mauvaise humeur contre le gouvernement représentatif, et que mes amis et moi nous ayons cru nécessaire de le défendre.

Voyons quelle était cette défense. Il y a bien des choses qui ne sont plus de mise; je les laisse cependant, parce qu'elles peignent le temps.

« C'est dans les moments de crise, disais-je le 25 mars 1839, que l'on sent le mieux les inconvénients attachés à telle ou telle forme de gouvernement; mais le malheur alors, c'est que les inconvénients paraissent seuls. On oublie le bien pour ne voir que le mal, et le présent fait tort au passé et à l'avenir. Beaucoup de personnes dans le public en sont là, nous le craignons, à l'égard de nos institutions. Un mot sur cette fâcheuse disposition des esprits.

« Y a-t-il dans la crise actuelle quelque chose qui tienne à nos institutions, qui ne soit pas complétement la faute des hommes, mais qui soit un peu la

faute des formes mêmes de notre gouvernement? Oui, nous n'hésitons pas à le dire, parce que cet aveu ne nous amènera pas, grâce à Dieu, à conclure que nos institutions doivent être changées ou détruites.

« Dans le gouvernement représentatif, tout est institué pour empêcher et pour arrêter le mal : c'est un gouvernement négatif. Du haut en bas, le *veto* est organisé : *veto* du Roi sur les Chambres, *veto* des Chambres sur le Roi, *veto* des électeurs sur les députés, *veto* perpétuel de la presse sur tout le monde. La critique, le contrôle, l'obstacle est partout. Le mal n'y est jamais longtemps possible, ce qui, vu la condition des choses humaines, est déjà un grand avantage; mais il faut convenir aussi que le bien y est difficile. C'est un gouvernement excellent pour résister; il est moins bon pour agir. Les moyens de contrôle et de *veto* qu'il a contre le mal, il est impossible que les passions ne les emploient pas souvent aussi contre le bien. Les crises de Cabinets, autrement dit les suspensions de l'action du gouvernement, doivent donc être fréquentes; la machine doit souvent s'arrêter; elle doit aussi avoir beaucoup de peine à reprendre

sa marche, une fois interrompue, parce qu'elle est faite pour servir de contre-poids plutôt que pour donner l'impulsion; c'est un régulateur plutôt qu'un moteur.

« Comme la nature des institutions a toujours beaucoup d'influence sur les mœurs d'un pays, le tempérament des partis politiques en France s'est peu à peu réglé sur le caractère même de nos institutions. Les partis en France, ceux qui sont dans le cercle de la Constitution comme ceux qui en sont dehors, excellent surtout à ne pas vouloir. Ce qu'ils savent le mieux, c'est ce qu'ils ne veulent pas. Pour nier, pour détruire, ils s'entendent à merveille; mais, pour agir, ils s'accordent fort peu. L'action les gêne et les embarrasse. Ils sont négatifs; c'est là le trait caractéristique de leur nature. Nous en dirons autant de nos hommes politiques. Ils abondent en antipathies; ce qui est rare, ce sont les sympathies. Toute la France sait que monsieur Paul ne peut pas souffrir monsieur Pierre; mais cependant cette mutuelle rancune s'efface souvent devant quelque haine plus forte encore, et, comme pour le moment ils haïssent un tiers plus encore qu'ils ne se haïssent réciproquement, ils s'entendent pour

exclure ce tiers importun. Voilà comment se font les accords; c'est-à-dire que tous ceux qui peuvent se fonder sur les antipathies sont faciles et prompts; mais les accords qui ont besoin de reposer sur quelque sympathie, sur la communauté de principes et de sentiments, ceux-là sont impossibles ou extrêmement passagers. De là, pour résumer tout ceci en langage du moment, la facilité de faire des coalitions et la difficulté de faire des ministères. »

J'interromps ma citation de 1839 pour faire une réflexion de 1858.

Sont-ce nos lois qui ont fait nos mœurs et qui ont créé chez nous, dans nos partis et dans nos hommes politiques, cette difficulté à s'entendre et à s'unir, sinon pour détruire? Je crois que je faisais alors à nos mœurs, aux dépens de nos lois, une politesse que j'excuse, mais que je ne prends plus aujourd'hui comme une raison. Ce sont nos mœurs, au contraire, qui se sont servies de nos lois, et qui en ont abusé. César[1] remarque qu'en Gaule il y a

[1] *Guerre des Gaules*, livre VI, chapitre IV : « In Gallia non solum in omnibus civitatibus atque pagis partibusque, sed pene etiam in singulis domibus, factiones sunt. »

des factions, non-seulement dans toutes les cités et dans tous les bourgs, mais presque dans chaque maison. Nous n'avons pas, de ce côté, dégénéré de nos ancêtres : nous avons l'esprit de parti plus que nous n'avons l'esprit politique. L'esprit politique assurément n'est point incompatible avec l'esprit de parti, quand l'esprit de parti repose sur un principe à faire prévaloir, sur une grande cause sociale à défendre; mais, quand l'esprit de parti est surtout alimenté par les rivalités personnelles, par les jalousies d'autorité, de crédit, de talent même, il devient incapable d'esprit politique; et, si en même temps les lois, qui sont toutes organisées pour être des garanties, c'est-à-dire des obstacles aux volontés arbitraires, si les lois se prêtent par leur nature à la lutte, à l'opposition, à la chicane, l'esprit politique, l'esprit d'action et d'expédient disparaît tout à fait. Alors, dans les temps de lutte constitutionnelle, on défait des ministères, et on a grand peine à en refaire; dans les temps de révolution, on détruit des gouvernements, et on a grand peine aussi à en reconstruire.

Comme l'idée de ce recueil d'articles politiques

est d'établir une comparaison perpétuelle entre mes opinions d'autrefois et celles d'aujourd'hui, afin de corriger, autant que possible, les unes par les autres, sans désavouer jamais aucune de mes convictions, je devais faire une observation sur la manière dont je défendais le gouvernement représentatif en 1839. Je reprends maintenant cette apologie.

« Le gouvernement représentatif est-il donc un mauvais gouvernement? Non; seulement c'est un gouvernement difficile à manier. Tous les gouvernements en sont là, après tout. Dites-moi, si vous pouvez, quel est le gouvernement facile à manier. Est-ce le gouvernement despotique? Il tombe comme les autres; il a seulement l'avantage que le despote ne prévoit pas sa chute. Mais je suis fort disposé à croire que cet avantage n'est point particulier au despote : j'ai vu bien des ministres qui n'étaient pas des despotes, et qui n'en prévoyaient pas mieux leur chute. Despotes, princes, ministres, peuples, particuliers, nous avons tous répugnance à mourir, et, ne sachant point, grâce à Dieu, le jour de notre mort, c'est comme si nous n'en savions pas la possibilité.

« Remarquons, du reste, que le gouvernement re-

présentatif n'est difficile et faible que dans les temps de calme et de repos. Quand les passions populaires sont déchaînées, quand il y a danger pour la société, ce gouvernement est admirable pour résister au danger. Il se fait alors dans les Chambres, sous la puissante discipline des événements, il se fait une majorité énergique et hardie qui prête au pouvoir une force irrésistible. De nos jours, ce serait en vain que l'on voudrait vaincre les émeutes à l'aide de la force seulement : il faut que la force soit précédée et justifiée par la discussion publique, et le gouvernement représentatif est le seul qui sache employer la liberté de la parole et de la presse, la publicité et l'opinion, à défendre la société. Nous avons vu tout cela en 1832 et 1834. C'est avec la liberté de la presse et de la tribune que l'ordre a été conservé. Dans les jours d'orage, le gouvernement représentatif a des moyens de salut plus efficaces que le gouvernement despotique : car, lors même qu'il emploie la force, il n'en redoute pas l'abus, et il sait se faire servir par les baïonnettes, sans avoir à craindre qu'elles l'asservissent jamais.

« Le gouvernement représentatif peut, à certains jours, fatiguer et ennuyer la société ; mais il ne

peut pas la perdre. Dans ces époques d'ennui et de fatigue, loin de vouloir changer son gouvernement, sous prétexte d'en avoir un qui sera plus actif et plus ferme, c'est le devoir de la société de le ménager soigneusement. Nous ne demandons pas aux intérêts matériels, nous ne demandons pas au bon sens public de s'intéresser bien vivement à ces luttes sans grandeur, à ces péripéties sans éclat : le commerce, l'industrie, les arts, la littérature, nous répondraient qu'ils ont d'autres occupations que de suivre la politique dans sa mobilité monotone. Les uns ont leur fortune à faire, les autres leur renommée, et la société active et intelligente ne peut pas être tenue de faire foule autour de la table de jeu politique où sont assis quelques hommes. Ce que nous demandons seulement aux intérêts matériels, c'est de ne pas se laisser aller, contre nos institutions, aux préventions et à la mauvaise humeur ; c'est de réfléchir que le gouvernement représentatif est le plus favorable à l'ordre et au repos véritable de la société, parce que, s'il multiplie les petites secousses, il empêche les grandes. »

On n'accusera pas, je crois, cet article de déguiser

les défauts du gouvernement représentatif. Il les met hardiment à nu; il les signale pour les corriger. Voilà même pourquoi la défense y est à dessein plus faible que la critique. Aujourd'hui je défendrais le gouvernement représentatif, librement exercé, par des raisons plus fortes, prises dans la comparaison que j'en ferais avec les gouvernements d'un autre genre. Mais il y a surtout un point sur lequel ceux qui me liront ne manqueront pas de se récrier, j'en suis certain. Je dis que, dans les jours d'orage, le gouvernement représentatif a des moyens de salut plus efficaces que le gouvernement despotique. L'opinion publique, depuis l'expérience de 1848, croit le contraire. Entendons-nous, et n'oublions pas ce que je prenais soin de dire en 1839. Le gouvernement despotique sait peut-être mieux employer la force que le gouvernement représentatif; mais, une fois qu'il l'a employée, il ne peut plus s'en passer. Le gouvernement représentatif est le seul qui puisse employer la force, à certains moments, sans renoncer pour toujours à la liberté. L'exemple de l'Angleterre est là pour le prouver. Les émeutes de 1832 et de 1834 le prouvent aussi. Elles ont été réprimées sans que la

liberté ait péri. Quant à l'expérience de 1848, j'y reviendrai plus tard.

Je veux faire une seconde observation. J'adressais mon apologie du gouvernement représentatif à l'industrie, au commerce et aux arts, c'est-à-dire à ceux qui se plaignaient de l'activité impuissante de ce gouvernement. Nous savions donc bien que les classes livrées aux soins du commerce et de l'industrie n'avaient pas beaucoup de goût pour ce genre de gouvernement ; nous leur représentions seulement que le commerce et l'industrie, qui ont grand intérêt à ce que l'ordre règne dans les finances comme dans les rues, devaient ménager un gouvernement qui surveille attentivement l'emploi des deniers publics. Pouvons-nous dire que cette apologie du gouvernement représentatif ait converti alors les mécontents de l'industrie, du commerce et des arts, c'est-à-dire le public? Nous n'avons pas cette prétention. Le public, en France, a toujours flotté entre deux dispositions d'esprit également mauvaises pour la liberté, tantôt prenant, comme en spectacle, les agitations du gouvernement représentatif, et les poussant à l'excès ; tantôt s'en plaignant avec colère. Parmi les amis

mêmes de la monarchie de Juillet, il y en avait qui ne cachaient pas leur mauvaise humeur à ce sujet, et à qui cette mauvaise humeur donnait parfois un instinct prophétique. Je me souviens qu'un homme qui avait beaucoup d'esprit et beaucoup de sagacité, un des auteurs des *Soirées de Neuilly*[1], disait un jour, se moquant avec colère des discussions tumultueuses de la Chambre et des divisions malavisées du parti constitutionnel : « Vous en ferez tant avec tout votre tapage sans besogne, qu'un beau jour tout cela tombera par terre, et le public battra des mains. — Allons donc, lui répondait-on, et quel gouvernement voulez-vous donc que nous ayons? — Vous aurez le gouvernement de Sa Majesté l'empereur Imprévu Ier. »

En 1839, je ne signalais, parmi les dangers du gouvernement représentatif, que ceux qui tenaient à l'indifférence et à la mauvaise humeur d'une grande partie du public. Bientôt d'autres dangers se montrèrent. Les sociétés secrètes, encouragées sans doute par le discrédit momentané ou par la crise passagère que la coalition avait fait traverser

[1] M. Dittmer, mort inspecteur général des haras.

au gouvernement représentatif, s'organisèrent de nouveau; mais elles changèrent d'intention et de but. De républicaines qu'elles étaient, elles devinrent communistes ; elles ne visèrent plus à une nouvelle forme de gouvernement, mais à une nouvelle forme de société. Aussi, en 1841 et en 1842, nous signalions chaque jour, mes amis et moi, les périls que couraient nos institutions libérales et monarchiques, et avec elles l'ordre social tout entier. La Cour des Pairs faisait alors le procès de Quenisset, un des meurtriers annuels du Roi ou de la famille royale [1], et l'instruction de cette affaire avait montré quelle était la profondeur du mal et quelles funestes idées fermentaient dans l'esprit des ouvriers. En face de ce danger, les amis du gouvernement représentatif et de la monarchie de Juillet auraient dû s'unir tous pour repousser l'ennemi ; ils restèrent divisés.

Je viens de parler d'un des procès de la Cour des Pairs. Qu'il me soit permis, à ce propos, de rapporter un mot piquant et profond de l'illustre président

[1] Quenisset avait tiré sur M. le duc d'Aumale, qui revenait d'Afrique avec son régiment.

de cette Cour, M. le chancelier Pasquier. Comme on lui parlait en 1850 du gouvernement provisoire de 1848, « Je suis, disait-il, l'homme de France qui ai le plus connu les divers gouvernements qui se succèdent chez nous depuis 1848 : je leur ai fait à tous leur procès. » Ces procès de la Cour des Pairs, sous la monarchie de Juillet, contiennent en effet d'avance le programme de tous les gouvernements que nous avons eus. République quasi-socialiste du 24 février au 24 juin 1848, République politique du 24 juin au 10 décembre 1848, République chaque jour plus voisine de l'Empire, depuis le 10 décembre 1848, tous ces gouvernements ont comparu devant la Cour des Pairs, quand ils n'étaient encore que des projets et des conspirations. Les enquêtes et les instructions minutieuses faites par la Cour révélaient les idées et les sentiments de ces gouvernements de l'avenir. Le procès de Quenisset, par exemple, montrait les projets insensés du Communisme, et qui, pour être insensés, n'en étaient pas moins dangereux : car la recherche de l'impossible, quand ce sont des esprits grossiers qui s'y attachent, conduit aisément au crime. Toutes les idées qui, en 1848, ont essayé un instant

de gouverner, se retrouvent dans les aveux du parti communiste devant la Cour des Pairs. Mais ce procès prouvait surtout le changement qui s'était fait dans l'esprit des ouvriers. Ce n'étaient plus les émeutes politiques que nous avions à craindre, comme en 1832 et en 1834 : c'étaient les émeutes socialistes. Il fallait, pour nous défendre du danger que les sociétés secrètes préparaient à l'ordre social, il fallait toute la vigilance du gouvernement et l'union du parti conservateur; il fallait même l'appui de l'Opposition, dont la plus grande partie voulait de très-bonne foi le maintien de nos institutions. Malheureusement tout cela nous manquait plus ou moins. Le gouvernement était vigilant ; mais il était distrait par les soucis que lui donnaient les embarras du régime parlementaire ; le parti conservateur continuait à rester divisé ; enfin l'Opposition croyait pouvoir persévérer dans sa lutte contre les ministres, sans s'apercevoir des dangers de l'ordre social. Les articles que l'on va lire peignent cette situation. En relisant ces cris d'alarme jetés en 1841 et 1842, en les comparant avec les événements de 1848, j'ai vu, hélas! que mes craintes d'alors, toutes vives qu'elles étaient, n'étaient pas excessives. Je me reprocherais même plutôt aujour-

d'hui de n'avoir pas été assez vivement et assez persévéramment alarmé.

21 novembre 1841.

« Nous prions le public de faire attention à la logique de quelques journaux dans l'affaire Quenisset. Non que nous prétendions substituer ici une question de logique à une question de salut public; mais nous croyons qu'il est bon de montrer la singularité des raisonnements à l'aide desquels on cherche à faire illusion au public.

« Il y a dans le procès de la Cour des Pairs deux choses : des doctrines et un assassinat. Selon le rapport de la Cour, les doctrines ont préparé l'assassinat. Tout se tient, et, s'il y a eu des Séides, c'est qu'il y a eu des Mahomets; Mahomets de taverne, c'est possible, mais qui savent armer leurs néophytes et les pousser au crime.

« Selon quelques journaux de l'Opposition, au contraire, il y a des doctrines et il y a des crimes; mais les deux choses ne se tiennent pas, elles sont indépendantes. Pour prouver cette thèse, voici comme ils raisonnent :

« Ils prennent, les unes après les autres, les doctrines du communisme : l'abolition de la propriété, la communauté des femmes, la destruction de la famille ; ils montrent, ce qui est fort aisé, l'absurdité et l'impossibilité de ces idées ; puis ils s'écrient d'un air triomphant que ces maximes ne peuvent avoir aucune efficacité. Comme elles ne peuvent rien produire, elles ne sont ni un danger, ni un complot; elles ne sont qu'un rêve, et il est indigne d'un gouvernement qui repose sur une base aussi large que celle des Chambres et du corps électoral, qui commande à une armée de 400,000 hommes et à un budget de 1 milliard 200 millions, il est indigne d'avoir peur de semblables folies. Ajoutez, dit-on, que ces doctrines absurdes sont prêchées dans des cabarets obscurs, par des ouvriers ivres, et que le vin fait la moitié du complot.

« Ainsi, conclure de l'absurdité du communisme à son impuissance et à son inefficacité, et par conséquent à la frivolité du complot, voilà la première partie de la thèse de quelques journaux de l'Opposition.

« Quand on arrive aux faits qui, depuis dix ans, signalent l'existence des sociétés secrètes, même ma-

nière de raisonner. L'homme qui commet le crime, le commet par hasard, par exaltation, par ivresse ; hasards, remarquons-le, qui reviennent tous les ans ; exaltations toujours prêtes à frapper le Roi ou les membres de la famille royale ; ivresses successives, qui se relayent de façon qu'il y ait toujours un pistolet braqué ou un poignard levé sur la royauté.

« Ainsi, séparer toujours l'effet de la cause, isoler l'auteur du crime de ses compagnons et de ses directeurs, mettre enfin partout le hasard, quoique le hasard soit devenu périodique, telle est la seconde partie de la thèse que nous combattons. Un crime éclate : c'est un attentat isolé. Des doctrines perverses sont découvertes dans des conciliabules : ce sont des songes d'ouvriers qui cuvent leur vin. N'ayons donc pas peur et dormons doucement sur les deux oreilles, ou plutôt veillons contre les embûches du pouvoir : c'est là, en effet, qu'est le danger, nous dit-on, car on veut que nous ayons plus peur du chien qui veille, que du loup qui rôde !

« Eh quoi ! dira-t-on, avez-vous sérieusement peur que le communisme ne renverse le pouvoir établi ? Et, pour nous rassurer, on nous donne cette belle maxime, *que jamais une jacquerie n'a réussi*.

« Nous nous souvenons qu'un très-fervent philosophe de 89 fut, en 93, jeté en prison. Il était calme, et, comme un de ses amis s'étonnait de ce calme : « Avec les progrès faits par la civilisation, répondait le philosophe, il est impossible que tout cela dure. » Il est vrai que cela ne dura pas et que la civilisation s'en tira le 9 thermidor ; mais, avant ce beau jour et pendant l'éclipse de la civilisation, le philosophe avait eu le temps de périr sur l'échafaud.

« Nous aussi, nous sommes très-convaincus que la jacquerie égalitaire ne réussira pas. Non, la propriété ne sera pas abolie ; non, la famille ne sera pas détruite. Le jacobinisme de 93 n'a rien pu contre ces lois éternelles de l'humanité ; le communisme de 1840 ne sera pas plus heureux. Mais est-ce à dire pour cela que le communisme ne soit pas un danger ? Il n'atteindra pas son but ; mais n'est-ce rien qu'il puisse seulement se mettre en chemin ? n'est-ce rien que le mal qu'il fera sur la route ? Il n'abolira pas la propriété, mais il la déplacera ; je crois même que beaucoup d'égalitaires trouveront que le déplacement vaut mieux que l'abolition absolue, et qu'ils se feront les modérés de la secte dès qu'ils seront parvenus à ce point. Nous n'avons donc

pas peur de l'établissement de l'égalité universelle ; ce qui nous effraye seulement, c'est le bouleversement des droits acquis. La vieille jacquerie n'a pas réussi; mais elle a beaucoup pillé, beaucoup brûlé, beaucoup détruit. Le jacobinisme n'a pas réussi; mais il a beaucoup tué et beaucoup pris. Nous sommes sûrs aussi que la civilisation se tirera des mains des égalitaires, comme elle s'est tirée des mains de leurs devanciers. Ce que nous souhaitons seulement, c'est qu'elle s'en tire de notre vivant. Nous croyons à son triomphe; mais nous aimons mieux le voir.

« On trouve fort ridicule la harangue d'un certain Auguste Petit dans le cabaret de Colombier, déclamant contre les avocats qui prennent tout, et annonçant que « le gouvernement communiste établira des ateliers nationaux où les ouvriers seront mieux payés qu'aujourd'hui, où ils ne travailleront que huit heures par jour; et des écoles mutuelles où les enfants du prolétaire seront élevés comme des princes du sang. » Ce discours, tout absurde qu'il paraît dans un bureau de journal, entre publicistes, est plus à la portée de l'intelligence et surtout des passions des ouvriers, croyez-le bien, que beaucoup de sermons politiques. Les ouvriers souffrent et ga-

gnent peu ; on leur promet qu'ils gagneront davantage. Cela, soyez-en sûrs, les flatte plus que la promesse d'être électeurs ou même éligibles. —Mais cela est impossible, dites-vous. —Vous avez raison : cela est impossible; mais ils ne le savent pas. Ce salaire offert à leurs besoins est l'appât qui les attire ; c'est la solde avec laquelle les chefs du communisme recrutent leurs soldats. Ils ne pourront pas donner tout ce qu'ils promettent. Que leur importe? le point capital pour eux, c'est d'avoir une armée. Vous gagnerez beaucoup et vous travaillerez peu ! C'est avec ce mot maintenant qu'ils lèvent leur conscription. Pendant longtemps peut-être, les chefs supérieurs du communisme ont cru qu'ils recruteraient au nom de la liberté politique; mais, les soldats s'étant bien vite aperçus que c'était là un mot sonore et creux, et que les droits politiques ne leur donnaient rien d'effectif, il a fallu les payer d'une autre monnaie. Cela montre encore combien la question a changé depuis 1832 et 1834. Les émeutes de 1832 et 1834 étaient des émeutes politiques : c'était la république qui s'insurgeait contre la monarchie. Mais la république aujourd'hui n'a plus de soldats à elle : elle n'a que ceux qu'elle paye de l'espoir d'un gain facile et pro-

chain. Le discours d'Auguste Petit, que l'orateur soit dupe ou charlatan, n'est donc pas aussi ridicule qu'on le croit, car il est très-propre à persuader ceux à qui il s'adresse : or c'est la règle principale en fait de discours.

« En finissant, posons nettement la question entre nous et les journaux que nous combattons. Nous ne disons pas que la société va périr demain sous les coups du communisme. Nous disons seulement qu'il y a là un danger sérieux et qu'il faut se défendre. Que disent au contraire les journaux de l'Opposition? que le danger n'existe pas, que le complot est une fantasmagorie, et qu'on a voulu épouvanter pour garder le pouvoir. C'est cette tactique d'endormeurs en face du péril, que nous dénonçons hautement : car, après ceux qui font le péril, les plus funestes sont ceux qui ferment les yeux pour ne pas le voir et ne pas le combattre. »

Paris, 9 novembre 1841.

« Où est la question aujourd'hui? est-ce dans les Chambres? est-ce dans la rue? Qui peut se faire illusion à ce sujet? Hélas! il ne s'agit plus

de savoir si le Roi règne ou gouverne, si la Constitution doit être interprétée dans tel ou tel sens : il s'agit de savoir s'il y aura un ordre social, un gouvernement, une constitution. La révolution qui menace la France n'en est plus à s'appeler la démocratie, la république ou de tout autre nom politique : elle s'appellera purement et simplement l'expropriation. Voilà la vérité que tout le monde sent, excepté quelques docteurs parlementaires qui se sont enfermés dans la Chambre des Députés comme dans une catacombe, sans rien voir, sans rien entendre du bruit des vivants.

« Eh ! mettez au pouvoir qui vous voudrez, même M. Ledru-Rollin ! Croyez-vous que l'avénement de ces hommes changera rien à l'état des choses? croyez-vous que les associations communistes qui minent la société et qui l'agitent, s'arrêteront tout à coup dans leur travail de démolition, grâce à la vertu des noms que vous aurez insérés au *Moniteur*? Eh ! qu'importe aux communistes que ce soit celui-ci ou celui-là qui gouverne? que leur importe même que la république soit proclamée? La seule république pour eux, c'est le gouvernement qui les enrichira, c'est le gouvernement qui leur

donnera ces jouissances du luxe à côté desquelles ils vivent pauvres et envieux. Ce gouvernement-là, qu'il s'appelle l'empire, la royauté ou la république, ce sera le leur. Tout autre, à leurs yeux, n'est qu'une illusion et une duperie. Où vivent donc, nous le demandons, ceux qui croient qu'il y a encore place aujourd'hui pour les questions politiques; ceux qui croient que l'affaire importante, c'est de faire ou de défaire des ministères, de tisser cette vieille toile de Pénélope qui commence toujours et ne s'achève jamais? Le beau temps pour jouer à ce jeu de déménagements parlementaires, que celui où l'ennemi assiége la ville et fait brèche de toutes parts! Asseyons-nous commodément au cirque, voyons comme nos gladiateurs politiques savent bien frapper leurs adversaires, et comme ils savent bien mourir. Pendant ce temps-là le communisme marchera, tête levée, à l'expropriation, et, quand son œuvre sera consommée, la société, ruinée et ébahie, se demandera comment elle a pu être vaincue, comment elle a pu être prise sans s'en apercevoir. Vous avez été pris pendant que vous étiez au spectacle, occupés à suivre le dénoûment d'une comédie d'intrigue parlementaire.

« Il semble parfois que nous vivions dans je ne sais quel enchantement fatal. On parle de Chambres, de discussions, de scrutins, de ministres responsables, de roi inviolable, d'électeurs, de gouvernement représentatif; prestiges, hélas! et illusions que tout cela. Oh! nous voudrions bien que cela fût vrai : nous voudrions bien voir un gouvernement de discussion concentrée entre les ministres et les députés; nous voudrions bien n'avoir pour agitations que les secousses de la tribune, et nous accepterions de grand cœur, pour seule et unique maladie, la fièvre des ambitions parlementaires. Mais, de bonne foi, en sommes-nous là? Non, hélas! Le Roi attaqué par l'assassinat tous les ans une fois, à moins que ce ne soient ses enfants qui prennent sa place sous le feu, et ils ne se plaignent pas de cette substitution; la calomnie préparant le régicide, et le régicide lui-même n'étant plus un but, mais un moyen (car, tuer le roi ou ses enfants, à quoi bon, si cela ne mène pas à l'expropriation égalitaire, à l'aide de l'anarchie?); les associations communistes toujours sur pied et faisant le guet contre la société pour l'assaillir au premier moment; la société, à son tour, se défendant avec incertitude et igno-

rance, sachant bien qu'il y a, au coin de chaque carrefour, un fusil en joue contre elle, mais craignant de faire du scandale si elle marche sur son ennemi pour le saisir et pour le désarmer, craignant surtout d'être accusée de violence et de cruauté si elle ne se laisse pas tuer : voilà l'état réel des choses. Cela ressemble-t-il aux luttes du gouvernement représentatif? Où est ce roi inviolable que vous nous aviez promis? Il est chaque jour responsable devant l'injure et devant l'assassinat. Et c'est en face de cette terrible responsabilité, c'est quand le Roi, la monarchie et la société elle-même sont sans cesse en jeu, c'est dans ce moment qu'il y a des personnes qui ont le sang-froid de craindre la prépondérance de la royauté! Curieux visionnaires qui, un jour d'incendie, craignent de se noyer dans un verre d'eau! En effet, prenons-y garde, nous allons périr par l'excès du pouvoir royal. Hélas! il faut le dire, nous n'avons pas plus à craindre de périr par l'excès de la royauté, que nous n'avons à espérer de guérir en augmentant la prérogative parlementaire. Nous souffrons en dehors de notre gouvernement; nous souffrons d'un mal social, et non d'un mal politique. »

En faisant les extraits que l'on vient de lire, qu'ai-je voulu prouver? que le gouvernement constitutionnel avait beaucoup de défauts, beaucoup de périls, et qu'il ne pouvait pas vivre? Non, assurément. J'ai seulement voulu prouver deux choses: la première, que les amis et les partisans de ce gouvernement n'étaient ni si aveugles ni si imprévoyants qu'on veut bien le dire; qu'ils voyaient où était le mal, soit dans les institutions qui, telles qu'elles étaient pratiquées, se prêtaient trop à l'attaque et pas assez à la défense; soit hors des institutions et dans les complots des sociétés secrètes. La seconde chose que j'ai voulu prouver, c'est que nous avons péri, non par la faute de nos institutions, mais par les fautes de notre caractère. En face du danger que courait la société, il fallait faire, depuis 1840, ce que nous avions fait, depuis 1830, en face du danger que courait le gouvernement. La force de la monarchie constitutionnelle, de 1830 à 1839, tenait principalement à ce que le pays savait bien quel était le danger qui le menaçait: il ne voulait pas de la république que les émeutes voulaient lui imposer. Sachant le mal, il en savait aussi le remède. Ce remède était l'union et l'é-

nergie du parti libéral. Ç'a été, au contraire, le malheur, après 1840, qu'outre la division de ce parti, le pays, en face des sociétés secrètes, ne savait plus exactement à quel péril il avait affaire. Ceux qui discutaient contre le gouvernement n'étant pas les mêmes que ceux qui conspiraient, il arrivait que les conspirateurs étaient défendus par les hommes les plus capables de les excuser sincèrement. Les libéraux continuaient à ne voir dans les sociétés secrètes qu'un excès de libéralisme qui procédait d'eux-mêmes et envers lequel ils se sentaient des entrailles de pères, ne comprenant pas que les sociétés secrètes du communisme étaient les ennemis déclarés du libéralisme. Ces apologies malavisées égaraient le public et l'empêchaient de voir où était le mal. Quelques personnes, il est vrai, voyaient le danger et le disaient ; mais ces personnes elles-mêmes l'oubliaient bientôt : elles se laissaient prendre, comme tout le monde, aux apparences décevantes du gouvernement représentatif, apparences d'autant plus décevantes que, comme elles ont leurs agitations de tribune et leurs troubles d'assemblées, l'inquiétude que causent ces troubles et ces agitations fait croire qu'il n'y a pas à craindre de dangers plus

grands et plus sérieux. Nous avions des heures de clairvoyance sur l'abîme qui se creusait sous nos pas; mais ces heures étaient courtes, et les fossés qu'il fallait chaque jour éviter sur la route nous cachaient, chose étrange, le précipice qui nous attendait.

« Ce qu'il y a de mauvais dans notre pays, disais-je le 2 décembre 1841, c'est que les petits dangers parlementaires ne nous affranchissent pas des gros dangers de la société; c'est que, pendant la session, outre la société qu'il faut toujours défendre, les ministres ont de plus à se défendre eux-mêmes; c'est qu'enfin l'attaque des ennemis d'en bas n'est pas moins vive, et que seulement la défense est moins forte et moins vigilante. Dans l'intervalle des sessions, la société chemine laborieusement au bord d'un précipice et risque souvent d'y tomber. Pendant la session, la société suit encore la même route étroite et glissante; seulement elle se dispute, se pousse et se culbute en chemin. Ce n'est pas le moyen d'avoir le pied sûr.

« Nous avons, s'il est permis de parler ainsi, un double gouvernement. Il y a un gouvernement dans les Chambres : là on parle, on discute, on délibère;

là on fait et défait des ministères. A côté de ce gouvernement, il y en a un autre : c'est celui qui veille à la sûreté de l'État sans cesse attaqué, qui déjoue les complots et réprime les émeutes. Ce gouvernement est évidemment le plus occupé et le plus laborieux : il a pour instruments les tribunaux, la garde nationale et l'armée. L'autre gouvernement est plus brillant : il a pour instruments la tribune et la presse. Le gouvernement qui parle est nécessaire à l'exercice de nos institutions représentatives; le gouvernement qui agit est nécessaire à l'existence de la société. Eh bien, ce que nous demandons, c'est que le gouvernement qui parle n'entrave pas le gouvernement qui agit. »

Ne sont-ce pas là des paroles clairvoyantes? Hélas! oui, si vous le voulez ; mais, ce qui me désespère, c'est qu'il ait pu y avoir tant d'amis du gouvernement représentatif habiles à prévoir nos malheurs (car je n'étais, en écrivant ce qu'on vient de lire, que l'interprète et l'écho de je ne sais combien de nos amis), et que tant de prévoyance ait été en pure perte. Encore un coup, notre prévoyance n'était pas assez persévérante. La vie animée du gouvernement

représentatif nous distrayait et nous trompait. Nous nous occupions de nos malaises, et nous négligions notre maladie.

J'ai parlé de l'abîme où nous devions aller tomber, que nous entrevoyions de temps en temps, mais que nous aurions dû regarder sans cesse pour nous en détourner. Y a-t-il donc eu un abîme? Oui, puisque nos institutions et la dynastie qui les représentait y ont disparu; mais, ce qui met le comble à nos chagrins, c'est que, lorsqu'on a considéré de près cet abîme, lorsqu'on y est tombé, on a pu voir que la chute n'était pas inévitable et que notre catastrophe n'était pas une nécessité. Ah! si la révolution de 1848 eût été une de ces révolutions qui, comme celle de 89, du même coup qu'elles détruisent une société ancienne, en créent une nouvelle, nous pourrions nous dire : Il y avait là une nécessité sociale à laquelle nous devions succomber. Aussi, remarquons-le bien, dans les premiers jours de son triomphe, c'était ainsi que la révolution de 1848 s'érigeait en doctrine et en système : Les jours de la bourgeoisie sont passés, disait-on ; le temps des travailleurs et des prolétaires est à la fin venu ; 89 et 1830 étaient le triomphe de

la bourgeoisie, 1848 est le triomphe du peuple. J'ai entendu des vainqueurs qui disaient cela d'un air béat, et j'ai vu des vaincus se convertir à ces axiomes, qui étaient la flatterie du jour. Au bout de quatre mois, au bout d'un an, qu'étaient devenus ces grands systèmes? Qui peut croire maintenant que la révolution de 1848 a mis les travailleurs sur le pavois? On flatte le peuple, on met poliment sa carte à la porte du suffrage universel; mais, de bonne foi, est-ce là le règne du peuple? est-ce l'avénement tant souhaité du prolétariat? Non, assurément. Je ne m'en plains pas; je remarque seulement que 1848 n'a point produit une société nouvelle, et qu'il n'a pu en produire une, quoiqu'il prétendit le faire. Ç'a donc été une catastrophe, à regarder ce qui est tombé; ce n'a point été une révolution sociale, à voir ce qui a été enfanté; ça été tout au plus une révolution politique.

N'étant pas une nécessité sociale, 1848 n'avait rien d'inévitable, et nous eussions pu ne pas périr, si nous avions su le vouloir. Singulière consolation, dira-t-on, à donner aux vaincus de 1848 (et je m'honore de continuer à en faire partie), que de leur prouver qu'ils ont péri par leurs fautes plus que par

leurs institutions! Consolation amère, je l'avoue, mais utile, salutaire et pleine d'avenir. Démosthènes disait aux Athéniens : « Si vous aviez toujours fait ce qu'il y avait de mieux à faire dans chaque circonstance, et si pourtant vous aviez été vaincus, je désespérerais de la République; mais comme, au contraire, vous n'avez rien fait de ce qu'il fallait faire, j'ai bon espoir, persuadé que, si vous faites tout l'opposé de ce que vous avez fait jusqu'ici, les événements tourneront aussi d'une manière toute différente : que vous réussirez là où vous avez échoué; que vous vaincrez là où vous avez été vaincus. Ne vous en prenez donc de votre défaite ni aux dieux ni à vos institutions : prenez-vous-en à vous-mêmes, réparez vos fautes, et vous réparerez du même coup votre malheur[1]. » En cherchant à prouver que ce sont les fautes des amis du gouvernement représentatif qui ont perdu ce gouvernement, je ne fais que traduire le raisonnement de Démosthènes. Ne nous en prenons de la chute de nos institutions, ni à ces institutions elles-mêmes, ni à une nécessité sociale : prenons-nous-en à nous-mêmes

[1] *Philippiques*

Il serait plus commode, je le sais, de tout mettre sur le compte des institutions qui étaient mauvaises, ou de la nécessité qui était invincible : nous nous ferions, de cette manière, une innocence qui nous dispenserait de tout repentir, et par conséquent aussi de tout effort. Mais pensons-y bien : peuple ou individus, quiconque veut se dispenser de tout effort sur lui-même est incapable de se gouverner. Les peuples qui en sont là n'ont plus alors qu'à prier Dieu de leur donner des maîtres qui soient de bonne humeur.

TROISIÈME PARTIE

MIRABEAU

LOUIS XVI, MARIE-ANTOINETTE

OU

DES ORIGINES ET DES OBSTACLES DU GOUVERNEMENT
REPRÉSENTATIF EN FRANCE EN 1789

L'étude politique qu'on va lire n'a besoin d'aucune explication. Les circonstances n'y sont pour rien. Écrite en 1851, elle aurait pu l'être plus tôt ou plus tard. A peine si, en la relisant, j'ai aperçu quelques réflexions qui se rapportent au temps d'indécision et de crise où elle a été écrite : elle rentre dans l'étude inévitable que tout publiciste a dû faire de la marche de la Révolution, et des causes politiques et morales qui ont empêché que la monarchie constitutionnelle ne fût fondée en 1789.

MIRABEAU

LOUIS XVI, MARIE-ANTOINETTE

OU

DES ORIGINES ET DES OBSTACLES DU GOUVERNEMENT REPRÉSENTATIF EN FRANCE EN 1789[1]

Comment diriger la révolution de 89 et la consolider en la tempérant? voilà l'intérêt de ce que j'appellerais volontiers la première partie de cette correspondance, qui va depuis le commencement de 1789 jusqu'au mois d'avril 1791, c'est-à-dire jusqu'à la mort de Mirabeau : c'est la partie la plus importante. Comment sauver le Roi, et plus tard, hélas! comment sauver la Reine? voilà l'intérêt de la seconde partie. Si j'avais à choisir l'épigraphe

[1] Étude sur le livre publié en 1851 par M. de Bacourt et intitulé : *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck pendant les années* 1789, 90 *et* 91.

des deux parties, je prendrais ces paroles de M. le comte de La Marck[1] : « Ce ne sont pas les chances qui nous manquent; mais qu'importent les chances, si une incurable faiblesse les laisse toutes échapper? » Telle est en effet la leçon qui sort de toutes les pages de cette correspondance. Non, si la Révolution n'a pu être dirigée et tempérée de 89 à 91, si la monarchie constitutionnelle n'a pu être fondée dès le commencement, si le Roi et la Reine n'ont pu être sauvés de 91 à 93, ce n'est point seulement à la fatalité des événements qu'il faut s'en prendre, ce ne sont point les chances qui ont manqué aux hommes : ce sont les hommes qui ont manqué aux chances. Il y a eu d'affreux malheurs, d'épouvantables catastrophes ; mais ces malheurs et ces catastrophes ont eu pour causes la méchanceté des uns et la faiblesse des autres. Ne faisons donc plus de l'histoire de la Révolution française un argument pour le fatalisme oriental; ne disons pas : Dieu l'a voulu! Disons : Dieu l'a permis, comme il permet le mal ici-bas à la liberté humaine. Loin que l'histoire de la Révolution, comme nous le voyons

[1] Tome II, p. 285.

dans la correspondance de Mirabeau avec le comte de La Marck, nous enseigne à nous croiser les bras, elle doit nous montrer que les révolutions elles-mêmes, ces événements qu'on prétend irrésistibles comme les arrêts de Dieu, ne se font que parce qu'on les laisse faire.

I

Il n'y a pas de spectacle plus triste que celui de Louis XVI mis par la destinée aux prises avec les terribles difficultés de la Révolution, n'en comprenant pas la portée, usant des petits moyens de l'ancienne politique dans un temps et contre des hommes nouveaux, ne sachant jamais ni prendre une décision ni s'y tenir. Cette indécision, qui était un des malheurs du caractère de Louis XVI, et que les difficultés du temps augmentèrent singulièrement, est exprimée d'une manière piquante et vraie par un mot de M. le comte de Provence[1] dans un entre-

[1] Le roi Louis XVIII; t. I, p. 125.

tien avec le comte de La Marck : « La faiblesse et l'indécision du Roi sont au delà de tout ce qu'on peut dire. Pour vous faire une idée de son caractère, imaginez des boules d'ivoire huilées, que vous vous efforceriez vainement de retenir ensemble. » Ajoutez que, comme tous les hommes faibles et indécis, Louis XVI craignait de paraître céder aux influences qui l'entouraient, et même à celle de la Reine. Il avait, contre l'ascendant salutaire que le caractère hardi et courageux de la Reine aurait pu prendre dans le gouvernement, deux défenses : son indécision d'abord, et de plus une sorte de jalousie involontaire. Louis XVI aimait, sans le savoir, à contrecarrer les volontés ou les goûts de la Reine. Je trouve un témoignage de cette disposition d'esprit dans une anecdote que M. le comte de Provence encore raconte à M. de La Marck. C'était sous le ministère de M. de Brienne, et celui-ci voulait faire renvoyer M. de Breteuil. Le Roi résistait, « et plus l'archevêque voyait le Roi résister, plus il croyait important pour lui d'éloigner M. de Breteuil. Il revint donc constamment à la charge ; enfin le Roi, de guerre lasse, lui dit : Vous le voulez ! eh bien, soit, j'y consens ; vous n'aurez qu'à lui faire demander sa

démission.—Puis, quelques moments après, il ajouta avec une sorte de contentement : Aussi bien, c'est un homme tout à la reine[1]. »

Quand Mirabeau entra en correspondance avec la Cour et adressa au Roi et à la Reine des notes et des conseils, c'est alors surtout que les inconvénients de l'indécision du Roi se firent mieux voir, et c'est alors aussi que les irrésolutions de la Cour sont peintes avec une force et une vivacité singulières par Mirabeau dans ses lettres à M. de La Marck, et par M. de La Marck lui-même. « J'ai lieu de croire, dit M. de La Marck avec un sens profond, que le Roi et la Reine *avaient en moi autant de confiance qu'il leur était possible d'en avoir en quelqu'un dans ce temps-là*, et je me sers de cette expression, parce qu'il est assez connu qu'ils n'ont jamais accordé leur confiance entièrement à personne. Ils avaient chacun, à droite et à gauche, leurs confidences particulières. Un avis accepté d'un côté était débattu et souvent rejeté de l'autre ; les mesures énergiques s'affaiblissaient dans leur exécution par des changements faits en contradiction avec l'esprit qui les avait dictées,

[1] Tome I, p. 125.

et il résultait de tout cela une indécision et une lenteur vraiment décourageantes. J'ai déjà dit, et je le répéterai encore, que cette confiance flottante, incertaine, quelque nuisible qu'elle fût à la cause royale, n'avait rien que de naturel de la part de personnes placées comme l'étaient alors le Roi et la Reine, entourés d'embûches de toutes sortes et sans cesse victimes des trahisons les plus inattendues [1]. »

Le Roi et la Reine, qui n'avaient qu'une demi-confiance en M. de La Marck lui-même, le plus loyal et le plus judicieux des hommes, se défiaient de Mirabeau : quoi de plus naturel ? Ils ne suivaient pas ses conseils, souvent même ils en suivaient d'autres. Alors Mirabeau, qui se trouvait inutile et qui pouvait se croire méprisé, se rejetait dans le parti révolutionnaire et se livrait à sa fougue, voulant être important et puissant d'une manière ou de l'autre. Ces saccades, qui passaient pour des trahisons, faisaient qu'on se défiait encore plus de lui et que ses conseils devenaient d'autant plus inutiles. Nous reviendrons sur cette conduite de Mirabeau et nous essayerons

[1] Tome I, p. 192.

de l'apprécier impartialement. Nous ne voulons en ce moment que bien faire comprendre quelles étaient les défiances et les irrésolutions, bien excusables, hélas! du Roi et de la Reine, et comment ils aidaient par là même à leur propre chute.

Les princes aiment à être servis selon leur goût et leur caractère, plutôt que selon leur intérêt et leur besoin. Louis XVI et ses frères ne pouvaient pas, même en face de la Révolution, se défaire de cette habitude; et, comme Mirabeau, quoique payé par eux, ne voulait pas les servir de cette façon dangereuse en tout temps, désastreuse au moment de la Révolution; comme il résistait par fierté et par prévoyance à cet aplatissement de son génie, on continuait à le payer; mais on s'habituait à croire que le seul avantage de l'affaire était de l'apaiser et de l'amortir un peu : « Il nous fera un peu moins de mal, » se disait-on. Mirabeau sentait cela et s'en irritait d'autant plus qu'il comprenait bien que cette défiance ou cette répugnance, il la méritait par sa vie passée : « Ah! répétait-il souvent à M. de La Marck, que l'immoralité de ma jeunesse fait de tort à la chose publique! » Mais ce qu'il faut remarquer, c'est que, pour se venger de cette dé-

fiance, il semblait s'appliquer à la mériter davantage en redevenant révolutionnaire par dépit; en même temps, il se plaignait de la Cour en termes brûlants : « Il n'y a qu'une seule chose de claire, dit-il dans une de ses lettres, un jour qu'il s'irritait de se sentir conseiller sans crédit et sans autorité; il n'y a qu'une chose de claire, c'est qu'ils voudraient bien trouver, pour s'en servir, des êtres amphibies qui, avec le talent d'un homme, eussent l'âme d'un laquais. Ce qui les perdra irremédiablement, c'est d'avoir peur des hommes et de transporter toujours les petites répugnances et les frêles attraits d'un autre ordre de choses dans celui où ce qu'il y a de plus fort ne l'est pas encore assez, et où ils seraient très-forts eux-mêmes, qu'ils auraient encore besoin de s'entourer de gens forts[1]. »

Mirabeau ici met le doigt sur la plaie, c'est-à-dire sur cette fatale disproportion entre l'attaque et la défense, dont le Roi n'avait point le sentiment, ni la Reine elle-même non plus; et, quand ils l'avaient par moments, le Roi alors se réfugiait dans la résignation qui était propre à son caractère, et qui fit sa

[1] Tome I, p. 441.

gloire dans la prison et sur l'échafaud; la Reine, de son côté, rêvait des entreprises et des héroïsmes impossibles. Mirabeau revient sans cesse sur cette déplorable inégalité de force et de résolution; il y revient avec douleur, avec colère, et traite fort rudement, dans la familiarité de sa correspondance, le Roi, les ministres du Roi et Monsieur, frère du Roi, qui avait pris aussi Mirabeau pour conseiller au moment de l'affaire de Favras, et qui ne suivait pas non plus ses conseils. « Les Tuileries et le Luxembourg, dit-il [1], se vainquent tour à tour en poltronnerie, en insouciance et en versatilité. Jamais enfin des animalcules plus imperceptibles n'essayèrent de jouer un plus grand drame sur un plus vaste théâtre; ce sont des cirons qui imitent les combats des géants [2]. » Ailleurs, après avoir montré comment la fièvre révolutionnaire est partout répandue dans le pays et comment la Cour et le Ministère ne font rien, ou ne font pas ce qu'il faut pour s'opposer au mal, « Du côté de la Cour, s'écrie-t-il, oh! quelles balles de coton! quels tâtonnements! quelle pusil-

[1] 20 janvier 1790; t. I, p. 456.
[2] Tome I, p. 456.

lanimité! quelle insouciance! quel assemblage grotesque de vieilles idées et de nouveaux projets, de petites répugnances et de désirs d'enfants, de volontés et de *nolontés*, d'amours et de haines avortées!... et, quand ils n'ont suivi aucun de mes conseils, profité d'aucune de mes conquêtes, mis à profit aucune de mes opérations, ils se lamentent, disent que je n'ai rien changé à leur position, qu'on ne peut pas compter sur moi, et le tout parce que je ne me perds pas de gaieté de cœur pour soutenir des avis, des choses et des hommes dont le succès les perdrait infailliblement[1]. »

La Cour, qui avait acheté Mirabeau, voulait qu'il la servît, et Mirabeau, de son côté, qui s'était fait le conseiller de la Cour, voulait qu'elle suivît ses conseils et ne suivît que ceux-là. Sa fierté s'indignait qu'on consultât d'autres personnes que lui, et des gens surtout qui ne le valaient pas; mais le discernement des hommes est difficile aux princes, auxquels pourtant il est si nécessaire. Comme ils ne vivent pas au milieu de la société, ils ne savent pas le rang que l'opinion commune fait à chaque homme, et ils sont sans

[1] 27 janvier 1790; t. I, p. 460.

cesse exposés à trop estimer les uns et à ne pas assez estimer les autres. Cette confusion bizarre et involontaire qu'ils font entre les grands et les petits irrite beaucoup ceux qui savent leur taille. Je me souviens que le roi Charles X, parlant à un poëte de nos jours, mettait sans façon un des chansonniers obscurs du temps sur le même rang que les grands poëtes, sur le même rang que son orgueilleux interlocuteur, et cela sans malice, mais parce que le chansonnier lui avait été présenté comme étant un grand poëte, et qu'il s'en était rapporté à l'étiquette du sac, sans avoir eu le temps ni peut-être l'envie d'y aller voir. Le roi Louis XVI faisait la même bévue quand il consultait sur le même pied Mirabeau et Bergasse. Non pas que Bergasse ne fût un homme de cœur et d'esprit; mais qu'était-ce auprès de Mirabeau, dans les circonstances où le Roi était placé? Ce manque de discernement irritait Mirabeau, quand, sans savoir encore quel était le conseiller qu'on lui opposait, il sentait pourtant que le Roi prenait d'autres conseils que les siens, et même qu'il les préférait. « Je ne suis pas du tout propre, dit-il, ni à être une doublure, ni à servir qui ne se fie pas. Mettez bien cela dans ces

têtes princières et sous-princières[1]. » Mais sa colère et son orgueil éclatent surtout quand il apprend que c'est Bergasse que l'on consulte et qu'on lui oppose : « C'est donc au banquet mesmérique, c'est donc sur le trépied de l'illumination qu'ils vont chercher un remède à leurs maux[2] ! Bon Dieu ! quelles têtes, qui ne peuvent pas se dire : L'auxiliarité de ces gens-là, secondée de toute notre puissance qui n'est plus, n'a pu balancer un moment le combat ; et elle le rétablirait, quand il est totalement perdu, quand on n'a plus ni troupes ni généraux à leur opposer ! O démence[3] ! »

Ce qui désespère Mirabeau dans cette fluctuation perpétuelle du Roi, c'est qu'il connaît l'Assemblée constituante et qu'il sait fort bien qu'elle n'est ni ennemie du Roi ni ennemie de la monarchie. « L'Assemblée, dit-il avec un sens profond, était venue pour capituler et non pour vaincre, et elle ne soupçonnait même pas sa destinée[4]. » Oui, 1789 ne soupçonnait pas 1790, ni 1791 ni surtout 1792. Oui, 1789 venait

[1] Tome II, p. 63.

[2] Bergasse avait été un des partisans de Mesmer et du magnétisme.

[3] Tome II, p. 238.

[4] Tome II, p. 325.

plein de confiance en la bonté du Roi et en ses intentions justes et libérales; il venait pour soutenir Louis XVI contre la Cour et pour faire une transaction entre l'ancien et le nouveau régime. D'où vient donc que 1789 a eu la destinée qu'il ne soupçonnait pas et qu'il ne voulait pas, une destinée révolutionnaire? Le mal est venu en grande partie de la Cour, « de sa fausse conduite, de sa faiblesse lorsqu'il fallait résister, de sa résistance lorsqu'il fallait céder, de son inertie lorsqu'il fallait agir, de sa marche ou trop lente ou trop rétrograde, de ce rôle de simple spectateur qu'elle affecte de jouer, de cet ensemble enfin de circonstances qui, persuadant aux esprits faibles que la Cour a des projets secrets, font multiplier aux esprits ardents les mesures outrées de résistance[1]. »

Que fallait-il pour remédier à cela? Un plan et un homme. Le plan, Mirabeau l'avait, il le développait dans les notes qu'il adressait au Roi, et qui sont le fond et le sujet de sa correspondance avec M. de La Marck. Nous examinerons plus tard ce plan, qui n'est pas, disons-le dès ce moment, un plan de

[1] Tome II, p. 325-326.

contre-révolution, mais un plan de gouvernement constitutionnel. Quant à l'homme qui doit exécuter ce plan, c'est Mirabeau lui-même, mais Mirabeau écouté et obéi. Il écrivait à M. de Lafayette[1], dans une de ces tentatives de rapprochement qui furent souvent faites entre M. de Lafayette et Mirabeau, et qui échouèrent toujours, il écrivait : « Je devrais être votre conseil habituel, votre ami abandonné, le dictateur enfin, permettez-moi le mot, du dictateur... Oh! monsieur de Lafayette, Richelieu fut Richelieu contre la nation pour la Cour, et, quoique Richelieu ait fait beaucoup de mal à la liberté publique, il fit une assez grande masse de bien à la monarchie. Soyez Richelieu contre la Cour pour la nation, *et vous referez la monarchie en agrandissant et consolidant la liberté publique.* Mais Richelieu avait son capucin Joseph; ayez donc aussi votre Éminence grise, ou vous vous perdrez en ne nous sauvant pas. Vos grandes qualités ont besoin de mon impulsion, mon impulsion a besoin de vos grandes qualités; et vous en croyez de petits hommes qui, pour de petites considérations, par de petites manœuvres et dans

[1] 1er juin 1790, t. II, p. 21.

de petites vues, veulent nous rendre inutiles l'un à l'autre ! et vous ne voyez pas qu'il faut que vous m'épousiez et me croyiez en raison de ce que vos stupides partisans m'ont plus décrié, m'ont plus écarté ! — Ah ! vous forfaites à votre destinée ! »

Mirabeau, dans cette lettre, disait beaucoup plus de bien qu'il n'en pensait de M. de Lafayette, parce que c'était à M. de Lafayette qu'il écrivait; mais il disait de lui-même ce qu'il pensait. Ce rôle de dictateur du dictateur, de conseiller tout-puissant et absolu, voilà ce qu'il voulait avoir à la Cour. Malheureusement il en était du Roi comme de M. de Lafayette : il ne voulait pas *épouser* Mirabeau. Ce qui manquait à Mirabeau à la Cour, c'étaient des amis, des partisans, c'étaient enfin les appuis que donne la considération. Il crut un instant qu'il trouverait tout cela et, de plus, un caractère décidé, dans la Reine; mais bientôt il s'aperçut que la Reine elle-même n'avait, malgré ses grandes qualités, ni l'esprit de suite qu'il fallait avoir, ni surtout cette influence décisive sur le Roi, que Mirabeau cherchait partout. « Le Roi n'a qu'un homme, disait-il, c'est sa femme; » et il ajoutait avec une effrayante prévoyance : « Il n'y a de sûreté pour elle que dans le

rétablissement de l'autorité royale. J'aime à croire qu'elle ne voudrait pas de la vie sans la couronne; mais ce dont je suis bien sûr, c'est qu'elle ne conservera pas sa vie, si elle ne conserve pas sa couronne[1]. »

Un caractère, une volonté, une impulsion, voilà ce que Mirabeau cherchait dans le Roi, auprès du Roi, ce qu'il ne trouvait pas : alors il s'offrait lui-même; mais, comme on ne voulait point l'accepter tel qu'il voulait se donner, il se décourageait ou il menaçait : « Ce que je ne vois pas encore, dit-il, c'est une volonté, et je répète que je demande à aller la déterminer, c'est-à-dire démontrer que hors de là, aujourd'hui même, il n'y a pas de salut ; et si, je ne sais par quelle fatalité, on n'en convient pas, je suis réduit à déclarer loyalement que, la société étant pour moi arrivée au terrible *sauve qui peut*, il faut que je pense à des combinaisons particulières, au moment où l'on rendra inutile le dévouement que je suis prêt à manifester hautement et tout entier[2]. »

Ce n'est pas seulement Mirabeau qui se plaint de

[1] Note du 20 juin 1790, t. II, p. 41.
[2] Note du 13 août 1790, t. II, p. 130.

l'inertie et de la torpeur du Roi en face du danger, chaque jour plus grand : M. de La Marck s'en plaint de même pendant la vie et après la mort de Mirabeau; et cet esprit juste et élevé, cette âme honnête et ferme voit le mal où le voit Mirabeau, dans l'indécision du Roi, dans sa mollesse ou sa répugnance à suivre jusqu'au bout les conseils de la Reine. Voici ce qu'il écrit le 28 octobre 1790 à M. de Mercy-Argenteau, longtemps ambassadeur d'Autriche à Paris, un véritable ami de la Reine et qui, à ce moment, était à Bruxelles : « Quelque juste influence que la Reine ait sur l'esprit du Roi, il est clair que cette influence est insuffisante dans la plupart des opérations du gouvernement..... Les inconvénients d'un tel état de choses sont évidents dans la situation actuelle, car ce sera toujours en vain que la Reine demandera des conseils et les appréciera avec toute la justesse de son esprit : ils ne pourront avoir aucun bon effet, aussi longtemps que la Reine ne possédera pas les moyens de les faire exécuter[1]. » M. de La Marck demande donc que la Reine ait dans le Conseil des ministres qui soient à elle. Ce qu'il y avait de pis en effet pour la Reine, c'est que, faute

[1] Tome II, p. 288.

d'hommes qui lui fussent dévoués dans le Conseil, elle n'avait pas d'influence, et qu'en même temps elle se trouvait responsable de tout devant le public. Quand les ministres résistaient à l'Assemblée, le public ne voulait pas croire qu'ils résistassent d'eux-mêmes, et, comme la faiblesse du Roi était généralement reconnue, on s'en prenait naturellement à la Reine. « Les suites d'une telle opinion, dit M. de La Marck à M. de Mercy[1], peuvent devenir très-graves. »

M. de La Marck, qui ne veut point de la contre-révolution, et dont la politique est celle que conseille Mirabeau, M. de La Marck a, outre ses raisons générales, une raison particulière pour ne point vouloir la contre-révolution : c'est qu'il faudrait aller d'abord se réfugier dans une place forte de la frontière, faire de cette place forte un point de départ pour reconquérir et soumettre le royaume; « et, dit M. de La Marck, ces moyens existeraient, que je les tenterais *avec et pour la Reine seule*, mais *non avec et pour le caractère que je connais au Roi.* »

[1] Lettre du 9 novembre 1790, t. II, p. 295.

Ce malheureux caractère du Roi paralysait les grandes qualités de la Reine : elle hésitait à essayer son influence sur le Roi, craignant de ne pas réussir[1], et en même temps, par fierté et par réserve, elle n'aimait pas à laisser voir la cause de son hésitation ou son peu d'influence. De là l'espèce d'indifférence et d'incertitude que M. de La Marck lui-même remarquait dans sa conduite, mais qu'il s'expliquait, connaissant Louis XVI : « Il faut trancher le mot, ajoute M. de La Marck[2], le Roi est incapable de régner, et la Reine, bien secondée, peut seule suppléer à cette incapacité. » Quelques jours après[3], M. de La Marck écrit encore à M. Mercy-Argenteau ces graves et judicieuses paroles : « Il faut toujours en venir à répéter cette triste vérité : Louis XVI est incapable de

[1] Il y a une réponse de la Reine au tribunal révolutionnaire, qui semble une sorte de retour involontaire sur le peu d'efficacité des conseils qu'elle donnait au Roi.

L'ACCUSATEUR PUBLIC. — Il paraît prouvé, nonobstant les dénégations que vous nous faites, que par votre influence vous faisiez faire au ci-devant roi votre époux tout ce que vous désiriez.

L'ACCUSÉE. — Il y a loin de conseiller de faire une chose à la faire exécuter.

[2] Lettre à M. de Mercy-Argenteau, 21 septembre 1791 ; t. III, p. 237 et 238.

[3] 10 octobre 1791.

régner, par l'apathie de son caractère, par cette rare résignation qu'il prend pour du courage et qui le rend presque insensible aux dangers de sa position, et enfin par cette répugnance invincible pour le travail de la pensée, qui lui fait détourner toute conversation, toute réflexion sur la situation dangereuse dans laquelle sa bonté a plongé lui et son royaume. En combinant cette conduite avec l'agitation démoniaque de vingt-quatre millions de fous, comment prévoir d'autre résultat que l'avenir le plus déplorable[1] ? »

M. de La Marck, j'ose le dire, parle ici comme la postérité a jugé et jugera Louis XVI et Marie-Antoinette. Voilà bien ce roi incapable de régner, peut-être même dans des temps médiocrement agités, et jeté par la destinée au milieu des orages de la plus terrible révolution, n'ayant pour se défendre ni l'énergie du caractère ni l'activité de l'esprit, n'ayant qu'une seule qualité qui fut un grand défaut tant qu'il régna, et qui devint une vertu sublime dans la prison et sur l'échafaud : la résignation ; rien de la vocation d'un roi, tout de la vocation d'un martyr; ne sachant ni ne voulant se défendre, et appelant,

[1] Tome III, p. 248-249.

pour ainsi dire, ou tout au moins laissant venir sans répugnance, les circonstances qui convenaient le mieux aux vertus de son caractère; penchant tout naturel et involontaire, qui s'unissait dans Louis XVI à cette paresse d'esprit et de caractère que produit le malheur. Ce n'est pas seulement M. de La Marck qui, avec sa sagacité judicieuse, surprend et découvre dans Louis XVI ce goût d'en finir par le martyre et de le prendre comme un dénoûment qui lui est commode et honorable : M. Pellenc, qui est aussi un homme de grand sens et de grand esprit, après avoir fait à M. de La Marck, dans une lettre du 11 mars 1792, un tableau affreux de l'état des choses, finit par ces mots expressifs : « On dit que le Roi se conduit dans son intérieur comme un homme qui se prépare à la mort[1]. »

A Dieu ne plaise qu'en dépeignant le caractère de Louis XVI tel que le montre la correspondance de M. le comte de La Marck, je veuille diminuer en quoi que ce soit la vénération et la pitié qui s'attachent à la mémoire du roi martyr ! je veux seule-

[1] Tome III, p. 298.

ment indiquer la part que les faiblesses et les indécisions de Louis XVI ont eue dans la Révolution, et en tirer cette leçon, que quiconque s'abandonne dans le péril, roi ou peuple, ne rachète pas ses fautes par la résignation.

II

Marie-Antoinette n'est pas moins fidèlement peinte que Louis XVI par M. de La Marck. M. de La Marck a pour la Reine le plus respectueux dévouement. Attaché comme sa famille à la maison d'Autriche, il aime dans Marie-Antoinette la fille de Marie-Thérèse ; mais il ne sacrifie pas la vérité à son attachement, et il peint la Reine telle qu'il l'a connue. Ce portrait, sincère et vrai, nous charme et nous touche; rien n'est pour la montre et pour l'effet; tout y est aimable à la fois et attendrissant. J'ai beaucoup entendu parler de Marie-Antoinette par les hommes qui avaient vu la Révolution, et il n'y en a pas un, pour peu qu'il eût quelque chaleur dans l'âme et quelque élé-

vation dans l'esprit, qui ne m'en ait parlé avec émotion, non pas seulement parce que Marie-Antoinette a eu la destinée la plus triste et la moins méritée, née sur le trône et morte sur l'échafaud, mais parce qu'elle a eu les deux qualités qui peuvent le plus plaire et toucher dans une femme et dans une reine : elle a été aimable et courageuse. Quoi ! cela seulement? — Oui, une amabilité pleine de dignité et une dignité pleine de grâce; le ton et l'air de reine quittés et repris avec une justesse et une aisance singulières; le goût de plaire, mais à ceux-là seulement qui en valaient ou qui lui semblaient en valoir la peine; aucun empressement banal, aucun désir de popularité. Elle était, comme on disait au dix-septième siècle, elle était fort *particulière*, c'est-à-dire qu'elle voulait être tout ce qu'elle se sentait, pour un petit cercle seulement, et pour un cercle choisi, ne s'inquiétant pas de paraître au dehors, ne songeant pas au public. C'était là son charme comme femme ; ce fut son malheur comme reine. N'aimant que ceux qu'elle distinguait, et ne pouvant pas distinguer tout le monde, elle eut pour ennemis tous ceux qu'elle ne distingua pas, et elle en eut beaucoup. Ajoutez à son amabilité un penchant à la raillerie,

ou plutôt à la gaieté, qu'on érigea en fierté et en dédain. A voir comment l'amabilité naturelle et vraie de Marie-Antoinette a si cruellement tourné contre elle, on se prend à croire que l'indifférence et la banalité qu'on reproche aux princes sont pour eux des qualités plutôt que des défauts.

Le courage de Marie-Antoinette n'était pas d'une nature moins exquise que son amabilité ; il était naturel et vif, toujours prêt, sans affectation et sans pompe, s'animant dans le danger, parce que le danger est une occasion d'héroïsme et qu'elle se sentait faite pour l'héroïsme. Marie-Antoinette eût mieux aimé employer son courage à braver le péril qu'à supporter le malheur : elle avait plus d'énergie que de résignation ; mais elle n'en fut que plus admirable quand, n'ayant plus d'autre usage à faire de son courage que la patience et la résignation, elle fut patiente et résignée dans la prison, au tribunal révolutionnaire et sur l'échafaud, en mêlant pourtant à sa résignation un air de fierté dont je lui sais gré, parce qu'il y a des outrages qu'il faut accepter devant Dieu par humilité, mais qu'il faut rabattre et vaincre par le mépris devant les hommes. Le malheur vient de Dieu : courbons la tête!

mais l'outrage vient des hommes : relevons-la!

Marie-Antoinette, qui aurait aimé à vivre, quoique reine, dans un petit cercle de personnes aimables et affectueuses, s'imagina un instant avoir rencontré ce qu'elle cherchait, dans la société de madame de Polignac : elle n'y trouva qu'une coterie qui se souvint du rang de la Reine, non pas toujours pour la respecter, mais pour profiter de son pouvoir et s'en faire un moyen de fortune. La Reine aimait madame de Polignac; mais elle n'aimait pas son entourage, et elle se hasarda une fois à le lui dire. Madame de Polignac, malgré sa douceur habituelle et la reconnaissance qu'elle devait avoir pour l'attachement que la Reine lui témoignait et pour ses bienfaits, lui répondit : « Je pense que, parce que Votre Majesté veut bien venir dans mon salon, ce n'est pas une raison pour qu'elle prétende en exclure mes amis ; » et cette réponse dut paraître admirable dans le cercle de madame de Polignac : c'était le ton du temps. La Révolution, en effet, a été en haut, comme cela arrive toujours, avant d'être en bas, et, quand madame de Polignac revendiquait le droit de recevoir également dans son salon tous ses amis, sans tenir compte des

goûts de la Reine, elle faisait, sans le savoir, une réponse révolutionnaire à une reine qui, sans le savoir non plus, avait aussi une idée révolutionnaire en croyant qu'elle pouvait être dans un salon quelconque sur un pied d'égalité.

Non-seulement la Reine ne trouva pas dans le cercle de madame de Polignac le commerce aimable et doux dont son âme et son imagination avaient besoin, elle y trouva encore la médisance et la calomnie. « La Reine, dit M. de La Marck[1], était très-sensible à la grâce ; la tournure chez les hommes, la figure chez les femmes, ne lui étaient pas indifférentes. » Au bal, elle aimait mieux un danseur élégant et bien tourné qu'un danseur gauche et embarrassé. Quoi de plus naturel? La Reine ne songeait pas à cacher son goût et sa préférence à ce sujet, parce que c'est le privilége des âmes honnêtes, hommes ou femmes, d'avoir des goûts qui ne deviennent pas des passions, et de ne pas les cacher. C'est de ce côté pourtant que la calomnie attaqua la Reine, et M. de La Marck raconte avec indignation que, dans le cercle même de madame de Poli-

[1] Tome I, p. 31.

gnac, on parlait avec malignité de ce que la Reine aimait à danser des écossaises avec un jeune lord Strathavon, aux petits bals chez madame d'Ossun. Un habitué du salon Polignac, et qui devait avant tout une profonde reconnaissance et les plus respectueux égards à la Reine, fit contre elle un couplet très-méchant, et ce couplet, fondé sur un infâme mensonge, alla circuler dans Paris. « Il faut le reconnaître, dit M. de La Marck, l'infortunée Marie-Antoinette a trouvé de bien dangereux ennemis parmi ceux qui auraient dû être ses serviteurs les plus dévoués et les plus reconnaissants. Ils ont été d'autant plus dangereux, que ce sont eux qui ont livré à la malignité publique d'odieuses calomnies qui sont retombées cruellement sur la tête de cette malheureuse princesse dès le début de la Révolution française, et c'est dans les méchancetés et dans les mensonges répandus de 1785 à 1788 par la Cour contre la Reine, qu'il faut aller chercher les prétextes des accusations du tribunal révolutionnaire en 1793 contre Marie-Antoinette[1]. »

Paroles judicieuses et profondes : oui, je viens de

[1] Tome I, p. 60.

relire le procès de la Reine, et j'ai retrouvé avec terreur, dans la bouche de Fouquier-Tinville et du président du tribunal révolutionnaire, les médisances du beau monde de Versailles et de Paris transformées en accusations sanguinaires. Écoutez comme Fouquier-Tinville accuse Marie-Antoinette, veuve de Louis Capet, « d'avoir dilapidé d'une manière effroyable les finances de la France, fruit des sueurs du peuple, pour satisfaire à des plaisirs désordonnés. » Quelle infamie ! direz-vous. Que voulez-vous ? les salons ont ricané sur les écossaises que lord Strathavon dansait avec la reine : Fouquier a traduit dans son argot les ricanements des salons. « Où avez-vous donc pris, dit à Marie-Antoinette le président du tribunal révolutionnaire, où avez-vous donc pris l'argent avec lequel vous avez fait construire et meubler le petit Trianon, dans lequel vous donniez des fêtes dont vous étiez toujours la déesse ? » Sotte et misérable insulte ! — Oui; mais qui vous assure que quelque beau seigneur de 1780 n'a pas dit à son valet de chambre, le lendemain d'une fête à Trianon où il n'avait pas été invité : C'était beau, mais c'était cher ! — ou quelque banalité médisante de ce genre; et le valet de chambre l'a redit à la grisette,

et la grisette, vieillie et aigrie, l'a répété dans son monde subalterne et envieux; et, d'échos en échos, toujours descendant, toujours grossissant, toujours s'envenimant, le mot est arrivé au tribunal révolutionnaire. L'épigramme de 1780 est devenue la déclamation furibonde de 1793; l'épingle s'est changée en hache.

Je ne connais pas, à ce propos, de plus singulier et de plus terrible exemple de la transformation que la bêtise et la malignité populaire font subir aux mots même les plus innocents, aux plaisanteries même les plus insignifiantes, que la déposition de Renée Millot dans ce lamentable procès de la Reine, où je recherche à dessein la trace des médisances et des conversations de Versailles. « Renée Millot, fille domestique, dépose qu'en 1788, se trouvant de service au grand Commun, à Versailles, elle avait pris sur elle de demander au ci-devant comte de Coigny, qu'elle voyait un jour de bonne humeur : Est-ce que l'Empereur continuera toujours à faire la guerre aux Turcs? Mais, mon Dieu! cela ruinera la France par le grand nombre de fonds que la Reine fait passer pour cet effet à son frère, et qui en ce moment doivent au moins se monter à deux cents millions. —

Tu ne te trompes pas, lui dit-il ; oui, il en coûte déjà plus de deux cents millions, et nous ne sommes pas au bout! » Qui ne voit d'ici la scène du grand Commun en 1788? Le comte de Coigny en belle humeur, une petite fille qui se met à lui parler politique et qui sait exactement combien de millions la reine a fait passer en Autriche, ce qui redouble la bonne humeur du comte et ce qui lui fait répondre avec un ton de persiflage que la pauvre sotte ne comprend pas : Oui, deux cents millions, et nous ne sommes pas au bout ! — Voilà la scène de 1788; voyez ce qu'elle est devenue en 1793 !

Si j'ai insisté sur le rapprochement instructif que M. de La Marck fait entre les méchancetés de la Cour en 1785 et le procès de Marie-Antoinette en 1793, c'est pour faire une réflexion qui peut avoir son à-propos. Je ne dirai pas, comme madame Campan, qui a raconté aussi les méchancetés de la Cour contre la Reine, que les princes doivent être d'autant plus circonspects qu'ils sont plus exposés : je laisse de côté les devoirs des princes pour m'occuper de ceux des citoyens, qui nous touchent de plus près, et je dis que quiconque tient au maintien de la hiérarchie sociale doit, dans les temps de faction et de révolu-

tion, se garder soigneusement du péché de médisance. J'ai vu de fort honnêtes gens, qui aimaient beaucoup la monarchie et qui l'aiment encore un peu plus aujourd'hui, lesquels pourtant médisaient volontiers du roi Louis-Philippe et ne se refusaient pas un bon mot, dût ce bon mot discréditer la monarchie ou le monarque. Ils ont cessé de railler le 22 ou le 23 février 1848 : il était trop tard. On dirait qu'en France il y a des temps où l'on ne veut supporter de princes qu'à condition qu'ils seront parfaits. C'est pour la monarchie un cahier de charges difficile à exécuter, d'autant plus que la perfection, comme nous l'entendons en France, n'est pas seulement d'avoir les qualités, mais les défauts que nous aimons.

M. de La Marck n'est point le panégyriste aveugle de la Reine : il l'admire, mais il la juge. Voyez le récit d'une conversation qu'il a avec elle au moment où Mirabeau commence à entrer en relations avec la Cour : « Cette partie de notre conversation terminée (celle des affaires), la Reine me parla des temps passés. L'espoir qu'elle avait conçu des services que rendrait Mirabeau semblait avoir dérobé à ses regards les dangers qui la cernaient de toutes

parts. Dans son confiant abandon, elle me donna de nouveaux témoignages de cette bienveillance à laquelle elle m'avait accoutumé dans des temps heureux, qui avaient fui, hélas! pour toujours. Elle se laissa même entraîner, par les souvenirs du passé, à parler de ces choses indifférentes qui alimentent la conversation habituelle de la société. L'entretien dura plus de deux heures sur un ton de gaieté qui était naturel à la Reine, et qui prenait sa source autant dans la bonté de son cœur que dans la douce malice de son esprit. Le but de mon audience avait été presque perdu de vue; elle cherchait à l'écarter. Dès que je lui parlais de la Révolution, elle devenait sérieuse et triste ; mais, aussitôt que la conversation portait sur d'autres sujets, je retrouvais son humeur aimable et gracieuse, et ce trait peint mieux son caractère que ce que je pourrais en dire. En effet, Marie-Antoinette, qu'on a tant accusée d'aimer à se mêler des affaires publiques, n'avait aucun goût pour elles... —Je sortis, non sans faire de nouveau les plus pénibles réflexions sur tout ce que je voyais et ce que je venais d'entendre. Il était évident que ni la Reine ni le Roi ne se rendaient un compte exact des dangers qui les menaçaient. Environnés,

depuis leur naissance et dans tous les instants de leur vie, de tout ce que le respect et l'amour des hommes peuvent avoir de séduisant, comment, naturellement bons et confiants, auraient-ils pu imaginer les horreurs dont ils devaient être victimes[1] ? »

Quelle peinture à la fois piquante et touchante! Comme M. de La Marck, dans cet entretien, a en même temps le cœur ému, l'esprit attentif et sagace! A mesure que les événements marchent et que les dangers deviennent plus grands, M. de La Marck est chaque jour plus dévoué et plus effrayé aussi, en voyant comment la Reine garde, en face du danger, cette imprévoyance du mal et cette répugnance aux affaires ou aux idées pénibles, qui autrefois, dans une femme et dans une reine heureuse, étaient presque un charme, et qui deviennent chaque jour de plus grands et de plus périlleux défauts. « La Reine, écrit-il au comte de Mercy-Argenteau le 30 novembre 1790[2], la Reine a certainement l'esprit et la fermeté qui peuvent suffire à de grandes choses; mais il faut avouer, et vous avez pu le remarquer mieux que moi, que, soit dans

[1] Tome I, p. 156-158.
[2] Tome II, p. 532.

les affaires, soit même simplement dans la conversation, elle n'apporte pas toujours ce degré d'attention et cette suite qui sont indispensables pour apprendre à fond ce qu'on doit savoir, pour prévenir les erreurs et pour assurer le succès. »

Il y avait deux vocations dans Marie-Antoinette : la vocation d'une reine heureuse et brillante, le sort la lui a ôtée ; la vocation d'une héroïne, la faiblesse de Louis XVI l'a empêchée. Heureuse, elle aurait embelli son bonheur et l'aurait rendu aimable par la bonté de son âme et par la gaieté de son esprit. Jetée dans les grandes entreprises, elle eût montré ce qu'elle avait d'héroïque. Tous ceux qui l'ont vue dans les jours où le péril arrivait devant elle sous la forme d'une menace, et non pas sous la forme d'un malheur, ont gardé de son courage et de sa grandeur d'âme un souvenir ineffaçable. «Dans la soirée du 5 octobre, elle reçut un monde considérable dans son grand cabinet, parla avec force et dignité à tout ce qui l'approchait, et communiqua son assurance à ceux qui ne pouvaient lui cacher leurs alarmes. — Je sais, disait-elle, qu'on vient de Paris pour demander ma tête ; mais j'ai appris de ma mère à ne pas craindre la mort, et je l'attendrai

avec fermeté [1]. » Et l'admiration que la Reine inspira ce soir-là fut si vive, que, dans son procès même, en 1793, il lui en revint un témoignage inattendu. Le comte d'Estaing, cité comme témoin contre la Reine, déclara qu'ayant été au château dans la soirée du 5 octobre, comme commandant de la garde nationale de Versailles, « il entendit des conseillers de cour dire à l'accusée que le peuple de Paris allait arriver pour la massacrer, et qu'il fallait qu'elle partît; à quoi elle avait répondu avec un grand caractère : Si les Parisiens viennent ici pour m'assassiner, c'est aux pieds de mon mari que je le serai; mais je ne fuirai pas. »

L'Accusée. — « Cela est exact. On voulait m'engager à partir seule, parce que, disait-on, il n'y avait que moi qui courais des dangers. Je fis la réponse dont parle le témoin. »

Ces paroles, dans la bouche de la Reine, n'étaient pas de vaines paroles, et l'on sait comment, le 6 octobre au matin, quand on lui demanda de paraître au balcon de la cour de marbre, elle s'y présenta d'abord avec sa fille et son fils. « Pas d'enfants ! »

[1] *Mémoires de Rivarol,* cités par M. de Bacourt dans son Introduction de la Correspondance de Mirabeau, p. 119.

cria-t-on; cri sinistre, qui semblait indiquer que les insurgés voulaient tirer sur la Reine. Elle le crut elle-même, et, renvoyant ses enfants, elle s'avança sur le balcon comme si elle allait à la mort, mais ne changeant pas de visage. Ce jour-là, elle essaya l'échafaud, mais c'était un échafaud qui lui convenait, puisqu'elle périssait reine encore, au milieu de sa Cour, à Versailles, et, comme elle le voulait, à côté du Roi.

Malheureusement cette reine, si bien faite pour une vie facile et brillante, ou pour une vie de périls et d'aventures, n'avait pas les qualités que lui demandait M. de La Marck, d'une reine habile, attentive, laborieuse. Elle n'était fille de Marie-Thérèse que pour les périls hardiment bravés; elle ne l'était pas pour l'art et le travail du gouvernement. Quand même elle aurait eu l'art et le goût du gouvernement, je ne sais pas si elle aurait pu vaincre la Révolution, enchaînée surtout comme elle l'était à la volonté faible et incertaine de Louis XVI, et forcée de flotter après lui. N'ayant point, par le malheur des temps, la douce et brillante destinée qu'elle avait souhaitée, ni, par le caractère de son époux, la vie héroïque et périlleuse qu'elle eût acceptée de si

grand cœur; réduite aux malheurs de la prison, du procès, de l'échafaud, c'est-à-dire à une adversité qui n'avait d'autre éclat que celui d'un affreux changement de fortune, la reine Marie-Antoinette se fit donc, et c'est par là surtout que je l'admire, elle se fit les vertus qui n'étaient pas celles de son caractère, mais qui devenaient celles de sa destinée. Elle fut patiente et calme; elle changea son énergie en fermeté; l'héroïne se fit martyre, trouvant dans la force de son âme un autre genre de courage, plus grand parce qu'il a besoin de persévérance, et montrant par là que les grandes et fortes âmes savent honorer par leur constance toutes les sortes de malheurs.

III

J'ai cru devoir d'abord retracer le caractère de Louis XVI et celui de Marie-Antoinette, tels que les dépeint la correspondance de M. de La Marck, avant d'arriver à Mirabeau, c'est-à-dire à celui qui, à l'instigation de M. de La Marck, entreprenait de sauver

le Roi et la Reine du péril que leur créaient les événements, les partis et leur propre caractère. Je dois maintenant étudier Mirabeau et son plan politique.

Je ne ferai pas une histoire ou un portrait de Mirabeau. Il y a en lui plusieurs personnages : il y a le fils qui lutte contre son père; il y a l'aventurier littéraire et politique; il y a l'amant de madame Monnier et le prisonnier de Vincennes; il y a l'écrivain ; il y a enfin l'homme politique de 89 à 91, et encore ici l'homme est double, car l'orateur révolutionnaire de l'Assemblée constituante n'est pas le même que le conseiller secret de la monarchie. Je ne veux étudier dans Mirabeau que ce dernier côté de l'homme politique.

D'abord vient une question : de l'orateur révolutionnaire de l'Assemblée constituante ou du conseiller secret de la monarchie, quel était le vrai Mirabeau ? Mirabeau voulait-il la révolution comme il la préconisait à la tribune, ou la monarchie, dont il était le conseiller dans ses notes secrètes ? Quant à moi, je n'ai aucune incertitude à ce sujet : je crois que Mirabeau voulait sincèrement la monarchie, et, à mes yeux, le Mirabeau des notes secrètes est le

vrai Mirabeau. De plus, je prétends qu'entre ses discours de tribune et ses notes au Roi il n'y a pas de différences fondamentales. Le langage varie; la pensée est la même, à prendre l'homme dans l'ensemble de ses discours et de ses écrits. Ses passions du moment sont fort contradictoires , je l'avoue ; ses paroles le sont un peu moins; ses pensées ne le sont pas du tout.

D'où vient la croyance que j'ai en la bonne foi de Mirabeau? je crois à la parole d'un mourant. Trois jours avant sa mort, Mirabeau disait à M. de La Marck : « Mon cher ami, j'ai chez moi beaucoup de papiers compromettants pour bien des gens, pour vous, pour d'autres, surtout pour ceux que j'aurais tant voulu arracher aux dangers qui les menacent. Il serait peut-être plus prudent de détruire tous ces papiers; mais je vous avoue que je ne puis m'y résoudre. C'est dans ces papiers que la postérité trouvera, j'espère, la meilleure justification de ma conduite dans ces derniers temps; c'est là qu'existe l'honneur de ma mémoire. Ne pourriez-vous emporter ces papiers, les mettre à l'abri de nos ennemis, qui, dans le moment actuel, pourraient en tirer un parti si dangereux en trompant l'opinion publique?

Mais promettez-moi qu'un jour ces papiers seront connus et que votre amitié saura venger ma mémoire en les livrant à la publicité[1]. » Au lieu de regarder ses notes écrites pour la Cour, comme autant de témoins qui l'accusaient, Mirabeau les regardait donc comme des témoins qui justifiaient sa politique et qui en révélaient l'intention. Il y avait donc là sa vraie pensée, celle qu'il voulait montrer à la postérité. Ce n'était pas comme orateur révolutionnaire qu'il avait à cœur de paraître dans l'avenir : c'était comme l'homme qui avait voulu empêcher la chute de la monarchie, régénérer et raffermir la royauté.

Déjà, au mois de juillet 1790, Mirabeau s'était cru près de mourir, et il avait, à cet instant suprême, confié aussi au comte de La Marck ses papiers secrets et le soin de sa mémoire. Les billets qui se trouvent dans sa correspondance, au sujet de ce dépôt, sont nobles et touchants : « Voilà, mon cher comte, deux paquets que vous ne remettrez qu'à moi, quelque chose qu'il arrive, et qu'en cas de mort vous communiquerez à qui prendra assez d'in-

[1] Tome Ier, p. 256.

térêt à ma mémoire pour la défendre[1]. » Et M. de La Marck lui répond : « Si j'existe lorsque la chose publique, *universelle*, vous perdra, ma profonde amitié pour vous, le culte que je rends à votre supériorité, assureront à votre mémoire tout ce dont je suis capable. Ce serait peu de chose ; mais le zèle le plus exclusif saura, à défaut de toute autre qualité, trouver ceux qui seront dignes de parler de vous. » Nobles et simples paroles, dont Mirabeau ressentait dignement la grandeur affectueuse, et qui ranimaient son âme tourmentée ! « Je suis très-touché de votre billet, mon cher comte, et je vous assure que mon courage est très-ravivé de l'idée qu'un homme tel que vous ne souffrira pas que je sois entièrement méconnu. Ou je serai moissonné bientôt, ou je laisserai dans vos mains de nobles éléments d'apologie. Certes, je compte dans leur nombre la sorte de divination qui vous a appelé à être mon ami, lorsque tant d'hommes vulgaires s'occupaient à faire écho contre moi, ou essayaient de me garrotter sur leur mesure. — Mais passons aux affaires[2] ! »

[1] Tome II, p. 109.
[2] Tome II, p. 110-111.

Je n'aime pas à prodiguer les grands mots; mais je sens, en lisant ces paroles, je ne sais quel accent sublime et triste qui me touche et me pénètre. J'aime jusqu'à cette brusque interruption d'une grande âme, qui s'arrache à sa profonde émotion et *passe aux affaires*, les affaires, qui sont le vrai travail des hommes de cœur en temps de révolution, à condition cependant que les âmes associées dans de grands périls et pour de nobles espérances, si elles renoncent à exprimer leurs émotions, ne renonceront pas à les sentir, et que les labeurs et les soucis communs occuperont leur esprit sans jamais dessécher leur cœur. Je ne crois pas à la sincérité des entreprises où il n'y a pas quelque grand sentiment en jeu; et non-seulement il faut que les entreprises aient un but élevé, je veux aussi qu'elles se fassent entre gens qui s'aiment et qui aient plaisir à se serrer la main ; je dirais volontiers qu'il n'y a que les bonnes âmes qui s'entendent à faire les grandes choses. Il y a de grandes intelligences qui ont le cœur égoïste : celles-là, quoi qu'elles fassent, ne font jamais que de petites choses sous de grands noms. Mirabeau était assurément une grande intelligence; mais, de plus, il y avait dans son âme un coin de bonté et

de grandeur. La pureté lui manquait, mais non la chaleur.

Ce coin de bonté et de grandeur qu'avait Mirabeau était ce qui le faisait aimer de M. de La Marck et ce qui lui attirait de généreuses affections : « Il faut, dit M. de La Marck, avoir connu Mirabeau dans le commerce le plus intime pour rendre justice à ses bonnes et nobles qualités, et comprendre tout ce qu'il y avait en lui de séduction. Malgré la divergence de caractères et même d'opinions qui existait entre nous, je ne sais quel charme, pour ainsi dire involontaire, m'attirait vers lui ; c'est un pouvoir qu'il a exercé sur tous ceux qui l'ont connu particulièrement. Il emporta dans la tombe la consolation d'avoir eu beaucoup d'amis. »

A prendre M. de La Marck tel que M. de Bacourt le dépeint dans l'introduction de la correspondance, je ne m'étonne pas du goût qu'il avait pour Mirabeau. « M. de La Marck, dit M. de Bacourt, avait un tour passionné d'esprit qu'il conservait encore à quatre-vingts ans. » C'est par là qu'il avait aimé Mirabeau, c'est par là qu'il avait chéri ce génie, en qui il sentait aussi un cœur. Il aimait à la fois en Mirabeau l'homme et l'orateur, comme on aime un ami et

comme on aime les arts, avec l'affection que l'un inspire, avec le charme que les autres font sentir. C'était autrefois l'attribut des grands seigneurs d'aimer les arts, la littérature, les hommes de génie et les hommes de cœur, tout ce qui ennoblit l'âme, tout ce qui l'émeut du grand côté. La littérature a été la passion du dix-huitième siècle, et il y avait quelque chose de cette bonne passion dans le goût de M. de La Marck pour Mirabeau; mais M. de La Marck eut le mérite de sentir promptement qu'il y avait en Mirabeau plus qu'un lettré, qu'il y avait un homme, et c'est cet homme qu'il aima sincèrement. Les grands hommes ont souvent des amis qui cherchent à s'approprier un peu de leur auréole : c'est là le principe de l'amitié dans les coteries. En aimant Mirabeau, M. de La Marck ne songea pas un instant à lui-même. L'élévation de son esprit et son rang dans le monde le préservaient également de chercher à faire les affaires de sa vanité derrière la popularité et le génie de Mirabeau. Je dirai même qu'on sent que M. de La Marck aime Mirabeau de haut, presque de tous les côtés, excepté, si j'ose ainsi parler, du côté de l'esprit; et cette allure est toute naturelle dans M. de La Marck, qui est de maison quasi sou-

veraine et qui a sur Mirabeau toutes les supériorités de rang et de fortune admises alors entre gentilshommes. Il n'en a que plus de mérite, selon moi, à reconnaître la supériorité de génie dans Mirabeau, et à comprendre que les temps étaient venus où cette supériorité était une force qu'il fallait apprécier.

Si j'avais besoin de prouver combien l'affection de M. de La Marck pour Mirabeau était dégagée de tout calcul de vanité et de tout esprit de coterie, j'en trouverais un témoignage incontestable dans la manière dont il vivait avec lui : il ne le flattait pas, il ne le singeait pas. Quiconque connaît un peu le manége des coteries voit, à ces deux signes, que M. de La Marck ne mettait ni sa vanité ni son ambition à être l'ami de Mirabeau. Loin de chercher à l'imiter, il le contredisait volontiers et prenait le contre-pied des thèses que Mirabeau soutenait dans la conversation; et à ce propos M. de La Marck raconte une belle et touchante parole de Mirabeau mourant. Un jour, dans un de leurs entretiens, on s'était mis à parler des belles morts, soit dans l'antiquité, soit dans les temps modernes, et là-dessus Mirabeau, s'échauffant, avait été fort éloquent sur

les morts dramatiques ; il y avait pourtant un peu d'emphase dans son éloquence, « ce qui fit, dit M. de La Mark, que, par habitude et par conviction, je pris aussitôt le côté opposé de sa thèse. J'essayai de diminuer le mérite de ce qu'on est convenu d'appeler de belles morts, en soutenant qu'elles étaient le plus souvent le résultat d'une orgueilleuse affectation. Quant à moi, dis-je, les morts que je trouve les plus belles, ce sont celles auxquelles j'ai assisté sur le champ de bataille et dans les hôpitaux, où des soldats, d'obscurs malades, conservaient tout leur calme, n'exprimaient pas un regret de quitter la vie, et se bornaient à demander qu'on les plaçât dans une position où, souffrant moins, ils pussent mourir plus commodément. — Il y a beaucoup de vrai dans ce que vous dites là, répliqua Mirabeau. — Et puis nous parlâmes d'autre chose. J'avais oublié toute cette conversation, lorsque le jour où je transportai chez moi les papiers de Mirabeau, étant ensuite revenu chez lui, je m'étais assis près de la cheminée de la chambre où il était couché. Bientôt après il m'appela : je me lève, je vais près de son lit, il me tend la main, et, serrant la mienne, il me dit : Mon cher connaisseur en belles morts, êtes-

vous content? — A ces mots, quoique naturellement froid par caractère, je ne pus retenir mes larmes. Il s'en aperçut et me dit alors les choses les plus affectueuses et les plus touchantes sur son amitié et sa reconnaissance pour moi. Je ne puis répéter ici ce qu'il me dit d'amical : quand la modestie ne me commanderait pas la réserve, je ne saurais jamais bien exprimer tout ce qu'il trouva d'élévation et d'énergie dans son esprit, de chaleur et d'élan dans son âme, pour me témoigner son attachement[1]. »

Je tenais à bien expliquer ce qu'il y avait d'amitié sincère et noble entre Mirabeau et M. de La Marck, avant d'en revenir au sujet de la correspondance, c'est-à-dire aux relations que M. de La Marck établit entre Mirabeau, le Roi et la Reine. Le but de ces relations était le plus noble et le plus important du monde, puisqu'il s'agissait de sauver la monarchie en la régénérant, et, en sauvant la monarchie, de sauver aussi la société; mais le moyen n'eut rien de beau, car, à prendre les choses en mauvaise part, ces relations ne furent qu'un marché, et c'est

[1] Tome I, p. 258-259.

M. de La Marck qui négocia ce marché. Ici j'ai plusieurs remarques à faire, les unes à la charge de Mirabeau, les autres à sa décharge. Commençons par les premières.

M. de La Marck lui-même fut choqué, dit-il, de la joie que manifesta Mirabeau en apprenant qu'il recevrait 6,000 francs par mois, et que toutes ses dettes, jusqu'à concurrence de 200,000 francs, seraient payées. « De plus, dit M. de La Marck, je lui montrai les quatre billets de 250,000 francs chacun que je devais conserver entre mes mains, et je l'informai que l'intention du Roi était de lui faire remettre cette somme d'un million si, à la fin de la session de l'Assemblée, il avait fidèlement rempli les engagements qu'il avait pris..... Mirabeau laissa alors éclater une ivresse de bonheur dont l'excès, je l'avoue, m'étonna un peu, et qui s'expliquait cependant assez naturellement, d'abord par la satisfaction de sortir de la vie gênée et aventureuse qu'il avait menée jusque-là, et aussi par le juste orgueil de penser qu'on comptait enfin avec lui. Sa joie ne connut plus de bornes, et il trouvait au Roi toutes les hautes qualités qui doivent distinguer un souverain ; s'il n'en avait pas fait preuve encore, il fal-

lait s'en prendre, disait-il, à d'inhabiles et sots ministres, qui n'avaient pas su le représenter à la nation avec toutes les qualités qu'il possédait ; mais il n'en serait plus de même désormais, et on le verrait bientôt occupant une situation digne de son caractère généreux [1]. » L'explication que M. de La Marck donne de la joie de Mirabeau est ingénieuse et indulgente. Cependant cette joie l'étonna, il l'avoue, et je crois, Dieu me pardonne, que ce qui choqua surtout M. de La Marck dans la joie de Mirabeau, ce fut l'air de parvenu qu'elle lui donnait : il n'y a que les petites gens qui se réjouissent ainsi de devenir riches. C'est ce sentiment-là seulement que M. de La Marck semble blâmer dans Mirabeau; car l'idée de vénalité attachée au marché ne pouvait pas le scandaliser, puisqu'il avait conseillé et négocié le marché pour un ami qu'il aimait sincèrement. Nous avons, de nos jours, d'autres sentiments, et la joie de Mirabeau nous choque à cause de l'idée que nous attachons à des marchés de ce genre.

Non-seulement Mirabeau se laisse aller à une joie peu honnête selon nous, et de mauvais ton selon M. de La Marck, en apprenant les libéralités du Roi,

[1] Tome I, p. 164.

il fait pis : il se met à jouir publiquement de sa nouvelle richesse, prend une maison, un valet de chambre, un cuisinier, un cocher, des chevaux; « et pourtant, dit M. de La Marck, chacun savait que, peu de temps auparavant, il avait été aux derniers expédients. Je lui parlai de l'inutilité, du danger de ces dépenses, qui pouvaient produire les plus fâcheux effets dans le public, dont les yeux étaient fixés sur lui. Je lui fis sentir que ses ennemis ne manqueraient pas de rechercher la source de cette opulence si nouvelle, et de l'interpréter de la manière la plus embarrassante pour lui. Il supporta toutes mes remarques et même mes reproches avec une extrême douceur, et me promit d'être plus réservé dans ses dépenses; mais, avec son caractère, lui était-il possible de tenir ses promesses sur ce point? » Les dépenses imprudentes de Mirabeau ne sont pas le seul reproche qu'ait à lui faire M. de La Marck : Mirabeau se sert de ses relations avec la Cour pour faire accorder par le Roi des secours d'argent considérables à la compagnie des libraires de Paris : « Cela, disait Mirabeau, devait populariser le Roi et la Reine dans la bourgeoisie de Paris. » Cela servit seulement à secourir les libraires que connaissait Mirabeau.

Je pourrais aisément trouver, dans la correspondance de M. de La Marck, d'autres témoignages contre Mirabeau. Qu'en conclure, sinon que les anciens désordres de Mirabeau perçaient sans cesse à travers la nouvelle conduite qu'il voulait tenir, et que le nouvel homme avait toujours en lui beaucoup du vieil Adam? Leçon instructive de voir comment, en dépit de ses bonnes intentions, en dépit de la grandeur que lui faisaient les circonstances, Mirabeau était sans cesse tiré en bas par les souvenirs et par les liens de sa première vie. Et ce n'était pas seulement à la chose publique que nuisait l'immoralité de sa jeunesse, comme il le disait avec un repentir plein de fierté : c'était à lui-même. Il ne trouvait pas seulement l'ancien Mirabeau dans les jugements du monde contre lui, il le trouvait aussi en lui ; sans cesse il y retombait par habitude, et l'ancien Mirabeau luttait contre le nouveau dans son propre cœur. Il aurait fini par vaincre le public, s'il avait pu se vaincre lui-même.

J'ai dit ce qui me choquait dans le marché de Mirabeau avec la Cour; disons aussi ce qui l'excuse. La première excuse, celle que M. de La Marck ne songe même pas à faire valoir, parce qu'elle est tellement

dans les idées du temps, qu'il ne croit pas que l'opinion puisse jamais changer à cet égard, c'est qu'un sujet pouvait toujours accepter les libéralités du souverain. Les traditions féodales d'une part, et les habitudes de Cour de l'autre, aidées du penchant naturel du cœur humain, faisaient croire qu'on pouvait tout recevoir du roi. Sous l'Empire, les généraux de Napoléon s'honoraient aussi de ses libéralités : c'étaient des récompenses et des encouragements. C'est avec ces idées que M. de La Marck proposa à Mirabeau de recevoir du Roi un traitement comme récompense des conseils qu'il devait donner et des services qu'il devait rendre.

Voilà une excuse prise dans les idées d'alors ; en voici une autre qui se rapporte aux idées de notre temps : « Mirabeau, disait malicieusement M. de Lafayette, ne s'est jamais fait payer que dans le sens de ses opinions. » Oui, Mirabeau a vendu ses services, cela est vrai; mais il n'a pas vendu ses opinions. Mirabeau voulait une monarchie constitutionnelle, une monarchie comme celle de l'Angleterre, et il n'a jamais varié sur ce point. Dès qu'il entre en relations avec la Cour, il fait sa profession de foi. Dans la lettre qu'il écrit au Roi le 10 mai 1790, il

déclare hautement qu'il y a deux choses qu'il combattra énergiquement : « la contre-révolution, qu'il trouve dangereuse et criminelle, et le projet d'un gouvernement quelconque sans un chef revêtu du pouvoir nécessaire pour appliquer toute la force publique à l'exécution de la loi. » Ainsi Mirabeau ne trompe pas la Cour, et personne ne peut lui reprocher d'avoir laissé croire au Roi et à la Reine qu'il s'engageait à servir la contre-révolution : il ne s'engage qu'à servir la monarchie, telle qu'il la conçoit; il ne veut être que, « le défenseur du pouvoir monarchique réglé par les lois, et l'apôtre de la liberté garantie par le pouvoir monarchique. » C'est là ce que j'appellerais volontiers la condition de son traité; mais il aurait été plus fort pour maintenir ce traité contre les exigences et les préjugés de la Cour, si ce n'avait pas été un marché.

IV

Venons maintenant à la monarchie telle que Mirabeau la voulait et la concevait. Ici je ne me défends pas, je l'avoue, d'une vive prédilection pour les

idées de Mirabeau : car la monarchie qu'il aime et qu'il veut fonder, c'est la monarchie constitutionnelle, celle que nous avons eue en 1814, que nous avons gardée et consolidée en 1830. Mirabeau, disait M. de La Marck, « voulait la monarchie par la Révolution et dans le cercle de la Révolution, contenue elle-même et dirigée vers un ordre régulier. La contre-révolution répugnait à ses principes comme à ses passions; il n'en voulait à aucun prix. Il était décidé à la combattre sous toutes les formes : sous la forme des courtisans et des grands seigneurs d'autrefois, mécontents du changement et qui tâchaient de s'y opposer ; et comment s'y opposaient-ils ? ils n'étaient pas en état de concevoir un complot systématique : ils n'avaient que l'incohérente agitation du dépit impatient[1]; » — sous la forme du côté droit dans l'Assemblée, et c'est là que Mirabeau avait ses adversaires, ses ennemis, ses détracteurs les plus acharnés. Ce n'est pas la haine seulement qui l'éloignait du côté droit : il sentait qu'il y avait là un écueil dangereux. Avoir la majorité à l'aide de la droite de l'Assemblée, c'était le plus

[1] Tome I, p. 360.

périlleux de tous les succès, car c'était s'écarter de la Révolution, c'était augmenter les défiances contre la Cour[1]. « Les députés de la noblesse et du clergé sont tombés, dit-il, dans un incurable discrédit, et, outre qu'ils ne se prêteraient à rien de ce qui serait uniquement utile au Roi, toute démarche qui aura de tels auxiliaires sera par cela seul suspecte aux provinces[2]. »

Ainsi il n'y a rien à attendre des dépits de la Cour, rien de l'appui du côté droit dans l'Assemblée : ce sont des mécontents inutiles, suspects, dangereux. On ne peut pas se servir de ce genre de mécontents comme d'alliés pour défendre la monarchie : ils feraient plus de mal que de bien, ils nuiraient plus qu'ils ne serviraient. « Il n'y a de mécontents utiles, dit Mirabeau dans sa quarante-septième note sur les moyens de rétablir l'autorité royale,—que ceux qui veulent tout à la fois la liberté et le gouvernement monarchique, qui redoutent également l'anarchie et le despotisme, qui louent l'Assemblée nationale d'avoir détruit une foule d'abus, et qui la blâment d'avoir désorganisé tout l'Empire, retenu

[1] Tome II, p. 254.
[2] Tome II, p. 421.

tous les pouvoirs, annihilé l'autorité royale. Ces mécontents peuvent servir le trône, si on leur persuade que toutes les bases utiles posées par l'Assemblée nationale seront conservées, qu'on ne cherche point à détruire son ouvrage, qu'on n'a pour but que de l'améliorer. Mais cette classe n'est pas la plus nombreuse parmi les mécontents, ou plutôt ce sont là des dissidents plutôt que des mécontents. Il n'en est pas de même du clergé, des parlements, des possesseurs de fiefs et d'une grande partie de la noblesse : ceux-ci, qui pourraient jouer un rôle dans une guerre civile, sont presque aussi dangereux pour une contre-constitution sage et mesurée que les démagogues les plus outrés. Si la Cour veut recouvrer quelque influence, elle doit bien se garder de laisser penser qu'elle veuille servir cette dernière classe de mécontents : il vaudrait mieux annoncer ouvertement le contraire, en montrant, par exemple, que la nouvelle constitution doit nécessairement plaire au Roi, puisqu'elle a détruit plusieurs usurpations que l'autorité royale n'avait cessé d'attaquer depuis plusieurs siècles[1]. »

[1] Tome II, p. 423-424.

Point de contre-révolution, point d'alliance avec les contre-révolutionnaires, voilà donc le fond de la politique de Mirabeau : « Je suis l'homme du rétablissement de l'ordre, et non du rétablissement de l'ancien ordre, dit-il à M. de La Marck[1]. » Et je me hâte de dire que la répugnance de Mirabeau pour la contre-révolution n'est pas seulement l'effet de ses passions et de ses rancunes, c'est aussi une répugnance d'homme d'État. M. de La Marck, moins passionné que Mirabeau, M. de La Marck, grand seigneur et qui perd beaucoup par la Révolution, pense sur ce point comme Mirabeau; il croit, comme lui, que la contre-révolution est impossible, que c'est un danger de la vouloir, et une faute, si on ne la veut pas, de ne pas la répudier hautement. « Il est permis, dit-il dans une lettre au comte de Mercy-Argenteau, naguère ambassadeur d'Autriche à la cour de France, — il est permis à ceux à qui des pertes immenses ont fait tourner la tête, de désirer une contre-révolution : je dis de la désirer, et non d'y croire; mais aucun homme de sens n'y pense plus. C'est à l'espoir d'une

[1] Tome II, p. 251.

contre-constitution, si l'on peut parler ainsi, que doivent se borner les gens modérés, c'est-à-dire cette classe nombreuse de citoyens amis de la liberté et de la paix, qui soutient l'Assemblée lorsqu'elle fait le bien, et la censure lorsqu'elle s'égare[1]. »

Qu'on ne croie pas qu'il faille attribuer à l'influence de Mirabeau les sentiments de M. de La Marck sur ce point : il pense, après la mort de Mirabeau, ce qu'il pensait auparavant. Je lis dans une note ou plutôt dans un projet de note du 24 avril 1791 : « Il doit être incontestablement prouvé au bon esprit de la Reine que le parti de la contre-révolution est entièrement vermoulu, et que dans ce parti un très-grand nombre de gens qui voudraient qu'on rétrogradât vers l'ancien ordre de choses, y consentiraient au prix de la vie du Roi... Il faut commencer par prouver au public que la Reine est persuadée de l'*irrévocabilité* de la Révolution et qu'elle y maintient le Roi[2]. » Et non-seulement le Roi et la Reine, selon M. de La Marck, doivent se persuader que la Révolution est irrévocable et que la vieille royauté n'est plus possible, ils doivent aussi conformer à

[1] Tome II, p. 298.

[2] Tome III, p. 155.

cette idée leur conduite et l'allure même de leur Cour. M. de Falloux, dans son excellente *Vie de Louis XVI,* remarque avec raison que la vie des rois de France était devenue trop orientale, c'est-à-dire trop renfermée, trop cachée au public : le roi vivait dans un petit cercle de courtisans et dans l'enceinte de quelques palais. C'était un grand mal. Voici ce que je lis dans une publication récente et remarquable : « J'ai vu, le mois dernier, le Roi à la chasse dans les bois de Verrières. La pluie le fit descendre de cheval avec son monde; il se rangea sous les arbres où j'étais avec quelques amis. Il n'ouvrit la bouche à qui que ce soit pendant une demi-heure qu'il fut là [1]. » La royauté nouvelle, telle que la conçoit M. de La Marck, comporte et exige un autre genre de vie et d'autres habitudes : « Il faut, dit-il dans cette note de 1791, que le Roi et la Reine se montrent en public de temps à autre, aux spectacles. Pendant un certain nombre de mois de l'année, une fois la semaine, la Cour, composée du Roi, de la Reine, de sa famille, et entourée des charges de la

[1] *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan*, recueillis et mis en ordre par M. Sayous, 2 vol.

Cour, tiendrait cour publique sous le titre de *cercle*. Cela durerait une demi-heure dans la plus grande pièce du palais; tout le monde, décemment vêtu, en habit de garde national ou d'officier de l'armée, y serait admis. Une fois la semaine, le Roi seul donnerait audience, ayant à côté de lui deux ministres pour recevoir les placets. Je sais que, dans les premiers temps, le Roi et la Reine s'apercevront que moins de personnes de l'ancienne Cour se présenteront devant eux; mais il faut sur cela savoir se faire un *calus*. Ce parti est vaincu sans retour; il est vaincu par la supériorité de force qu'ont quatre-vingt-dix-neuf personnes sur une, à plus forte raison quand elles ont pris le dessus, qu'elles connaissent leur force et qu'elles sont très-disposées à en faire usage. Il faut régner de la manière que je viens d'indiquer, ou se résoudre à périr... Conclusion : il faut non-seulement changer en totalité *la masse du sang*, il faut faire aussi *peau neuve*. »

Cette royauté, qui aura à la fois une nature et une allure nouvelles, est la royauté que veut Mirabeau et qu'il conseille sans cesse. Ainsi, dans la cérémonie de la fédération, au lieu de faire jouer au Roi un rôle tout mécanique et tout passif, sous prétexte de ma-

jesté, et de montrer partout M. de Lafayette comme le grand acteur du jour, Mirabeau aurait voulu que le Roi fût à cheval, fît ranger lui-même les gardes nationales, qu'ensuite il montât sur son trône et qu'il partît du trône pour aller faire son serment à l'autel. « En tout, dit Mirabeau, si le Roi veut gouverner par lui-même et penser que l'étiquette et les formules ministérielles n'ont été inventées que pour hébéter systématiquement les princes et mettre eux et leurs sujets dans la dépendance absolue de leurs vizirs, le roi des Français sera bientôt le premier et le plus puissant monarque de la terre[1]. » Ailleurs, donnant des conseils pour populariser le Roi et la Reine, il leur demande « de se montrer souvent en public, de se promener quelquefois, même à pied, dans les lieux les plus fréquentés; d'assister à des revues de la garde nationale; de paraître à quelques séances de l'Assemblée dans la tribune du président; de visiter les hôpitaux, les hospices publics, les grands ateliers d'ouvriers, et d'y répandre quelques bienfaits. Ce genre de représentation, également convenable à la Reine et au Roi, leur serait,

[1] Tome II, p. 121

sans aucun doute, plus utile qu'une impénétrable retraite. »

Pour détester et pour combattre la contre-révolution sous toutes ses formes, Mirabeau a, outre ses passions, une grande et bonne raison, une raison dont doivent lui savoir gré tous ceux qui rattachent leurs opinions aux principes de 89 : il aime la Révolution, non pas seulement parce que cette révolution l'a fait grand et puissant, mais parce qu'il la croit bonne et légitime. Ici, entendons-nous bien. Ce qu'il aime, ce n'est pas la révolution tumultueuse et violente, ce n'est pas la révolution des journées des 5 et 6 octobre, dans lesquelles on voulut sottement impliquer Mirabeau, qui les détestait et les croyait funestes, puisqu'elles avaient amené le Roi et l'Assemblée à Paris, c'est-à-dire au milieu du volcan qui devait les engloutir. Ce qu'il aime, c'est la Révolution telle qu'elle est dans la pensée des honnêtes gens et telle qu'elle sera dans l'avenir. Mirabeau voit le mal présent, qui est grand et qu'il veut combattre énergiquement; mais il prévoit les changements généraux et salutaires que la révolution de 89 doit amener dans la société, et ce sont ces changements qu'il aime. Le parti révolutionnaire dé-

fendait la révolution du moment, avec ses passions, avec ses désordres, avec ses crimes. Mirabeau défendait la révolution de l'avenir, et il voulait contenir et réprimer la révolution du moment. C'est ainsi qu'il fondait, pour ainsi dire, le parti libéral, ce grand et durable parti qui, dès ce moment et sous son premier chef, a déjà ses deux ennemis acharnés et persévérants : les contre-révolutionnaires, qui veulent la monarchie jusqu'au despotisme, et les révolutionnaires, qui veulent la liberté jusqu'à l'anarchie.

M. de La Marck, tout favorable qu'il est à la révolution de 89, avait cependant parfois des doutes et des scrupules. Cela était bien naturel, quand on voyait la fermentation universelle des esprits et l'anarchie qui se répandait d'un bout de la France à l'autre. Mirabeau alors, cherchant à détourner les yeux de M. de La Marck des maux présents vers les biens à venir, lui écrivait : « Les classes industrieuses travaillent peu, dites-vous? Ceci est un mal, mais que l'élan vigoureux que donnera la première impulsion de la liberté assise et calmée réparera avec usure. — Elles vont être surchargées? — Elles seront au contraire fort soulagées, si l'on sait faire.

Il faut se dire : deux choses sont indispensablement nécessaires à la société, le payement des troupes et celui des intérêts de la dette. Ces deux objets n'emportent pas, à beaucoup près, 400 millions. Or, c'est une démence que d'être inquiet sur les moyens de faire payer gaiement à ce royaume 400 millions[1]. » La dette et l'armée, voilà les deux principaux soucis de Mirabeau, comme de tous les hommes d'Etat pratiques; car il sait qu'avec de bonnes finances et une armée qui défend l'ordre au dedans et la paix au dehors, le commerce fleurit et l'agriculture prospère. « La Révolution, continue-t-il, affranchira et divisera la terre, aidera au travail par le goût de la propriété, délivrera le commerce et l'industrie nationale des liens qui les gênent encore (les maîtrises et les jurandes); et les intarissables ressources de l'industrie humaine, abandonnées au seul régime de la liberté, amèneront un ordre de choses dont nos yeux myopes n'aperçoivent pas même l'atmosphère, loin de la percer et de voir au travers. N'accusez donc pas la Révolution, mon cher Comte; n'accusez que les hommes qui jouent pour

[1] Tome I, p. 462.

le compte du gouvernement cette grande partie. »

Voilà la révolution de 89 défendue dans ses effets généraux. La voici maintenant considérée dans ses rapports avec le gouvernement et avec l'administration. Nous allons voir pourquoi Mirabeau aime aussi, de ce côté, la révolution de 89, et comment il tâche de la faire aimer par le Roi : « La position actuelle de l'autorité royale peut seule indiquer le choix des mesures propres à l'améliorer. Pour la bien connaître, il faut la comparer avec ce qu'elle était il y a deux ans[1]. Avant la révolution actuelle, le Roi était forcé de ménager la noblesse, de négocier avec le clergé, de composer avec les parlements, de combler la Cour de faveurs; il n'avait pas plus qu'aujourd'hui le pouvoir absolu, qui n'existe nulle part... Le Roi établissait seul les impôts : c'était un embarras de plus, une source éternelle de discussions entre lui et ses peuples... Sa volonté, même arbitraire, s'exécutait sans obstacles; mais ce genre d'autorité n'était utile qu'aux ministres : ils doivent seuls le regretter ; il faudra désormais qu'ils soient plus habiles. En établissant la

[1] Huitième note, 3 juillet 1790, t. II, p. 74.

responsabilité des ministres, l'Assemblée nationale a consacré l'impeccabilité du Roi. — Le Roi seul administrait : voilà le point essentiel, voilà le pouvoir qu'il faut empêcher l'Assemblée nationale de retenir plus longtemps, et sans lequel l'autorité royale ne serait qu'un fantôme. Administrer, c'est gouverner; gouverner, c'est régner : tout se réduit là... Comparez maintenant le nouvel état de choses avec l'ancien régime : c'est de là que naissent les consolations et les espérances. — Une partie des opérations de l'Assemblée nationale, et c'est la plus considérable, est évidemment favorable au gouvernement monarchique. N'est-ce rien que d'être sans parlements, sans pays d'États, sans corps de clergé, de privilégiés, de noblesse? L'idée de ne former qu'une seule classe de citoyens aurait plu à Richelieu. Si cette surface égale convient à la liberté, elle facilite l'exercice du pouvoir. Plusieurs règnes d'un gouvernement absolu n'auraient pas fait autant qu'une seule année de liberté pour l'autorité royale. »

Que dites-vous de cette vue jetée sur l'administration française, telle que l'a créée la Révolution, également favorable à l'égalité des citoyens et à l'exercice du pouvoir central ? Voilà la centrali-

sation prévue et définie dès 1790 par Mirabeau. Ici encore Mirabeau voyait la Révolution dans l'avenir et non dans le présent.

Que fallait-il pour profiter de cet accroissement du pouvoir administratif? il fallait une royauté forte, un pouvoir exécutif libre et puissant. Sur ce point, Mirabeau est invariable. Point de salut pour la société, point de salut pour cette révolution de 1789 qu'il veut régler et affermir, si la royauté ou le pouvoir exécutif n'a pas les moyens d'agir librement et résolûment : « Vous ne ferez jamais la constitution française, avait-il dit à l'Assemblée nationale, ou vous aurez trouvé un moyen de rendre quelque force au pouvoir exécutif. » Si telle était l'opinion de Mirabeau à la tribune de l'Assemblée constituante, en face de la Révolution, que devait-ce être dans les notes qu'il adressait au Roi et à la Reine? Là, il était à son aise pour se montrer royaliste, et il l'est; mais il l'est toujours au nom de la révolution de 89 et avec les principes de cette révolution : « Lorsqu'on admet, dit-il dans sa quarante-septième note, qui est un exposé complet de son plan politique, — lorsqu'on admet ces deux données dans la formation d'un gouvernement, la permanence d'un corps représentatif

exclusivement chargé de la confection de la loi, et une royauté héréditaire pour faire exercer par un seul le pouvoir exécutif, tous les détails de la constitution ne sont plus que les conséquences de ces premières bases ; il ne faut pas même de grands efforts pour les trouver. Dans ce système, l'autorité royale est un des domaines du peuple et l'un des plus inexpugnables remparts qui doivent le protéger contre l'anarchie. C'est pour lui que l'on dote cette autorité; c'est lui que l'on blesse dans ses premiers droits, lorsqu'on cherche à la renverser. Dans un tel gouvernement, le peuple délègue tous ses droits : il ne veut donc pas rester maître. C'est par plusieurs délégués qu'il veut faire ses lois ; c'est par un seul qu'il les veut faire exécuter. Aussi les législateurs de ce peuple le trompent, s'ils lui laissent une influence qu'un tel gouvernement ne peut pas comporter ; ils le trompent, s'ils fortifient le corps législatif aux dépens de la royauté, sous prétexte que ce corps, plus rapproché de la nation, est en apparence plus populaire ; ils le trompent encore, s'ils ne délèguent pas à la royauté tous les droits que l'impérieuse unité des pouvoirs nécessite à lui accorder ; si, pour diminuer la force du pouvoir exécutif, ils

en entravent la marche et livrent le royaume à des autorités opposées, à des tiraillements perpétuels. Tout ce que l'Assemblée nationale a décrété dans ce sens est à abroger; tout ce qu'elle a décrété conformément aux premières bases dont j'ai parlé est à conserver. »

Ainsi, une royauté forte, mais une royauté qui procède de la révolution de 89, voilà la doctrine de Mirabeau, sa doctrine invariable et fondamentale, dont rien ne l'écarte, pas même ses passions et ses colères. Et voyez comme il met bien le doigt sur la véritable plaie de la constitution de 1791, cette constitution qui veut, dit-elle, une royauté, et qui est préparée pour la république ou plutôt pour l'anarchie, par l'abaissement systématique du pouvoir exécutif. Cet affaiblissement du pouvoir exécutif a deux causes : l'intrigue de quelques-uns, la sottise et l'aveuglement du grand nombre. Mirabeau dévoile hardiment l'une et l'autre : « Je sais, dit-il, que les législateurs de la constitution, consultant les craintes du moment plutôt que l'avenir, hésitant entre le pouvoir royal, dont ils redoutent l'influence, et les formes républicaines, dont ils prévoient le danger, craignant même que le Roi ne déserte sa

haute magistrature ou ne veuille reconquérir la plénitude de son autorité ; je sais qu'au milieu de cette perplexité, les législateurs n'ont formé en quelque sorte l'édifice de la constitution qu'avec des pierres d'attente, n'ont mis nulle part la clef de la voûte et *ont eu pour but secret d'organiser le royaume de manière qu'ils pussent opter entre la république et la monarchie, et que la royauté fût conservée ou inutile*, selon les événements, selon la réalité ou la fausseté des périls dont ils se croiraient menacés. *Ce que je viens de dire est le mot d'une grande énigme*[1]. » Comment maintenant résoudre cette énigme? comment faire pencher la constitution vers la monarchie, au lieu de continuer à la faire pencher vers la république? Mirabeau indique plusieurs moyens, et il veut que ces moyens soient employés ensemble et non pas l'un après l'autre, car il sait quelle est la force de la révolution républicaine ou anarchique qu'il voit s'avancer à grands pas et qu'il veut combattre. Le premier de ces moyens (j'y reviens encore, parce que Mirabeau y revient sans cesse), c'est que la royauté

[1] Tome II, p. 226.

se convertisse à la révolution faite, afin d'éviter la révolution à faire. Mirabeau est tellement convaincu que la révolution faite est irrévocable, qu'il écrit dès 1790 ces paroles, qui semblent une histoire prophétique de la restauration de 1814 et de 1815 : « Je regarde tous les effets de la Révolution et tout ce qu'il faut conserver de la constitution, comme des conquêtes tellement irrévocables, qu'aucun bouleversement, à moins que l'Empire ne fût démembré, ne pourrait plus les détruire. Je n'excepte pas même une contre-révolution armée : le royaume serait reconquis, qu'il faudrait encore que le vainqueur composât avec l'opinion publique, qu'il s'assurât de la bienveillance du peuple, qu'il consolidât la destruction des abus, qu'il admît le peuple à la confection de la loi, qu'il lui laissât choisir ses administrateurs; c'est-à-dire que, même après une guerre civile, il faudrait encore en revenir au plan qu'il est possible d'exécuter sans secousse. »

C'est même parce que Mirabeau est persuadé de l'irrévocabilité des grands effets de la révolution de 1789, qu'il travaille sans scrupule, dès 1790, à la chute de l'Assemblée constituante. Cette Assemblée a fait tout ce qu'elle pouvait faire

de bien : son rôle est fini. La révolution qu'elle a faite, et qu'elle a eu raison de faire, est accomplie et irrévocable. Si l'Assemblée reste encore debout, elle fera, sans le vouloir, une autre révolution qui détruira la première dans le présent et la discréditera dans l'avenir. Les Assemblées, et surtout celles qui vivent dans les temps de révolution, n'ont pas la ressource d'être inutiles ou insignifiantes : elles font le bien ou elles font le mal, parce qu'il faut toujours qu'elles fassent quelque chose. Aussi, quand une Assemblée a fait le bien dont elle est capable, elle doit, si elle est prudente, s'arranger pour mourir ; si elle veut vivre, elle est exposée à détruire son propre ouvrage. C'est à ce point critique qu'en était arrivée, selon Mirabeau, l'Assemblée constituante.

Le second moyen de Mirabeau pour empêcher la révolution de 92 d'engloutir la révolution de 89, c'est la révision de la constitution, de cette constitution qu'on faisait propre à la république ou à la monarchie, et qui par cela même n'était favorable qu'au désordre et à l'anarchie. Mirabeau voulait la révision de la constitution, ou plutôt, comme il le disait, ainsi que M. de La Marck, une *contre-con-*

stitution; mais cette révision ou cette *contre-constitution*, il ne voulait pas que l'Assemblée nationale la fît : il ne l'en croyait plus capable. Ce n'est pas que l'Assemblée nationale fût républicaine, non : cette Assemblée, dans les premiers moments de son existence, était bien moins disposée, dit Mirabeau, « à la liberté qu'à l'esclavage; » et cependant elle a peu à peu détruit la monarchie sans le vouloir. Si l'Assemblée fait elle-même la révision, elle mettra de la vanité à défendre son ouvrage ; comme elle aura encore de la défiance contre la royauté, elle croira encore donner à la liberté tout ce qu'elle refusera au pouvoir royal. Il n'y aura pas de majorité dans l'Assemblée pour faire la révision et pour la faire dans le sens de la monarchie constitutionnelle, à moins de chercher dans le côté droit les éléments de cette majorité; mais alors la révision, faite à l'aide des membres du clergé et de la noblesse, paraîtra une restauration du pouvoir monarchique : elle sera ou semblera une *contre-révolution* au lieu d'être une *contre-constitution*, et les passions anarchiques ne feront que s'enflammer davantage. « L'Assemblée actuelle sera sans doute renversée, dit Mi-

rabeau ; mais la première législative sera composée des factieux les plus exaspérés de la minorité qui aura résisté à la révision, et de tous les auxiliaires capables de la seconder [1]. »

Singulière prévoyance, que les événements n'ont, hélas! que trop justifiée! Il est venu un moment, après la mort de Mirabeau, où l'Assemblée constituante, effrayée des progrès de l'anarchie, a voulu faire la révision ou la contre-constitution que souhaitait Mirabeau, et même, chose remarquable, ce n'est pas avec la majorité du côté droit qu'elle l'a faite, c'est avec une majorité prise presque tout entière dans le parti libéral, converti par l'expérience aux idées de Mirabeau. Les conditions étaient donc meilleures que celles qu'entrevoyait Mirabeau. Cependant cette révision, que Barnave et ses amis entreprirent avec tant de courage et d'intelligence, ne réussit pas; elle ne releva pas la royauté abattue, parce que les engagements d'opinions et les défiances libérales empêchèrent que l'Assemblée constituante fît encore, à ce moment, tout ce qu'il fallait faire pour fonder une véritable monarchie

[1] Tome II, p. 444.

constitutionnelle. L'Assemblée l'eût-elle fait, le pays était trop agité par les passions révolutionnaires, trop gâté par le fatal essai des institutions quasi-républicaines qu'on lui avait données, pour revenir à l'ordre et à la modération que comporte le régime de la monarchie constitutionnelle.

Ici nous touchons à un point que Mirabeau développe admirablement dans plusieurs notes, je veux dire l'impossibilité radicale et absolue du gouvernement populaire, et le danger par conséquent d'en faire l'essai, si court qu'il soit; car cet essai de l'impossible ne produit que l'anarchie. « Je suppose, dit Mirabeau dans sa note sur la révision de la constitution, je suppose que l'on puisse entraîner dans un projet de réformation la majorité même de la section patriotique de l'Assemblée : je soutiens que cette réformation ne pourrait pas s'exécuter, parce qu'il faudrait avant tout préparer l'opinion publique à ce changement, et que, d'ici au terme de la session actuelle, le temps serait insuffisant pour opérer une telle révulsion et faire rentrer dans son lit ce torrent qui a rompu toutes ses digues. On oublie tou-

jours, lorsqu'on parle des effets de la Révolution et des maux de la constitution, que *leur résultat le plus redoutable est cette action immédiate du peuple*, et, si je puis m'exprimer ainsi, cette espèce d'exercice de la souveraineté en corps de nation, dont l'effet le plus sensible est que le législateur lui-même n'est plus qu'un esclave, qu'il est obéi lorsqu'il plaît, et qu'il serait détrôné, s'il choquait l'impulsion qu'il a donnée. Avec un tel esprit public, *peu importe que la théorie du gouvernement soit monarchique ou démocratique, la masse du peuple est tout*, ses mouvements impétueux sont les seules lois. Caresser le peuple, le flatter, le corrompre, est tout l'art des législateurs, comme la seule ressource des administrateurs[1]. »

Ce que j'aime en Mirabeau, c'est le sens pratique et décisif que je trouve partout dans ses notes. Nous avons vu plus haut comment pour lui la grande affaire en finances, c'est de payer l'armée et la dette publique ; nous voyons ici comment, mettant de côté tout ce qui est théorie monarchique ou démocratique, il va droit à la plaie du temps et de

[1] Tome II, p. 444-445.

tous les temps, l'action immédiate du peuple dans le gouvernement. Mirabeau, en effet, ne demande pas à une société si elle est monarchique ou républicaine : ce sont là des mots; il lui demande comment et dans quelle mesure elle fait intervenir le peuple dans le gouvernement. Tout est là. Nous avons vu, après 1848, des institutions dont l'art consistait à mettre en mouvement la masse du peuple pour lui faire trouver son gouvernement. C'est le monde renversé. Les institutions sont faites pour qu'un peuple ait toujours son gouvernement prêt et agissant, et non pour qu'il le cherche et le crée tous les matins. « Une nation, dit Mirabeau avec son grand sens pratique, n'est en résultat que ce qu'est son travail. La nation est désaccoutumée au travail. » Et ailleurs : « Le peuple ne jugera la Révolution que par ce seul fait : lui prendra-t-on plus ou moins d'argent dans sa poche? vivra-t-il plus à son aise? aura-t-il plus de travail? le travail sera-t-il mieux payé[1]? » Voilà les questions qu'un gouvernement doit tâcher de résoudre dans l'intérêt général, au lieu de s'occuper sans cesse à se créer et à s'orga-

[1] Tome I, p. 366, et tome II, p. 213.

niser. Qu'est-ce qu'une machine qui dépenserait toute sa force à faire jouer ses ressorts, sans produire par son mouvement aucun effet extérieur et utile? Ce serait une fort mauvaise machine. Tel est le gouvernement populaire direct : il consume son temps et sa force à se mettre en action, et son action ne produit aucun effet, lors même qu'elle est régulière et calme. Ce calme, d'ailleurs, et cette régularité sont une pure hypothèse. Les passions du peuple l'emportent sans cesse sur les lois qu'il s'est données. Il suffit même qu'il se les soit données pour qu'il n'en tienne pas compte. Il y a un vieux proverbe qui dit qu'il ne faut pas que le cheval se mette lui-même le frein dans la bouche, car il le mettra de manière à n'être guère contenu, et malheur au cavalier qui montera un cheval ainsi bridé !

Avant de faire la révision, il faut donc avoir une autre Assemblée, et, pour avoir une autre Assemblée, il faut aussi avoir un autre esprit public ; il faut combattre, par les mesures qu'indique Mirabeau, la détestable influence des institutions maladroitement républicaines que l'Assemblée nationale a données à une société qu'elle voulait laisser mo-

narchique. Parmi ces mesures, une des premières est de ne pas laisser le gouvernement à Paris. Paris peut, dans des temps tranquilles, être le siége du gouvernement ; mais, dans un temps comme celui où vivait Mirabeau, Paris est un séjour fatal et désastreux où personne n'a sa liberté, ni le Roi, ni l'Assemblée, et où le premier venu, sous le nom du peuple, opprime tout le monde. « Le lendemain du jour où le Roi fut conduit ou plutôt traîné aux Tuileries, dit M. de La Marck, Mirabeau vint de très-bonne heure chez moi. Si vous avez quelque moyen, me dit-il en entrant, de vous faire entendre du Roi et de la Reine, persuadez-leur que la France et eux sont perdus, si la famille royale ne sort pas de Paris[1]. » Le premier mémoire adressé par Mirabeau au Roi roule tout entier sur la nécessité de quitter Paris et sur les dangers d'y rester : « Si Paris a une grande force, dit Mirabeau, il renferme aussi de grandes causes d'effervescence ; *sa populace agitée est irrésistible*. L'heure approche, les subsistances peuvent manquer, la banqueroute peut éclater. Que sera Paris dans trois mois ?

[1] Tome I, p. 119.

certainement un hôpital, peut-être un théâtre d'horreurs. Est-ce là que le chef de la nation doit mettre en dépôt son existence et tout notre espoir?.. Paris engloutit depuis longtemps les impôts du royaume; Paris est le siége du régime fiscal abhorré des provinces; Paris a créé la dette; Paris, par son funeste agiotage, a perdu le crédit public et compromis l'honneur de la nation. Faut-il aussi que l'Assemblée nationale ne voie que cette ville et perde pour elle tout le royaume? Plusieurs provinces redoutent qu'elle ne domine l'Assemblée et qu'elle ne dirige ses travaux[1]. » Paris est la ville de la Révolution, et le parti révolutionnaire « veut que tout le royaume se mette à l'unisson de Paris, au lieu que le seul moyen de salut est de ramener Paris par le royaume[2]. » Et voulez-vous voir comment Mirabeau peint le Paris de son temps, le Paris qui n'avait encore que 500,000 âmes? « Jamais, dit-il, autant d'éléments combustibles et de matières inflammables ne furent rassemblés dans un seul foyer. Cent folliculaires dont la seule ressource est le dés-

[1] Tome I, p. 365 et 368.
[2] Tome II, p. 29.

ordre; une multitude d'étrangers indépendants, qui soufflent la discorde dans tous les lieux publics; tous les ennemis de l'ancienne Cour; une immense populace accoutumée depuis un an à des succès et à des crimes; une foule de grands propriétaires qui n'osent pas se montrer, parce qu'ils ont trop à perdre; la réunion de tous les auteurs de la Révolution et de ses principaux agents; dans les basses classes, la lie de la nation; dans les classes les plus élevées, ce qu'elle a de plus corrompu : voilà ce qu'est Paris. Cette ville connaît toute sa force; elle l'a exercée tour à tour sur l'armée, sur le Roi, sur les ministres, sur l'Assemblée; elle l'exerce sur chaque député individuellement; elle ôte aux uns le pouvoir d'agir, aux autres le courage de se rétracter, et une foule de décrets n'ont été que le fruit de son influence [1]. »

Il faut donc que le Roi quitte Paris; mais il ne faut pas qu'il quitte la France, et surtout il ne faut pas quitter Paris furtivement : « Souvenez-vous, mon cher comte, écrit Mirabeau à M. de La Marck le 4 juin 1790, souvenez-vous qu'il ne faut en aucun cas et sous aucun prétexte être confident ni

[1] Tome II, p. 418.

complice d'une évasion, et qu'un Roi ne s'en va qu'en plein jour, quand c'est pour être Roi. » Point de fuite timide et clandestine; un départ hardi, ferme et prompt; un appel fait aux provinces contre la tyrannie de la démagogie parisienne, et surtout aucun appel aux étrangers, aucune émigration : voilà le plan de Mirabeau. Hors de Paris, le Roi est libre ; hors de France, le Roi n'est plus qu'un émigré.

Cet appel fait aux provinces est peut-être la guerre civile. Mirabeau le sait ; mais il ne s'en effraye pas. Le sang qui coule sur des champs de bataille français, versé par des mains françaises, est affreux à penser; mais le sang qui coule dans les massacres populaires, versé aussi par des mains françaises, est-il moins affreux à penser ? Ah ! si Mirabeau avait jamais voulu la guerre civile par haine ou par ambition, il faudrait flétrir sa mémoire ; mais, s'il a vu et s'il a compris, avec la terrible prévoyance qu'il avait que la France, poussée au mal de tous les côtés, n'avait plus qu'à choisir entre les épouvantables massacres de l'anarchie et les violences de la guerre civile ; s'il a eu devant les yeux cet horrible avenir, si sa pensée a eu à faire ce choix déchirant, qui pourra le blâmer de s'être dit avec désespoir,

mais avec énergie : Oui, la guerre civile plutôt que le massacre populaire ! Oui, Moncontour ou Ivry plutôt que la Saint-Barthélemy ou les journées de septembre ! Voyons donc, avant de montrer comment Mirabeau en vient jusqu'à l'idée de la guerre civile, voyons comment il se figure l'avenir de la France, si on ne parvient pas à contenir la démagogie parisienne : « Si le plan que je viens de tracer, dit-il, n'est pas suivi ; si cette dernière planche de salut nous échappe, il n'est aucun malheur, depuis les assassinats individuels jusqu'au pillage, depuis la chute du trône jusqu'à la dissolution de l'Empire, auquel on ne doive s'attendre... La férocité du peuple n'augmente-t-elle pas par degrés ? N'attise-t-on pas de plus en plus toutes les haines contre la famille royale ? Ne parle-t-on pas ouvertement d'un massacre général des nobles et du clergé ? N'est-on pas proscrit pour la seule différence d'opinion ? Ne fait-on pas espérer au peuple le partage des terres ? Toutes les grandes villes du royaume ne sont-elles pas dans une épouvantable confusion ? Les gardes nationales ne président-elles pas à toutes les vengeances populaires ? Tous les administrateurs ne tremblent-ils pas pour leur propre sûreté, sans

avoir aucun moyen de pourvoir à celle des autres ? Enfin, dans l'Assemblée nationale, le vertige et le fanatisme peuvent-ils être poussés à un plus haut degré[1] ? »

Voilà l'affreux avenir que voyait Mirabeau, avenir qui touchait de fort près au présent, et qui devint, hélas ! l'histoire de la France pendant près de cinq ans. C'est cet avenir qu'il voulait éviter à tout prix, même au prix de la guerre civile : « Je n'ai jamais cru à une grande révolution sans effusion de sang, écrivait Mirabeau, le 4 août 1790, au major de Mauvillon, et je n'espère plus que la fermentation intérieure , combinée avec les mouvements du dehors, n'occasionne pas une guerre civile. Je ne sais même si cette terrible crise n'est pas un mal nécessaire[2]. » — « Mirabeau, dit M. de La Marck, me répétait incessamment que, si le Roi et la Reine restaient dans Paris, nous verrions des scènes affreuses ; que la populace allait devenir l'instrument des factieux; que l'on ne pouvait plus calculer jusqu'où iraient les fureurs populaires; qu'enfin la guerre civile était le seul moyen pour rétablir l'au-

[1] Tome II, p. 485-486.

[2] Tome I, notes de l'introduction.

torité légitime du Roi. Cette guerre l'effrayait moins que les horreurs qu'il prévoyait : « car la guerre, disait-il, retrempe les âmes et leur rend l'énergie que les calculs de l'immoralité leur ont fait perdre. » Mirabeau croyait donc la guerre civile inévitable, et même il la souhaitait pour éviter de plus grands malheurs; il pensait surtout que « la guerre civile était le seul moyen de redonner des chefs aux hommes, aux partis, aux opinions.» Mot profondément vrai et qui témoigne une fois de plus de ce sens pratique et décisif que j'admire en Mirabeau Avec ces idées, il cherchait comment et avec quelle force faire la guerre civile, et il conseillait au Roi et à la Reine « de s'assurer d'un noyau de force par l'armée[1]. » Non pas qu'il demandât qu'on réunit des corps d'armée : ces réunions de soldats étaient des prises offertes à l'anarchie. Il voulait qu'on s'assurât de quelques corps de troupes ou même qu'on les composât, mais « *en idée*, *en intention*, *in petto* seulement, et qu'on choisît d'avance, *in petto* aussi, le général qu'on mettrait à la tête de chacun de ces corps. » Il voulait enfin qu'on fût prêt, et qu'au

[1] Tome I, p. 126, 127 et 157.

moment où le Roi quitterait Paris, il eût dans la main une force active et dévouée; mais, avant tout, il fallait quitter Paris, car à Paris la sédition est irrésistible, et l'armée n'est pas inébranlable.

Il y a de plus, à Paris, un grand élément de faiblesse pour le gouvernement : c'est la garde nationale. Mirabeau est un adversaire décidé de l'institution de la garde nationale. L'avenir dira à qui cette opinion doit faire tort, à Mirabeau lui-même ou à la garde nationale. « C'est sous une infinité de rapports, dit-il, que je considère la garde nationale de Paris comme un obstacle au rétablissement de l'ordre. La plupart de ses chefs sont membres des Jacobins, et, portant les principes de cette société parmi leurs soldats, ils leur apprennent à obéir au peuple comme à la première autorité. Cette troupe est trop nombreuse pour prendre un esprit de corps, trop unie aux citoyens pour oser jamais leur résister, trop forte pour laisser la moindre latitude à l'autorité royale, trop faible pour s'opposer à une grande insurrection, trop facile à corrompre, non en masse, mais individuellement, pour n'être pas un instrument toujours prêt à servir les factieux; trop remarquable par son apparente disci-

pline pour ne pas donner le ton aux autres gardes nationales du royaume, avec lesquelles son chef a la manie de correspondre[1]. » Non-seulement Mirabeau croit que la garde nationale est dangereuse; il croit même que l'ardeur et le zèle que les Parisiens mettent à remplir leurs devoirs de soldat et d'officier dans les commencements de l'institution, sont quelque chose de factice et de frivole : « On ne saurait croire, dit-il, combien la petite vanité d'être armé, d'avoir l'uniforme, de jouer le rôle de militaire, de se faire distinguer, d'obtenir un commandement et surtout une espèce d'impunité, a contribué à rendre les têtes françaises révolutionnaires. »

V

J'ai exposé le plan de Mirabeau et indiqué les principales mesures d'exécution qu'il conseillait : point de contre-révolution; une royauté qui date de 1789; réviser la constitution, ou plutôt faire une contre-constitution, et la faire avec une assemblée qui ne résidera pas à Paris; ne pas laisser le Roi à

[1] Tome II, p. 418.

Paris, mais ne pas l'en faire sortir de nuit et timidement comme un prisonnier qui s'évade; ne point quitter la France et ne pas se faire émigré ; risquer la guerre civile, s'il le faut, guerre affreuse, mais moins affreuse encore que les massacres populaires, et qui est peut-être le moyen de les éviter; pour faire cette guerre, avoir dans l'armée des corps qui soient dévoués et des généraux prêts à agir au jour marqué; surtout ne pas se confier en la garde nationale de Paris et en son chef, « parce qu'aucun général nommé par la multitude ne sera jamais obéi, et que le peuple croira toujours rester le maître de celui qu'il aura seul choisi pour le commander. »

Tel est le plan de Mirabeau. Quels furent les obstacles qui s'opposèrent à son exécution ?

J'en ai déjà montré quelques-uns : la faiblesse et l'indécision du Roi, le peu d'influence réelle de la Reine, l'esprit d'anarchie qui soufflait partout, la frénésie démagogique de Paris, les erreurs, les passions, les défiances de l'Assemblée. Il est un obstacle aussi que je dois indiquer en finissant : c'est Mirabeau lui-même, sa fougue et ses inconséquences. Ces derniers traits achèveront de peindre Mirabeau et feront mieux comprendre en même temps combien

il était difficile alors de sauver le Roi et la France : difficile, à cause des circonstances; difficile, à cause des passions des hommes et parce qu'alors, comme toujours, ceux même qui cherchaient le bien n'y voulaient rien sacrifier de leur intérêt ou de leur vanité. Mirabeau voulait sauver le Roi et la Reine, j'en suis profondément convaincu; mais il prétendait être le seul sauveur, et, toutes les fois que, par faiblesse ou par méfiance, on s'écartait de son plan, il se croyait libre lui-même de ne pas le suivre. Il cessait trop aisément d'être monarchiste le jour où la monarchie ne faisait pas ce qu'il conseillait. Or ce n'est pas vouloir le bien que de vouloir qu'il ne se fasse que par nous, et on n'aime véritablement sa cause et son parti que lorsqu'on les aime dans les succès d'autrui.

Je sais bien que Mirabeau, conseiller secret de la Cour et l'un des chefs parlementaires de la Révolution, avait un rôle difficile à tenir; mais ses passions le lui rendaient encore plus difficile que les circonstances. Il avait d'avance expliqué et excusé les contradictions apparentes qu'on trouverait dans sa conduite : « Il ne faudra jamais juger ma conduite, avait-il dit dès sa première lettre au Roi, partielle-

ment ni sur un fait ni sur un discours. Ce n'est pas que je refuse d'en expliquer aucun; mais on ne peut juger que sur l'ensemble et influer que par l'ensemble. Il est impossible de sauver l'État jour à jour[1]. » Il s'était donc mis en règle pour les contradictions; mais vraiment il abusait de la permission qu'il avait prise. J'excuse les contradictions préméditées et qui sont l'effet d'une tactique; mais que de contradictions qui ne sont que l'effet de la colère, du dépit, du caprice! Ce sont celles-là que je blâme, parce qu'elles dérangeaient le plan même que Mirabeau traçait aux autres. Il abonde sur ce point en explications ingénieuses auprès de M. de La Marck; mais il ne persuade pas son ami. Persuadera-t-il mieux le lecteur? J'en doute fort. Ainsi, quand il parle pour la constitution civile du clergé et pour le serment imposé aux ecclésiastiques, il prétend qu'il ne faut pas faire attention *aux discours plus ou moins vigoureux* qu'il pourra prononcer, « parce que, dit-il, ce n'est qu'en se tenant dans une certaine gamme que l'on peut, dans cette tumultueuse assemblée, se donner le droit d'être

[1] Tome II, p. 13.

raisonnable[1]. » Oui; mais tout dépend de la gamme, et il y a des gammes avec lesquelles il est impossible d'être raisonnable. C'est ce qui arriva à Mirabeau dans cette occasion. Il avait cru faire merveille de parler violemment et de conclure modérément; le discours tua la conclusion, et voici ce qu'en écrivait avec beaucoup de sens M. de La Marck à M. de Mercy-Argenteau : « M. de Mirabeau a pris, dans cette affaire comme dans beaucoup d'autres, un des plus mauvais partis. Il a proposé un décret assez modéré qu'il a fait précéder d'un discours très-violent, et il a ainsi mécontenté presque tout le monde; il a surtout déplu aux Tuileries, où on se fatigue de son incurable manie de courir après la popularité[2]. »

J'ai cité cet exemple des contradictions de Mirabeau, parce qu'il montre clairement le malentendu perpétuel et inévitable qu'il y a dans la conduite de Mirabeau avec la Cour et de la Cour avec Mirabeau. La Cour n'y met guère, je le dis franchement, de délicatesse, et, comme elle a

[1] Tome II, p. 361.
[2] Tome II, p. 397.

acheté Mirabeau, elle voudrait qu'il lui appartînt, sans comprendre que Mirabeau dépopularisé et avili ne vaudrait plus rien pour elle-même, et que ce serait un embarras plutôt qu'un appui. A quoi servirait-il à la Cour d'avoir un contre-révolutionnaire de plus, même quand ce contre-révolutionnaire serait Mirabeau ? la contre-révolution n'en serait pas moins faible. La force n'est plus dans les hommes, elle est dans les masses : « On croit trop, dit fort bien M. de La Marck dans une lettre du 26 janvier 1791 à M. de Mercy-Argenteau, on croit trop que le succès tient uniquement à détrôner quelques hommes : on ne voit peut-être pas assez que c'est par les choses et sur les grandes masses d'hommes qu'il faut agir. » Et ailleurs : « A toute autre époque de l'histoire, en connaissant une faction, ses chefs, ses principes et son but, on pouvait prévoir sa marche et sa durée : il suffisait d'analyser le caractère de quelques hommes, et tout était expliqué. Il n'en est pas de même de la révolution actuelle. C'est la nation entière qui est agitée. Il y a deux mille causes pour un seul effet, et tout calcul sur des causes aussi multipliées devient impossible. Tel homme, qui aujourd'hui

n'est qu'un instrument, devient demain un chef. »

Ce qu'il eût fallu à la Cour, ce n'était pas d'avoir Mirabeau comme elle l'entendait, puisqu'elle n'en aurait pas été moins faible; c'eût été de s'acquérir la force qu'avait Mirabeau. Or, cette force-là, qui était une force révolutionnaire, Mirabeau ne pouvait pas et ne voulait pas la mettre dans le marché. Il ne le pouvait pas : M. de La Marck vient de nous expliquer la faiblesse des individus et la puissance des masses. Il ne le voulait pas, parce qu'il sentait que cette force n'était pas seulement ce qui faisait son prix, elle faisait sa sûreté. Il savait très-bien qu'au fond la Cour le haïssait, et qu'il ne valait quelque chose que parce qu'on le craignait. Sa politique générale et sa politique personnelle, sa haine de la contre-révolution et des contre-révolutionnaires, ses principes, ses intérêts, ses passions, tout faisait donc qu'il ne se livrait pas tout entier à la Cour, et que, de temps en temps, par calcul et par emportement, il éclatait en colères et en menaces contre le côté droit de l'Assemblée. Ces jours-là, étant factieux, il l'était plus que personne; alors la Cour s'indignait et s'irritait : c'était bien naturel. On se plaignait vivement à M. de La Marck de son Mira-

beau : Parler ainsi, lui! — M. de la Marck, ces jours-là, évitait de voir la Reine; mais il se plaignait de son côté à Mirabeau, et Mirabeau lui répondait par quelqu'un de ces billets où éclate toute sa fougue.

Citons un exemple de ces scènes qui troublaient sans cesse les relations de Mirabeau avec la Cour. Il y avait eu dans l'Assemblée une discussion sur le renvoi des ministres. Mirabeau, qui ne les aimait pas, s'abstint pourtant de parler, et l'amendement qui demandait le renvoi des ministres fut rejeté à la majorité de 403 voix sur 440. Ce rejet fut considéré comme un triomphe des principes monarchiques; la Cour et le côté droit s'exaltèrent, et bientôt, dans une question relative au pavillon des vaisseaux, les passions éclatèrent. Le côté droit demandait la conservation du pavillon blanc; Mirabeau alors, dans un discours très-véhément, accusa le côté droit de projets contre-révolutionnaires. Grande colère à la Cour contre Mirabeau; plaintes de M. de La Marck à celui-ci. Mirabeau lui répond : « Hier, je n'ai point été un démagogue; j'ai été un grand citoyen et peut-être un habile orateur. Quoi! ces stupides coquins, eni-

vrés d'un succès de pur hasard, vous offrent tout platement la contre-révolution, et l'on croit que je ne tonnerai pas! En vérité, mon ami, je n'ai nulle envie de livrer à personne mon honneur et à la Cour ma tête. Si je n'étais que politique, je dirais : J'ai besoin que ces gens-là me craignent. — Si j'étais leur homme, je dirais : Ces gens-là ont besoin de me craindre. — Mais je suis un bon citoyen qui aime la gloire, l'honneur et la liberté avant tout, et certes messieurs du rétrograde me trouveront toujours prêt à les foudroyer. Hier *j'ai pu les faire massacrer;* s'ils continuaient sur cette pente, *ils me forceraient à le vouloir*, ne fût-ce que pour le salut du petit nombre d'honnêtes gens d'entre eux... Vous avez une manière très-simple de vous tirer de l'embarras dont vous me parlez et que je ne comprends pas bien : c'est de montrer mon billet. *Vale et me ama*[1]. » Quel billet! qu'en croire et que ne pas en croire? Il y a là un mélange de vrai et de faux, de révolutionnaire sincère et de révolutionnaire prémédité, qui peint Mirabeau et son genre de relations avec la Cour. Il est sincère quand il dit

[1] Tome II, p. 251.

qu'il combattra partout la contre-révolution et *messieurs du rétrograde* : sa passion et sa politique s'accordent sur ce point ; mais l'est-il quand il dit si lestement qu'*il aurait pu les faire massacrer et qu'on le forcera à le vouloir?* Quel langage! Et pourtant Mirabeau dit d'un ton cavalier à M. de La Marck de montrer son billet. Quelle idée voulait-il donc que la Cour prît de lui? Il prétend qu'il ne veut pas faire peur! Que veut-il avec de pareilles paroles, sinon faire craindre tout de lui et valoir son prix par la terreur, puisqu'il ne peut pas le valoir par la confiance? C'est à dessein, quoique à regret, que je me sers de ces mots : *valoir son prix.* En parlant comme il le faisait dans ce billet fait pour être montré, je suis persuadé que Mirabeau s'enchérissait, non pas pour avoir plus d'argent (il n'en voulait que par goût de prodigalité), mais pour avoir plus d'autorité.

Ces fanfaronnades de cruauté faisaient-elles l'effet qu'il en attendait? non. Un billet de l'archevêque de Toulouse, qui servait d'intermédiaire à M. de La Marck auprès de la Reine, nous montre l'impression que produisaient ces violences de langage : « Je vous renvoie le billet du comte de Mirabeau,

écrit l'archevêque de Toulouse à M. de La Marck : je vous avoue qu'il me fait horreur. S'il ne prouve pas ce qu'il pense, il fait voir jusqu'où peut aller son imagination, lorsqu'il est dans ce que vous appelez ses *par-delà*. Je crois que, pour sa gloire, vous devez brûler ce billet, ou plutôt le conserver pour lui faire honte d'un pareil écart, lorsque le sang-froid lui sera revenu. Ce n'est pas une petite tâche que d'entreprendre de tempérer un caractère aussi bouillant ; je vous avoue que je le fuirais à cent lieues, si ma fidélité et mon dévouement ne me retenaient. »

Nous reviendrons tout à l'heure sur la tâche difficile, en effet, qu'avait entreprise M. de La Marck de diriger Mirabeau et de l'employer au salut de la monarchie. Nous voulons en ce moment achever ce que nous avons à dire du malentendu perpétuel et inévitable qu'il y avait dans le commerce de Mirabeau avec la Cour, et montrer ce malentendu dans l'entrevue même de Mirabeau avec la Reine.

S'il y a quelqu'un à la Cour à qui Mirabeau eût aimé à se dévouer sincèrement, c'est la Reine. Il la regardait, on le sait, *comme le seul homme* qui fût auprès de Louis XVI, et de plus c'était le privilége

de Marie-Antoinette d'inspirer l'enthousiasme et le dévouement à tous ceux qui l'approchaient. Mirabeau n'échappa point à cet ascendant. Il vit la Reine et s'entretint avec elle : il fut ravi et ému. Il crut même, tant était sincère l'émotion qu'il ressentit! il crut avoir inspiré quelque confiance ou avoir fait quelque effet. Il se trompait, et son illusion est un des traits les plus curieux du malentendu que nous tâchons d'expliquer. Ce fut le 3 juillet 1790 qu'eut lieu à Saint-Cloud l'entrevue de Mirabeau avec la Reine. Madame Campan, qui prétend tenir de la bouche de la Reine les détails qu'elle donne dans ses mémoires sur cette entrevue, en fait un récit un peu romanesque : « Mirabeau partit de Paris à cheval, sous prétexte de se rendre à la campagne chez un de ses amis; mais il s'arrêta à une des portes du jardin de Saint-Cloud, et fut conduit, je ne sais par qui, vers un endroit où la Reine l'attendait seule, dans la partie la plus élevée de ses jardins particuliers. Elle me raconta qu'elle l'avait abordé en lui disant : « Auprès d'un ennemi ordinaire, d'un homme qui aurait juré la perte de la monarchie sans apprécier l'utilité dont elle est pour un grand peuple, je

ferais en ce moment la démarche la plus déplacée ; mais quand on parle à un Mirabeau, » etc... Il avait quitté la Reine en lui disant : « Madame, la monarchie est sauvée ! »

Cette entrevue sent le théâtre et le roman : la Reine y parle à Mirabeau comme Mahomet à Zopire dans Voltaire ; elle fait un exorde, Dieu me pardonne ! Voici maintenant le récit simple et vrai. L'entrevue n'a point lieu dans les jardins de Saint-Cloud, et la Reine n'y attend pas seule Mirabeau. L'entrevue a lieu dans l'appartement de la Reine, où se trouvait aussi le Roi. « La première fois que je revis la Reine après cette entrevue, dit M. de La Marck, elle m'assura tout de suite qu'elle et le Roi y avaient acquis la conviction du dévouement sincère de Mirabeau à la cause de la monarchie et à leurs personnes. Elle me parla ensuite de la première impression qu'avait faite sur elle l'apparition de Mirabeau. Il y avait à peine neuf mois qu'on lui avait dépeint cet homme comme un monstre farouche, dirigeant une bande de brigands venus à Versailles. Elle se rappelait ses gardes égorgés en la défendant, son palais envahi par des scélérats qui demandaient sa tête, et involontairement le souvenir de Mirabeau

dominant toute cette scène lui revenait à la mémoire. Quelque persuadée qu'elle fût déjà de son erreur à cet égard, des impressions aussi profondes s'effacent difficilement, et la Reine m'avoua qu'au premier moment où elle vit Mirabeau un mouvement d'horreur et d'effroi s'empara d'elle, et elle en fut tellement agitée qu'elle en ressentit plus tard une légère indisposition. Quant à Mirabeau, il ne parlait que de l'agrément de cette entrevue. Il était sorti de Saint-Cloud enthousiasmé. La dignité de la Reine, la grâce répandue sur toute sa personne, son affabilité lorsque, avec un attendrissement mêlé de remords, il s'était accusé lui-même d'avoir été une des principales causes de ses peines, tout en elle l'avait charmé au delà de toute expression. Cette conférence lui inspira un nouveau zèle et augmenta encore son ardeur à réparer ses torts : « Rien ne m'arrêtera, me dit-il ; je périrai plutôt que de manquer à mes promesses[1]. »

Comme dans ce récit le roman disparaît ! et non-seulement le roman de madame Campan, mais celui même de Mirabeau, car c'est ici que revient la

[1] Tome I, p. 190.

triste et perpétuelle observation sur le malentendu du commerce de Mirabeau avec la Cour. Mirabeau est ému, attendri, enthousiasmé ; et la Reine? La Reine a peur de lui, elle en est même un peu incommodée. L'enthousiasme d'une part, l'incommodité de l'autre, la différence est grande. Je trouve en même temps ici une nouvelle preuve de la répugnance naturelle que la Reine avait pour les affaires. Une Reine qui eût aimé à gouverner et à dominer n'aurait certes point eu cette peur d'enfant ou de femme en abordant Mirabeau. Enfin, ce qui est un nouveau trait du caractère de la Reine, qui n'était grand que dans le péril, cette conférence, qui l'avait troublée au point de l'incommoder, lui rendit pourtant, ainsi qu'au Roi, plus de sécurité qu'il ne fallait. Ils crurent la Révolution arrêtée, parce qu'un des chefs s'arrêtait en chemin et se rapprochait d'eux, ne comprenant pas ce que M. de La Marck comprenait si bien, que désormais les masses étaient tout et les hommes rien.

Les difficultés du commerce de Mirabeau avec la Cour rendaient le rôle de M. de La Marck bien pénible. Je n'en estime et n'en admire que plus M. de La Marck d'avoir pris ce rôle et de l'avoir

soutenu avec tant de dévouement. Il ne s'en dissimulait pas, d'ailleurs, la difficulté : « J'avais à répondre, dit-il, de la fidélité de Mirabeau, qui s'était engagé, sous mes auspices, dans une entreprise dont il pouvait se dégoûter... Enfin il s'agissait du salut du Roi, de la Reine, de la France. En voilà, je crois, plus qu'il n'en fallait pour frapper d'anxiété l'homme le plus présomptueux, et la présomption n'entre pas dans mon caractère... Mirabeau, tout en sonnant l'alarme pour l'avenir, se bornait à donner des notes sur les hommes et les questions sur lesquelles on l'interrogeait. Il aurait voulu diriger les Tuileries d'après le système qu'il avait combiné, et les Tuileries lui demandaient des conseils qu'ordinairement on ne suivait pas. Sur tout cela, il avait fini presque par prendre son parti, et, s'il éprouvait de la contrariété de n'être pas mieux écouté, il s'en consolait par les avantages qu'il retirait de ses mystérieux rapports[1]. Je n'entends cependant nullement faire

[1] Voyez ce passage d'un de ses billets au comte de La Marck : « J'avoue que je ne sais pas trop, mon cher comte, pourquoi j'envoie des notes; mais enfin, vaille que vaille, en voici encore une. Ces pièces de comparaison avec les chefs-d'œuvre de Bergasse... sont une manière d'étude qui n'est pas

croire que, retranché dans ses jouissances personnelles, il était indifférent à ce qui se passait autour de lui : son insouciance n'était qu'apparente. Les notes qu'il adressait à la Cour prouveront suffisamment qu'il ne s'aveuglait pas sur les dangers du moment. J'étais témoin de ses gémissements sur l'inaction de la Cour, qui lui inspirait les plus sinistres prédictions. Il entrevoyait la fin malheureuse qui menaçait le Roi et la Reine, et c'était alors plus que jamais qu'il me répétait sa terrible phrase : « Vous le verrez, la populace battra leurs cada« vres[1] ! »

Mirabeau nous apparaît là tel qu'il était entre les mains de M. de La Marck, tour à tour enthousiaste ou insouciant ; nature pleine de hauts et de bas, pétrie de contrastes, comme l'est en général la nature humaine, qui n'est pas dans les grands hommes meilleure ou pire que dans les autres hommes, et qui est seulement plus visible et plus remarquée à cause de la taille des hommes. Ajoutez que ces contrastes

plus ennuyeuse que la prison, et qui est plus utile qu'un conte de fée. » 23 octobre 1790, t. II, p. 256.

[1] Tome I, p. 198.

de bien et de mal, qui sont la condition de l'humanité, n'avaient pas pu s'effacer dans Mirabeau par l'influence d'une vie calme et réglée. Sa vie aventureuse avait ajouté aux inégalités de son caractère ; il était à la fois, comme le dit M. de La Marck dans une lettre au comte de Mercy-Argenteau, « bien grand et bien petit, souvent au-dessus et quelquefois fort au-dessous des autres ; » accessible au plaisir de gagner beaucoup d'argent pour en beaucoup dépenser, accessible aussi à la pitié et à l'émotion, prompt aux bons sentiments comme aux mauvais, d'une admirable sagacité dans les affaires politiques; capable, dans un mouvement de dépit, d'oublier toutes ses prévisions, toutes ses convictions, et de faire le contraire de ce qu'il voulait et de ce qu'il pensait; décidé à être important et puissant, soit par la Cour, soit par le peuple, selon le moment, et à qui M. de La Marck écrivait avec un sens profond : « J'allais oublier de vous parler de Marseille. Ne vous déterminez à y aller qu'avec la certitude d'être le chef du parti raisonnable, et cela n'est pas chose aisée dans ce moment. Quand vous serez à Marseille, je craindrais que, plutôt que d'être vaincu, vous ne

vous fissiez le chef du parti le plus fort[1]. »

Voilà l'homme que M. de La Marck s'était donné la tâche de diriger, de contenir, de rendre utile à la cause du Roi et de la France. Pour accomplir cette œuvre pénible, M. de La Marck a sur Mirabeau deux prises : d'abord il l'aime et il en est aimé; ensuite, quoiqu'il l'aime, il le juge et le connaît. Il n'est donc jamais avec lui ni froid ni dupe. Les lettres qu'il lui écrit pour le contenir et le ramener, quand Mirabeau, par colère ou à dessein, s'est laissé aller à quelque effervescence factieuse à l'Assemblée nationale, ces lettres sont pleines de bon sens et d'affection : « Je ne vous ferai aucune grâce, mon cher comte, lui dit-il dans une de ces lettres. Dieu ne m'a mis sur la terre que pour aimer et pour surveiller votre gloire. Rappelez-vous que j'ai eu peut-être à vous retenir dans un léger penchant que vous avez montré contre la Révolution, lorsque je ne la croyais pas aussi faite qu'à présent. A cette heure, je veux vous faire travailler contre l'incendie, et vous m'affligez quand vous lui donnez plus d'action. » Et plus loin : « Quand vous verrai-je hors

[1] Tome II, p. 349.

de la sphère des factieux et les réprimant avec votre éloquente énergie? Quand vous verrai-je faire l'emploi de vos talents pour cette tranquillité nécessaire, qu'on n'obtient que par le respect et la soumission très-difficiles des hommes pour l'ordre et la loi? La France, à votre avis, n'est-elle pas encore assez désorganisée, et les esprits n'y sont-ils pas encore assez égarés? Mon cher comte, c'est de vous que j'ai longtemps espéré et que j'espère encore. Soyez donc moins violent contre la très-explicable inertie des Tuileries. Ayez plus d'indulgence pour ceux qui veulent peut-être la fin sans les moyens; mais les hommes se retrouvent en toutes choses, et rien n'est plus commun que d'aimer la vie sans s'assujettir au régime qui la conserve[1]. »

Quel cœur et quelle raison! et comment Mirabeau qui, comme tous les hommes éloquents, avait le don d'aimer ce qui est bon et ce qui est beau, plutôt encore que de le faire, comment Mirabeau, avec son âme sensible et vibrante, n'aurait-il pas aimé M. de La Marck? Aussi l'aimait-il, et non pas seulement à cause des services que M. de La Marck lui avait

[1] Tome II, p. 349 et 404.

rendus; il l'aimait par une raison plus haute, quoique encore personnelle : les grands hommes, et même beaucoup d'hommes, n'aiment que par des raisons personnelles; — Mirabeau aimait M. de La Marck parce que M. de La Marck l'avait compris et deviné, parce qu'il l'avait cru capable du bien, quand tout le monde le croyait ou affectait de le croire voué au mal. Mirabeau avait aussi compris combien il y avait de cœur et de sens dans M. de La Marck et ce qu'il valait : « Je n'ai eu que le mérite, mais que je prise, lui dit-il dans une lettre, de vous avoir deviné au milieu de tous les oiseaux-mouches qui vous entouraient et croyaient vous juger. » J'aime encore ce billet de Mirabeau, le 2 janvier 1790, à M. de La Marck, qui était alors à Bruxelles : « Voilà, mon cher comte, la date de l'année changée; mais, entre les grands et immortels événements qui ont signalé cette année mémorable, une circonstance bien fugitive pour tout autre et pour vous-même ne sortira pas de ma mémoire : c'est celle qui nous a approchés davantage l'un de l'autre, et qui a commencé, sur les rapports du courage et du caractère, une liaison... qui deviendra, j'y compte du moins, l'amitié la plus im-

périssable et la plus dévouée. » Et M. de La Marck lui répondait de Bruxelles : « Sans m'enorgueillir mon cher comte, d'un éloge que je dois plus à votre amitié qu'à tout autre titre, je m'honore, à mes propres yeux, d'avoir su m'approcher de vous et rendre hommage à vos qualités rares et trop souvent méconnues. L'amitié qui m'attache à vous trouve un attrait de plus dans la justice que je vous rends, et mon amour-propre même en est satisfait par cette espèce de supériorité que j'acquiers sur ceux qui n'ont pas su vous apprécier, ou qui ne l'ont pas voulu, car l'envie existe partout où il y a des hommes, et elle ne s'exerce jamais plus que sur les hommes supérieurs. »

Voilà comment M. de La Marck aimait Mirabeau et en était aimé; voilà comment il se servait de son amitié pour le diriger et le contenir. Veut-on savoir maintenant comment, tout en l'aimant, il connaissait et jugeait Mirabeau? C'est surtout dans ses lettres à M. de Mercy-Argenteau qu'on voit avec quelle sagacité et quelle justesse il comprend Mirabeau. C'est là aussi qu'on voit comment, tout en sachant les difficultés du rôle qu'il a choisi, M. de La Marck ne veut pas abandonner ce rôle : il s'agit en

effet de sauver la Reine, dont le danger frappe les yeux de tous ses amis. Voilà pourquoi M. de La Mark ne se décourage pas de la direction de Mirabeau, toute pénible qu'elle est. Parfois pourtant la patience lui échappe : « Quel être que cet homme-là ! dit-il dans une de ses lettres. Toujours sur le point de s'emporter ou de se décourager, tour à tour imprudent par excès de confiance ou attiédi par méfiance, il est bien difficile à diriger dans les choses qui exigent de la suite et de la patience[1]. »

Outre ses défauts naturels, Mirabeau avait ses calculs de politique, qui n'étaient pas un moindre obstacle à la direction de M. de La Marck. C'est ici surtout que M. de La Marck se montre clairvoyant : « M. de Mirabeau voudrait concilier la volonté apparente de servir avec l'inaction, pousser les autres et se tenir en arrière, avoir le mérite du succès et ne pas mettre sa popularité à de trop fortes épreuves. » Et plus loin : « Sa popularité s'est réellement accrue depuis quelque temps; cela m'inquiète. Si jamais il désespère du gouvernement et qu'il place sa gloire dans

[1] Tome II, p. 286.

la popularité, il en sera insatiable, et vous savez comme moi ce que c'est que la popularité dans un temps de révolution.—Tout ceci me cause un grand découragement, monsieur le comte. Je suis chaque jour plus dégoûté de ce pays-ci, de ses hommes, de ses lois, de ses mœurs. Le Roi est sans la moindre énergie : M. de Montmorin me disait l'autre jour tristement que, lorsqu'il lui parlait de ses affaires et de sa position, il semblait qu'on lui parlait de choses relatives à l'empereur de la Chine. J'agis, à la vérité, ici par dévouement pour la Reine et par le désir de mériter son approbation; aussi tout ce que je viens de dire ne sert qu'à faire ressortir la triste destinée de cette malheureuse princesse. Comme femme, elle est attachée à un être inerte; comme reine, elle est assise sur un trône bien chancelant... Je surveille, j'étudie plus que jamais Mirabeau, et je demeure toujours convaincu qu'on pourra compter sur lui tant qu'il ne désespérera pas des Tuileries. Il ne faut pas, d'ailleurs, se dissimuler que cet homme, par ses talents et son audace, conservera une grande prépondérance dans une révolution exécutée par des hommes dont le caractère se rapproche plus ou moins du sien; et, quoiqu'il soit très-

difficile sans doute de gouverner avec lui et par lui, il me paraîtrait impossible de gouverner contre lui[1]. »

V

C'était pour sauver la Reine et pour ramener Mirabeau vers la véritable gloire, celle qui conserve les sociétés et non celle qui les détruit, c'était dans cette double vue que M. de La Marck avait établi des relations entre la Cour et Mirabeau. Après la mort de Mirabeau, il continua à essayer de servir la Reine par ses conseils et par ses relations dans l'Assemblée nationale; mais on sent dans ses lettres que le découragement le gagne chaque jour. Il avait beaucoup espéré en Mirabeau : Mirabeau mort, il voyait les périls devenir plus grands et les secours plus faibles et plus incertains. Mirabeau remplissait et animait tout de sa pensée; il faisait croire et espérer encore. Tant qu'il est debout, le dénoûment fatal de la Révolution, la mort du Roi et de la Reine, les horreurs de 93, ne semblaient pas

[1] Tome III, p. 28, 30 et 46.

inévitables, irrésistibles. Après la mort de Mirabeau, on sent qu'on n'est plus séparé du mal que par le temps qu'il mettra à s'accomplir. Ce qui reste d'appui à la royauté s'ébranle et tombe chaque jour. L'Assemblée nationale, qui veut, après la fuite de Varennes, sauver la monarchie par la révision de la constitution, selon l'ancien plan de Mirabeau et sous les auspices de Barnave, devenu à son tour un des défenseurs de la royauté; l'Assemblée nationale fait place à l'Assemblée législative, et M. de La Marck voit, dès le commencement, ce que sera l'Assemblée législative : « La prochaine législature, dit-il au comte de Mercy-Argenteau, est décidément mal composée. On sait déjà que les trois quarts des nouveaux députés sont des hommes nuls, et que les autres ne seront remarquables que par des opinions incendiaires. Le corps électoral de Paris vient de nommer Brissot; un nommé Danton le sera peut-être aussi, l'abbé Fauchet le sera certainement. Voilà plus d'éléments républicains que n'en renferme l'assemblée actuelle, indépendamment des auxiliaires en ce genre qui viennent en foule des provinces. »

Non-seulement M. de La Marck est effrayé de l'esprit républicain qui anime la nouvelle assemblée; il

s'afflige aussi, en homme de sens, de l'abaissement social de cette assemblée, parce que cet abaissement doit être une nouvelle cause de désordre et de trouble : « Les dix-neuf vingtièmes des membres de cette législature n'ont d'autre équipage que des galoches et des parapluies. On a calculé que tous les nouveaux députés ensemble n'ont pas en biens-fonds 300,000 livres de revenu. Une telle assemblée n'en imposera pas par la décence, puisque la généralité des personnes qui la composent n'a reçu aucune éducation;... elle n'a plus rien à sacrifier au peuple, sans achever de consommer la dissolution totale de la société et sans donner le signal du sauve qui peut[1]. »

En même temps qu'il y a tout à craindre et rien à espérer de l'Assemblée législative, on ne peut plus attendre aucun secours de la bourgeoisie parisienne : elle est découragée et intimidée; elle a laissé nommer Péthion maire de Paris : « Il y a eu dix mille votants sur quatre-vingt mille, qui ont laissé faire. Or, à coup sûr, les absents n'étaient pas pour Péthion... La moitié de la nation est indifférente à

[1] Tome III, p. 233 et 246.

tout ce qui se fait, et calme par conséquent; mais cela ne prouve rien, car, dans les plus fortes tempêtes, la mer est calme à dix brasses de profondeur[1]. » M. de Montmorin dépeint de même cette fatale et désastreuse insouciance du pays : « Le peuple, dit-il à M. de La Marck dans une lettre du 19 juin 1792, le peuple ne sera plus désormais que le spectateur de ce qui se passera, et il applaudira, comme de raison, au plus fort. Dans le peuple, je comprends la garde nationale, qui n'a aucun ensemble, aucun esprit de corps, aucune volonté, et dont les individus seront toujours tranquilles, pourvu que leurs boutiques ne soient pas exposées au pillage[2]. » M. de Montmorin écrivait ainsi le 19 juin 1792, et le lendemain, les Tuileries étaient envahies, non par le peuple, mais par les bandes que les Girondins avaient fait venir du Midi, et qui, le 20 juin, essayaient le 10 août. « Le peuple de Paris, dit M. de Montmorin en racontant le 20 juin à M. de La Marck, le peuple de Paris ne se remue plus pour rien; les émeutes sont absolument factices, et cela

[1] Lettre de M. Pellenc au comte de La Marck, 17 novembre 1791, t. III, p. 268-269.

[2] Tome III, p. 311-312.

est si vrai, qu'ils ont été obligés de faire venir du monde du Midi pour en faire. Presque tous ceux qui ont forcé les Tuileries, ou plutôt qui y sont entrés le 20, étaient étrangers ou curieux, rassemblés par le spectacle que présentait cette horde de piques et de bonnets rouges. »

C'est ainsi que, dans le dernier volume de la correspondance de M. de La Marck, nous voyons, à chaque instant, s'approcher le fatal dénoûment, par la méchanceté ou l'aveuglement des uns, par la lâcheté ou l'insouciance des autres. Éloigné de la France, M. de La Marck n'a plus qu'une seule pensée : c'est de sauver le Roi, et, après la mort du Roi, de sauver la Reine. M. de Mercy-Argenteau ne cesse, comme lui, de demander aux Puissances de l'Europe une intervention énergique et décisive, car ce n'est plus que par les armes étrangères que la Reine peut être sauvée : il n'y a plus d'espoir en France. « Faute de n'avoir pas cru possible l'assassinat du Roi de France, dit M. de Mercy-Argenteau dans une lettre du 29 janvier 1793, peut-être n'a-t-on pas fait ce qui était faisable pour prévenir cette horreur. Tâchons, du moins, qu'il n'en arrive pas de même à l'égard de cette infortunée Reine, qui doit devenir

maintenant le constant objet de notre sollicitude. »
M. de La Marck presse et conjure aussi le gouvernement autrichien de tenter quelque chose : « Il faut, dit-il à M. de Mercy-Argenteau dans une lettre du 14 septembre 1793, il faut qu'on comprenne à Vienne ce qu'il y aurait de pénible, j'oserai dire de fâcheux, pour le gouvernement impérial, si l'histoire pouvait dire un jour qu'à quarante lieues d'armées autrichiennes victorieuses l'auguste fille de Marie-Thérèse a péri sur l'échafaud sans qu'on ait fait une tentative pour la sauver. Ce serait une tache ineffaçable pour le règne de notre Empereur, et, permettez-moi de vous le dire, monsieur le comte, l'injustice des jugements humains ne vous tiendrait pas compte des sentiments que vos amis vous connaissent, si, dans les déplorables circonstances où nous nous trouvons, vous n'avez pas tenté d'avance, et à coups redoublés, de tirer notre Cour du fatal engourdissement où elle est[1]. »

Hélas ! ce n'est pas seulement par engourdissement que l'Europe était faible devant la Révolution, c'était par égoïsme, et, comme le dit M. de La Marck

[1] Tome III, p. 369 et 419.

avec un grand sens politique, qui est en même temps un grand sens moral, les mêmes souverains qui se coalisaient pour rétablir la royauté en France, et qui proclamaient des vues de modération et l'*engagement de ne pas s'enrichir de conquêtes*, s'accordaient pour envahir et partager la Pologne. Il ne fallait avoir, en face de la Révolution française, qu'une seule pensée : celle de sauver l'ordre social détruit en France et menacé en Europe. La coalition ne pouvait réussir qu'à cette condition. Les puissances européennes eurent deux pensées, un calcul politique et une pensée sociale, un mauvais et un bon intérêt. Elles voulaient conserver l'ordre social en France; mais, en même temps, elles n'étaient pas fâchées de voir la France s'affaiblir : elles croyaient que la Révolution, par ses troubles et par leur conséquence, effacerait la France en Europe et ferait que les autres États n'auraient plus à compter avec elle. La France sentit que son indépendance allait être atteinte du même coup qui menaçait son anarchie, et elle défendit sur la frontière le pouvoir affreux qu'elle maudissait au dedans. Si l'ordre social fut plus tard rétabli en France, ce fut par l'effort de l'esprit public, lassé enfin de

l'anarchie, et non par les armées étrangères. Félicitons-nous de ce dénoûment, puisque, d'une part, grâce à la marche des événements, l'ambition malveillante de l'Europe fut trompée et punie, et que, d'autre part, la conservation de l'ordre social fut accomplie par des mains françaises. Mais n'hésitons pas à signaler l'engourdissement et l'égoïsme de l'Europe comme la cause de sa faiblesse devant la Révolution. L'Europe a été vaincue : elle avait mérité de l'être. La France elle-même, toute cette France qui voulait 89 et qui ne voulait pas 93, qu'est-ce qui fit pendant trop longtemps sa faiblesse? l'engourdissement et l'égoïsme d'une part, la triste et incurable désunion des partis de l'autre. Voici des paroles que je trouve dans un mémoire de M. Pellenc du 3 novembre 1793, et que je cite volontiers, parce qu'elles montrent par un exemple significatif les enseignements et les leçons de toute sorte qu'on trouve à chaque instant dans la correspondance de M. de La Marck : « La méfiance règne autant à l'intérieur de la France qu'à l'extérieur entre les différents partis. Les aristocrates, les impartiaux, les monarchistes, les constitutionnels, les girondins se détestent et se décrient mu-

tuellement. Quelque rapprochés qu'ils puissent être entre eux, tous aiment mieux encore la république que de voir triompher leurs rivaux. »

1851

CONCLUSION

L'article qu'on vient de lire n'est pas seulement le dernier de ce recueil, il en est aussi la conclusion naturelle.

J'aurais mauvaise grâce à désavouer la prédilection que j'ai pour la monarchie constitutionnelle, telle que nous l'avons eue en France de 1815 à 1848, et particulièrement de 1830 à 1848. Mais toutes les fois que, de nos jours, on défend les principes de cette monarchie, il y a trois doutes ou trois objections qui s'élèvent dans l'esprit : 1° La monarchie constitutionnelle était-elle possible en France en 1789 ? 2° l'était-elle même pendant sa durée de

1814 à 1848, et sa chute soudaine en 1848 ne prouve-t-elle pas qu'elle n'était chez nous qu'une des formes accidentelles du pouvoir ? 3° enfin, cette monarchie peut-elle absolument exister en France, et le peut-elle particulièrement de nos jours? Je voudrais dire un mot sur ces trois questions.

Les hommes, en général, aiment mieux accuser les institutions que s'accuser eux-mêmes. Il est facile et commode de dire que la monarchie constitutionnelle était impossible en 1789 et n'était plus possible en 1848. Cette explication disculpe les hommes aux dépens des choses, tandis que l'étude de l'histoire de 1789 et de 1848 disculpe, selon moi, les choses aux dépens des hommes. Louis XVI et Marie-Antoinette se sont perdus par des fautes qui ne valaient pas assurément la catastrophe épouvantable qu'elles ont amenée ; mais il est rare en politique de trouver une juste proportion entre les fautes et les châtiments, de même qu'entre les mérites et les récompenses. La politique n'est le domaine ni de la justice divine ni de la justice humaine. L'histoire politique est pleine de fautes médiocres effroyablement punies, et de mérites médiocres magnifiquement récompensés. L'hésitation, la défiance, la

faiblesse, le découragement, c'est-à-dire les fautes qui ont causé la chute de Louis XVI et de Marie-Antoinette, sont certes des fautes bien vénielles : quelles conséquences pourtant! Et, pour ne pas parler seulement des torts de ce roi et de cette reine infortunés, les fautes du parti de 89, l'effervescence des idées, l'emportement et l'imprévoyance dans l'action, la vanité des hommes, sont aussi des fautes pardonnables : quelles conséquences pourtant!

Tel a été le triste enchaînement des choses humaines, de 89 à 93. Les petites fautes ont amené les grands malheurs et les grands crimes. Ce sont ces fautes, petites en morale, grandes en politique, qui ont fait tomber la royauté, et qui, du même coup, ont fait tomber la liberté. Donnez aux événements de 89 et de 90 d'autres hommes, ou aux hommes d'autres sentiments; donnez à l'honnêteté de Louis XVI plus de décision, au courage de Marie-Antoinette plus d'ascendant et plus de suite, à Mirabeau plus d'estime et de considération, à ses adversaires moins de haine, à ses rivaux moins de vanité, à M. de la Fayette la prévoyance politique, à Barnave, en 89, l'expérience qu'il eut en 91, aux honnêtes gens

enfin, pour agir, de 92 à 94, le courage qu'ils eurent tous pour mourir inutilement; faites seulement un de ces changements dont aucun certes n'est impossible, vous changez la marche des événements, et la Révolution touche à son but dès ses premiers pas. Rien n'est fatal dans les révolutions ; tout dépend des hommes. Et qui peut nier la mutabilité des sentiments humains? qui peut dire que la volonté des hommes suive une pente nécessaire? On dit que nos passions ont leur fatalité : oui; mais elles ne l'ont pas en commençant, elles l'acquièrent. A mesure qu'elles sont moins maîtrisées, elles nous maîtrisent plus. L'évêque de Belley, Camus, dans un de ses romans pieux, dit que la tentation, au commencement, est une fourmi qui démange, et qu'à la fin elle est un lion qui dévore. C'est là l'histoire de nos passions. Écrasez la fourmi; n'attendez pas le lion. Toute passion est une fatalité qui naît : ne la laissez pas grandir.

Quand l'étude que j'ai faite de la correspondance de Mirabeau ne m'aurait démontré que cette grande vérité, à savoir que, dans la révolution de 89, ce ne sont point les chances qui ont manqué aux hommes, mais les hommes, au contraire, qui ont manqué

aux chances, je serais heureux d'avoir fait cette étude. Mais elle m'a convaincu aussi, par contre-coup, que la revolution de 1848 n'a pas été plus irrésistible que celle de 89. Là aussi ce sont les hommes qui ont manqué aux chances; rien n'a été fatal.

Cela veut-il dire que j'accuse tout le monde de la révolution du 24 février? Oui, tout le monde, si l'on veut, mais personne plus que tout le monde. Cela veut dire surtout que je ne me résigne pas à croire à la nécessité de cette révolution; que je crois qu'elle était évitable avant qu'elle fût commencée, évitable encore pendant qu'elle était en train, et qu'il n'y a pas eu, le 24 février, de six heures du matin à midi, une seule minute pendant laquelle une autre résolution prise, un autre ordre donné, une autre mesure exécutée, un autre mouvement fait, soit par l'armée, soit par la garde nationale, n'eût amené un autre dénoûment.

J'ai plusieurs arguments contre la prétendue nécessité de la révolution de 1848. Je prends le plus fort dans la nature même et dans les résultats de cette révolution. Elle n'a rien créé, et ce n'est pas faute de l'avoir voulu; mais elle n'avait rien à créer.

La révolution de 89 avait à créer une société fondée sur l'égalité; elle avait à substituer une société égale à la société privilégiée; elle a fait son œuvre. La révolution de 1830 avait à soutenir la liberté légale contre la monarchie du bon plaisir ou des coups d'État; elle a fait son œuvre aussi : pendant dix-huit ans la France a eu la monarchie constitutionnelle. Qu'a fait la révolution de 1848? quelle société a-t-elle créée? est-ce celle d'aujourd'hui? Il n'y en a aucune assurément qui réponde si peu aux principes et aux paroles de 1848 : l'Empire au lieu de la République, l'étiquette au lieu du sans-gêne, les habits brodés au lieu des blouses, la prépondérance de l'armée et des épaulettes au lieu de l'égalité indisciplinée de la garde nationale, la grande industrie au lieu des ateliers nationaux, les hardiesses du commerce et de la spéculation au lieu de la menace du *maximum*, la bourse et le luxe au lieu de la stagnation et de la misère. Voilà 1858 comparé à 1848. L'un ne procède donc pas de l'autre, sinon comme les contraires s'appellent et se succèdent.

La destruction de 1848 devait être pour tout le monde une délivrance, et pour quiconque

l'accomplirait un titre au pouvoir. Cela est si vrai que, cette destruction s'étant faite en deux fois et ayant eu deux moments, chaque moment a créé son pouvoir. Le 24 juin 1848 a créé le pouvoir du général Cavaignac, pouvoir partiel et éphémère, parce que la destruction de 1848 n'avait été que partielle aussi par la victoire du général Cavaignac : les opinions du général tempéraient et amortissaient la victoire même qu'il remportait. Le second moment de la destruction de 1848 a été le 10 décembre 1848, ou plutôt le 2 décembre 1851; car le 10 décembre il n'y a eu que le destructeur de trouvé. La destruction a été accomplie le 2 décembre 1851, et ce jour-là un pouvoir s'est établi, contraire en tout à 1848 et qui a pris sa principale force dans ce contraste.

Ayant été si faible pour durer, comment 1848 a-t-il été si fort pour renverser? Toutes les digues se sont complaisamment abaissées devant le torrent ; toutes les portes se sont ouvertes, et ce sont celles-là seulement que l'insurrection a enfoncées; tous les hommes se sont effacés au lieu de se redresser. Je ne puis pas revenir par la mémoire sur cette

fatale journée du 24 février 1848, sans me souvenir d'une conversation que j'eus, au mois de septembre suivant, avec le maréchal Bugeaud, chez lui, à Excideuil.

J'ai beaucoup aimé et beaucoup admiré le général Bugeaud, surtout à cause d'une chose : il s'est trouvé au niveau de toutes les situations que le sort lui a faites, et à mesure que sa fortune a grandi, il a grandi avec elle. Or, il n'y a de vraiment grands, selon moi, que les hommes qui grandissent longtemps. Ceux-là seulement sont des chênes ; les autres ne sont que des mâts qu'on élève pour la circonstance : ils ont des étais et point de racines. Prenez le maréchal Bugeaud avant son gouvernement d'Afrique : c'est un bon général, comme il y en a beaucoup. Prenez-le après son gouvernement : non-seulement c'est un grand homme de guerre, comme il l'a montré à Isly; mais, de plus, c'est déjà un homme d'Etat et un politique. Il comprend, quoiqu'il aime la force, la part qu'il faut faire à la liberté dans la monarchie constitutionnelle. Il supportait avec peine cette liberté quand il était encore l'égal de tout le monde; il la tolérait depuis qu'il était devenu supérieur.

Avec cette fermeté de jugement et ce goût de la force employée à propos, comment le maréchal Bugeaud n'a-t-il pas empêché la révolution de Février? comment nous a-t-il laissés tomber dans l'abîme? On sait que le commandement des troupes lui fut retiré le 24 février, à dix heures du matin, et qu'à midi tout était perdu. Je n'avais pas revu le maréchal depuis la veille de cette fatale journée, et j'allai le voir à Excideuil au mois de septembre. Il me raconta, avec une émotion que je ressentais aussi vivement que lui, ce qu'il avait fait depuis le 23 février au soir jusqu'à dix heures du matin, le 24. J'ai écrit tout ce récit; mais je n'ai ni le droit ni l'envie de le publier. Seulement, quand dans son récit il arriva au moment où le commandement lui fut retiré, comme s'il eût répondu à la pensée que j'avais sans l'exprimer, et à la pensée qu'il avait sans cesse lui-même et qui l'agitait d'un regret perpétuel, la pensée de n'avoir point sauvé la France à ce moment, « Mon « cher ami, me dit-il, en recevant l'ordonnance qui « me retirait le commandement des troupes et qu'a- « vaient contre-signée les nouveaux ministres, ceux « de la minute, je m'écriai : Mais c'est impossible! « tout est perdu, si je me retire! Et, de la place du

« Carrousel, où j'étais, je courus au château et je « montai dans le cabinet du Roi. C'était déjà une « halle : tout le monde y entrait et y parlait. Je « pris vivement la parole; le Roi m'interrompit « pour me dire qu'il venait d'abdiquer. Il était « calme et croyait évidemment que son abdication « allait tout finir. Il me sembla que c'était aussi « l'opinion de tout ce cabinet tumultueux. Je me « récriai violemment, et la Reine m'appuyait avec « beaucoup de fermeté, disant de temps en temps « au Roi : Écoute le maréchal ! écoute le maréchal ! « Le Roi m'écoutait, mais comme quelqu'un qui a « pris son parti et qui ne se croit déjà plus res-« ponsable des événements. Je vis que tout était « perdu; je gardai le silence pendant près de cinq « minutes, et voici les idées qui me traversèrent « l'esprit : personne ici n'a plus sa tête; on ne sait « ni quel est le péril ni quel est le remède. Le re-« mède, c'est que je prenne la dictature et que, mal-« gré les ministres, malgré tout le monde, je sauve « la monarchie et la société ! » — Ah ! mon cher maréchal, m'écriai-je, pourquoi n'avez-vous pas fait cela ? vous nous auriez sauvés ! — *Je n'ai pas osé*, me répondit le maréchal avec un accent que j'en-

tends encore après dix ans, et que j'entendrai toute ma vie, tant il y avait dans cet accent la fierté d'un homme aussi courageux que personne au monde, courageux de corps et d'esprit, le seul qui pût dire impunément : *Je n'ai pas osé!* et tant il y avait aussi dans cet accent le désespoir d'un grand cœur qui se reproche de n'avoir pas tout fait pour sauver son pays! — « Je n'ai pas osé, reprit-il, braver les ministres, les Chambres, l'abdication même du Roi, qui était un système politique nouveau qu'on voulait essayer. Il fallait faire tuer du monde, continuer la guerre ou plutôt la commencer, car nous n'avions pas encore engagé le combat, et cela quand tout le monde voulait la paix et la croyait facile avec l'abdication du Roi. Je n'ai pas osé. » — Et, comme je restais muet et pensif, — « A quoi pensez-vous? me dit-il; vous regrettez mon manque de hardiesse? — Oui, mon cher maréchal, je le regrette, parce que je sais ce qui est arrivé depuis, et que j'ai vu le fond du fossé où vous nous auriez empêchés de tomber; mais, quand je me reporte au temps et au jour, je dois dire que vous n'avez pas pu faire autrement que de ne pas oser. Si vous ne réussissiez pas, vous ensanglantiez inutilement la catastrophe; et ç'a été la

volonté du Roi, dans ce jour fatal, de ne pas dénouer par la force et par le sang une difficulté qu'il croyait pouvoir dénouer par son abdication. C'est aussi, vous le savez, sa consolation dans l'exil de n'avoir pas fait couler le sang. — Oui, mais si j'eusse réussi! dit le maréchal s'enflammant de nouveau par son regret. — Si vous eussiez réussi, lui dis-je, comme le remède même nous eût caché le mal, la chambre des Députés vous eût mis en accusation, ou bien vous eussiez été forcé de la dissoudre à l'aide de votre dictature. A qui auriez-vous pu faire croire, à ce moment, que votre dictature temporaire était le seul et unique moyen d'empêcher la monarchie de tomber, la société d'être ébranlée dans ses institutions fondamentales, la garde nationale de Paris d'avoir à racheter, le 24 juin, par une semaine d'héroïques efforts, une heure d'indifférence? Songez, mon cher maréchal, que personne n'avait l'idée de la gravité du mal, puisque, la veille au soir, on croyait qu'un changement de ministère allait tout apaiser, et que, le matin encore, le Roi croyait que son abdication allait tout finir. Soyez persuadé qu'au moment où vous vouliez prendre cette résolution extrême, que vous vous reprochez de n'avoir pas

prise, à ce moment déjà elle n'était plus possible, à moins d'une témérité que le résultat n'eût justifiée dans aucun cas : vaincu, tout le monde vous aurait imputé le sang versé; vainqueur, il vous aurait fallu persister dans la dictature, afin de n'être pas mis en accusation. »

J'ai, depuis dix ans, bien souvent réfléchi à ma conversation avec le maréchal et à l'idée d'une dictature prise de force le 24 février. Cette dictature l'eût perdu sans nous sauver, et il a eu raison de ne pas oser. Je suis persuadé, de plus, que le 24 février le maréchal Bugeaud n'avait pas eu l'idée de la dictature aussi nettement et aussi absolument qu'il me l'exposait au mois de septembre. Les périls courus par la société en 1848, la dictature momentanée du général Cavaignac, les revanches excessives que l'esprit d'obéissance préparait à l'esprit d'anarchie, tout cela rendait l'idée de la dictature plus familière à tout le monde, et voilà pourquoi le maréchal Bugeaud, transportant un peu en arrière les idées du jour, parlait de la dictature qu'il avait été tenté de prendre le 24 février. Le 24 février, personne encore n'en était là; l'idée n'était pas entrée dans les esprits, et tout le monde, dans le camp

monarchique du moins, voulait être sauvé par les moyens légaux.

Ce n'était point dès le lendemain qu'on pouvait détruire le 24 février 1848. Le 24 juin, la société n'a vaincu que parce qu'elle défendait le 24 février; elle en défendait la forme, sinon l'esprit. Si le 24 juin avait voulu faire le coup d'État du 2 décembre 1851, il aurait infailliblement échoué. Ici je songe involontairement au reproche que beaucoup de personnes ont fait et font encore au duc d'Aumale et au prince de Joinville, qui avaient une armée en Algérie, de n'avoir point ramené cette armée pour détruire la révolution de Février et relever la monarchie constitutionnelle. Cette idée est encore un des moyens extrêmes qu'on imagine pour défaire ce qu'on aurait pu empêcher. Au mois de mars 1848, les prises d'armes, les dictatures militaires, les marches d'une armée sur la capitale, toutes ces choses avec lesquelles l'expérience nous a déjà familiarisés et nous familiarisera peut-être chaque jour davantage, étaient complétement étrangères aux esprits. Nous connaissions les insurrections populaires et leurs triomphes;

nous ne connaissions pas les coups d'État victorieux. La révolution de Juillet les avait vaincus, et dix-huit années de monarchie constitutionnelle en avaient chassé l'idée de tous les esprits, dans le gouvernement, dans le peuple, dans l'armée. Le prince de Joinville et le duc d'Aumale ne pouvaient pas y penser ; leur armée y pensait encore moins qu'eux et ne les eût pas suivis jusqu'au bout. Ceux qui reprochent aux princes d'Orléans de ne s'être pas servis de l'armée pour détruire la révolution de Février raisonnent avec les idées de 1851 sur les événements de 1848.

Je suis donc à la fois persuadé de deux choses : d'abord de l'impossibilité de détruire immédiatement la révolution de Février, une fois faite. Il a fallu trois ans d'expérience pour la miner dans l'opinion, et trois ans d'habiles préparatifs pour la vaincre par la force. En second lieu, je suis persuadé qu'il était facile de l'empêcher à l'avance ; que rien n'a été fatal dans cette révolution ; que rien n'était irrésistible ; que les passions des hommes ont tout fait, passions petites en commençant et qui, grandissant en chemin, produisent des événements mille fois plus grands et mille fois plus terribles qu'elles-mêmes.

Si la révolution de 1848 et celle de 1789 pouvaient, l'une être évitée, l'autre contenue et dirigée, par quels moyens devait-on le faire? Ici voyons comment ce que dit Mirabeau de la révolution de 1789 s'applique à la révolution de 1848.

Mirabeau explique avec une force de bon sens admirable comment il fallait contenir et soutenir à la fois la révolution de 1789 : il fallait s'inspirer de ses principes et de ses sentiments; il fallait l'accepter afin de la diriger; il ne fallait pas être contre-révolutionnaire, mais anti-révolutionnaire. Louis XVI ne sut pas prendre ce rôle difficile, mais nécessaire. Mirabeau roi y eût à peine suffi. Disons, à l'honneur des hommes et du roi de la monarchie de 1830, qu'ils étaient tous sincèrement anti-révolutionnaires et pas du tout contre-révolutionnaires. L'écueil de la contre-révolution avait été funeste à la Restauration. La monarchie de 1830 l'évita sans effort, par l'effet de sa nature et de son origine.

Il fallait, dit Mirabeau, pour contenir la Révolution, avoir de bonnes finances et une bonne armée. Les gouvernements libres sont obligés à être

forts, parce que la liberté a ses jours d'indiscipline et d'anarchie, et que le gouvernement, ces jours-là, doit savoir employer la force avec à-propos, mais sans timidité. Le gouvernement anglais comprend cela à merveille, et ce n'est pas une des moindres causes de la durée de la liberté en Angleterre. Les Anglais, chez eux et plus encore hors de chez eux, ont de temps en temps des duretés incroyables. Ces duretés conservent aux lois leur autorité. Mirabeau, tout partisan qu'il était de la révolution de 89, n'hésitait pas à conseiller l'emploi de la force, parce qu'il comprenait que la force est un des éléments de la politique. La monarchie de 1830 avait de bonnes finances et une excellente armée. Qui peut en douter, puisque cette armée, formée par le gouvernement constitutionnel, a sauvé la société le 24 juin 1848, et, plus tard, en 1855, a fait glorieusement la guerre de Crimée? Qu'est-ce donc qui, en 1848, a empêché la monarchie de 1830 de résister? l'abus, selon moi, de deux idées excellentes : le soin exclusif des formes constitutionnelles, et le respect superstitieux de la force morale.

A prendre les formes du gouvernement représentatif en 1847 et en 1848, tout allait selon les

règles de ce gouvernement. Le Ministère avait la majorité dans les Chambres : pourquoi le changer? Aussi, dans un pays plus imbu et plus pénétré des idées constitutionnelles, une révolution aurait été impossible. En France, au contraire, et chez un peuple qui ne prend jamais qu'une fort petite part à son gouvernement, excepté les jours où il le renverse, il ne faut pas seulement regarder au jeu de la machine constitutionnelle, mais encore voir au delà et au-dessous; il faut savoir l'état moral et matériel des masses, parce qu'il y a là une puissance dont il importe de calculer et de prévoir les coups, pour les éluder par la prudence ou les vaincre par la force. Le ministère de 1847 reprochait avec raison à ses adversaires de parler par la fenêtre, c'est-à-dire au peuple. Mais pourquoi alors ne regardait-il pas aussi lui-même par la fenêtre? Si c'était dans le peuple qu'était la force que l'opposition voulait imprudemment soulever, là aussi était la force que le gouvernement devait surveiller et contenir. En 1847 et en 1848, la petite guerre des Chambres, tout ardente qu'elle fût, n'était pas la vraie guerre ni le vrai danger. Loin de préparer la monarchie de 1830

au duel fatal qu'elle allait avoir à soutenir, l'escrime constitutionnelle la trompait : elle lui faisait croire qu'il n'y avait à s'occuper que des coups de la salle d'armes, coups prévus et parés d'avance. Les coups sur le terrain devaient être bien plus funestes, et c'étaient ceux-là qu'on n'avait point assez prévus ni assez parés.

A côté du souci exclusif des formes constitutionnelles, l'autre faute de la monarchie de 1830 a été le respect superstitieux de la force morale. En 1830, il est vrai, c'était la force morale, c'est-à-dire la force de l'opinion publique, qui avait triomphé par les armes. C'était la force de l'opinion aussi qui, pendant les premières années de la monarchie de 1830, avait soutenu le gouvernement et l'avait fait triompher des émeutes. Le représentant armé de cette force de l'opinion était la garde nationale de Paris ; c'était elle qui avait réprimé les insurrections populaires de 1832 et de 1834. Le Roi s'était habitué à regarder la garde nationale de Paris comme l'interprète armé de l'opinion publique. Je ne veux pas répéter ici ce que Mirabeau disait de la garde nationale ; je dirai seulement qu'elle n'est bonne qu'à

certains moments; il faut surtout qu'elle ait le temps de s'éclairer. Tous ceux qui ont connu la garde nationale pendant les dix-huit ans qu'a duré la monarchie de 1830 ont toujours dit et répété que cette garde était meilleure le troisième jour d'une émeute que le second, et le second que le premier. Cette lenteur à comprendre son devoir, cette hésitation des premiers moments peut, aux yeux de quelques personnes, être un argument contre la garde nationale; mais, quand on veut s'en servir, on doit tenir compte de ce caractère. Il faut donc lui laisser le temps de se reconnaître et ne l'employer qu'en la soutenant contre ses propres hésitations; il faut surtout ne point prendre ses hésitations pour une résolution, et c'est par là que la royauté de 1830 a péché. Quand le Roi apprit que quelques-uns des bataillons de la garde nationale semblaient se prononcer contre lui, il prit cette mauvaise humeur de la première heure pour un mouvement de l'opinion publique, et, fatigué déjà du poids du gouvernement, nourrissant en secret l'idée de l'abdication, il crut le moment arrivé d'accomplir son dessein. S'il eût attendu et résisté, la garde nationale aurait vu où était le dan-

ger. Elle n'a pas eu le temps de voir clair : elle n'a eu que le temps de trébucher dans le premier trouble, et ce faux pas a tout perdu. Je ne sais pas si la garde nationale revivra sous sa forme ancienne ; ce que je sais, c'est que l'opinion de Mirabeau en 1790 et l'expérience de la révolution de 1848 serviront longtemps d'argument contre l'institution de la garde nationale.

Le respect de la force morale est un sentiment admirable ; mais il faut se garder de le pousser jusqu'à la superstition. Il y a des temps où la force morale s'éclipse et n'est plus représentée que par une sorte de fanatisme politique, qu'il faut savoir dédaigner et combattre. Pendant toute la durée de la monarchie de 1830, nous avons trop cru à l'ascendant des idées : nous avons pensé qu'elles décidaient de tout dans le monde. Oui, les idées décident de tout dans le monde ; mais elles y mettent le temps. S'il faut à la liberté un siècle pour s'établir dans un pays, elle prend son siècle sans se soucier des générations qui périssent en attendant. Prenons dans les idées les motifs de notre confiance ; mais ne croyons pas que la force ne soit que là. Il faut se défendre et se soutenir au-

trement que par la force morale. Le moyen âge, le seizième siècle et même le dix-septième croyaient beaucoup à la force matérielle, aux citadelles, aux armées, aux canons. Ils avaient tort d'y trop croire; nous avions tort de n'y plus croire du tout. La révolution de 1848 est venue détruire en Europe sur ce point beaucoup d'illusions. Il y a même eu, à ce sujet, de curieux enseignements. Qui ne croyait, par exemple, que les vieux châteaux forts et les vieux donjons de la royauté féodale n'étaient plus de mise que dans les paysages? Les rois n'habitaient plus que de beaux palais avec de grandes avenues et de vertes pelouses, sans fossés, sans tourelles, sans ponts-levis. Il est arrivé qu'en Saxe le bon peuple de Dresde s'étant révolté par imitation des autres insurrections allemandes, le Roi, quittant son beau palais ouvert, est allé se réfugier dans le vieux château de Kœnigstein, véritable forteresse féodale, et là, à l'abri des visites et des exigences de la révolte populaire, il a attendu. La révolte s'est épuisée, dissipée, et le Roi, sortant de son donjon, est rentré dans son palais. Ce jour-là, le moyen âge est venu fort heureusement au secours du dix-neuvième siècle, et je ne doute pas qu'en

France même, si le roi Louis-Philippe avait voulu s'établir à Vincennes avec les Chambres pour trois jours seulement, Paris, au bout de trois jours de république, aurait prié le Roi de rentrer aux Tuileries.

J'ai montré comment et à quelles conditions Mirabeau croyait la monarchie constitutionnelle possible en France dès 1789; comment et pourquoi elle avait échoué à ce moment; comment elle avait duré en France pendant trente ans et plus, s'étendant en 1830 au lieu de se rétrécir, et comment sa chute soudaine et imprévue en 1848 ne pouvait pas servir d'argument contre sa possibilité : car, ce jour-là même, la monarchie constitutionnelle avait péri, non par son contraste, mais par son excès. Il me reste à montrer comment cette monarchie est possible absolument en France, et l'est même de nos jours.

J'avoue que, sur ce point, je ne suis embarrassé que d'une chose : c'est d'avoir à prouver l'évidence. Eh quoi ! voilà un genre de gouvernement qui a duré plus de trente ans, et on vient déclarer cependant que ce gouvernement n'est pas possible en France ! De tous nos gouvernements depuis 1789, le gouvernement contitutionnel est celui qui a eu

la plus longue existence. On déclare que cette existence n'a été qu'un rêve et qu'une chimère. Est-ce que le principe de ce gouvernement est contraire à notre génie national et aux idées de 1789 ? Non : la monarchie constitutionnelle a pour principe la liberté, et personne ne peut nier que la liberté ne soit une des espérances de 1789. Cette espérance ne s'est pas accomplie d'une manière permanente ; il n'en est pas moins vrai que, pendant trente ans, la France a eu ce genre de liberté, et qu'elle ne l'a perdu de nos jours que pour en avoir abusé. Peut-elle retrouver cette liberté, et surtout la retrouver sans traverser de nouveau l'abus pour arriver à l'usage ? Telle est la question. La Constitution de 1852 croit et annonce que l'autorité nous reconduira paisiblement à la liberté. Ce serait assurément le meilleur chemin, quoique le plus long ; mais jusqu'ici nous avons fait peu d'étapes vers le but. Quoi qu'il en soit, personne en France n'a oublié la liberté, ni le gouvernement, qui la met en perspective, ni le pays, qui semble n'en avoir abdiqué l'usage pendant quelque temps que pour en reprendre le goût par l'absence, comme on se met à la diète pour retrouver l'appétit.

Ce qui fait que beaucoup de personnes ont de la répugnance à croire à la résurrection de la liberté constitutionnelle, c'est peut-être que les partisans de cette liberté croient qu'elle ressuscitera telle qu'elle était et sans aucun changement. Cette idée est, selon moi, une erreur et un obstacle. La liberté constitutionnelle ne peut pas en France reprendre purement et simplement les formes qu'elle avait en 1847. Je suis même persuadé que l'esprit libéral ne sera pas non plus ce qu'il était sous la Restauration et sous la monarchie de 1830 : il aura une autre allure. Cette allure sera-t-elle meilleure? Je n'en sais rien, et je serais, par mon âge, disposé à croire que les libéraux de l'avenir ne vaudront pas ceux du passé. Mais qu'importe la vieille querelle des jeunes gens et des vieillards? Je crois, à la fois, à l'avenir du parti libéral et à son changement.

Si j'avais quelques conseils à donner au nouveau parti libéral que je prévois et que j'appelle de tous mes vœux, je dirais aux modérés de ce parti, qui aura ses modérés et ses exagérés comme nous avons eu les nôtres, je lui dirais : Donnez à l'autorité monarchique plus que quelques-uns des libéraux de 1830 ne voulaient lui donner; ne cherchez

pas le contre-poids de la démocratie, qui sera toujours dominante en France, ne le cherchez pas dans l'aristocratie, qui n'existe pas chez nous comme l'entendent les admirateurs de l'Angleterre. Non que je répudie le moins du monde le concours de l'aristocratie pour la fondation de la liberté constitutionnelle en France; mais nous avons ce grand malheur, dans notre histoire, de n'avoir jamais bien entendu le sens du mot *aristocratie* : nous avons toujours confondu l'aristocratie avec la noblesse. Ce sont deux choses fort différentes. Nobles et bourgeois, nous avons en vue les titres et non le pouvoir. La société en France s'est toujours partagée en trois classes : ceux qui se pavanent de leurs titres, ceux qui les usurpent ou les achètent, et ceux qui les envient et les persécutent. Où y a-t-il là une aristocratie?

D'un autre côté, comme il est dans la nature des choses que toute société ait son aristocratie; comme je défie une société quelconque de vivre une heure ou un jour sans créer une aristocratie; comme l'aristocratie n'est que le développement naturel des supériorités individuelles, et que la grande faute de l'ancienne noblesse, la faute qui l'a fait périr, était

de s'opposer à cet essor naturel des supériorités, il s'ensuit que nous aurons une aristocratie dans notre société française. Aristocratie tout individuelle, dit-on; oui, comme la propriété, à cette condition, pourtant, que le fils profitera du nom et de l'illustration de son père. Je dirais même, sans aucun paradoxe, que les sociétés démocratiques sont celles où il importe surtout de n'être pas le premier venu. Or, un nom empêche qu'on ne soit le premier venu. Cette aristocratie inévitable, qui n'a pas besoin de titres et qui peut se contenter des noms, cette aristocratie qu'une société de blouses n'empêche pas plus de naître qu'une société d'habits brodés ne l'empêche de mourir, cette aristocratie est surtout propre aux sociétés laborieuses et industrieuses, comme est en ce moment la société française. Empêchez donc, si vous le pouvez, l'industrie et le commerce de créer leurs aristocrates! empêchez l'armée de produire de grands noms! Je ne parle pas des sciences, des arts et des lettres qui, de tout temps, ont créé leurs aristocrates sans demander que ces aristocrates devinssent des nobles. Bien fou serait le gouvernement, bien insensée serait la liberté qui ne se ser-

virait pas de cette aristocratie comme d'une force sortie de la démocratie elle-même, pour la modérer et la diriger!

Cette aristocratie naturelle a ses lois de développement et d'exercice, qu'il importe de ne pas déranger, si l'on veut lui laisser toute sa force. Je ne dirai pas qu'une de ces lois, par exemple, soit de ne pas se titrer : je n'attache pas tant d'importance aux titres, ni en bien ni en mal ; ils n'empêchent pas l'aristocratie, ils ne la font pas non plus. Mais la loi fondamentale de cette aristocratie est de ne pas se séparer du reste de la société, comme a fait la noblesse en France, et de pouvoir toujours se replonger dans le peuple, comme elle en est sortie. Une autre loi de cette aristocratie est de n'avoir aucun privilége ni dans l'ordre civil ni dans l'ordre politique, de n'avoir aucune autorité politique qui lui appartienne à titre d'aristocratie. Il peut y avoir deux Chambres dans un État, et l'une de ces Chambres être surtout composée des représentants de cette aristocratie naturelle ; mais ne croyez pas, pour avoir fait un Sénat ou une Chambre des Pairs, avoir fait une aristocratie, c'est-à-dire créé un pouvoir qui puisse servir de contre-poids à la

démocratie. Les représentants de l'aristocratie nouvelle ont plus d'influence par eux-mêmes que par leur rang dans l'État. Ils sont beaucoup comme militaires, comme propriétaires, comme industriels, comme savants, comme administrateurs; ils sont moins comme Pairs ou comme Sénateurs. Ils conservent leur importance personnelle; ils n'y ajoutent pas celle de leurs fonctions. Je dirai de plus, comme nouvelle preuve de la difficulté de faire de cette aristocratie naturelle une véritable aristocratie politique, que ses représentants se trouvent aussi bien placés, et même mieux, dans la Chambre élective que dans la Chambre viagère. J'ai vu, sous la monarchie de 1830, des personnes considérables qui aimaient mieux leur banc à la Chambre des Députés que leur fauteuil à la Chambre des Pairs. Souvent même le frère aîné, et l'homme le plus important de la famille, était Député et voulait rester Député, tandis que le frère cadet était Pair de France. Cela aurait été étrange dans une véritable aristocratie politique; cela paraissait tout simple dans une aristocratie naturelle.

Si un gouvernement ne peut pas ériger l'aristocratie naturelle en aristocratie politique, et

même s'il détruit les bons effets que doit avoir cette aristocratie aussitôt qu'il veut lui donner un privilége social ou politique, ce gouvernement ne peut-il pas se servir de l'aristocratie naturelle pour contenir et diriger la démocratie? Il le peut et il le doit. Comme l'aristocratie sort sans cesse du sein même de la démocratie, elle a avec elle je ne sais combien d'affinités qui sont des prises sur la foule. Ne rompez point ces liens, et, si même vous avez besoin de créer deux Chambres et d'en composer une des représentants de l'aristocratie naturelle, c'est-à-dire des capacités, faites que le pouvoir que vous conférerez à votre Chambre ait aussi son principe et sa règle dans la démocratie par l'élection. Je ne demande pas que la haute Chambre soit tout entière élective; je demande que l'élection n'en soit pas exclue[1]. Une Chambre haute, nommée uniquement par le chef de l'État, ne peut ni lui résister ni l'appuyer. C'est un rouage de gouvernement; ce n'est pas une force. Elle ne peut rien

[1] A la fin de 1847, c'est-à-dire à une époque où je croyais qu'il fallait prévenir les révolutions par des changements, j'ai publié dans la *Revue des Deux-Mondes* un article sur l'organisation élective de la pairie.

contre le gouvernement, s'il s'égare ; elle ne peut rien pour lui, s'il vacille. Elle tire de lui son autorité, au lieu de lui en donner

J'ai expliqué comment en France c'est sur le pouvoir monarchique qu'il faut s'appuyer pour contenir et pour diriger la démocratie, et non sur l'aristocratie, qui n'existe pas et qu'on ne peut pas créer. J'ai dit aussi comment en France il y aura toujours une aristocratie naturelle sur laquelle le gouvernement doit s'appuyer sans jamais vouloir la changer en instrument régulier et permanent de l'autorité. Le nouveau parti libéral devra donc beaucoup accorder au pouvoir monarchique. Sans monarchie forte et respectée en France, point de liberté. L'expérience est faite maintenant. Toutes les fois que la liberté ira jusqu'à l'anarchie, l'anarchie amènera le despotisme : notre pays se passera plutôt d'être libre que d'être gouverné, et comme, dans l'état actuel de notre civilisation, le premier besoin du pays est d'être administré, ce besoin-là créera toujours une monarchie illimitée, si le parti libéral ne sait pas supporter une monarchie forte, quoique limitée. Que le nouveau libéralisme profite de l'ex-

périence des erreurs de l'ancien libéralisme. Nous avons toujours cru trop aisément que nos principes et nos idées, étant ceux de 89, étaient partout répandus et partout accrédités dans le pays : grave erreur ! Personne ne contestait nos principes; mais peu s'en souciaient sérieusement. Autre erreur, et plus grave, de quelques-uns d'entre nous : ils pensaient qu'il ne fallait s'occuper que de ceux qui avaient part plus ou moins au gouvernement par l'élection des députés et des conseillers généraux de départements. De là cette catégorie du pays légal, qui n'exprimait qu'une classification politique et non pas une aristocratie bourgeoise, la plus impossible à la fois et la plus ridicule de toutes les aristocraties.

Ainsi expliquée, la dénomination de *pays légal* n'a rien de blessant, et les électeurs du suffrage universel restreint aux hommes forment eux-mêmes aujourd'hui le pays légal. Je dois reconnaître cependant que ce mot a été malheureux, parce qu'il avait l'air d'être un système, tandis qu'il n'était qu'une définition. Dans une société jalouse comme la nôtre, faire une classification, c'est milier tous ceux qui n'y rentrent point. Personne

ne veut être moins que tout le monde. Ne parlez donc pas du pays légal, pas plus que vous ne parlez du pays administrateur, du pays prêtre, du pays magistrat. Être député ou être électeur est une fonction comme celle de magistrat ou d'officier, moins régulière et moins permanente seulement. Il faut, en France, s'occuper beaucoup des masses, parce que ce sont les masses qui, à certains moments, décident de tout, même en laissant tout faire. En parlant mal à propos du pays légal, on avait l'air de croire et de dire qu'il ne fallait gouverner que pour les députés et les électeurs. Il faut, au contraire, gouverner pour tout le monde et songer aux gouvernés beaucoup plus qu'aux gouvernants.

Je serais désespéré si le nouveau libéralisme, outre le profit qu'il peut tirer de nos erreurs, ne profitait pas aussi de l'expérience du gouvernement actuel. Ce gouvernement, aidé, il est vrai, de la crainte et du dégoût qu'avait inspirés l'anarchie de 1848, a cherché hardiment sa force dans l'unité et la prépondérance absolues du pouvoir monarchique ; mais il y a ajouté très-habilement le soin des masses, et même il l'a affecté.

Dans la charité privée, la main gauche ne doit pas savoir ce que donne la main droite. Les gouvernements sont sur ce point dispensés d'humilité : ils doivent dire le bien qu'ils font et même celui qu'ils veulent faire. Tous les gouvernements en France, quel que soit leur nom, seront forcés de beaucoup s'occuper du peuple et de beaucoup le dire. A Dieu ne plaise que la société française ressemble le moins du monde à la société romaine sous l'Empire ! Elle est laborieuse et active : cette différence la sauvera. Ne nous dissimulons pas cependant que, dans les grandes villes, dont je ne souhaite pas que la population continue à augmenter aux dépens de la population des campagnes; ne nous dissimulons pas que, dans les grandes villes et à Paris surtout, la vieille maxime de l'Empire romain, *Annonâ et spectaculis plebem teneri*, est redevenue de mise. Je ne dis pas qu'il faut nourrir et amuser les ouvriers de Paris, comme on nourrissait et comme on amusait la population de Rome ; il faut songer pourtant à ce que les ouvriers ne soient jamais affamés ni oisifs. La tranquillité de notre pays tient à deux choses : il faut que les esprits soient satisfaits, il faut aussi que les estomacs ne souffrent pas; c'est-

à-dire qu'il faut gouverner à la fois pour l'élite et pour la foule, pour le haut et pour le bas. Gouvernement des intérêts matériels contre les idées, gouvernement des idées contre les intérêts matériels, gouvernements également mobiles et éphémères.

1858.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE — 1827 A 1830.

DEUXIÈME PARTIE — 1830 A 1848.

TROISIÈME PARTIE.

CLICHY. — Impr. P. DUPONT et Cie, rue du Bac-d'Asnières, 12.